TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9172 · 28 PAGES · VENDREDI 12 JUILLET 1974



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

L'AFFAIRE DU WATERGATE

M. KISSINGER A TÉMOIGNÉ devant le tribunal fédéral

LIRE PAGE 3.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Paris, Moscou et la sécurité européenne

M. Sauvagnargues renoue à Moscou le dialogue franco-soviétique interrompu par la mort de Georges Pompidou. Beaucoup de choses ont changé à Paris et dans le monde depuis la dernière visite d'un ministre français des affaires étrangères en U.R.S.S. — M. Jobert, — l'été dernier, et depuis le « sommet » de Pitsounda, en mars.

A l'héritier du général de Gaulle a succédé un homme de la « majorité nouvelle », et réputé plus atlantique, plus européen et plus souple. Est-ce un bien ou un mal ? Ce n'est pas la question que l'on se pose au Kremlin. M. Giscard d'Estaing gouverne la France, et cela suffit pour qu'il intéresse les dirigeants soviétiques. Au demeurant, ne le connaissent-ils pas déjà comme coprésident de la « grande commission » franco-soviétique et n'a-t-il pas cité en exemple les « consultations périodiques » entre la France et l'U.R.S.S. au cours de sa campagne électorale ?

M. Giscard d'Estaing et M. Sauvagnargues ne sont pas obsédés non plus, comme le président Pompidou à la fin de sa vie et M. Jobert, par les dangers que le « condominium » soviéto-américain ferait peser sur l'Europe. Ils n'ont d'ailleurs pas les mêmes raisons de l'être, l'entente soviéto-américaine marquant, de l'aveu même de M. Kissinger, « un recul » depuis la dernière visite de M. Nixon à Moscou.

Ce que souhaitent surtout apprendre les dirigeants soviétiques de la bouche de M. Sauvagnargues, ce sont les intentions de la France à l'égard de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), thème majeur depuis bientôt une dizaine d'années de la diplomatie du Kremlin dans cette partie du monde. Pour M. Brejnev, la C.S.C.E. doit permettre de consolider le « statu quo » établi en Europe après la guerre mondiale et de conclure un succédané de traité de paix, faute de pouvoir, du fait de la division de l'Allemagne, signer un traité en bonne forme.

Les Occidentaux se sont prêtés à son jeu avec des arrière-pensées radicalement différentes. Ils cherchent dans la C.S.C.E. un moyen non pas de modifier territorialement le « statu quo » mais d'en faire le meilleur usage, de l'assouplir, de le libéraliser au maximum. Depuis tout juste un an qu'elle siège à Helsinki puis à Genève, la C.S.C.E. a fait le tour de la question, sans progrès notables. Chacun comprend aujourd'hui que le moment est venu d'en finir. Mais comment ?

Conclure dans l'état actuel des choses, c'est accepter les conditions soviétiques et entériner l'Europe de M. Brejnev. Rompre, même avec le sourire, c'est déclencher une crise Est-Ouest. M. Nixon, « Européen » par la présence des forces américaines en Allemagne, a fait comprendre à ses alliés qu'il n'était pas disposé à prendre un tel risque. Mais un nombre appréciable d'Européens de l'Est, de l'Ouest ou neutres ayant placé dans la C.S.C.E. quelque espoir — surtout les Allemands dont les familles sont séparées — seraient cruellement déçus si la Conférence n'engendrait pas une Europe plus humaine.

La France, depuis toujours, s'est efforcée de jouer les bons offices entre les « durs » des deux bords. Pour la C.S.C.E., la mission de M. Sauvagnargues à Moscou pourrait bien être la dernière chance.

(Lire nos informations page 2.)

De préférence aux centrales nucléaires américaines

LA GRANDE-BRETAGNE CONSTRUIRA DES RÉACTEURS DE CONCEPTION NATIONALE

(Lire page 23.)

LES TENSIONS POLITIQUES A LISBONNE

Une campagne anticommuniste se développe au Portugal

Le premier ministre portugais démissionnaire, M. Palma Carlos, a eu deux entretiens, mercredi 10 juillet, avec le général Spinola, et l'on n'exclut pas à Lisbonne, selon notre envoyé spécial, qu'il se succède à lui-même. Cependant, selon l'Associated Press, le général Spinola pourrait nommer un militaire à la tête du gouvernement.

M. Palma Carlos a déclaré à la radio qu'il avait été poussé à donner sa démission parce que le Conseil d'Etat n'avait pas pleinement accepté les trois conditions qu'il avait posées pour poursuivre sa tâche : l'élection présidentielle anticipée ; la promulgation rapide d'une Constitution provisoire ; l'octroi de pouvoirs plus étendus au premier ministre.

Cependant, une campagne anticommuniste assez vive se développe dans certains milieux politiques et économiques. Le général Spinola lui-même, apprend-on, serait assez préoccupé par les progrès de l'influence communiste dans le pays. La campagne actuelle n'épargne guère que M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti, et ministre d'Etat sans portefeuille. Celui-ci a déclaré que la crise actuelle n'était qu'un « épisode ».

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Ce qu'il faut bien appeler une épreuve de force, encore sourde mais décisive quant à la direction que prendra le nouveau régime portugais dans les prochains mois, est engagée à Lisbonne. Les acteurs civils et militaires de cet affrontement à fleuret moucheté n'ont pas encore révélé publiquement leurs intentions réelles et leurs alliances. Aussi, l'opinion portugaise, inquiète et déconcertée, comprend assez mal les raisons profondes d'une crise qui, pour l'instant, a l'allure d'un simple remaniement ministériel.

La démission officielle de M. Palma Carlos, chef du gouvernement, implique la constitution d'une équipe dirigeante différente de celle qui était au pouvoir depuis deux mois. M. Palma Carlos a d'ailleurs révélé en cette affaire une énergie et une détermination surprenantes chez un homme que chacun considérait jusqu'alors comme un simple arbitre entre les tendances manifestement divergentes du gouvernement.

Beaucoup estiment déjà, à Lisbonne, que la retraite de M. Palma Carlos, ami personnel du général Spinola, chef de l'Etat, est toute provisoire. Reçu longuement à deux reprises mercredi au palais de Belem par le président de la République, il pourrait constituer un nouveau cabinet dont la composition serait connue dans les quarante-huit heures. Mais quelle serait alors la réaction des autres membres du gouvernement — en particulier des personnalités membres des partis de gauche, socialistes et communistes, qui ne sont pas, eux, démissionnaires, et entendaient, du moins jusqu'au début de cette semaine, poursuivre le plus longtemps possible l'expérience de cohabitation avec des hommes qu'ils situent à leur droite et qui avaient, en tout cas, exercé des fonctions dans le régime Caetano ?

D'autres noms sont, il est vrai, avancés pour la direction du cabinet : ceux de M. Sa Carneiro, ancien député de Porto, ministre d'Etat, adjoint du premier ministre démissionnaire ; de M. Miller Guerra, ancien député libéral, chirurgien de grande réputation, qui avait été écarté en mai dernier, lors de la formation du gouvernement Palma Carlos, pour avoir demandé au général Spinola une prise de position sans équivoque sur le problème de l'indépendance des territoires d'outre-mer.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 2.)

ALORS QUE S'ACCROIT LE MALAISE PAYSAN

Le gouvernement prépare « d'importantes mesures » pour l'agriculture

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, a annoncé mercredi 10 juillet que le gouvernement prendrait des « mesures importantes » à l'occasion du prochain conseil des ministres, pour remédier aux difficultés présentes des agriculteurs. Il s'agirait essentiellement de mesures techniques — concernant la T.V.A., l'attribution de certaines subventions et l'aménagement des conditions de crédit, — qui viendraient compléter les décisions communautaires pour dégager le marché de la viande et du vin, et celles prises, au niveau national, pour favoriser les exportations.

Pressant le gouvernement, les paysans multiplient les manifestations « sur le terrain ».

Enfin, un communiqué du ministère de l'économie et des finances a indiqué, mercredi soir, que les représentants des détaillants bouchers, charcutiers et fruitiers « se sont engagés à contribuer à la modération des prix de détail », pour tenir compte de l'évolution des cours à la production.

Les dividendes de la facilité

A raconter les colères paysannes le chroniqueur paraît bégayer. Perpignan, Saint-Pol-de-Léon, Avignon, Guéret sont le théâtre des mêmes accès de fièvre qui depuis une quinzaine d'années secouent les campagnes. Le scénario semble immuable : détérioration du revenu agricole, manifestations, concertation, amélioration du revenu puis détérioration, manifestations...

Pourquoi ces colères cycliques ? M. Valéry Giscard d'Estaing n'affirmait-il pas au cours de sa campagne électorale que depuis cinq ans le revenu des agriculteurs avait augmenté plus rapidement que celui des salariés ? Certes. Mais depuis lors ces chiffres ont été balayés par les tourbillons de l'inflation. Le ministre de l'agriculture a reconnu qu'il manque 8 milliards de francs pour maintenir le pouvoir d'achat des paysans à son niveau de 1973. Les raisons ? La folle envolée des produits nécessaires à la production : 10 à 30 % pour le matériel agricole ; 60 % pour les engrais azotés ; et aussi le triplement du prix de la ficelle lieuse.

ALAIN GIRAUDO.

(Lire la suite page 24.)

Sous la présidence de M. Durafour

Les négociations sur l'amélioration de l'aide aux chômeurs s'engagent

Tandis que quotidiennement sont annoncées des fermetures de petites ou de moyennes entreprises, comme ce jeudi, près de Lille, celle de la Société d'alimentation Sogédis (250 personnes), une première réunion tripartite entre les syndicats, le patronat et les représentants du gouvernement devait se tenir ce 11 juillet à 15 heures pour mettre au point l'amélioration de la protection des travailleurs contre la perte de leur emploi. M. Durafour, ministre du travail, la présidera.

La circonspection sera au moins le trait commun entre les partenaires sociaux qui se réunissent au ministère du travail pour tenter de mieux protéger les salariés contre les risques du chômage.

Certes M. Durafour, au nom de la concertation, s'est déclaré ouvert à toutes les suggestions. Mais ce libéralisme ne dit rien qui vaille aux centrales syndicales, où l'on trouve trop imprécise, sinon suspecte, la courte note que leur a adressée M. Durafour pour indiquer les perspectives de la négociation tripartite. Celle-ci doit aboutir, avant la fin de l'année 1974, à la création d'un fonds de garantie qui pourrait être géré de façon paritaire et être chargé de la gestion de l'ensemble des aides versées aux travailleurs sans emploi : indemnisation du chômage total (avec regroupement des aides publiques et des prestations du régime UNEDIC résultant de la convention signée en 1958 par les syndicats et le patronat) ; indemnité compensatrice en cas de reclassement entraînant une perte de salaire ; indemnité de pré-retraite aux travailleurs de plus de soixante ans non reclassables ; indemnité de chômage partiel.

Il s'agit aussi de simplifier les démarches des chômeurs. De plus, l'Agence nationale pour l'emploi, renforcée, serait en quelque sorte mise à la disposition du fonds pour reclasser les chômeurs. En dehors d'une rationalisation qui est approuvée et même demandée par tout le monde, le schéma esquissé suscite chez les partenaires sociaux une réticence non dissimulée.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 25.)

ÉNERGIE : dans dix ans, l'abondance ?

M. William Simon, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, devait quitter jeudi Washington pour une tournée de quinze jours au Proche-Orient (Arabie Saoudite et Koweït) et en Europe (France et Allemagne fédérale, notamment). L'objectif de ce voyage est d'examiner les possibilités de coopération économique et financière entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole. M. Simon a précisé, à ce sujet, qu'il n'avait pas l'intention de placer des bons du Trésor américain à des taux préférentiels auprès des pays arabes, mais que ces derniers auraient intérêt à les acheter directement au Trésor plutôt que sur le marché où de larges demandes ont tendance à faire monter les cours et à peser sur les rendements.

La Haye a accueilli « avec satisfaction » la décision prise, mercredi, par les ministres arabes, de lever l'embargo pétrolier qui frappait les Pays-Bas. Les mêmes ministres ont décidé la création d'une société d'investissements au capital de 300 millions de dinars koweïtiens (1,1 milliard de dollars), qui aura pour mission de placer les revenus des Etats pétroliers arabes.

Si l'on observe en ce moment une légère détente sur le marché pétrolier international, il ne faut pas s'attendre à court terme à une baisse significative des prix du brut. Même du point de vue quantitatif, on peut encore être inquiet.

Mais à plus long terme, il y a peut-être lieu d'être plus optimiste.

I. — HYPER-RÉACTIONS

Par PHILIPPE SIMONNOT

Ne sommes-nous pas prisonniers des mots avec lesquels nous dénommons les événements ? Et par exemple du mot « crise ». « *Moment d'une maladie caractérisé par un changement subit et généralement décisif : un bien ou un mal* », dit le Petit Robert, et « *par analogie : phase grave dans l'évolution des choses, des événements, des idées* ». Ces définitions s'appliquent-elles à une situation qui dure maintenant depuis plusieurs années et que l'on continue d'appeler « crise monétaire » ? Ne risque-t-on pas la même erreur de vocabulaire à propos du pétrole, et plus généralement de l'énergie ?

S'il ne s'agissait que de mots... Mais c'est avec des mots que l'on parle, que l'on influence, que l'on décide.

La « crise du pétrole » a d'ores et déjà provoqué des réactions chez de nombreux responsables de pays industrialisés. Citons deux exemples : en France, juste après le déclenchement de la « crise », il a été décidé d'accélérer massivement le programme de construction de centrales nucléaires (étymologiquement le mot « crise » vient du grec *krisis*, qui signifie action de choisir (!) ; aux Etats-Unis, le président Nixon a lancé le programme « Independence ».

A la base de ces deux réactions, n'y a-t-il pas les deux hypothèses implicites suivantes : d'une part le prix du pétrole à son niveau actuel serait durable, et d'autre part le risque politique de dépendance à l'égard d'une zone particulière de la planète serait lui aussi durable ?

Bien évidemment, et il faut le dire tout de suite, la dépendance absolue n'existe pas, il y a toujours arbitrage entre la considération du coût d'approvisionnement et la considération de la sécurité, ces deux considérations pouvant aller l'une à l'encontre de l'autre. De fait, la guerre du pétrole a relevé la valeur que l'on accordait au second de ces paramètres. La nature politique de ce dernier doit nous inciter à une grande prudence dans son évaluation, qui peut varier considérablement au cours du temps. Elle repose sur une certaine appréciation du futur et donc sur un certain calcul de probabilité. Faut-il rappeler qu'il n'est de probabilité que subjective ?

Dès lors la question que nous devons nous poser est la suivante : ces réactions imposées par l'événement, sous la pression des groupes d'intérêt, ne sont-elles pas des « hyper-réactions » et ne faudrait-il pas à cette occasion faire la théorie de ce type de réactions ? Qu'est-ce qu'une hyper-réaction ? Tout simplement : après avoir été trop loin dans un sens — et en l'occurrence il s'agissait du trop bas prix de l'énergie, — des corrections se produisent qui nous entraînent trop loin dans un autre sens.

Nous connaissons déjà l'histoire complète d'une hyper-réaction, celle qu'a engendrée l'embargo pétrolier arabe. Ce fut en Europe et au Japon une hyper-réaction de peur et de soumission.

(Lire la suite page 24.)

AU JOUR LE JOUR

L'homme et la machine

On a fini par ne plus s'étonner que l'Europe, et singulièrement la France, ait des surplus de produits agricoles alors que le reste du monde, dans son immense majorité, est affecté par la pénurie alimentaire, voire par la famine.

Ce qui est plus surprenant, c'est que les pays excédentaires en matière de nourriture soient aussi des pays déficitaires en matière d'énergie.

Ce qui se mange n'est après tout qu'une forme d'énergie, et il y a certaines ressemblances entre la carburation et le métabolisme digestif. D'autre part, il est certain que la survie de l'espèce exige qu'on mange et boive beaucoup plus qu'elle ne nécessite qu'on se chauffe, s'éclaire et moins encore se déplace.

Tout cela revient, en somme, à constater qu'assez paradoxalement nous avons plus de respect et de considération pour les mécaniques qui sont censées nous servir que pour l'extraordinaire machine humaine qu'il nous est donné pour un temps d'utiliser sans jamais en avoir bien compris le fonctionnement.

ROBERT ESCARPIT.

ENTRETIEN AVEC PIERRE LEYRIS

Blake en français

Largement révélé, édité, étudié en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le poète visionnaire anglais William Blake (1757-1827) n'est connu en France que par bribes.

Si la sensibilité moderne peut accepter d'entrer dans ce que les contemporains de l'écrivain appelaient son « obscurité », il n'en reste pas moins que, jusqu'à présent, le public français n'avait pas les moyens de sa curiosité pour Blake. Gide l'a partiellement traduit, Julien Green, Georges Bataille, Marcel Brion lui ont consacré des essais, mais l'essentiel restait à faire : l'éditer intégralement en français.

Chez Aubier-Flammarion paraît le premier volume des « Œuvres » de Blake, dans une édition bilingue dont Pierre Leyris est le maître d'œuvre. Meilleur traducteur de l'anglais depuis trente ans — surtout de poètes : Shakespeare, E. Brontë, T.S. Eliot, Hopkins..., — découvreur fervent comme en témoigne le catalogue de « Domaine anglais », la collection qu'il dirige depuis dix ans au Mercure de France, Pierre Leyris est avant tout l'« introducteur » des auteurs qu'il traduit.

Cette fois Blake, dont il dit — au cours d'un entretien qu'il a accordé à Françoise Wagener — la portée.

(Lire la suite page 16.)

EUROPE

APRÈS LA CONDAMNATION DE Mme KLARSFELD

La condamnation de Mme Beate Klarsfeld à *deux mois de prison ferme* par le tribunal de grande instance de Cologne, pour tentative d'enlèvement de Kurt Lischka, ancien chef de la Gestapo pour la région parisienne, continue de susciter de vives protestations, en France notamment. Réclamant la ratification par le Bundestag de la convention franco-allemande du 2 février 1971, relative aux criminels de guerre nazis, *plus d'un millier de personnes ont manifesté* le 10 juillet devant l'ambassade de la R.F.A. à Paris. Un autre rassemblement a eu lieu le même jour à Lyon, et le bureau régional du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) appelle ses sympathisants à manifester jeudi à 18 heures, devant le consulat allemand à Marseille.

Parmi les réactions de nombreuses associations, on relève un communiqué du parti socialiste *qui* se déclare « ému par la sanction sévère qui frappe une jeune femme dont le seul tort est de lutter pour l'honneur de son pays, en liquidant les séquelles d'un passé trop lourd de sang et de larmes ». Le parti socialiste est, d'autre part, « choqué par l'attitude des juges allemands, qui ont toléré des brutalités policières sur la personne d'anciens déportés et résistants et qui, tout en invoquant l'indépendance de la magistrature allemande, n'ont fait que révéler l'influence persistante de certains groupes sur plusieurs secteurs de la vie de ce pays ».

— *Libres opinions* —

NOUS AVONS HONTE !

Par JEAN-PIERRE LEVY (*)

LES anciens déportés, résistants et membres de la Ligue inter*nationale contre le racisme et l'antisémitisme* (LICA) qui nous trouvions à Cologne, le 9 juillet, quand a été rendu le jugement du tribunal de grande instance, nous avons eu honte !

Nous avons honte : c'est ce que, en tant qu'ancien membre du Conseil national de la Résistance et certain d'exprimer la pensée de la Résistance tout entière, j'ai dit au procureur du tribunal de grande instance de Cologne, après la condamnation de Beate Klarsfeld à deux mois de prison ferme par un tribunal qui n'avait pas cru devoir suivre le procureur qui s'était contenté de requérir une peine assortie du sursis.

Sans doute a-t-on cru devoir nous expliquer longuement que la loi est la loi, qu'en Allemagne de l'Ouest comme en France, force doit rester à cette dernière, que Beate Klarsfeld l'avait incontestablement violée en troublant l'ordre public et, notamment, en s'attaquant à la personne de Kurt Lischka, « honorable » fondé de pouvoir d'une entreprise d'import-export.

Mais où est la justice quand on peut condamner une jeune femme courageuse, chrétienne, née allemande, qui est une conscience en même temps que notre mémoire, parce qu'elle se sent le devoir légitime de faire condamner ses compatriotes de la génération qui l'a précédée pour les crimes commis contre l'humanité, tandis qu'un Kurt Lischka, faisant semblant d'oublier que, sous le matricule SS 195590, il *a été le chef adjoint de la police nazie en France* (SIPO-S.D.) et le chef de la SIPO-S.D. de Paris sous l'occupation et, à ce titre, responsable de la déportation et de la mort de plus de cent mille juifs et de combattants de la Résistance, vaque en toute liberté à ses occupations professionnelles dans l'indifférence ou peut-être avec l'estime de ses concitoyens ?

Où est la justice quand des tribunaux allemands, chargés de poursuivre des criminels de guerre nazis, n'hésitent pas à prononcer des acquittements nombreux en leur faveur, tandis que Beate Klarsfeld est condamnée à de la prison ferme *alors qu'il eût été facile* d'abandonner l'accusation dans une affaire qui, même pour les plus sourcilleux des juristes, ne pouvait créer un précédent ?

Où est la justice quand d'aucuns se permettent de critiquer pour *tions filandreuses, croit devoir, pour l'avenir, recommander à cette* « condamnée », à laquelle la Résistance, soucieuse non de vengeance mais simplement de justice, exprime son estime et son admiration, de ne pas recommencer, en évitant de continuer à *ne* fréquenter que le milieu « *émotionnel* » dans lequel elle vit, sans doute parce qu'il sait que, pas plus qu'elle, il n'est disposé à accepter l'insulte de sa condamnation ?

Où est la justice quand, d'aucuns se permettent de critiquer pour son intervention le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, parce que, *loyal interprète de l'émotion de déportés* et résistants français qui le remercient de son action, il intervient aussi bien pour faire entendre la voix des anciens déportés au procès de Beate Klarsfeld que pour obtenir de la République fédérale d'Alle*magne que celle-ci ratifie enfin la convention judiciaire franco*-allemande du 2 février 1971 sur les crimes de guerre ?

Et peut-on espérer la justice quand on sait que c'est à un Ernst Achenbach, ancien diplomate nazi, en poste à Paris de 1941 à 1943, mais aujourd'hui député au Bundestag et dont on peut se demander s'il ne craint pas, à juste titre, l'application de cette convention, que le groupe libéral F.D.P. a confié le soin de suivre cette affaire pour qu'ensuite il soit chargé d'en être le rapporteur devant la commission des affaires étrangères du Bundestag ?

Est-ce vraiment chercher la justice que de vouloir à tout prix donner bonne conscience à ceux qui veulent oublier complètement un passé trop récent en imaginant que, parce qu'ils ont payé des réparations, ils ont effacé les horreurs tragiques commises il y a trente ans ?

Les magistrats de Cologne ont-ils eu pour seul but de favoriser, chez trop de leurs compatriotes, un « lâche soulagement » plus facile pour ceux qui l'éprouvent que le courage respectable d'un Willy Brandt allant s'agenouiller devant les victimes d'Auschwitz en prétendant respecter, avec une *rigueur mal venue*, la lettre des textes qui les conduisent à punir une révolte légitime ? Beate Klarsfeld est traitée comme un trouble-fête, alors qu'elle honore son pays en symbolisant la conscience de tous ceux qui n'ont pas oublié et n'oublieront jamais les crimes commis par les nazis ?

Peut-être a-t-on respecté le droit !

Peut-être a-t-on suivi avec rigueur la lettre de la loi !

Mais que penser d'une justice qui refuse d'entendre des témoins gênants et écoute, avec déférence, les chefs des bourreaux et des tortionnaires *nazis responsables de la mort de centaines de milliers* d'êtres humains ?

Que penser d'une justice qui, en condamnant, et quelle que soit l'importance de la sanction qu'elle inflige, une Beate Klarsfeld, n'a respecté ni l'équité ni la morale ?

Oui, aujourd'hui nous avons honte, pas pour nous certes, mais bien pour ceux qui ont cru pouvoir rendre un jugement si inique qu'aucun juste ne saurait l'accepter !

(*) Compagnon de la Libération, membre du comité central de la LICA.

Des fleurs pour la condamnée

« Eichmann, on t'a eu, Lischka, on t'aura. » Ce slogan agressif, hurlé *par* quelques dizaines de poitrines, reflète assez mal le ton de la manifestation qui a réuni plus de mille personnes, mercredi 10 juillet, *devant* l'ambassade d'Allemagne fédérale à Paris. C'est une foule pacifique, partagée entre l'indignation (contre le procès de Cologne) et l'admiration (pour *Mme Beate Klarsfeld*), *qui avait* répondu à l'appel de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) et de quelques autres associations de déportés et d'anciens combattants.

Commencée par des hou ! hou ! la manifestation devait se terminer par des vivats : entourée, photographiée, embrassée, bousculée, la militante antinazie a eu droit à un bain de foule digne d'un chef d'Etat. Les manifestants scandaient : « Justice allemande, justice fasciste », « Libérez Beate, Lischka en prison » ou simplement, « Be-ate, Be-ate ».

Avec son tailleur rouge, son sourire triste et le grand bouquet de fleurs qui lui encombrait les bras, la jeune femme avait patiemment attendu, en compagnie de plusieurs parlementaires ceints de leur écharpe tricolore, qu'une délégation — comprenant notamment M. Jean-Pierre Bloch, président de la LICA ; René Cassin, prix Nobel de la paix, et deux ecclésiastiques, les Pères Braun et Riquet — ressorte de l'ambassade, gardée par deux cordons de policiers. On la libéra enfin, lui frayant péniblement un passage jusqu'à une voiture bientôt prise d'assaut, tandis qu'elle cherchait des yeux et de la voix « Serge », son mari, son complice et compagnon de combat.

Quelques heures plus tôt, il l'avait accueillie seul, sur un quai de la gare du Nord, un bouquet d'œillets à la main. Elle revenait de Cologne, moins affectée peut-être par sa condamnation que par *le sentiment d'être considérée* par beaucoup d'Allemands comme une femme à éviter. « Je suis pourtant une bonne patriote », remarque-t-elle, « qui lave le linge sale de son pays. Il faut tout de même se faire une raison : nous ne sommes pas seulement les enfants de Beethoven, de Goethe et de Schiller, mais aussi de l'Allemagne nazie. » C'est, dit-elle, la France où elle habite depuis 1960, c'est son mari — juif et Français — qui *lui ont ouvert les yeux sur des* horreurs survenues vers 1939, l'année de sa naissance dans une famille protestante de Berlin, vaguement hitlérienne comme tant d'autres. Depuis, elle ne veut plus oublier et dénonce — avec détermination mais sans passion — l'amnésie volontaire dont semblent être frappés beaucoup de ses compatriotes.

Cent fois interviewée, Beate Klarsfeld connaît par cœur ses dossiers, sait éviter les pièges (non, elle « n'écume pas de haine » pour Lischka ni pour qui que ce soit) et formule des réponses claires, en trois points, comme savent le faire les vrais professionnels. Son combat ? Il est triple. Premièrement, empêcher que d'anciens nazis puis*sent occuper à nouveau des postes* politiques (d'où sa lutte contre l'ancien chancelier Kiesinger, auquel elle administra une gifle mémorable en 1968). Deuxièmement, « empêcher la réhabilitation d'anciens criminels de guerre par le simple fait qu'on ne les juge pas » (et cela explique sa tentative d'enlèvement de Lischka). Troisièmement, « combattre l'antisémitisme et être solidaire du peuple juif ».

Beate Klarsfeld, qui se déclare profondément antifasciste — elle ne supporte pas le Chili du général Pinochet — serait assez proche de la social-démocratie allemande. Une *militante de gauche, en somme ?* Non, car « cela ne veut pas dire grand-chose », mais surtout parce qu'elle ne peut partager les sentiments anti-israéliens de l'extrême-gauche. Invitée, du reste, en Israël, elle s'y rendra lundi prochain, avec ses deux enfants, pour y passer quelque temps.

Et la prison, alors ? Beate Klarsfeld se lance dans de grandes explications sur la législation allemande : elle dispose de huit jours *pour demander une révision de son* procès, puis d'un mois pour faire appel. Mais ses amis hochent la tête. « Vous verrez. Pour ne pas réviser le procès, on va la gracier. Comme Dreyfus. »

ROBERT SOLÉ.

Ancien conseiller politique à Paris sous l'occupation

LE DÉPUTÉ LIBÉRAL ERNST ACHENBACH RÉCLAME « UNE AMNISTIE GÉNÉRALE » POUR LES CRIMINELS DE GUERRE NAZIS

Bonn *(A.F.P.)*. — Mis en cause par Mme Beate Klarsfeld, le député libéral Ernst Achenbach, *ancien conseiller politique* à l'ambassade du Reich à Paris sous l'occupation, et rapporteur de la commission des affaires étrangères pour la convention judiciaire *franco-allemande du 2 février* 1971, n'a nullement l'intention d'en hâter la ratification par le Bundestag. « *Il faut en finir une fois pour toutes avec le passé*, a-t-il dit, *le 10 juillet*, au micro de la radio de Cologne, *sinon nous risquons de ne jamais sortir du cercle infernal de la vengeance.* (...)

» *Pour l'Europe nouvelle que nous voulons tous construire d'un commun accord, il serait bon de songer à une amnistie générale.* (...) *Trente ans après, on devrait donner la priorité au pardon et abandonner l'idée de poursuites sans fin.* » M. Achenbach, qui a fait des déclarations similaires au micro de France Inter, est décidé à *proposer* à l'Assemblée fédérale une amnistie générale au profit des personnes visées par la convention franco-allemande, dont il est l'un des principaux adversaires au Bundestag.

Le projet de ratification doit, en principe, être examiné en septembre prochain par la commission juridique de l'Assemblée.

Portugal

Une campagne anticommuniste se développe

(Suite de la première page.)

On cite également le nom de M. Almeida Santos, actuel ministre *des relations* interterritoriales, qui pourrait donner une nouvelle impulsion au processus de décolonisation, actuellement au point mort en dépit des *entretiens* récents et très fructueux, dit-on, entre le général Spinola et le président sénégalais Senghor.

On parle aussi d'un militaire *pour diriger* la prochaine équipe, que l'on souhaite plus cohérente, plus dynamique, moins déchirée par d'interminables discussions de doctrine et moins paralysée surtout par l'absence d'ordre du jour précis.

L'essentiel pourtant, derrière ce ballet de personnalités, c'est l'enjeu. Il s'agit de savoir, comme l'écrit ce jeudi le journal *Republica*, si le programme du mouvement des forces armées sera renforcé ou s'il y aura virage à droite. Les partisans d'une relance réelle du programme politique du mouvement des forces armées — programme adopté à la mi-mai par le gouvernement Palma Carlos — sont les communistes, les socialistes *et* les représentants du mouvement démocratique, comme M. Pereira de Moura, ministre d'Etat.

Les avocats de ce que le journal *socialiste* appelle un « *virage à droite* », préfèrent naturellement parler de lutte nécessaire contre le chaos et le désordre menaçants, et de renforcement des *pouvoirs* du premier ministre. Leurs inquiétudes se nourrissent des progrès réels réalisés par le parti communiste (P.C.P.) dans le domaine syndical. Les plus amers, *ou les plus* effrayés d'entre eux, parlent déjà de « *coup de Prague* » à Lisbonne, d'un plan de conquête progressif du pouvoir par les communistes. Ceux-ci ne cessent, *dans le* même temps, de réaffirmer leur loyauté à l'égard du gouvernement et de dénoncer les mouvements de grève « *aventuristes* ».

La crise couvait

L'anticommunisme latent de personnalités, parfois qualifiées de libérales, de l'ancien régime, et actuellement au pouvoir, est un élément essentiel du conflit. Lors du voyage dans l'Alentejo, en juin, le général Spinola avait *déjà fait une brève allusion*, non relevée dans la presse, au rôle du P.C.P. Le chef de l'Etat serait revenu sur ce thème, et dans des termes très sévères, lors *de plusieurs entretiens privés* ces dernières semaines. Les mises en garde contre « *le péril communiste* » étaient de plus en plus fréquentes depuis le début de juin *dans certains milieux dirigeants*. Les représentants des grandes banques et des principales sociétés portugaises se sont réunis récemment à Lisbonne pour analyser *la situation économique et déplorer* également « *la force montante du P.C.P.* », dont seul le leader, M. Alvaro Cunhal, échappe encore aux critiques directes. *L'offensive est principalement* dirigée contre M. Avelino Pacheco Gonçalves, ministre du travail, que l'on soupçonne, dans les milieux modérés, de double jeu : *pour la stabilité dans* les conseils du gouvernement ; pour l'organisation en sous-main de grèves dans le pays.

Dans ce contexte, la démission *de M. Palma Carlos apparaît* comme un épisode public d'une lutte engagée en coulisses depuis un mois. En fait, la crise qui couvait a soudainement éclaté au conseil *des ministres* du mercredi 3 juillet. A la surprise presque générale, M. Palma Carlos annonçait son intention de remettre sa démission le soir même au chef de l'Etat. Il estimait ne pas disposer de pouvoirs suffisants pour diriger réellement le gouvernement, et souhaitait nommer lui-même les ministres.

Le débat engagé est resté secret pendant quatre jours. Le jeudi 4, le premier ministre faisait deux nouvelles propositions à ses collègues : l'élection du président de la République dans un délai d'un mois (il a été prévu, en mai, que cette élection aurait lieu au printemps prochain) ; et *l'élection* d'une assemblée constituante au mois d'octobre. M. Soarès, ministre des affaires étrangères et leader du parti socialiste, ne participait *pas à ces débats.*

Un autre événement, la nomination de M. Veiga Simao, ancien ministre de M. Caetano, comme représentant permanent du Portugal auprès des Nations unies, suscitait au conseil des ministres d'autres échanges aigres-doux. Souhaitée par le chef de l'Etat et acceptée par courtoisie par plusieurs ministres, cette nomination était en revanche vivement contestée par d'autres. Finalement entérinée, elle a beaucoup contribué à alourdir ces derniers jours le climat politique. C'est en tout cas le Conseil d'Etat, réuni à portes closes pour la première fois le samedi 6 juillet, qui devait trancher entre partisans et adversaires d'une éventuelle élection anticipée du chef de l'Etat.

La controverse est symbolique : les modérés attendent de cette élection un renforcement de l'autorité du général Spinola ; les partis de gauche critiquent une méthode qui rappelle, selon eux, le style du salazarisme. Le Conseil d'Etat s'est prononcé contre les thèses défendues par le premier ministre. La majorité des membres de cet organisme de souveraineté (les sept officiers représentant le Mouvement des forces armées en font partie) admettaient que les pouvoirs du chef du gouvernement puissent être accrus, mais ils rejetaient la proposition de l'élection anticipée du chef de l'Etat. C'est cet échec, semble-t-il, qui a incité M. Palma Carlos à rendre publique sa démission et à la présenter officiellement au *chef de l'Etat*, *qui ne* l'a acceptée qu'à contre-cœur, et en espérant faire encore revenir le premier ministre sur son geste.

La décision du Conseil d'Etat mérite *réflexion*. Elle *montre* que les partis de gauche peuvent, dans certains cas et dans certaines limites, compter sur le soutien efficace du Mouvement des forces *armées*, que *l'on appelait* le 25 avril le Mouvement des capitaines. Les jeunes officiers, auteurs du soulèvement et véritables vainqueurs de M. Caetano, n'entendent pas, semble-t-il, renoncer aux principes de base qu'ils avaient codifiés dans la clandestinité. Ils souhaitent une application réelle de leur programme de relance du processus démocratique, et la fin de la guerre en Afrique par une solution politique. Le Mouvement des forces armées, ce n'est certes pas toute l'armée, mais c'en est la fraction politisée, dynamique, oganisée.

Les membres ou les délégués du Mouvement des forces armées n'hésitent pas, semble-t-il, à se concerter, à se réunir discrètement s'il le faut, pour analyser la situation et prendre des décisions. « *Les positions du Conseil d'Etat, où les militaires sont représentés, méritent tout mon respect*, a dit M. Palma Carlos. *Et je peux seulement en tirer les conséquences...* » La formule peut paraître sibylline. Elle indique que l'épreuve de force ne se joue pas seulement entre civils. Les militaires sont partie, arbitres sans doute, mais aussi acteurs. Et bien plus influents qu'on ne l'imagine.

MARCEL NIEDERGANG.

Espagne

LE GÉNÉRAL FRANCO A EU PLUSIEURS ENTRETIENS POLITIQUES

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le jeudi 11 juillet, pour *la première fois dans l'histoire* de son régime, le général Franco ne devait pas présider le conseil des ministres. Les membres du cabinet devaient se réunir dans la matinée dans l'édifice de la présidence, autour de M. Carlos Arias Navarro, président du gouvernement, alors que le général Franco, souffrant *d'une phlébite*, est encore hospitalisé.

La santé du général n'inspire pourtant pas d'inquiétude aux médecins *qui le soignent*. *Ils pensent* que d'ici quelques jours le Caudillo pourra rentrer chez lui au Pardo. Le *général* Franco qui, durant sa longue vie de chef d'Etat, n'a jamais eu de maladie grave — on se souvient seulement de l'accident de chasse dont il fut victime en décembre 1961 — est un malade « *difficile* ». C'est la raison qui a poussé les médecins à réclamer son hospitalisation, dit-on de source officielle. Ces deux derniers jours, *le général* a discuté des affaires de l'Etat, dans sa chambre de l'hôpital Francisco-Franco, avec le président du gouvernement. Il s'est *d'autre part* entretenu *longuement* avec M. Carlos Rodriguez de Valcarcel, président des Cortes. Il a aussi rencontré deux fois son *successeur désigné*, *le prince* Juan Carlos.

J. A. N.

Seize personnalités ouest-allemandes dénoncent le verdict de Cologne

Dans une note de protestation publiée le mercredi 10 juillet, à Berlin-Ouest, seize personnalités ouest-allemandes se sont élevées contre le verdict de Cologne. La déclaration, faite « *au nom de tous ceux qui ne se lasseront pas de rappeler le souvenir des juifs européens assassinés* », affirme que la sentence « *fait le jeu, d'une part, de ceux qui nient* l'existence *du camp d'Auschwitz et, d'autre part, de ceux qui ne croient pas à un changement d'esprit des Allemands* ».

Parmi les signataires figurent plusieurs écrivains, dont M. Heinrich Böll, prix Nobel de littérature ; le professeur Helmut Gollwitzer et le Dr Martin Niemoeller, tous deux théologiens ; le réalisateur Erwin *Leiser et* M. Heinrich Albertz, ancien bourgmestre de Berlin-Ouest.

La condamnation de Mme Beate Klarsfeld a été annoncée et commentée le 10 juillet en première page par la plupart des quotidiens allemands.

L'éditorialiste de la *Frankfurter Allgemeine* de Francfort se montre amer :

« *Il est compréhensible*, écrit-il, *que les victimes des persécutions nazies, en Allemagne comme à l'étranger, suivent le procès Klarsfeld avec émotion, car à l'arrière-plan de ce procès il ne faut pas oublier le meurtre de centaines de milliers de juifs français. Mais le cas Lischka et le procès Klarsfeld sont deux choses différentes qu'il ne faut pas confondre. Que le ministre israélien des affaires étrangères Allon qualifie de convenable et courageuse l'action de Mme Klarsfeld, libre à lui, mais on peut tout de même se demander ce qu'il y a de convenable à agresser et rouer de coups un individu, de même ce qu'il y a de courageux dans l'entêtement de Mme Klarsfeld à atteindre son but par tous les moyens, quels qu'ils soient. En revanche, que doit-on penser du Parlement israélien, qui demande aux autorités ouest-allemandes d'annuler le procès Klarsfeld ? Croit-on, à Jérusalem, que nous avons une justice du type « démocratie populaire », qui se laisse commander par le pouvoir politique ? Ou souhaite-t-on à Jérusalem que notre justice en devienne une de ce genre ?* »

Pour sa part, le *Stuttgarter Zeitung* (modéré) craint que « *personne à l'étranger ne puisse comprendre la condamnation de Beate Klarsfeld, car la situation est effectivement paradoxale : l'inculpée antifasciste est condamnée pendant que l'ancien chef de la Gestapo se promène librement. (...) On oublie toutefois à l'étranger que notre justice est indépendante* ».

Pour le *Rheinische Post* de Dusseldorf (chrétien-démocrate), le verdict de Cologne est un « jugement correct ». « *La cour avait uniquement à connaître s'il est légalement admissible d'attaquer un homme, de lui asséner des coups de gourdin et d'essayer de l'enlever.* » Mais, poursuit le journal, « *on doit aussi se demander s'il est possible de concilier avec les notions de droit et de justice le fait que des hommes, condamnés à l'étranger pour des crimes graves et ayant réussi à se soustraire aux poursuites, puissent vivre chez nous sans que leurs fautes fassent l'objet d'une enquête* ».

DIPLOMATIE

Au conseil des ministres

LES ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS

Au cours du conseil des ministres qui s'est tenu le 10 juillet (nos dernières éditions d'hier), le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale et a rendu compte des entretiens franco-allemands qui viennent de se dérouler à Bonn.

M. Giscard d'Estaing a déclaré en ouvrant le conseil des ministres que cette rencontre « a constitué la première étape d'une démarche dont la France souhaite qu'elle aboutisse avant la fin de l'année à une décision significative sur l'organisation *politique de l'Europe* ». M. Rossi a précisé qu'une telle initiative ne pourrait être prise que si, au préalable, on avait la certitude d'un certain consensus, et si on avait, en particulier, le sentiment « d'approcher du concret ».

M. Rossi a, d'autre part, indiqué que l'affaire Beate Klarsfeld n'avait pas été évoquée par le conseil des ministres.

A Moscou

M. SAUVAGNARGUES VA RENCONTRER M. GROMYKO

M. Jean Sauvagnargues, ministre français des affaires étrangères, est attendu ce jeudi 11 juillet à Moscou, en début d'après-midi. Aussitôt après son arrivée, il aura un premier entretien avec son collègue soviétique.

Après avoir fait le point de la situation internationale, MM. Gromyko et Sauvagnargues parleront du *renouvellement de l'accord* commercial qui arrive à expiration à la fin de l'année. Les deux ministres ne pourront fixer que les objectifs de la coopération franco-soviétique dans le domaine économique puisque, depuis le début de cette année, les accords commerciaux bilatéraux sont remplacés par les accords avec le Marché commun.

Vendredi après-midi, M. Sauvagnargues pourrait être invité à rencontrer M. Brejnev, qui se repose actuellement à Oreanda, sur la mer Noire. Le ministre regagnera Paris samedi en fin de matinée.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

L'AFFAIRE DU WATERGATE

M. Kissinger a présenté un témoignage-éclair devant le tribunal fédéral

De notre correspondant

Washington. — M. Kissinger a fait mercredi 10 juillet une courte apparition à la barre des témoins du tribunal fédéral. Les avocats de M. Ehrlichman, ancien conseiller du président, accusé d'avoir autorisé, sinon encouragé, les « plombiers » à violer le domicile du psychiatre de M. Ellsberg, l'avaient cité comme témoin à décharge afin de discréditer les accusateurs.

« *Nom et profession* », demanda un des avocats. « *Henry, Albert Kissinger, secrétaire d'Etat* ». Là-dessus, en quelques mots et en quatre-vingt-dix secondes, le témoin Kissinger déclara sous serment qu'il n'avait jamais demandé la construction d'une fiche sur le profil psychologique de M. Ellsberg — l'homme qui avait « révélé » les documents secrets du Pentagone, — et qu'il n'était au courant d'aucune initiative en ce sens faite soit par la C.I.A., soit par un « plombier ». Ni l'accusation ni la défense n'insistèrent pour en savoir davantage, et notamment si, comme l'a déclaré M. Colson, ancien conseiller présidentiel, M. Kissinger avait suggéré de diffuser à propos de M. Ellsberg des informations visant à le discréditer.

Le secrétaire d'Etat s'est fait un certain nombre d'ennemis au cours de ces derniers mois. Ils viennent de tous les horizons : de la Maison Blanche, où l'entourage du président est jaloux de l'influence qu'exerce un homme qui est aussi conseiller spécial du chef de l'exécutif; du Pentagone, où les chefs militaires, inquiets de la politique de détente, n'ont pas apprécié les remarques acerbes faites par M. Kissinger à Moscou sur la méfiance, teintée d'hostilité, des militaires à toute concession; du Congrès enfin, où un certain nombre de parlementaires, groupés derrière le sénateur Jackson, lui reprochent de mener une politique étrangère d' « apaisement » qui coûte cher aux Etats-Unis. Plus curieusement, les éléments libéraux, au Congrès et dans la presse, sont amenés, par leur haine viscérale de l'administration Nixon, à rejoindre les nostalgiques de la guerre froide, pour désapprouver une politique étrangère qu'ils recommandaient eux-mêmes dans le passé...

Malgré cette multiplicité d'ennemis, M. Kissinger peut compter sur l'appui d'une majorité de parlementaires, sur le soutien du président et la sympathie du public. Selon ceux qui l'approchent, le pire ennemi de M. Kissinger n'est autre que lui-même : il encaisse mal les coups bas de la vie publique, et ses nerfs le lâchent parfois. D'où les rumeurs, démenties dans son entourage, d'une démission à plus ou moins brève échéance.

Sa prochaine épreuve est celle de la commission sénatoriale des affaires étrangères, qui attend du président Nixon et de son premier adjoint, le général Haig, des précisions sur la mise sur tables d'écoutes de quelques anciens collaborateurs de M. Kissinger et de plusieurs journalistes. Un mémorandum de M. Hoover, ancien directeur du F.B.I., aujourd'hui décédé, contredit M. Kissinger qui, loin d'avoir tenu un rôle passif, aurait été l'instigateur de ces écoutes. Mais déjà, le ministre de la justice dans sa déposition, avait indiqué que M. Hoover avait probablement commis une erreur en citant M. Kissinger dans son mémorandum sans l'avoir même consulté.

Pour le président, les choses se présentent moins bien. Il a, certes, accompli un geste de bonne volonté en répondant mercredi par écrit et sous serment au questionnaire des avocats de M. Ehrlichman. Rien ne l'y obligeait, et c'est volontairement que le président s'est *mis en quelque sorte* à la disposition de la justice, sans doute pour démontrer qu'il était prêt à coopérer avec elle, mais de son propre gré, sans y être contraint par voie d'injonction. Peut-être aussi a-t-il tenu à mettre en évidence qu'il n'abandonnait pas ses anciens collaborateurs en difficulté, car son témoignage favorise M. Ehrlichman.

« Malheureusement, chaque jour apporte de mauvaises nouvelles. Après la commission judiciaire de la Chambre qui, en publiant sa version des conversations importantes de la Maison Blanche, présente le président sous un jour encore plus défavorable (*le Monde* du 11 juillet), la commission sénatoriale d'enquête, dans son rapport final qui va être publié, révèle des faits troublants, préjudiciables à M. Nixon. Il aurait notamment utilisé des fonds de la campagne électorale à des fins personnelles, en particulier pour l'achat de clips en diamants pour l'anniversaire de sa femme. Son premier adjoint, M. Ehrlichman, aurait d'autre part fait pression sur l'administration des impôts pour qu'elle enquête activement sur la situation fiscale de M. O'Brien, ancien président du parti démocrate, afin, aurait-il dit, « *de l'envoyer en prison avant les élections de 1972* ».

HENRI PIERRE.

● *Le sénateur républicain de Floride Edward Gurney*, membre de la commission sénatoriale d'enquête sur le Watergate, a été accusé, le mercredi 10 juillet, de corruption en même temps que deux de ses assistants. Un grand jury lui reproche d'avoir sollicité et obtenu de certains promoteurs immobiliers des contributions financières en échange de faveurs de la part des services du logement et de l'urbanisme.

Chili

UN NOUVEAU GOUVERNEMENT EST CONSTITUÉ

Le général Oscar Bonilla devient ministre de la défense

Trois civils sont responsables de l'économie

Santiago (*A.F.P., Reuter.*). — *Le général Augusto Pinochet, chef de l'Etat chilien, a annoncé, le mercredi 10 juillet, la formation d'un nouveau gouvernement, remplaçant le cabinet qui avait démissionné le 1er juillet, après que le général Pinochet eut officiellement accédé aux fonctions de chef suprême.*

Le nouveau cabinet, dont la composition a donné lieu à des modifications de dernière minute, comprend dix-sept ministres, dont trois civils. Le général Bonilla, dont le poids dans la vie politique chilienne s'était accru ces dernières semaines, est nommé ministre de la défense : il occupait, dans le précédent gouvernement, les fonctions de ministre de l'intérieur, poste auquel il est remplacé par le général Oscar Benavides, un nouveau venu. Aux affaires étrangères, le contre-amiral Ismaël Huerta est remplacé par le contre-amiral Patricio Carvajal Prado. Un militaire, d'autre part, remplace à la justice le ministre civil sortant, M. Gonzalo Prieto : il s'agit du général Hugo Musante Romero. Sur un total de quatorze militaires, cinq appartiennent à l'armée de terre, et les autres, en nombre égal (trois), à chacune des trois armes.

Ce changement d'équipe, important puisque le gouvernement comprend dix nouvelles personnalités, laisse la responsabilité de l'économie à trois civils : MM. Fernando Leniz, qui est confirmé dans ses fonctions de ministre de l'économie ; Jorge Cauas, vice-président de la Banque du Chili, ancien fonctionnaire du Fonds monétaire international, qui devient ministre des finances ; Raul Saez, un économiste, ajouté après coup à la liste, qui est nommé au nouveau poste de ministre de la coordination.

Conformément, d'autre part, au décret-loi numéro 130, pris par la junte militaire, les registres électoraux, qui renfermaient les noms de quatre millions d'électeurs environ, viennent d'être détruits dans tout le Chili. Ces listes, selon les autorités, avaient été « falsifiées » *par des éléments de gauche du précédent régime. Un porte-parole de la junte a indiqué qu'un recensement aurait prochainement lieu pour les rétablir.*

Le Service national des détenus vient d'annoncer la libération d'une centaine de militants d'extrême gauche qui étaient prisonniers dans un camp militaire, au nord du Chili. En revanche, on indique de même source que seront jugés dans la capitale des prisonniers qui étaient enfermés dans le camp de Chacabuco, à 1 200 kilomètres au nord de Santiago.

Aux difficultés de nature politique que connaissent les Chiliens s'ajoutent celles qu'apporte un des hivers austraux les plus rigoureux qu'ait connus le pays depuis longtemps. Des inondations consécutives à des pluies diluviennes ont fait plusieurs dizaines de morts à travers le pays.

Paris et Santiago ont, d'autre part, décidé de renégocier, à partir du mois d'août, la dette chilienne envers la France.

Le général Ernesto Baeza, chef de la police civile chilienne, a récemment déclaré à Santiago que la vague de délinquance, de vols et de meurtres qui déferle sur le Chili est soutenue financièrement de l'extérieur et vise à « créer les conditions du chaos dans le pays ». *Le général Baeza a fourni quelques chiffres sur l'importance de la délinquance. Du 1er janvier 1973 au 11 septembre de la même année, date du renversement de M. Salvador Allende, il y a eu sept cent quarante-deux meurtres. Du 11 septembre au 30 mai dernier, il y a eu cinq cents meurtres. Le chef de la police a estimé que ce chiffre est très élevé compte tenu du couvre-feu et de l'état de siège.*

Inflation, chômage, faillites

A l'occasion du passage ou de la présence à Paris de responsables des sept partis chiliens de gauche, ainsi que de ceux du Syndicat unique des ouvriers (CUT) venus participer à la conférence paneuropéenne de solidarité, les 6 et 7 juillet, nous avons recueilli auprès d'eux des informations relatives à la situation économique actuelle du pays, ainsi que leur analyse de la politique menée par la junte en ce domaine. Nous avons interrogé : MM. Edgardo Rojas, vice-président de la CUT ; Carlos Altamirano, du parti socialiste ; Edgardo Henriquez, du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) ; Orlando Millas, du parti communiste ; Eduardo Aquevedo, du Mouvement d'action populaire unifié (MAPU) ; Juan Vega, du MAPU-Ouvriers et paysans (MAPU-O.C.) et Bosco Parra, de la gauche chrétienne.

* * *

« *La dictature a voulu remettre les prix des produits, notamment des produits de consommation courante au niveau international* ». *Mais les salaires, eux, n'ont pas été mis au niveau international. De sorte que le pouvoir d'achat des travailleurs chiliens a diminué d'un tiers environ depuis le 11 septembre 1973* ». Ces propos sont tenus par M. Edgardo Rojas, ancien employé de l'administration des ports, nommé vice-président de la CUT en 1972, lors des dernières élections syndicales qu'ait connues le Chili. La dissolution de la Centrale unique des travailleurs, qui comptait environ un million de membres, alors qu'il y a deux millions et demi de personnes actives, a été une des premières mesures prises par la junte militaire.

M. Orlando Millas, du parti communiste, a quitté, il y a trois semaines environ, le Chili où il était réfugié à l'ambassade de Hollande. Il parle peu : « *Nous autres communistes, nous préférons agir* », dit-il avec un demi-sourire. Mais c'est un homme précis. Il sort de sa poche un papier sur lequel sont notés quelques chiffres : « *Le 11 septembre 1973, jour de la chute de Salvador Allende*, dit-il, *le kilo de pain valait 11 escudos ; il en vaut aujourd'hui 240 ; l'huile valait 36 escudos le litre et aujourd'hui 1 140 ; le lait 7 escudos le litre et à présent 120 escudos ; le sucre 12 escudos le kilo et à présent 350 ; le riz 16 escudos le kilo et aujourd'hui 550. J'ajoute cette circonstance aggravante pour les familles populaires que, avant le coup d'Etat, tous les enfants de moins de dix ans recevaient chaque jour dans les écoles un demi-litre de lait gratuit. Aujourd'hui, c'est fini.* »

M. Juan Vega, du MAPU-OC, qui fut ambassadeur du gouvernement Salvador Allende à Cuba, fait ce calcul : « *Le salaire minimum est de 18 000 escudos. Or le kilo de pain vaut 240 escudos. Une famille de cinq personnes qui consomme 2 kilos de pain par jour dépense ainsi près de 15 000 escudos par mois pour ce seul aliment.* »

En outre, certains produits manquent ou ont manqué récemment. Selon M. Edgardo Henriquez, du MIR — qui a quitté il y a six semaines le Chili, où il vivait dans la clandestinité, pour venir, via Cuba, à la conférence européenne de solidarité à Paris, avant de retourner dans son pays, — les boutiques sont mal approvisionnées en sucre, en huile, en cigarettes et en détergents.

Alors même que la semaine de travail a été portée de quarante-quatre à quarante-huit heures, les travailleurs chiliens connaissent une très forte diminution de leur pouvoir d'achat. Mais que dire de ceux qui dans le pays, — dans les grandes villes surtout — sont en chômage ? Environ trois cent cinquante mille personnes, soit 15 % de la population active, sont sans travail, estime M. Rojas. Une nouvelle « charrette », comprenant plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires civils, est en préparation.

La production serait en baisse dans tous les secteurs, sauf celui de l'extraction du cuivre. Faute de crédits, faute parfois d'acheteurs, de nombreuses petites entreprises auraient fait faillite à Santiago, à Concepcion, à Valparaiso, notamment dans le secteur des biens de consommation semi-durables, frigidaires, articles électriques, chaussures, vêtements, etc. Même les *gremios* — ces organisations professionnelles qui avaient largement contribué à la chute de Salvador Allende — expriment, de façon voilée, leur opposition à la politique économique de la junte, assure M. Carlos Altamirano. De petits commerçants avaient même été emprisonnés pour avoir exprimé leur désaccord de manière trop claire.

Les représentants des partis de gauche notent encore au débit de la politique de la junte : la fuite des capitaux aux Etats-Unis et l'émigration de nombreux cadres et membres de professions libérales : ingénieurs, techniciens, médecins...

A la faim, au chômage, s'ajoute, notent tous les représentants des partis, le cortège habituel des misères sociales en semblable circonstance : la mendicité, la prostitution, la délinquance. Malgré une très bonne année pour l'extraction du cuivre et la bonne tenue des cours mondiaux de ce métal, 1974 s'annonce ainsi — le général Pinochet l'a dit lui-même — comme « *l'année la plus triste de l'histoire du pays* ».

A la brésilienne

Par-delà ces constatations, les représentants des partis de gauche ont aussi, cela va de soi, leur analyse de la politique économique de la junte. Sur ce point, ils sont à peu près unanimes. Ainsi, selon M. Aquevedo, du MAPU, la junte a un objectif fondamental : faire démarrer, par des investissements massifs dans les secteurs les plus modernes et les plus productifs, une industrie chilienne compétitive : « *Les dirigeants de la junte ont en tête un modèle*, explique le dirigeant du MAPU : *le boom à la brésilienne. Aussi entendent-ils encourager dans le pays une accumulation intensive des capitaux en favorisant par tous les moyens la diminution des salaires réels.* »

« *Dans cette optique*, poursuit M. Aquevedo, *tous les crédits publics sont concentrés sur un petit nombre de grosses entreprises de pointe du secteur monopolistique. Pour ce faire, les responsables de l'économie lient la distribution des fonds publics à l'obtention de résultats économiques à l'évidence impossibles à atteindre par de petites et moyennes entreprises. D'où des faillites en grand nombre dans ce secteur, officiellement dénommé* « *parasitaire* ».

D'autre part, les barrières douanières ont été abaissées ou supprimées pour de nombreux produits. Ainsi la compétition internationale atteint-elle désormais de plein fouet un pays où peu d'entreprises y étaient vraiment préparées.

Ce schéma supposait pourtant, pour réussir, un apport important de capitaux étrangers. Or, contrairement aux espoirs de la junte, ceux-ci ne sont pas venus. Les militaires n'y peuvent rien : les bailleurs de fonds ne considèrent pas le pays comme sûr. Aussi, selon M. Carlos Altamirano, le leader socialiste, le Chili est-il aujourd'hui « *en faillite* ».

C'est pourquoi certains cercles politiques, économiques et militaires chiliens, et aussi des milieux étrangers au pays, estiment que le moment est venu de changer l'image de marque du régime afin de réussir à attirer les capitaux étrangers. C'est là, en particulier, le calcul que tous les leaders de la gauche prêtent à M. Eduardo Frei, ancien président de la République, démocrate chrétien. « *La junte a fait le sale boulot. Lui, il va vouloir faire de la bonne économie* », déclare M. Juan Vega.

Mais est-il possible, désormais, de libéraliser « un peu » un tel régime ? Tous les délégués à la conférence de Paris parlaient à ce sujet de la quadrature du cercle : « *Les militaires veulent améliorer leur image internationale pour obtenir des crédits, ce qui nécessite une libéralisation. Mais s'ils soulèvent le couvercle de la marmite où ils ont enfermé les libertés publiques, la résistance va en profiter pour prendre un essor nouveau.* »

Aussi bien, les partis de gauche et la CUT, s'ils n'excluent pas l'hypothèse d'une évolution plus libérale du régime, n'en comptent-ils pas moins davantage sur l'action clandestine de leurs militants pour rétablir la vie démocratique du pays.

« *La libération sera le produit d'une stratégie insurrectionnelle et non de querelles entre les militaires* », déclare M. Bosco Parra, de la gauche chrétienne. Pour tous, en tout cas, existe une même certitude : à court terme, la résistance se fera patiemment, lentement, sur les lieux de travail, dans les quartiers, dans les universités. La lutte armée, elle, n'est au programme que pour beaucoup plus tard.

Brésil

LE PARTI LÉGAL D'OPPOSITION DÉNONCE LES DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Rio-de-Janeiro (*A.F.P.*). — Le Mouvement démocratique brésilien, seul parti d'opposition légal au Brésil, a dénoncé, le 10 juillet, les détentions arbitraires et les « *mauvais traitements* ». Il a adressé au ministre de la justice une « *demande d'éclaircissement* » sur le sort d'une dizaine de personnes arrêtées récemment par la police politique.

[Le document signale la disparition : de l'ancien député communiste David Capistrano de Costa, arrêté le 16 mars dernier à Sao-Paulo ; d'un autre ancien député, M. Paulo Stuart Wright, arrêté également à Sao-Paulo en septembre dernier ; du journaliste Walter de Souza Ribeiro, de l'avocat Santos Delgado et du professeur Luis Ignacio Maranho, tous arrêtés en avril à Sao-Paulo ; de trois étudiants : MM. Humberto Camara, Honestino Guimaraes et Fernando de Santa-Cruz Oliveira, appréhendés en octobre 1873 et février 1974, et de M. Joao Massena, un ancien député, et M. Tomas Neto, arrêtés respectivement début avril et début mai, l'un à Sao-Paulo et l'autre à Rio-de-Janeiro.]

ASIE

Birmanie

Le pouvoir traque les militants communistes sans proposer de solution à la crise politique

Confronté à une grave crise économique et sociale, le régime de Rangoun, à défaut de quantités suffisantes de produits alimentaires, distribue des bonnes paroles, et dénonce vivement l'action de l'extrême gauche auprès de la classe ouvrière.

Il a fallu que se produisent les grèves de mai et juin, et que la répression fasse vingt-deux victimes (chiffre officiel) pour que l'on soit informé à l'étranger du malaise qui règne dans le pays (*le Monde* du 11 juin).

Pour le pouvoir, seule une minorité agissante est responsable de ce qui, à Rangoun — où l'on se veut socialiste — est considéré comme un intolérable désordre. La commission d'enquête sur les troubles note à ce sujet : « *Les grévistes ont usé d'une stratégie uniforme. Tout de suite après les arrêts de travail, ils ont occupé ateliers et usines. Puis ils ont occupé les bureaux des responsables et les endroits stratégiques des ateliers et usines, entrant en contact par téléphone avec d'autres usines. Ils ont utilisé des sirènes lorsqu'ils ne pouvaient téléphoner. Dans une seconde phase, ils se sont emparés de responsables des usines, de représentants du parti et des conseils (ouvriers) qui jouaient le rôle de médiateurs, les enfermant et les gardant en otages.* » D'autre part, des « *influences extérieures* » aux usines ont été notées.

Le pouvoir a réprimé les grévistes, leur demandant aussi de respecter les conseils ouvriers officiels qui « *servent les masses* », cependant que « *des saboteurs et des anarchistes* » veulent « *exploiter* » les problèmes économiques « *pour tenter de détruire le socialisme* ». Dans son discours du 6 juin, le premier ministre a cependant admis que l'inflation fait des ravages, et que la récolte de riz n'a pas été cette année aussi abondante que l'on espérait.

Le comité central du Parti du programme socialiste de Birmanie (parti unique) vient de se réunir. Son président, M. Ne Win, qui est aussi chef de l'Etat, a, à cette occasion, fait un discours inconsistant dans lequel il a demandé aux paysans de planter plus de riz, aux ouvriers de « *ne pas oublier leur travail* » sous prétexte qu'ils veulent discuter de leurs problèmes, etc.

Si de nouvelles arrestations ont eu lieu récemment, le 3 juillet, deux cent quarante et un travailleurs de Rangoun incarcérés le mois dernier ont été élargis : il s'agit d'ouvriers qui « *n'ont subi aucune influence droitière ou gauchiste et n'ont pas commis de fautes majeures pendant les manifestations* ». Cependant, les services de renseignements recherchent tous les militants qui, impliqués dans les mouvements sociaux, auraient pu avoir des contacts avec le P.C. clandestin. Le 14 juin, huit membres du Front révolutionnaire prolétarien ont été arrêtés à Yenangyaung et à Magwe. Nouvelles arrestations le 24 juin, en particulier celle de M. Lay Maung, stratège, selon les autorités, d'une politique « *anti-néo-colonialiste* » et qui aurait eu des contacts avec des éléments « *durs* » de l'extrême gauche dans plusieurs centres ouvriers. Le même jour aurait été capturé à Rangoun un certain San Myint, envoyé pour provoquer des désordres depuis un « centre subversif » installé à l'étranger, en l'occurrence dans le district thaïlandais de Mae-Sot. M. San Myint est un ancien dirigeant syndicaliste qui avait autrefois mené le combat politique contre le mouvement majoritaire devenu depuis le Parti du programme socialiste.

La radio clandestine du P.C.B. a réagi avec violence à la répression des grèves. Le 9 juin, elle condamnait les « *crimes haineux* » commis par le « *gouvernement militaire réactionnaire* » qui doit se battre sur deux fronts : « *le front du peuple révolutionnaire armé dirigé par le P.C.B., et le soulèvement de la population* » (dans les villes industrialisées). Le 16 juin, la même radio affirmait que le mythe du socialisme dont se réclame l'équipe au pouvoir à Rangoun avait éclaté.

La même source a donné en juin une grande publicité à un accord signé le 31 mars par deux mouvements de la minorité ethnique shan : l'Organisation de libération des nationalités de l'Etat shan et le Parti progressiste de l'Etat shan. Adressé à toutes les composantes ethniques du pays, l'appel affirme que le gouvernement « *oppresse et assassine les masses* », et que l'« *ennemi commun* » doit être « *annihilé* » (1).

« *Annihilé* », le régime de M. Ne Win n'est pas près de l'être. Mais il se trouve confronté à une sérieuse crise dont les grèves de mai et juin ont été le révélateur. L'ouverture du pays aux capitaux étrangers — en particulier aux intérêts pétroliers — ne saurait suffire à sortir la Birmanie de son marasme. Pas plus d'ailleurs que les incantations « *socialistes* » de M. Ne Win.

JACQUES DECORNOY.

(1) D'autre part, la lutte de Rangoun contre la minorité Karen se poursuit. Samedi 6 juillet, cinq avions à réaction se sont écrasés, lors d'une opération, à cause de la mousson.

Corée du Sud

SEPT PERSONNES ONT ÉTÉ CONDAMNÉES A MORT

Séoul (A.P., Reuter). — Alors que les procès politiques se poursuivent devant plusieurs juridictions d'exception, sept personnes, accusées d'avoir appartenu à une organisation pro-communiste clandestine, le « parti révolutionnaire du peuple », ont été condamnées à mort, le jeudi 11 juillet, par une cour martiale. Quatorze autres personnes ont été condamnées à de très lourdes peines de prison.

Sept peines de mort avaient déjà été demandées contre des personnes accusées des mêmes faits (« le Monde » du 11 juillet). Six autres peines de mort avaient aussi été requises la semaine dernière contre un groupe d' « espions à la solde de la Corée du Nord » qui opéraient sur la côte orientale du pays. D'autre part, les services de sécurité ont relâché, après quatre jours d'interrogatoire, l'évêque de Wonju, Mgr Daniel Chi (« le Monde » du 9 juillet). — (A.P.)

Indochine

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU LAOS EST DISSOUTE

Le gouvernement provisoire d'union nationale laotien a prononcé, le mercredi 10 juillet, la dissolution de l'Assemblée nationale, qui n'avait jamais été reconnue par le Pathet-Lao et dont les activités étaient gelées depuis l'accord de Vientiane du 21 février dernier. Des élections générales devraient avoir lieu à une date fixée par le Conseil politique national de coalition, présidé par le prince Souphanouvong, chef du Pathet-Lao.

PROCHE-ORIENT

La longue marche des Kurdes

III. — L'enjeu pétrolier

De notre envoyé spécial OLIVIER POSTEL-VINAY

Le soutien populaire dont dispose le général Barzani est considérable, mais sans doute ne pourrait-il pas contenir longtemps l'armée irakienne sans l'aide de l'Iran (« le Monde » des 10 et 11 juillet). Bien que l'intransigeance des dirigeants kurdes soit aisément explicable, la lutte qu'ils ont entreprise comporte de nombreux risques.

Reprenant une disposition déjà inscrite dans l'accord du 11 mars 1970, la loi d'autonomie décrétée par le gouvernement de Bagdad à la fin du mois de mars dernier prévoit un recensement qui doit permettre de délimiter son champ d'application. Elle ne précise pas la date de l'opération mais affirme qu'en tout état de cause celle-ci ne pourra s'effectuer que « *sur la base du recensement de 1957* », qui fut en fait réalisé à une époque où le général Barzani était interdit de séjour en Irak et où la plupart des leaders kurdes, ceux du moins qui n'avaient pas été exécutés, étaient en prison ou en exil.

En pratique, cette référence exclut de la « région autonome » les districts de Sindjar, Khanaqin et Kirkouk, traditionnellement kurdes. Pour la majorité de la population, ces trois districts représentent, en quelque sorte, son Alsace-Lorraine : leur exclusion du Kurdistan autonome, qui fut précédée d'une vaste entreprise d' « arabisation », est la cause directe de la nouvelle guerre (1).

Même si l'on fait abstraction de ce problème, les modalités de l'autonomie accordée à la région par le gouvernement central ne paraissent offrir que de faibles garanties. Une assemblée législative est prévue, dont on apprend, au détour d'un article de la loi, que ses membres sont élus, mais sans que le mode d'élection soit précisé. L'Assemblée a le pouvoir de prendre des « *décrets législatifs* » (sic) « *nécessaires au développement de la région* » et de « *proposer le budget de la région* ». Un conseil exécutif, dont le président est choisi, au sein de l'Assemblée, par le gouvernement, et dont les membres sont nommés par le président, a le pouvoir de « *préparer les projets de plans de détail et les projets de croissance* » qu'il soumet à l'Assemblée pour approbation.

D'autre part, « *le pouvoir central désigne un ministre d'Etat chargé de coordonner l'activité exercée dans la région, à la fois par le pouvoir central (police, sûreté, état civil...) et par les organes régionaux (développement économique, social et culturel). Le ministre doit assister à toutes les réunions de tous les organes. Il revient au ministre de la justice ou au ministre d'Etat de contester les décrets des organes régionaux devant un comité de contrôle composé du président de la Cour de cassation et de quatre autres membres de la Cour. Les décisions de ce comité sont sans appel* ».

En théorie, ces dispositions devraient permettre aux Kurdes d'Irak de connaître un début d'autonomie. Cependant, l'intervention d'un ministre d'Etat, qui vient se surajouter à un président du conseil exécutif déjà nommé par Bagdad, jette un doute sur la sincérité de l'entreprise. Ce ministre aurait en effet la haute main sur la police et les services de sécurité, qui constituaient avant la guerre un pouvoir parallèle aux prérogatives exorbitantes. De son côté le comité de contrôle aurait en apparence toute l'indépendance de l'appareil judiciaire. Mais dans un pays qui ne passe pas pour être un modèle de démocratie, on comprend qu'aux yeux des Kurdes cette promesse d'impartialité ne soit pas une garantie.

Détruire Kirkouk ?

A court terme, l'espoir des Kurdes est que cette guerre aboutira à la chute du gouvernement de Bagdad. Leurs chefs s'attachent à démontrer que ce gouvernement a perdu *tout* soutien populaire. Le général Barzani nous a dit à ce propos : « *Bien qu'il soit impossible de faire une prévision exacte, je pense que M. Saddam Hussein (2) ne pourra pas se maintenir plus de six mois.* »

Le docteur Mahmoud Osman, l'un des responsables du P.D.K., estime pour sa part que « *les dirigeants irakiens n'ont pas de politique. A l'extérieur, ils ont jeté leur pays dans les bras de l'U.R.S.S. (3). Ils prétendent défendre la cause arabe, mais ils n'ont pu convaincre aucun Etat arabe de prendre position contre nous. Au fond, ils n'ont de bonnes relations, et encore n'est-ce souvent qu'en apparence, qu'avec les pays qui leur achètent du pétrole et leur vendent des armes. Ce n'est pas une politique réfléchie.*

» *A l'intérieur*, poursuit le Dr Mahmoud Osman, *qu'ont-ils gagné à bombarder les populations civiles, sinon un renforcement de la solidarité kurde ? Ils le savent bien, puisqu'ils ne parviennent pas, par exemple, à trouver les quatre-vingts Kurdes qui leur seraient nécessaires pour former l'Assemblée régionale ! Pour la première fois dans l'histoire du pays, ils ont pendu une jeune fille kurde, à Bagdad, en avril. Croient-ils y avoir gagné en popularité ? Ils ont perdu, d'autre part, l'appui de la majorité des Arabes d'Irak. Ceux-ci peuvent constater que les revenus du pétrole ne profitent au peuple que dans une faible proportion, que même sur les marchés de Bagdad manquent souvent les produits les plus ordinaires. Nul n'ignore que le pays est dirigé par un petit groupe d'hommes qui sont tous originaires du village de Takrit, au nord de Bagdad. Nous sommes persuadés que si l'on organisait un référendum, la majorité se prononcerait en notre faveur.* »

Il n'est cependant pas démontré que le gouvernement de Bagdad sera gravement menacé si la situation actuelle se prolonge. Le général Barzani nous a déclaré que, pour obtenir sa chute, « *il sera probablement nécessaire de détruire les installations pétrolières de Kirkouk. Ce sera pour nous*, a-t-il ajouté, *le moyen décisif d'influer sur la politique de l'Irak et sur celle des grandes puissances. Ce sera difficile, mais nous avons les moyens de le faire. La date de l'opération n'est pas encore fixée* ». Et le Dr Mahmoud de préciser : « *Détruire le complexe de Kirkouk, ce ne serait pas de notre part un acte offensif, mais un moyen de défense. Ce serait tarir la source de la puissance militaire de l'ennemi. Le pétrole, ce sont les Tupolev-22, ces bombardiers dont ni l'Egypte ni la Syrie n'ont pu disposer face à Israël.* »

Le revirement de Bagdad

Simple menace ? Jusqu'ici, comme au cours de la guerre précédente, les Kurdes se sont contentés de faire sauter quelques puits ou oléoducs isolés. Mais le front est à quelques kilomètres seulement de Kirkouk et, bien que les Irakiens aient concentré dans cette zone des moyens de défense considérables, une opération de « commando » ne serait pas nécessairement vouée à l'échec.

Il est clair que, du point de vue irakien, le pétrole est l'enjeu majeur de cette guerre. En 1973, les ressources pétrolières ont représenté un tiers du budget. Le prix du pétrole ayant quadruplé à l'automne, on peut prévoir que ce pourcentage augmentera sensiblement. Or la région de Kirkouk a produit l'an dernier, 57 millions de tonnes de brut, soit près des deux tiers de la production irakienne totale.

Cette proportion va, certes, varier à l'avenir. En 1976, en effet, il est prévu que la zone de Roumeila, dans le sud du pays, produira presque deux fois plus de pétrole que celle de Kirkouk. Mais ce gisement n'en demeurera pas moins de la plus grande importance.

Dans l'accord du 11 mars 1970, l'inclusion de Kirkouk dans le Kurdistan autonome ne faisait, en apparence, pas de question, puisque l'on avait adopté, pour délimiter la région autonome, le critère de la majorité démographique et que tout le monde s'accordait pour reconnaître que la zone de Kirkouk était en majorité peuplée de Kurdes. Cependant cette inclusion n'était pas expressément inscrite dans le texte de l'accord, et les Irakiens ont pu en tirer argument pour renverser leur position dans la loi d'autonomie de mars 1974.

Pourquoi ce revirement ? « *Nous en sommes venus à la conclusion*, déclarait récemment Idriss Barzani, *que les Irakiens, ou du moins le Baas, ne conçoivent les « accords » que comme un moyen de temporiser pour préparer une reprise de l'offensive dans de meilleures conditions.* » Il se pourrait aussi que les dirigeants de Bagdad aient pris un peu tard conscience des conséquences de l'engagement auquel ils avaient souscrit. Car si les Kurdes reconnaissent aujourd'hui aux autorités irakiennes le droit d'administrer le pétrole de Kirkouk, et se contentent de réclamer qu'une part raisonnable du budget de l'Etat leur soit affectée, comment être assuré qu'une fois l'autonomie accordée, ils n'exigeront pas davantage ? S'approprier ce pétrole, dont ils affirment déjà qu'il est « kurde », ne serait-ce pas, pour eux, la seule façon de mener à bien le développement de leur région ?

Quelles qu'aient été les arrière-pensées des dirigeants baasistes, leur intention est en tout cas bien nette : il ne peut être question de laisser Kirkouk aux Kurdes. La position du général Barzani est, en revanche, plus difficile à définir. Qu'espère-t-il exactement ? Ses partisans admettent que le gouvernement actuel ne peut être renversé sans l'appui, voire *une action directe*, de l'armée. Or celle-ci n'est pas réputée pour son goût des réformes ni son esprit de conciliation. De surcroît, l'avènement de l'armée est précisément ce que souhaite l'Iran, traditionnellement hostile au régime baasiste.

On peut se demander, dans ces conditions, si les dirigeants kurdes ont eu raison d'adopter une attitude intransigeante. Sans doute ne prendront-ils pas le risque de proclamer leur indépendance. Ils restent attachés au vieux slogan : « *Démocratie pour l'Irak, autonomie pour le Kurdistan.* » Mais le sentiment qu'ils ont d'avoir été trahi n'a-t-il pas émoussé leur *sens politique* ? La sagesse n'aurait-elle pas été d'accepter la collaboration que le Baas et le parti communiste leur proposaient l'été dernier, et les concessions qui leur ont été faites malgré tout ? Les Kurdes de Turquie, de Syrie ou d'Iran — dont ils affirment que « *leurs affaires ne les concernent pas* » — n'ont pas le quart des droits des Kurdes d'Irak. Ceux-ci ne pouvaient-ils pas tenter de jouer le jeu et accepter la loi d'autonomie ? Ne pouvaient-ils essayer de consolider progressivement leur autonomie régionale, tout en conservant, comme ultime recours, la possibilité de reprendre le combat ?

FIN

(1) Selon Idriss Barzani, c'est pour éviter que le recensement prévu par l'accord du 11 mars 1970 ne donne un résultat trop favorable aux Kurdes que le gouvernement irakien entreprit, à partir de 1971, d'expulser vers la Turquie et l'Iran des milliers de familles kurdes, et de les remplacer par des familles arabes amenées du sud.

(2) Vice-président irakien, et « l'homme fort » du régime.

(3) Traité du 9 avril 1972.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de la série « La longue marche des Kurdes », publié dans *le Monde* du 11 juillet, une erreur nous a fait écrire que le général Barzani avait soixante-trois ans. En fait, comme le laissait entendre la note de renvoi, c'est soixante-treize ans qu'il fallait lire.

— Tribune internationale —

JEU DANGEREUX

Par MUDHAFFER SHEIKH-KADIR (*)

L'ENVOYE spécial du New-York Times *au Kurdistan laissait entendre le 1er avril dernier, dans un éditorial reproduit le lendemain dans l'édition internationale du* Herald Tribune, *que les Kurdes, selon le général Barzani, seraient* « devenus les alliés des Etats-Unis et d'Israël ». *Pourtant, Al Taakhi, organe du parti démocratique kurde dont j'ai l'honneur d'être le correspondant à Paris, dans un article, le 8 octobre dernier, intitulé « Pour une ferme opposition à la perfide agression sioniste », réaffirmait le rôle du P.D.K. et de son chef, le général Barzani, dans la lutte menée par l'Irak contre l'impérialisme et son point d'appui dans la région, le sionisme.*

Ce rappel de notre position historique pourra sans doute contrarier l'opinion américaine. On l'a trop persuadée que « les Kurdes ont établi des contacts indirects avec Israël, par l'intermédiaire de différentes organisations européennes ». *Mais c'est dans la ligne du parti démocratique kurde, et devant les événements graves qui se trament en Irak, que je crois de mon devoir, pour ma part, de dénoncer une telle confusion. Karl Jaspers affirme qu'* « une collectivité peut être dite responsable des malheurs qui lui arrivent pour avoir mal choisi ses dirigeants ou toléré certains agissements ». *La vérité n'est-elle pas plutôt qu'une entité politique n'agit jamais comme telle, mais seulement par l'intermédiaire de responsables politiques ? Le général Barzani, pour avoir vécu un demi-siècle au centre de l'histoire tourmentée de notre peuple, pour en avoir été l'un des principaux acteurs, est mieux placé que quiconque pour savoir qu'il a rarement été donné au peuple irakien de conduire son propre destin.*

***

Comme tous les peuples du tiers-monde, nous n'avons que trop souffert des complots préparés dans les officines de la subversion impérialiste. Nous n'avons que trop souffert des tentatives de division, des campagnes d'intoxication et de la guerre psychologique que n'ont cessé d'orchestrer les services américains, lesquels, grâce au CENO, ont su poursuivre l'entreprise du pacte de Bagdad, balayé en Irak le 14 juillet 1958. Cette propagande a pour premier objectif de nous persuader que le régime établi à Bagdad n'est qu'un instrument entre les mains des Soviétiques, qui seraient à l'origine de la nationalisation des compagnies pétrolières, comme si le pétrole n'était pas avant tout le patrimoine de tout le peuple irakien, arabe et kurde.

Dans ce moment de confusion générale, le devoir national commande sans nul doute au général Barzani de tenir compte, s'il veut éviter que la situation ne lui échappe, d'un certain nombre de vérités fondamentales.

L'appui donné actuellement par l'Iran à la lutte du peuple kurde est suspect. En effet, le chah d'Iran, qui a lui-même plus de six millions de sujets kurdes, a de bonnes raisons de craindre, comme l'écrivait Chris-Kutschera dans le Monde diplomatique *d'avril, que* « la proclamation d'une autonomie réelle au Kurdistan irakien, ne soit le signal d'une insurrection générale ». *Le premier ministre du chah, M. Abbas Hoveida, a d'ailleurs récemment déclaré :* « Nous aiderons les Kurdes d'Irak tant que le problème se situera au-delà de nos frontières », *et a justifié l'interdiction du parti démocratique kurde iranien par son inspiration prétendument communiste et étrangère* (Daily Star *de Beyrouth, 9-10 mars 1974). On peut légitimement s'interroger sur les véritables motivations de la prétendue sollicitude du régime iranien pour la lutte du peuple kurde d'Irak. Serait-ce parce que l'Irak est en passe de ravir à l'Iran sa deuxième place de pays exportateur de pétrole au Proche-Orient ? Serait-ce plus simplement pour créer des difficultés à un Etat socialiste arabe qui gêne le jeu américain dans cette région du monde, et apparaît comme une source permanente de contestation pour les régimes conservateurs ? La situation est en tout cas tragique, car on tente d'entraîner le peuple kurde d'Irak dans une lutte de caractère « aryen » contre le « sémitisme » arabe, lutte dont les promoteurs sont les Frères aryens du Khak-u-Khûn (« Terre et Sang »), proches du palais impérial iranien. On veut par là séparer notre peuple de ceux qui ont fécondé sa pensée et son action dans le passé.*

***

Or on ne doit pas oublier que c'est en Irak que fut promulgué le statut d'autonomie le plus avantageux que le peuple kurde ait jamais connu depuis l'éphémère République démocratique de Mahabad, en 1945. Le général Barzani lui-même, dans un télégramme adressé le 12 mars 1970 au président Bakr, affirmait que « les fils d'Irak les plus loyaux ont consacré tous leurs efforts et se sont dévoués sans relâche pour aboutir à une solution pacifique et démocratique de la question kurde ».

C'est pourquoi nous pensons qu'il est temps que le chef légendaire, le général Barzani, se ressaisisse. Nous ne pouvons accepter que la presse du monde entier écrive de notre chef qu'il est l'agent des entreprises que les Etats-Unis et Israël mènent contre l'indépendance et la liberté de nos peuples. Arabes et Kurdes, dans leur longue histoire souvent fratricide, ont affronté les mêmes périls et les mêmes menaces; ils ont lutté pour ne pas tomber sous le joug de l'impérialisme, pour ne pas se laisser dépouiller de leur dignité nationale et de leur personnalité. Le devoir du général Barzani est de s'entendre, en notre nom, avec le président de cette République d'Irak à laquelle nous appartenons, pour déterminer les conditions et les moyens de notre liberté.

Patriote, archéologue, amoureux de la Mésopotamie, le berceau de la civilisation et la patrie de cet Hammurabi qui le premier édicta un code pour l'égalité des hommes, j'imagine le temps où les Mèdes et les Babyloniens pourront se réunir à nouveau, comme ils le firent au septième siècle avant notre ère, pour monter à l'assaut des Ninive du vingtième siècle, symboles de la tyrannie moderne, afin de permettre à leurs peuples réconciliés de vivre ensemble, dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

(*) L'un des principaux fondateurs et secrétaire de l'Association des étudiants kurdes en Europe (section France), représentant en France de l'Union de la jeunesse démocratique du Kurdistan (affiliée au P.D.K.), archéologue, préparant un doctorat à l'université de Lyon.





PROCHE-ORIENT

Israël

Le rapport de la commission d'enquête sur le drame de Maalot accuse les généraux Dayan et Gur de graves négligences

Le Parlement israélien a pris connaissance, mercredi 10 juillet, du rapport de la commission chargée d'enquêter sur les circonstances du drame de Maalot, ce village où trois fedayin avaient attaqué, le 15 mai dernier, une école et pris en otages une centaine d'écoliers, dont vingt et un furent tués. Rappelons que les terroristes avaient exigé la libération de vingt prisonniers palestiniens, et avaient fixé un ultimatum qui expirait à 18 heures. A 17 h. 15, les forces israéliennes donnaient l'assaut et tuaient les trois fedayin. Le rapport accuse les généraux Dayan, alors ministre de la défense, et Gur, chef d'état-major, de graves négligences. Le premier ministre, M. Rabin, a annoncé à la fin du débat à la Knesset qu'un comité restreint, composé du premier ministre, du ministre de la défense et du ministre de la police, serait chargé de prendre les décisions nécessaires si des événements semblables à ceux de Maalot venaient à se reproduire.

De notre correspondant

Jérusalem. — Comment les fedayin sont-ils parvenus à s'emparer d'une centaine d'adolescents à l'intérieur des frontières israéliennes ? Les précautions nécessaires avaient-elles été prises à Maalot, en cette journée du 15 mai (jour anniversaire de la création de l'Etat d'Israël), quelques semaines après le massacre dans la ville voisine de Kyriath-Shmoneh ? Quelles ont été les responsabilités encourues à tous les niveaux : les moniteurs, les directeurs d'école, la police, l'armée, le commandant en chef, le ministre de la défense (à ce moment le général Dayan), le gouvernement ?

La commission, désignée par le cabinet précédent, s'est gardée de porter un jugement, mais son rapport présenté mercredi 10 juillet au Parlement, et qui se fonde sur des témoignages apparemment incontestables, présente un terrible bilan. Une *« série déplorable de négligences »*, mentionnées avec un grand luxe de détails, a rendu possible l'opération des fedayin. Puis un *« manque de communication »* entre Jérusalem, où siégeait le gouvernement, et le P.C. du ministre de la défense et du chef d'état-major à Maalot, a empêché Mme Meïr et ses ministres d'avoir une connaissance complète des conditions posées par les fedayin.

Tôt dans la matinée du 15 mai, ces derniers avaient fait parvenir, par l'entremise d'un enfant et d'une monitrice militaire, le texte écrit de leurs conditions. Ni le général Moshe Dayan ni le général Mordekaï Gur n'ont cru devoir faire parvenir à Jérusalem le contenu des missives, dont ils n'ont même pas pris connaissance. Or ces missives contenaient exactement les mêmes conditions qui étaient portées à la connaissance du gouvernement, à Jérusalem, quelques heures plus tard, à 14 h. 25, par M. Jean Herly, ambassadeur de France.

Mais, jusqu'à ce moment, Mme Meïr n'était en possession que des informations transmises par l'ambassadeur de Roumanie, M. Ian Covaci, selon lesquelles il était question d'amener une partie des écoliers à Damas, où ils seraient libérés, afin d'offrir le maximum de garanties aux fedayin. Les messages des terroristes ainsi que le texte de l'ambassadeur de France, indiquaient qu'aucun enfant ne serait embarqué dans l'avion, où n'auraient pris place, avec les Palestiniens, que les ambassadeurs de France et de Roumanie et le représentant de la Croix-Rouge internationale.

L'heure tardive à laquelle les conditions ont été portées à la connaissance du gouvernement — 3 h. 35 avant l'expiration de l'ultimatum — rendait l'opération d'échange impossible. Et c'est, estime le rapport, ce qui a amené Mme Meïr à céder finalement au général Dayan en l'autorisant à donner l'assaut à l'école.

Le rapport a donné lieu à un débat sans passion, mercredi, à la Knesset, débat qui a été marqué par une intervention du général Dayan. Il a rappelé qu'il s'était opposé à la décision de céder au chantage, et a affirmé que l'unité d'élite, amenée sur les lieux dès le début de l'affaire, était parfaitement en mesure, en agissant rapidement, de liquider les trois fedayin sans le moindre dommage.

Sur un ton pathétique, il a demandé à la Knesset de se prononcer contre tout marchandage pour la libération d'otages. « *Le gouvernement*, a-t-il dit, *devrait établir une fois pour toutes une politique de principe affirmant qu'à aucune condition des terroristes ou des pirates de l'air, qui s'emparent d'otages sur terre ou dans les airs, ne seront admis à sortir gagnants de l'opération. Israël ne doit admettre en aucune façon qu'une prime soit donnée aux meurtriers. Si ce principe n'est pas adopté, il suffirait que des terroristes s'emparent de quelques personnes pour faire ce que bon leur semble.* »

ANDRÉ SCÉMAMA.

La Knesset approuve le raid contre des ports de pêche libanais

La Knesset a repoussé mercredi 10 juillet par quatre-vingt-cinq voix contre quatre voix et une abstention, une motion de défiance qui avait été déposée par le parti communiste Rakah.

Cette motion accusait le gouvernement *« d'avoir commis un véritable acte de piraterie en détruisant plus de vingt embarcations de pêche lors du raid, dans la nuit de lundi à mardi, d'une unité de la marine dans trois ports du Liban. Le gouvernement a ainsi contribué au cercle infernal d'attaques et de représailles »*, soulignait la motion.

Le premier ministre, M. Rabin, répondant au nom du gouvernement, a déclaré : *« Nous avions reçu des informations nous donnant de bonnes raisons de croire que les organisations palestiniennes s'apprêtaient à déclencher une nouvelle vague d'attentats contre la population civile, par la voie maritime. Notre opération visait à s'opposer à de telles tentatives, et entre le cadre de notre politique de lutte contre le terrorisme. »*

Le journal *Maariv* avait critiqué mardi le raid israélien, se demandant *« s'il y avait lieu d'attaquer des cibles civiles »* et de s'en prendre aux *« moyens de subsistance de paisibles pêcheurs libanais »*.

A Beyrouth, on précise à ce propos que trente-trois embarcations appartenant à des pêcheurs libanais ont été détruites par les hommes-grenouilles israéliens, soit, si l'on en croit un reportage de la télévision de Beyrouth, à peu près le dixième de la flottille des pêcheurs professionnels.

Le journal *Al Nahar* révèle ce jeudi le texte du message adressé récemment par M. Brejnev au président libanais, à la suite de la détérioration de la situation à la frontière israélo-libanaise. Selon *Al Nahar*, M. Brejnev affirme notamment que *« l'Union soviétique est prête à offrir toute sorte d'aide au Liban et aux autres pays arabes afin de renforcer leur capacité défensive... »* — *(A.F.P., U.P.I.)*

MOSCOU DEMANDE LE REPORT DE LA VISITE DU MINISTRE ÉGYPTIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères, a annoncé mercredi 10 juillet que le président Sadate avait reçu un message de M. Brejnev, demandant l'ajournement de la visite que le chef de la diplomatie égyptienne devait faire en U.R.S.S. à partir du 15 juillet.

Dans son message, M. Brejnev propose de reporter la visite au mois d'octobre prochain. Il invoque, pour expliquer sa demande, le fait que *« certaines circonstances n'ont pas permis aux dirigeants soviétiques de préparer la visite de la délégation égyptienne et les négociations bilatérales prévues »*.

Le déplacement de M. Fahmi avait notamment pour but de préparer un « sommet » égypto-soviétique et d'améliorer les relations entre les deux pays. Celles-ci ont traversé une phase de tension après la guerre d'octobre, à la suite des vives critiques adressées par le président Sadate à l'U.R.S.S. et de la visite du président Nixon au Caire.

Mercredi également, l'agence palestinienne Wafa a annoncé à Beyrouth que M. Brejnev avait invité M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à se rendre en U.R.S.S. à la tête d'une délégation de l'O.L.P. Dans son message, remis à M. Arafat par l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Liban M. Brejnev réaffirme, selon l'agence, *« l'appui illimité de l'Union soviétique à la lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux »*. — *(A.F.P.)*

NOUVELLE RÉPARTITION DES POSTES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'O.L.P.

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Le comité exécutif de l'O.L.P. a procédé, mardi 9 juillet, à une nouvelle distribution des responsabilités parmi ses membres. Les postes ont été répartis de la façon suivante :

— M. Farouk El Kaddoumi (Fath) : chef du département politique ;

— M. Zouheir Mohsen (Saïka) : chef du département militaire ;

— M. Mohamed Zuhdi El Nachachibi (indépendant) : secrétaire du comité exécutif et chef du département administratif ;

— M. Abdel Aziz El Wajih (indépendant) : secrétaire adjoint du comité exécutif et responsable des affaires administratives ;

— M. Hamed Abou Setteh (indépendant) : chef du département de la patrie occupée.

— M. Abdel Jawad Saleh (indépendant) : adjoint au chef du département de la patrie occupée et responsable pour les affaires de l'intérieur ;

— M. Ahmed El Yaman (F.P.L.P.) : chef du département des organisations populaires ;

— M. Yasser Abd Rabbo (F.D.P.L.P.) : chef du département de l'information ;

— M. Abdel Wahab El Kayal (Front arabe de libération) : chef du département des affaires culturelles et de l'éducation ;

— M. Abdel Mohsen Abou Mayzar (indépendant) : chef du département des affaires nationales et des affaires des rapatriés et porte-parole officiel.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LE TRAITE DE NORMALISATION des relations avec la Tchécoslovaquie a été définitivement ratifié, le mercredi 10 juillet, par le Bundestag, qui a repoussé les objections du Bundesrat (représentation des Laender) par deux cent soixante-deux voix contre cent soixante-sept. — *(A.F.P.)*.

Espagne

● LE SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN Henry Kissinger et M. Pedro Cortina Mauri ont signé, le mardi 9 juillet dans l'après-midi, la déclaration de principe entre l'Espagne et les Etats-Unis (*le Monde* daté du 10 juillet 1974). Cette déclaration est conforme, point par point, au projet préparé au début du mois de juin dernier lors de la visite du ministre espagnol des affaires étrangères à Washington. Elle reste, dit-on dans les milieux diplomatiques, très en deçà de ce que les Espagnols auraient souhaité obtenir, ne comportant pas la « *garantie formelle* » de leur sécurité par les Etats-Unis. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Grande-Bretagne

● LA METHODE employée par M. James Callaghan pour « renégocier » les conditions d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. est critiquée dans un rapport élaboré par l'état-major du parti travailliste, qui accuse le secrétaire au Foreign Office de s'écarter des principes du manifeste travailliste et d'adopter une position conciliante à l'égard du Marché commun. — *(A.F.P.)*.

Irlande du Nord

● M. MERLYN REES, secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, a annoncé mardi 9 juillet aux Communes la libération d'un petit nombre de personnes internées en Ulster et indiqué que la suppression définitive de l'internement des suspects était possible si la violence cessait dans la province. Mais, à Dublin, l'IRA provisoire a annoncé mardi qu'elle poursuivrait sa « guerre de résistance armée » et, à Belfast, M. Hary Murray, président du Conseil des travailleurs de l'Ulster, organisateur de la grève protestante du mois de mai, a démissionné. Il avait été désavoué par les chefs « loyalistes » pour avoir signé un appel demandant la fin de l'interment administratif. — *(A.F.P.)*

Maroc

● LORS D'UNE RECEPTION donnée à Fez le mercredi 10 juillet par le roi Hassan II à l'occasion de son anniversaire (1), une délégation du « Sahara marocain », indique-t-on dans les milieux informés, a assuré le souverain de l'attachement et de la fidélité des populations de cette région, qui, a-t-elle dit, se considèrent comme « mobilisées » et approuvent le processus qui vient d'être engagé pour la récupération de ce territoire par le Maroc. La délégation a exprimé le vœu de voir Hassan II y célébrer en 1975 son anniversaire — *(Corresp.)*

(1) Né en 1929, le roi a eu quarante-cinq ans le 9 juillet, et non pas quarante-six comme *le Monde* portant cette date l'a écrit par erreur.

AFRIQUE

APRÈS VINGT-DEUX JOURS DE JEUNE

Huit grévistes de la faim de la Maison du Maroc ont été hospitalisés à Paris

L'état de santé des étudiants marocains qui observent une grève de la faim depuis vingt-deux jours à la Cité universitaire de Paris pour protester contre le démantèlement de la Maison du Maroc et la suppression de leur salle de réunion (le Monde du 28 juin et du 7-8 juillet) « devient de plus en plus alarmant », *affirme dans un communiqué la fédération de France de l'Union des étudiants marocains (UNEM).*

Après sept de ses camarades, une jeune fille vient d'être hospitalisée à la suite de son jeûne prolongé. Huit autres étudiants continuent leur grève de la faim.

Une lettre du délégué général de la Cité universitaire

D'autre part, M. Pierre Marthelot, délégué général de la Cité internationale de l'université de Paris, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, nous adresse une lettre dont on pourra lire ci-dessous les principaux passages :

A propos des incidents survenus à la Maison du Maroc de la Cité internationale universitaire, et qu'un recours incessant à l'idéologie en même temps qu'une information unilatérale ont contribué à déformer, il est semble-t-il nécessaire d'apporter les éléments suivants :

Ces incidents n'ont, en fait, qu'un rapport indirect avec la vie de la Cité, même si celle-ci s'en trouve troublée. En particulier, ce qui est en cause ce n'est en aucune manière la liberté de pensée et d'expression des résidents de la Cité : il n'y a sans doute pas d'endroit où l'on soit plus libre, et il y a lieu de s'enorgueillir. (...)

Le débat déborde également la Cité dans la mesure où il s'agit pour l'essentiel d'un débat de politique intérieure marocaine dans lequel les autorités françaises n'ont pas à s'immiscer.

Et pourtant, une fois de plus, c'est la Cité qui est choisie comme champ de bataille. Et pourquoi ? A cause de la nature même de l'institution, qui exige des parties beaucoup de sagesse et de diplomatie. Qu'on en juge : la Maison du Maroc, quoique intégrée à une fondation nationale française, est administrée statutairement par un conseil d'administration franco-marocain, où l'ambassade représente la partie marocaine. Et c'est la partie marocaine qui, par ses subventions, assure la subsistance matérielle de la Maison. Comment s'étonner qu'à condition que soit sauvegardée la liberté d'opinion et d'expression des *résidents* (ce à quoi s'emploierait la partie française en cas de besoin) elle demande que la Maison ainsi co-administrée par elle ne serve pas de base d'attaque à son encontre de la part d'éléments *extérieurs*, utilisant abusivement et sans droit des installations prévues à d'autres fins ? Demander au gouvernement marocain de subventionner le centre même de la contestation qui le prend pour cible relève d'un irréalisme fondamental.

Or, quelle est la situation ? La Maison du Maroc, à la Cité universitaire, est devenue le domaine réservé de l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), qui mène depuis là sa lutte contre le gouvernement marocain, en organisant et en attirant dans la salle prévue pour les activités culturelles un grand nombre de meetings et de réunions publiques. (...) Bien plus, par le biais d'une clandestinité élevée au niveau d'une institution l'UNEM garnit tactiquement les chambres, doublant ou triplant l'effectif des résidents régulièrement admis et provoquant une occupation de fait (ceci naturellement et une fois de plus sans la moindre contribution aux frais qui sont de ce fait exorbitants et augmentent la dépendance financière de la Maison par rapport à l'ambassade). Ainsi l'UNEM est-elle à même de s'instaurer en groupe de pression, non seulement dans la Maison qu'elle s'est annexée, mais aussi dans la Cité tout entière, dont les installations centrales, notamment la Maison internationale, sont en passe de tomber sous coupe marocaine. (...) Moyen de pression aussi que la grève de la faim spectaculairement organisée à la Maison du Maroc, grève où les résidents de la maison ne figurent guère, étant presque uniquement suivie par des membres de l'UNEM *extérieurs* à la Cité. (...)

L'UNEM devrait comprendre qu'il y a des choses admissibles et d'autres qui ne le sont pas : les associations d'étudiants étrangers peuvent très bien s'exprimer à la Cité, amis il y a des « règles du jeu » à observer ; surtout, il leur faut renoncer à cette continuelle tentation de la « prise de pouvoir » qui rend impossible toute administration régulière et aboutit aux conséquences financières catastrophiques que l'on devine. Est-ce vraiment en empêchant de fonctionner une institution comme la Cité qu'elles gagneront des points dans la lutte qu'elles prétendent mener contre leurs propres gouvernements ?

Pour ce qui est des étudiants marocains, à condition qu'ils renoncent à exercer ce pouvoir excessif et ne cherchent pas, par une expansion incontrôlée, à se substituer aux étudiants d'autres nationalités (qui ont autant qu'eux le droit d'être présents, y compris les Français), faut-il préciser qu'ils sont et seront les bienvenus à la Cité. Ils ont très normalement leur place dans cette collectivité internationale, rassemblée sous houlette française. On ne voudrait plus, comme c'est le cas actuellement, que certains étudiants marocains, et des meilleurs, soient amenés à mettre comme condition à leur admission d'échapper, en résidant ailleurs, à la lourde chape qui pèse sur leur maison.

Sénégal

Un nouveau parti politique va être créé

De notre correspondant

Dakar. — *Un nouveau parti politique, le Parti républicain sénégalais (P.R.S.), est en cours de formation à Dakar, où sa création doit être, en principe, annoncée dans les prochaines semaines, dès que les formalités légales auront été remplies.*

Le Sénégal vit *de facto*, depuis quelques années, sous un régime de parti unique, l'Union progressiste sénégalaise (U.P.S.) ayant absorbé tous ses anciens rivaux. Mais la Constitution du pays prévoit le pluripartisme, et les Sénégalais sont profondément attachés à leurs traditions de libre discussion et de compétition politique ouverte, qui, sous leur forme moderne, remontent à la fin du dix-huitième siècle.

Animée par de jeunes cadres, qui, pour la plupart, se sont jusqu'à présent tenus à l'écart de la vie politique, la nouvelle formation, en cours de création, se veut *« parti de contribution »* et non pas *« d'opposition »*. C'est du moins ce qu'assure celui qui paraît en être le principal leader, Mᵉ Abdoulaï Wade, avocat au barreau de Dakar et professeur agrégé de sciences économiques. Les animateurs du futur P.R.S. entendent récuser ainsi *« le schéma occidental majorité-opposition »*, qu'ils estiment mal adapté aux réalités sociales africaines actuelles.

Avant tout soucieux, disent-ils, de contribuer au maintien de la démocratie sénégalaise, qu'ils estiment menacée à terme par l'accumulation de problèmes nationaux à leur avis mal résolus, Mᵉ Wade et ses amis ne semblent cependant pas avoir établi un programme très différent de celui de l'U.P.S. Rien de fondamental ne paraît vraiment les séparer de certains cadres de leur génération, qui, tel le premier ministre, M. Abdou Diouf, ou le ministre des finances, M. Babakar Ba, ont préféré s'inscrire au parti gouvernemental. Aussi ne convainquent-ils qu'à moitié lorsqu'ils affirment que l'U.P.S., tenue en main par de vieux « caciques », ne leur permettrait pas de défendre leurs idées avec suffisamment de chances de succès.

L'avenir de la future formation n'apparaît donc pas encore très clairement. D'un certain point de vue, tant de modération ne peut lui valoir que l'attitude tolérante et même bienveillante du gouvernement, ce qui devrait lui permettre de se développer sans heurt. Mais, d'un autre point de vue, cette même modération ne risque-t-elle pas de nuire à son recrutement, et donc à son expansion ?

PIERRE BIARNÈS.

POLITIQUE

ADOPTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Un premier train de réformes de la Constitution sera soumis au Parlement à l'automne

Le conseil des ministres du 10 juillet a adopté, sans les modifier, les propositions que M. Valéry Giscard d'Estaing avait fait approuver par un conseil restreint réuni lundi 8 juillet à l'Elysee, en ce qui concerne les modifications à apporter à la Constitution (« le Monde » du 9 et du 10 juillet).

Deux réformes nécessiteront la réunion du congrès du Parlement à Versailles au cours de la session d'automne où les textes devront être votés à la majorité des trois cinquièmes après que chacune des assemblées les aura adoptés en termes identiques (selon la procédure de l'article 89 de la Constitution). Ces modifications concernent le régime des suppléants (article 25) et la saisie du Conseil constitutionnel (article 61). En revanche, le renforcement des conditions de présentation des candidats à l'élection présidentielle ne nécessitera que le vote d'une nouvelle loi organique modifiant celle du 6 novembre 1962.

La procédure retenue pour la réforme du régime des suppléants écarte implicitement le projet imaginé par M. Jean Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale qui voulait éviter une révision de la Constitution pour se limiter à une réforme de loi organique. Cette dernière devra être quand même adaptée mais le principe dont s'inspirera le gouvernement, selon les indications fournies par M. Rossi, porte-parole du gouvernement à l'issue du conseil des ministres, diffère de celui proposé par M. Foyer. Le président de la République souhaite en effet que le ministre quittant le gouvernement puisse, six mois plus tard, s'il le désire, occuper de nouveau le siège de parlementaire qu'il avait dû céder à son suppléant en entrant dans le gouvernement. M. Foyer, en revanche, laissait le suppléant libre de rendre son mandat au député « de premier rang » qui avait cessé d'être ministre. La réforme gouvernementale, si elle est adoptée, évitera donc l'obligation d'élections législatives partielles seul moyen par lequel les anciens membres du gouvernement pourraient retrouver leurs mandats parlementaires.

Ce texte ne s'appliquera qu'après son adoption définitive, sans attendre la fin de l'actuelle législature. Les premiers concernés seront donc les actuels membres du gouvernement qui quitteraient leurs fonctions. Il n'aura pas d'effet rétroactif et les anciens ministres des deux derniers gouvernements Messmer devront, en conséquence, pour retrouver un mandat parlementaire, se soumettre à l'épreuve d'une élection partielle. Cette perspective a provoqué une sorte de « révolte » de leurs suppléants dont la plupart refusent de donner leur démission tant qu'un statut spécial du suppléant ne leur sera pas accordé. Les démissions de parlementaires ne pouvant être enregistrées que pendant les sessions des Assemblées, elles pourront donc intervenir encore au cours de la session extraordinaire de la fin juillet, qui sera consacrée au problème de l'O.R.T.F.

Un des effets seconds de la réforme sera aussi de permettre au chef de l'Etat de se séparer plus facilement de membres du gouvernement, de procéder à des remaniements ministériels plus fréquents et d'accentuer ainsi son autorité sur ses collaborateurs en accroissant le caractère présidentiel de son pouvoir.

La saisine du Conseil constitutionnel sera élargie en permettant au cinquième des membres de l'Assemblée nationale (soit quatre-vingt-dix-huit députés) ou du Sénat (soit cinquante-six sénateurs) de déférer au Conseil une loi votée mais non encore promulguée. L'opposition (qui compte à l'Assemblée nationale cent soixante-dix-huit membres) disposera ainsi d'un recours ultime. Jusqu'à présent, seuls peuvent saisir le Conseil constitutionnel le président de la République, le premier ministre et les présidents des Assemblées. Le niveau choisi pour la saisine par les parlementaires, s'il est assez élevé, évitera aussi des recours trop fréquents qui transformeraient le Conseil en une cour permanente, et sans doute encombrée, de la constitutionnalité des lois.

De plus, le projet gouvernemental accorde au Conseil lui-même un droit d'auto-saisine pour les lois concernant les libertés publiques telles qu'elles sont garanties par la Constitution et précisées par la jurisprudence du Conseil d'Etat. Mais, avant de se saisir, le Conseil constitutionnel se réunira pour décider s'il se juge compétent.

Le renforcement des conditions de présentation des candidats à l'élection présidentielle reprend purement et simplement la proposition de loi adoptée par le Sénat en décembre 1973. A l'avenir cinq cents « parrains » au lieu de cent seront nécessaires. Ils devront comprendre cinquante conseillers généraux et vingt-cinq parlementaires choisis dans au moins trente départements et territoires d'outre-mer (au lieu de dix actuellement). L'exigence du parrainage par des parlementaires avait été contestée, car elle établit un lien entre la désignation du chef de l'exécutif et le pouvoir législatif. Elle a cependant été retenue dans un souci d'efficacité afin de limiter le nombre des candidats fantaisistes ou de ceux ne représentant pas un grand courant politique national. La publication du nom des parrains assurera aussi, pense-t-on, un surcroît de sérieux et développera le sens de la responsabilité des signataires.

Le gouvernement, par amendement, fera préciser qu'en cas de décès ou d'empêchement d'un des candidats avant le premier ou le second tour tous les délais et toutes les procédures de la campagne devront être rouverts. Cela comblera une lacune de la Constitution.

Toutes ces dispositions, en formant un important train constitutionnel, marquent dans ce domaine aussi la volonté du président de la République d'apporter des changements. Ils seront suivis d'autres modifications de la loi suprême tout au long du septennat.

ANDRÉ PASSERON.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi matin 10 juillet au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing.

A l'issue de la réunion, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué suivant :

Le premier ministre a fait une communication sur les échanges de vues qu'il a eus au sujet du problème des suppléants et a fait approuver le principe d'un projet de loi portant révision de l'article 25 de la Constitution.

La révision constitutionnelle sera soumise à la procédure parlementaire de l'article 89 qui entraîne la convocation du Congrès à Versailles. Le texte de ce projet va être soumis au Conseil d'Etat. M. Rossi a précisé que cette affaire intéressait toutefois davantage le Parlement et les parlementaires que le gouvernement lui-même et qu'il donnerait donc au Parlement les moyens de prendre la décision qu'il souhaite, au moment de la discussion de la loi organique. Il a toutefois déclaré que l'idée générale était qu'au bout de six mois le suppléant devait céder sa place au ministre qui a quitté le gouvernement. Il a indiqué enfin que les dispositions de cette loi seraient applicables à partir du vote de la loi organique.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a fait approuver le principe d'un projet de loi modifiant l'article 61 de la Constitution, sur les attributions du Conseil constitutionnel.

Il a exposé les dispositions de la proposition de loi organique adoptée par le Sénat et relative aux conditions de présentation des candidatures à l'élection présidentielle : le conseil des ministres a décidé d'en faire poursuivre l'examen par le Parlement et a en même temps approuvé un article additionnel.

(Lire ci-dessus.)

Le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale et a rendu compte des entretiens franco-allemands qui viennent de se dérouler à Bonn.

« Mme le ministre de la santé et le secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale ont fait approuver un projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales.

M. JACQUES BLANC ET LE CENTRE MÉDICAL DE LA CANOURGUE

Après notre reportage sur l'inauguration par M. Valéry Giscard d'Estaing du centre médical Pierre-Blanc à La Canourgue (Lozère) (*le Monde* du 9 juillet), M. Jacques Blanc, député républicain indépendant, propriétaire de ce centre, nous demande de préciser que celui-ci est géré par l'association à but non lucratif « Les résidences lozériennes d'Olt », dont il est le président.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le texte sur l'amnistie est définitivement voté

Les députés ont poursuivi, mercredi 10 juillet, l'examen des articles de la proposition de loi adoptée par le Sénat relative à la mise en cause pénale des maires (le Monde du 11 juillet). Ce même jour, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi sur l'amnistie.

M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire), président et rapporteur de la commission des lois, avait, mardi, proposé qu'en cas de poursuites contre les magistrats municipaux, l'action publique ne puisse être mise en mouvement que par le ministère public, la plainte avec constitution de partie civile de la victime ou la citation directe étant ainsi exclues. Les députés ont finalement décidé de limiter cette disposition, combattue par M. LECANUET, garde des sceaux, à un seul cas : celui où l'infraction reprochée à l'élu local aura été commise par imprudence ou négligence. Cependant, une fois la poursuite engagée, la victime peut joindre son action à celle du ministère public. Lorsqu'il ne s'agit pas d'imprudence ou de négligence, le droit commun s'applique : la victime peut se porter partie civile.

Au cours du débat, M. Lecanuet a notamment précisé qu'« *en cas de transfert de compétence de l'Etat aux collectivités locales les charges nouvelles qui en résulteront seront accompagnées des ressources nécessaires pour y faire face* ».

L'ensemble du projet de loi a finalement été adopté par les députés qui ont examiné ensuite le rapport de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant amnistie.

M. GERBET (rép. ind., Eure-et-Loir), rapporteur de la commission, a présenté les principales conclusions de celle-ci. Ainsi :

— Sont amnistiés les délits commis à l'occasion de conflits relatifs à des problèmes agricoles, ruraux, artisanaux ou commerciaux, ainsi que (M. Lecanuet l'a confirmé) les infractions commises par les détaillants en fruits et légumes, et la plus grande partie de celles commises par les bouchers, boulangers et crémiers;

— Ne sont pas amnistiés les délits de presse, la proposition d'amnistier certains d'entre eux ayant été repoussée par la commission;

— En ce qui concerne les commerçants et les artisans, la date limite du versement des cotisations sociales impayées, primitivement fixée au 31 décembre 1973, est prolongée d'un an;

— A propos de l'amnistie des amendes, la commission mixte s'est ralliée à l'esprit du texte voté par le Sénat, accordant l'amnistie. Une circulaire en ce sens sera envoyée aux procureurs généraux.

Répondant à une question de M. DARINOT (P.S., Manche), M. Lecanuet a précisé que l'amnistie s'applique « *en principe* », aux décisions disciplinaires prises contre des joueurs par des fédérations ou ligues sportives, « *sauf si les faits sanctionnés portent atteinte à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou mettent en cause la sécurité publique* ».

Ce projet de loi, dans le texte de la commission mixte paritaire, a été adopté à l'unanimité. Il prend force de loi, les sénateurs ayant voté, mercredi, en séance de nuit, les mêmes dispositions.

Devient également définitif le texte relatif à la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales, l'Assemblée nationale l'ayant adopté dans les mêmes termes que le Sénat (*le Monde* du 10 juillet).

● *MM. André Boulloche (P.S.) et Dominique Frelaut (P.C.)* ont protesté, mercredi 10 juillet, contre l'attitude de la majorité, qui a exclu les députés de l'opposition de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte commun à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le projet de loi de finances rectificative. La commission des finances de l'Assemblée nationale a désigné, en effet, sur sept représentation quatre U.D.R., deux républicains indépendants, un réformateur, alors que la gauche estimait avoir droit au moins à deux sièges.

LES VICTIMES OUBLIÉES

M. Jean Foyer, ancien ministre de la justice, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, s'il est en train de se faire des amis à l'Association des maires de France, va être moins bien considéré par les parents des victimes après une catastrophe telle que l'incendie du « 5-7 », à Saint-Laurent-du-Pont.

Grâce à une disposition qu'il veut introduire dans le code de procédure pénale, aucun maire ne pourra être poursuivi par la victime d'un dommage ou ses ayants-droit si ce dommage résulte d'une imprudence ou d'une négligence du maire. Existe-t-il beaucoup d'autres hypothèses ? Ce droit n'appartiendra qu'au ministère public, c'est-à-dire aux pouvoirs publics. Bien plus, même si l'action publique est engagée, les victimes ne pourront s'y joindre que dans la mesure où « les faits allégués (sont) de nature à engager la responsabilité civile de leur auteur ou (...) constitutifs d'une faute de service ».

Dans ces conditions, il est à craindre que, saisis après le ministère public de l'action d'un particulier contre un maire, les tribunaux de l'ordre judiciaire ne renvoient aux tribunaux administratifs la « question préjudicielle » de savoir si la faute imputée au magistrat municipal est ou non détachable de ses fonctions. Que de délais pour une justice que l'on dit déjà lente ! M. Lecanuet s'efforce non sans mal de le faire comprendre aux parlementaires.

Craignant peut-être que les droits de la défense ne soient une protection illusoire, M. Foyer, juriste de grande réputation, échafaude un système juridique tel qu'il s'apparente à une machine de dissuasion contre ceux qui voudraient faire jouer la responsabilité pénale des maires. Rien n'est oublié dans le mécanisme qu'il élabore, si ce n'est les droits légitimes de la victime.

Ce n'était pas le vœu du Sénat lorsqu'il vota, sur ce sujet, la proposition de loi de M. Dilligent. La Haute Assemblée a voté mercredi soir contre l'amendement de M. Foyer. L'Assemblée nationale examine le texte en deuxième lecture ce jeudi après-midi 11 juillet. — Ph. B.

Le Sénat tente de réduire l'imposition exceptionnelle des sociétés et de certains profits immobiliers

Par cent quatre-vingt-huit voix contre quatre-vingt-sept (P.C., P.S., et une partie de la Gauche démocratique), le Sénat a voté, mercredi 10 juillet, l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1974 dont il avait commencé l'examen la veille. Le texte approuvé diffère sur plusieurs points de celui que l'Assemblée nationale avait adopté, et ne préjuge pas des propositions sur lesquelles les deux Chambres devront se prononcer après la réunion de la commission mixte paritaire.

Les sénateurs ont exprimé le souhait de voir alléger certains impôts qui frappent les sociétés et, au cours du débat, M. CHRISTIAN PONCELET, secrétaire d'Etat au budget, a répondu en partie à leur vœu en annonçant que le gouvernement accepterait *« dans un souci de conciliation »* un étalement sur trois ans de la contribution minimum exceptionnelle de 3 000 francs.

Avant que ne s'engage la discussion des articles, M. COUDE DU FORESTO (Union centr.), rapporteur général de la commission des finances, a tenu, à titre personnel, à faire la déclaration liminaire suivante :

« Dans la situation dramatique qui est la nôtre, je pense qu'il faut attirer l'attention de nos collègues sur la cohérence que doit observer tout dispositif économique et financier. On peut ne pas approuver celui qui est proposé par le gouvernement. Personnellement, et même si l'approche qui a été choisie n'est pas exactement celle que j'eusse cherchée, je n'ai pas trouvé un autre ensemble de solutions cohérentes. D'autre part, nous pourrons aujourd'hui nous prononcer article par article : il n'en a pas toujours été ainsi, et vous vous souvenez peut-être des difficultés que j'avais précédemment rencontrées avec le précédent ministre des finances [allusion à la pratique du vote bloqué] ! *Quoi qu'il en soit, la maison brûle et il faut éteindre le feu avant de chercher le pyromane. Mais une chose est certaine : si nous détruisons les unes après les autres les mesures proposées, il ne restera rien et nous porterons une responsabilité lourde devant l'opinion. »*

L'appel de M. Coudé du Foresto, approuvé par le secrétaire d'Etat au budget, ne devait pas être parfaitement entendu des sénateurs qui ont voté plusieurs amendements, notamment de M. DAILLY (Gauche dém.), contre l'avis du gouvernement. Le sénateur de Seine-et-Marne s'était préalablement expliqué, déclarant en particulier, s'adressant à M. Poncelet : « *Vous nous présentez des mesures qui, en effet, forment un ensemble. Mais nous n'avons pas pour autant à tout accepter en l'état. Vous proposez des remèdes de cheval pour empêcher que les prix montent. Mais ceux-ci sont entraînés dans un mouvement mondial, et je ne suis pas sûr qu'un blocage des prix n'eût pas été plus efficace. A quoi j'aurais proposé d'ajouter la baisse du loyer de l'argent, qui a atteint un taux insupportable : 14 et 7/8 % hier, au jour par jour — le taux d'escompte de la Banque de France étant lui-même fixé à 13 % depuis le 20 juin. Tout libéral que je suis, j'aurais accepté un emprunt forcé, lui-même à bas taux, pour en finir avec cette cherté de l'argent qui met en péril toutes les affaires françaises.* »

Le Sénat a apporté au texte voté par l'Assemblée nationale les principales modifications suivantes :

Contribution exceptionnelle des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés.

● Le dernier alinéa de l'article I a été supprimé : les sénateurs ont voulu que pour le calcul de la base de la majoration il soit tenu compte du déficit éventuel des exercices précédents. (Initiative de la commission des finances.) « *L'article voté par l'Assemblée nationale*, a déclaré M. Coudé du Foresto, *conduisait à taxer des entreprises qui ne possèdent pas les liquidités que l'on veut réduire car leurs bénéfices ont été absorbés par la couverture de pertes antérieures.* »

● « *N'est pas assujettie à la contribution exceptionnelle de 3 000 F la fraction de l'impôt sur les sociétés qui résulte des plus-values à long terme.* » (Amendement Dailly.)

● Cette contribution pourra être payée en deux fois (31 juillet et 31 octobre) et non plus en une seule fois à fin juillet. (Amendement de M. MONORY, Union centriste.)

● Les sociétés employant moins de dix salariés, et dont le chiffre d'affaires a été inférieur à 600 000 francs, seraient exonérées de la contribution exceptionnelle. (Amendement de M. AMIC, P.S., voté par 173 voix contre 103.)

● Le Sénat a refusé l'affichage dans les mairies des impôts dus par les sociétés. (Amendement de la commission des finances.)

Réduction des coefficients de l'amortissement dégressif.

● La date de référence (30 juin 1974-1er juillet 1975) s'appliquerait aux équipements *commandés* pendant cette période, et non pas, comme dans la rédaction du gouvernement, aux équipements *acquis* ; acquis par conséquent par des commandes antérieures. (Amendement Dailly). « *Cet amendement réduirait la recette attendue de 1 milliard à 350 millions* », avait déclaré, avant le vote, M. PONCELET.

Majorations exceptionnelles de l'impôt sur le revenu.

● Le Sénat, contre l'avis du gouvernement, a voté un amendement socialiste qui apporte plus de souplesse dans le paiement de ces majorations et prévoit un délai supplémentaire de quinze jours.

● Le Sénat a voulu atténuer les « ressauts » du système de décote et a accentué le caractère progressif du passage d'une tranche de revenu à l'autre pour le calcul de la majoration. (Amendement de M. COUDE DU FORESTO.)

Signes extérieurs (amendements de la commission des finances).

● Les sénateurs ont réintroduit les motos de plus de 450 cm3 de cylindrée

● Ils y ont ajouté les chevaux de selle (possesseur de plus d'un cheval).

● Le même barème de taxation forfaitaire en cas de contradiction entre les revenus déclarés et les signes extérieurs de richesse, est porté, par les sénateurs, du double au quintuple des taux prévus pour les bateaux de plaisance lorsque ces bateaux battent pavillon étranger (en dehors de certains cas d'accords internationaux), ce recours à pavillon étranger étant considéré comme une présomption de fraude

Renforcement de l'imposition des profits immobiliers.

● Seraient exonérées de la taxe exceptionnelle les plus-values de cession de terrains à bâtir (amendement de M. MARCEL MARTIN, non inscrit).

● Le gouvernement devra déposer avant le 1er janvier 1975 un projet de réforme de la fiscalité immobilière (amendement DAILLY).

● Les sénateurs ont refusé une disposition de l'article 5 portant de 70 % à 100 % la fraction taxable des plus-values consécutives à la cession de terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation.

M. DAILLY, auteur de l'amendement, avait notamment dénoncé le caractère rétroactif de cette législation, et M. PONCELET lui avait répondu :

« *Les amendements à l'article 5 aboutiraient à le vider de sa substance. Qu'en penserait l'opinion, alors que le conseil des impôts a signalé l'insuffisance de l'imposition sur les plus-values immobilières ?*

» *Rétroactivité, oui, mais ne s'applique-t-elle pas aussi aux revenus des salariés ?*

» *M. Dailly estime que cette mesure permanente n'a pas de place dans un dispositif conjoncturel. Mais il est conforme à l'équité de renforcer l'imposition de contribuables qui jouissent d'un régime dérogatoire.* »

En séance de nuit, le Sénat a examiné en seconde lecture la proposition de loi relative à la responsabilité pénale des maires. Il a écarté, à la demande de M. LECANUET, garde des sceaux, les amendements qui avaient été adoptés par l'Assemblée nationale.

ALAIN GUICHARD.

EN BREF...

● *Le 10 juillet 1940*, quatre-vingts parlementaires avaient refusé de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Cinq de ces anciens parlementaires, MM. Paul Boulet, Emile Fouchard, Eugène Jardon, Maurice Montel et Jules Moch, se sont réunis mercredi à Vichy pour célébrer le trente-quatrième anniversaire de leur prise de position.

● *Les élus communistes de Paris* appellent la population parisienne à faire du 14-Juillet une « *journée de défense des droits démocratiques* » et notamment de ceux des soldats « *L'armée ne devant pas être un corps étranger*, déclarent-ils encore, *les Parisiennes et les Parisiens exprimeront leur soutien aux soldats, sous-officiers et officiers qui réclament les droits politiques élémentaires que leur refuse le pouvoir.* (...) *Le défilé militaire, quel qu'en soit le caractère, ne peut faire oublier les sanctions qui frappent ceux qui s'expriment dans les rangs de l'armée* »

● *Les signataires de l'appel pour un droit nouveau du développement mondial* (*le Monde* du 3 mai) ont décidé de créer un « Collectif national du développement », chargé : de préciser, d'enrichir le contenu des principes d'autonomie et de solidarité, fondements essentiels, à leurs yeux, d'un nouvel internationalisme ; de suivre la politique française et d'intervenir auprès des pouvoirs publics, des partis politiques, des forces syndicales, socio-culturelles, etc. ; d'établir, une fois par an, un document présentant une évaluation de la politique française de développement ; de sensibiliser l'ensemble de l'opinion publique sur les problèmes de développement.

★ Terre Entière, 14, rue Saint-Benoît, 75005 Paris.

CONFRONTÉE AU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE UNITAIRE

L'extrême gauche s'interroge sur son avenir

L'équipe de l'hebdomadaire « Politique hebdo » vient d'engager dans son numéro de cette semaine une confrontation entre les divers groupes ou courants qui composent la nouvelle extrême gauche révolutionnaire. Il s'agit de la première ébauche de réflexion en vue de dégager des perspectives dans un secteur politique qui, depuis l'élection présidentielle, se trouve placé face à des phénomènes nouveaux pour lui, du fait de la crédibilité acquise par l'union de la gauche en général et le parti socialiste en particulier.

Face à la réorganisation de la gauche socialiste entamée à travers la préparation des « assises nationales du socialisme », face à la politique d'union du peuple de France développée par le parti communiste, face à l'union de la gauche sortie renforcée de la campagne pour l'élection présidentielle, la nouvelle extrême gauche révolutionnaire hésite et s'interroge. Six ans après mai 1968 il lui faut déchanter. Bien des rêves se sont révélés inaccessibles, bien des espoirs se sont effrités.

Charles Piaget : la candidature du chef de file des grévistes de chez Lip, destinée à fédérer la nouvelle extrême gauche, n'a pas dépassé le stade des projets, se heurtant à l'opposition de la majorité du P.S.U. et aux réticences de fait des trotskistes, en particulier de ceux de *Lutte ouvrière*. Depuis, M. Charles Piaget a rejoint — sur la pointe des pieds — la minorité du P.S.U. et se montre très hésitant devant les perspectives d'accord entre sa formation et le P.S.

Alain Krivine : 0,37 % des voix, le 5 mai, alors qu'il avait rassemblé, en 1969, 1,06 % des suffrages exprimés. *Le Quotidien rouge*, lancé pour soutenir sa campagne, choisissait de dissimuler sa déception derrière l'humour en notant avec ironie, dès le lundi matin : « *C'est ce qu'on appelle une avant-garde large.* »

Arlette Laguiller : 2,33 % des suffrages exprimés. Un résultat surprenant, encourageant pour les trotskistes de *Lutte ouvrière*, mais non dépourvu d'ambiguïté du fait de la composition sociologique de l'électorat ainsi rassemblé. Un vote qui semble avoir été bien plus un vote de protestation que le résultat d'une prise de conscience politique. Les dirigeants de *Lutte ouvrière* s'estiment toutefois satisfaits et ont même tendance à penser qu'ils sont désormais les mieux placés au sein de l'extrême gauche pour développer un embryon de parti révolutionnaire. Rien ne les incite donc à rompre un isolement qu'ils ont au contraire souvent tendance à cultiver dans une mesure moindre. Il est vrai, que les trotskistes de l'Organisation communiste internationaliste. Un exemple est fourni par le débat de *Politique hebdo*, où *Lutte ouvrière* n'apparaît que comme observateur.

Une passe difficile

Au-delà de succès ponctuels et éphémères, qu'il s'agisse d'un scrutin, d'un conflit social ou d'une mobilisation de masse réussie, la nouvelle extrême gauche connaît actuellement une passe difficile. L'échéance de l'élection présidentielle aurait pu lui être bénéfique. En effet, ou bien l'élection d'un président de gauche provoquait une importante mobilisation populaire et rendait peut-être possible une stratégie de débordement, ou bien un nouvel échec des alliances de type « front populaire » provoquait l'éclatement de l'union de la gauche et plaçait le P.C.F. dans une impasse stratégique, ce qui offrait là encore des perspectives réelles aux révolutionnaires. Ce score du 19 mai est tellement ambigu que la nouvelle extrême gauche se trouve face à un cas de figure qu'elle n'avait pas envisagé. La gauche n'est pas au pouvoir, mais son succès n'a provoqué ni démobilisation ni découragement, bien au contraire.

Les responsables des divers groupes sont même contraints d'admettre qu'une forte attraction s'exerce sur leurs militants au profit de l'union de la gauche et, notamment, du parti socialiste, ce qui doit les contraindre, selon une formule de *Politique hebdo*, « *à sortir des ornières du sectarisme et de l'auto-justification* ».

Six ans après mai 1968, que subsiste-t-il de l'extrême gauche ? D'une part, les divers groupes trotskistes, qui se sont étoffés, d'autre part, des groupes moins typés politiquement, qui évoquent plutôt la tradition « gauchiste » telle que le P.S.U. l'a, par exemple, illustrée en 1968-1969. Enfin, les « marxistes-léninistes » qui reconstituent lentement leurs forces. Si des militants sont tentés aujourd'hui d'aller faire un tour au P.S. au nom de l'efficacité, d'autres ont purement et simplement abandonné la vie politique. Le rythme insensé du militantisme au sein de l'extrême gauche a provoqué de nombreux découragements. Calqué sur le mode de vie étudiant, ce rythme devient insoutenable dans la vie active. Une troisième catégorie de militants, qui ont souvent transité par des groupes spontanéistes, plaident à présent pour une prise en compte de revendications d'une nature plus personnelle soit, comme M. Guy Hocquenghem, la sexualité, soit, comme les groupes Marge, la révolte à l'état brut.

Constatant qu'ils n'ont pu organiser une avant-garde importante, même si, dans certains secteurs — y compris des secteurs ouvriers — ils ont enregistré des résultats encourageants, les dirigeants d'extrême gauche craignent à présent d'être marginalisés

Si l'orientation unitaire que M. Michel Rocard a fait triompher au niveau de la direction politique nationale du P.S.U. l'emporte définitivement, elle aura pour premier résultat d'isoler l'extrême gauche, de la rejeter hors des circuits politiques traditionnels sans qu'aucun mouvement puisse assurer, comme hier le P.S.U., la liaison avec la gauche parlementaire. C'est ce qui explique que l'hebdomadaire du Front communiste révolutionnaire, *Rouge*, juge qu'une rentrée « *comme un seul homme* » du P.S.U. « *au bercail social démocrate* » constituerait « *une défaite grave pour les révolutionnaires en accréditant l'idée que « ça se » passe » dans le P.S. et en dernier ressort dans l'union de la gauche* ».

Oubliant leurs querelles et leurs oppositions doctrinales, les groupes d'extrême gauche peuvent donc chercher à se mobiliser dans un combat défensif en cherchant à sauver un P.S.U. que, durant ces dernières années, ils ont systématiquement sapé. Outre la minorité du P.S.U., il existe en effet en marge de ce parti des groupes comme le P.S.U. maintenu ou l'Alliance marxiste révolutionnaire, qui refusent la politique suivie par MM. Chapuis et Rocard et qui ne désespèrent pas de provoquer, à l'échelle du P.S.U., un renversement de tendance.

THIERRY PFISTER.

LA CAMPAGNE « A CŒUR OUVERT »

Le P.C. s'achemine vers les 450 000 adhérents

Dans le cadre de sa campagne « à cœur ouvert », élargie désormais au plan national, le parti communiste a invité, mercredi 10 juillet, les journalistes à assister à une réunion de travail des secrétaires des fédérations départementales du P.C.F.

Le sujet — la campagne de recrutement et la création de nouvelles cellules — n'était en lui-même guère propice aux élans oratoires, et la présence d'observateurs étrangers fausse toujours, qu'on le veuille ou non, la nature de telles réunions. Les secrétaires fédéraux se sont donc montrés particulièrement studieux et attentifs, prenant force notes, écoutant sans le moindre signe d'impatience la litanie des bilans départementaux : « *Dans notre département, le parti a connu une importante progression, nous avons accueilli X nouveaux adhérents et créé Y nouvelles cellules...* »

Pourtant on discernait, à travers une remarque, une réflexion, les questions que se posent les responsables départementaux, les inquiétudes de certains militants sur ce qui leur apparaît parfois comme un changement de nature de leur parti. Si la direction du P.C.F. est décidée à « ouvrir son cœur », toutes les cellules ne sont pas encore prêtes à ouvrir leurs portes. Plusieurs secrétaires fédéraux ont ainsi reconnu que les initiatives prises en matière de recrutement venaient en général d' « *en haut* » et ne correspondaient que trop rarement à des initiatives de la base. Dans certains départements où l'implantation communiste est faible — comme le Haut-Rhin, par exemple, — un « *instructeur* » du comité central a même été dépêché sur place.

M. Jean Capiévic, membre du comité central, responsable de la fédération du Rhône, a donc insisté sur le fait qu'il ne fallait pas craindre « *que le parti aille trop vite* ». Il a en outre expliqué les « *timidités politiques* » qui se manifestent parfois au sein du parti par « *une mauvaise perception des perspectives politiques offertes* ».

495 300 cartes commandées

M. Paul Laurent, membre du secrétariat, a pour sa part souligné que les perspectives tracées par le comité central ne signifiaient pas un affadissement du P.C.F. Il a notamment noté que ce qui constitue le caractère révolutionnaire et d'avant-garde d'une formation politique ce sont ses principes et sa doctrine, et non le nombre de ses militants. M. Paul Laurent a ainsi attiré l'attention de ses camarades sur la confusion qui se produit parfois entre les notions d'avant-garde et d'élitisme.

Dans son rapport d'ensemble M. André Vieuguet, membre du secrétariat, a donné des renseignements sur les effectifs du parti. Il a notamment indiqué qu'au 10 juillet les fédérations départementales ont commandé 495 300 cartes et que le nombre des cartes placées atteint dès maintenant le nombre total placé dans toute l'année 1973. « *Nous pouvons estimer*, a ajouté M. Vieuguet, *que les effectifs du parti, qui avaient atteint 410 000 à la fin de 1973, pourront s'élever à environ 450 000 à la fin de 1974. Plusieurs fédérations ont déjà atteint cette progression de 10 % de leurs effectifs.* »

Pour cette année, le P.C.F. annonce 62 723 nouveaux adhérents (contre 48 000 adhésions en 1972, et 62 218 en 1973). L'objectif fixé pour le congrès extraordinaire d'octobre est de 80 000 adhésions. A la date du 10 juillet, 1 519 cellules avaient été créées, dont 974 cellules d'entreprises (avec 358 cellules d'établissements d'enseignement), 331 cellules locales et 214 cellules rurales.

A la fin de l'année dernière, le P.C.F. comptait 20 037 cellules dans ses 97 fédérations départementales. Aujourd'hui, avec les créations nouvelles et malgré les disparitions inévitables, le nombre de cellules atteint 20 700. — T. P.

Les deux fédérations socialistes du Nord-Pas-de-Calais préparent les élections sénatoriales

De notre correspondant

Lille. — La Fédération socialiste du Nord vient de désigner ses candidats aux élections sénatoriales de septembre. Sur neuf sièges, le P.S. en détient trois et il est vraisemblable qu'il les conservera. Ont été désignés en tête de liste : MM. Victor Provo, ancien député, ancien président du Conseil général, maire de Roubaix ; René Debesson, sénateur sortant ; Jean Varlet, conseiller général, maire de Bourgbourg. Deux sénateurs sortants ne se représentent donc pas. Il s'agit de MM. Marcel Darou et Marcel Guislain.

Cette désignation s'est faite à la suite d'un vote indicatif des adhérents de sections, la commission administrative fédérale se réservant la faculté d'opérer la pondération géographique qu'elle estimait la meilleure.

Dans le Pas-de-Calais, la commission administrative a purement et simplement avalisé la liste établie à la suite du vote de toutes les sections. M. Bernard Chochoy, maire de Lumbres, président du conseil général, ancien ministre et ancien sénateur (1), est arrivé largement en tête, suivi de M. Michel Darras, sénateur sortant et de M. Emile Durieux, maire de Bertincourt, également sénateur sortant. Sur six sièges, le P.S., qui en détient trois, les gardera normalement en septembre. On note l'éviction de M. Henri Henneguelle, maire de Boulogne-sur-Mer, sénateur sortant, qui ne figure pas parmi les six candidats présentés.

Dans les deux fédérations on a tenté, dans une certaine mesure et non sans difficulté, le renouvellement qu'appelait l'évolution du Parti socialiste. Il faut bien constater qu'à l'exception de M. Varlet, les « nouveaux venus » bien placés pour être élus sont MM. Provo dans le Nord et Chochoy dans le Pas-de-Calais, deux hommes politiques dont la notoriété régionale n'est plus à établir.

En fait, la situation acquise a encore pesé lourdement, ce qui a été diversement apprécié et soulève même quelques réserves dans les rangs des militants. — G. S.

(1) Et non pas sénateur, contrairement à ce que nous avons écrit par erreur dans « le Monde » daté du 11 juillet.

UNE RENCONTRE C.G.T.-P.S.

Une délégation du bureau confédéral de la C.G.T., conduite par M. Henri Krasucki, a rencontré une délégation du parti socialiste conduite par M. Pierre Mauroy. Les deux délégations ont constaté l'ampleur du mouvement populaire rassemblé autour de la candidature de François Mitterrand et se sont félicités de la cohésion et du renforcement de l'unité des forces démocratiques ainsi réalisée. Elles ont procédé à un échange de vues sur la situation économique et sociale qui continue de se détériorer Le nouveau rapport de forces créé par l'élection présidentielle et les luttes revendicatives des travailleurs s'opposent à la volonté gouvernementale d'aggraver les mesures d'austérité. Mais le pouvoir poursuit la même politique et seules de profondes réformes de structures peuvent sortir le pays de la crise qui s'accentue.

La délégation du parti socialiste a informé la délégation de la C.G.T. des conditions de préparation et du but des assises du socialisme qui se réuniront au mois d'octobre. Les deux délégations, après avoir constaté leur accord sur la nécessité d'élargir et de consolider l'union de la gauche, ont décidé de poursuivre régulièrement leurs échanges sur l'ensemble de ces problèmes.

POLITIQUE

A LA MARTINIQUE

Les formations de gauche tentent de se rapprocher

Un comité permanent de la gauche martiniquaise pourrait être mis en place prochainement. Cette décision de principe a été prise le 3 juillet au terme d'une série de rencontres entre dirigeants du parti progressiste martiniquais (que préside M. Aimé Césaire), du parti communiste et du parti socialiste. Des représentants des organisations syndicales ont participé aux discussions. Le texte d'un accord devrait être rendu public dans le courant du mois de juillet.

Ce processus de réunification est consécutif à l'élection présidentielle. M. François Mitterrand avait obtenu le 19 mai, en Martinique, un résultat supérieur d'environ dix mille voix à celui de l'ensemble de l'opposition aux élections législatives de 1973. La campagne électorale avait été marquée par les efforts du candidat de la gauche pour rassurer les Martiniquais inquiets des dispositions du programme commun en matière d'évolution du statut des départements d'outre-mer. Elle avait aussi donné lieu à un rapprochement de fait entre les formations d'opposition (dont le parti de M. Césaire), elles-mêmes en désaccord sur la question du statut (le P.P.M. et le P.C.M. étant favorables à l'autonomie, le P.S.M. prônant l'autodétermination). La liquidation de ce contentieux devrait être un des premiers objectifs des rencontres consécutives à l'élection.

Les organisations décidées à signer l'accord sont convenues que chacune d'elles conserverait sa personnalité.

A propos du droit à l'autodétermination, le projet d'accord est ainsi rédigé : « *Les organisations signataires sont conscientes que les problèmes avec lesquels le peuple martiniquais se trouve confronté ne doivent être résolus que par lui. Elles tombent d'accord pour poser ensemble le principe que c'est au peuple martiniquais et à lui seul qu'il appartient de définir le cadre institutionnel dans lequel ces problèmes seront étudiés et tranchés. Elles reconnaissent au peuple martiniquais le droit à se choisir librement et démocratiquement un statut politique. Le droit à l'autodétermination, c'est la liberté de choisir. Les organisations signataires n'envisagent pas un statut en dehors du cadre français.* »

Si elle est maintenue dans le texte définitif cette dernière phrase marquera effectivement une évolution notoire de l'attitude de l'ensemble de la gauche martiniquaise sur la question du statut.

Le rapprochement entre formations d'opposition doit également se concrétiser à l'Assemblée nationale : M. Aimé Césaire, qui siège parmi les députés non inscrits, projette de s'apparenter au groupe socialiste. La suggestion lui en avait été faite par M. François Mitterrand dans une lettre datée du 7 juillet. Le bureau politique du P.P.M. a donné son accord. Toutefois, *le Progressiste*, organe du parti de M. Césaire, a commenté le projet en des termes réservés qui témoignent des difficultés qui peuvent encore exister sur le chemin du regroupement de la gauche martiniquaise. On lisait notamment le 3 juillet dans *le Progressiste* : « *Aimé Césaire n'est lié en rien par l'apparentement ni par aucune position du parti de M. François Mitterrand. Allié du groupe des députés socialistes, parce qu'allié de la gauche française, notre député est totalement libre de dire son désaccord sur tel ou tel point. Et si les désaccords s'accumulent, Aimé Césaire est totalement libre de se retirer sus sa tente.*

» *Le P.P.M., quant à lui, n'est en rien affecté par l'apparentement en question. Un apparentement, rappelons-le, qui n'est qu'administratif.* »

LÉGION D'HONNEUR

LE GÉNÉRAL BIGEARD, GRAND-CROIX

Ministère de la défense

Est élevé à la dignité de grand-croix :

M. Marcel Bigeard, général de corps d'armée.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

MM. André Vialatte, ingénieur général de première classe ; Guy Chaulliac, médecin général de première classe ; Charles Guinard, général de corps d'armée ; Maurice Henry, général de division ; Pierre Langlois, général de corps d'armée ; Jean Lassus Saint Geniès, général de corps d'armée ; Robert Toussaint, général de corps d'armée ; Antoine Sanguinetti, vice-amiral d'escadre ; Jacques Mitterrand, général d'armée aérienne.

Sont promus commandeurs :

MM. Gaston Braillon, contrôleur général des armées ; Pierre Cherrier, contrôleur général des armées ; Jacques Lemel, contrôleur général des armées ; Marcel Baron, ingénieur général de première classe ; Serge Gaudin, ingénieur général de première classe ; Raymond Thiennot, ingénieur général de première classe ; Charles Morel, général de brigade ; Louis Beaudonnet, lieutenant-colonel ; Jacques Laurens, colonel ; Jacques Aubaile, médecin général de deuxième classe ; Henri Parlange, médecin général de deuxième classe ; Robert Ronflet, médecin général de première classe ; Pierre Astorg, général de brigade ; Gérard Bertaux, général de division ; Wilfrid Boone-Arbod Borsat de Laperouse, général de brigade ; Pierre Brasart, général de brigade ; Jean Carlès, général de brigade ; René Delannoy, général de brigade ; Vladimir Favitsky, général de division ; Charles Feraugé, général de brigade ; Joseph Genesteix, général de brigade ; Jacques Hogard, général de brigade ; Pierre Jarrot, général de brigade ; Jeannou Lacaze, général de brigade ; André Loyer, général de brigade ; Jacques Mangin, général de division ; Louis Pichon, général de corps d'armée ; René Xhaard, général de brigade ; René Biré, colonel ; Robert David, colonel ; Léon Dupouts, colonel ; Jacques Fritsch, colonel ; François Gibot, colonel ; Xavier Hochart, colonel ; Albert Marty, lieutenant-colonel ; Etienne Roth Le Gentil, colonel ; René Dorandeu, colonel ; Marcel Edme, lieutenant-colonel ; Jean Garnier, colonel ; Pierre Hovette, colonel ; René Le Page, lieutenant-colonel ; Pierre Liégeon, colonel ; Pierre Porcher, colonel ; Jean Subrégis, lieutenant-colonel ; René Bergougnoux, lieutenant-colonel ; Louis Graillat, colonel ; Maurice Jourdier, lieutenant-colonel ; Yves Le Bideau, lieutenant-colonel ; Marcel Dellenbach, lieutenant-colonel ; Henri Denis, lieutenant-colonel ; Armand Henry, lieutenant-colonel ; Charles Alexandre, colonel ; Jacques Arnault de la Ménardière, contre-amiral ; André Wolff, vice-amiral ; Marcel Caillot, vice-amiral ; Jacques Guerrier, capitaine de vaisseau ; Marc Monuier, capitaine de vaisseau ; Georges Taton, capitaine de frégate ; Jean Besset, général de brigade aérienne ; Hubert Moutin, général de brigade aérienne ; Gérard Daume, commissaire général inspecteur ; Henri Broussaud, colonel ; Marc Roche, colonel ; Jean Signoret, colonel.

Premier ministre

Est promu *commandeur* :

M. Pierre Brasseur, inspecteur général des affaires d'outre-mer.

PUBLICATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS (Première Chambre)
Audience du 11 juillet 1973

Le Tribunal...

Attendu que dans son numéro 564 du 31 janvier 1973, l'hebdomadaire « MINUTE » a publié un article « Le fils de GAULLE et les barbouzes », et dont l'auteur s'interrogeait sur l'existence d'un « complot d'ultras gaullistes derrière l'affaire *d'explosifs de Bordeaux* » ; qu'après avoir suggéré qu'à l'origine de cette affaire pourrait se trouver la personne de Philippe de GAULLE, il rappelait l'activité du mouvement dit « Centre des Républicains Libres » et rapportait les propos prétendus d'un nommé DESPRADELS, qui aurait notamment déclaré : « Je suis envoyé par FOCCART, de BOISSIEU et Philippe de GAULLE. Je suis chargé de préparer... des petits complots destinés à amener Philippe de GAULLE au pouvoir »... ;

Attendu qu'il résulte des écrits incriminés que l'intention de leur auteur a été de faire apparaître que Philippe de GAULLE tolérerait ou même favoriserait l'activité d'un certain nombre d'individus décidés à le porter au pouvoir par des moyens subversifs ; que plus précisément la reproduction des propos prétendument tenus par DESPRADELS, qui aurait affirmé être chargé par Philippe de GAULLE de fomenter de « petits complots » et de « plastiquer » des édifices publics présentent un caractère diffamatoire ; que les faits ainsi allégués, constitutifs d'infractions pénales, sont en effet et à l'évidence contraires à l'honneur et à la considération de celui à qui ils sont imputés... ;

PAR CES MOTIFS :

Condamne Jean BOIZEAU à payer à Philippe de GAULLE la somme de 10.000 F à titre de dommages-intérêts...

Pour extrait, Me BAILLY, Avocat.

PUBLICATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE *DE PARIS (Première Chambre)*
Audience du 11 juillet 1973

Le Tribunal...

Attendu que dans son numéro 570 du 14 mars 1973 l'hebdomadaire « MINUTE » a publié un article...

Attendu que les termes employés... donnent à ce texte le caractère d'une imputation diffamatoire... ;

Attendu en effet qu'en qualifiant de « chefs barbouzards » les membres de l'auditoire de Philippe de GAULLE et en faisant dire à celui-ci qu'il les invitait à « rester à leur poste », l'auteur de l'article l'accusait sans ambiguïté de chercher à appuyer ses ambitions sur l'activité d'une police privée ou d'un réseau clandestin ; que des menées de cette nature étant à l'évidence contraires à l'honneur et à la considération de celui à qui elles sont imputées, la publication de ces allégations engage la responsabilité de son auteur... ;

Attendu qu'il est, dans ces conditions, sans intérêt d'examiner l'argumentation des défendeurs, selon laquelle Philippe de GAULLE se serait lui-même exposé aux critiques de la presse ; que ce moyen est en effet dépourvu de pertinence dès lors qu'il est établi que le rédacteur de l'article incriminé a excédé les limites du droit de libre critique pour se livrer à *la diffamation*... ;

PAR CES MOTIFS :

Condamne Jean BOIZEAU à payer à Philippe de GAULLE la somme de 5.000 F à titre de dommages-intérêts... ;

Déclare la Société d'Editions Parisiennes Associées civilement responsable des condamnations prononcées ci-dessus.

Pour extrait, Me BAILLY, Avocat.

DÉFENSE

UNE ARMÉE EN QUÊTE DE SON IDENTITÉ

II. — A l'étroit dans son uniforme

Par JACQUES ISNARD

Les dépenses militaires augmentent moins vite que les crédits civils en France, et, dans le monde, on assiste à une relative stagnation des budgets de la défense depuis 1969. Des choix politiques doivent donc intervenir, des sacrifices décidés, puisque, comme le reconnaît le général Maurin, chef d'état-major des armées, la France n'est pas en mesure de se doter d'un système de forces capable de répondre à toutes les éventualités (« le Monde » du 11 juillet).

« *Si nous ne faisons rien d'ici à 1975 pour rénover le service militaire, les Français se rallieront à la perspective d'une armée de métier.* » Cette prophétie d'un ancien premier ministre de la Ve République au ministre de la défense de l'époque approche de son terme, et, malgré les différentes réformes de ces dernières années, le «*ras-le-bol*» du contingent, sa « *clochardisation* », sont devenus des réalités politiques. Les responsables des partis, des syndicats ou des organisations d'extrême gauche ne l'ignorent plus. Certains en jouent, pour mieux faire triompher des thèses antimilitaristes qui cependant restent minoritaires en France. D'autres ont conçu, à partir de la dégradation évidente de la situation matérielle et morale du contingent, un programme d'action ou d'agitation qui recueille un écho, chaque jour plus favorable, parmi les appelés.

Créé il y a plus de cent ans, le service militaire a *toujours* été contesté. Ses principes, son organisation et sa finalité sont périodiquement remis en cause et aucune des réformes pratiquées n'a eu d'effets durables. La dernière en date, celle qui fut improprement appelée loi Debré en 1973, avait été préparée, en grande partie, par des organisations de jeunesse représentées au sein de la commission consultative armées-jeunesse, et ce sont d'autres jeunes qui l'ont, à Paris, critiquée dans la rue. De ces incidents, nombreux ont été les militaires de carrière à conclure qu'il était inutile de faire participer des responsables de mouvements de jeunes à l'élaboration d'une réforme si ces derniers étaient incapables d'obtenir l'adhésion de leurs « *troupes* ».

La conjonction des mécontentements

Aujourd'hui, l'affaire se complique encore du fait que le contingent — une grande partie des appelés du moins — n'est pas le seul à se sentir mal à l'aise, à l'étroit dans son uniforme. Les cadres des armées aussi sont à la recherche de leur identité, de leur rôle dans la société actuelle, et pas seulement parce qu'ils s'estiment mal rétribués ou mal considérés. Les démissions d'officiers et de sous-officiers ont cessé d'être l'exception, et des cadres, parmi les plus assurés d'une belle carrière, n'hésitent plus à exprimer leurs doutes sur la place publique.

Cette conjonction des mécontentements explique que certaines des revendications figurant dans l' « *appel des cent* » (*le Monde* des 17 mai et 11 juillet) lancé pendant la campagne présidentielle ne sont pas pour déplaire à des officiers ou à des sous-officiers. Bien sûr, ils ne peuvent approuver la forme de ce manifeste qui est une pétition collective circulant sous le manteau, et même à découvert, dans des casernes ou dans des camps. Des responsables des partis de gauche, *qui soutiennent certaines des réclamations des* «*cent*», condamnent en privé la procédure utilisée (1). Mais le contenu de cet appel éveille un certain goût de la défense corporatiste de leur profession chez de nombreux cadres *d'active* qui ne comptent ni sur le gouvernement, ni sur leurs chefs d'état-major, ni sur le conseil supérieur de la fonction militaire pour préserver leurs avantages acquis et obtenir une amélioration de leur condition.

L' «appel des cent», même si leurs auteurs ne le souhaitaient pas au départ, ouvre indirectement la voie à une expression syndicale dans les armées, dont les officiers et les sous-officiers étaient jusqu'à présent privés et qui a peu de chance de rester limitée à la seule protection des intérêts du contingent.

Lorsque les signataires de l' «appel» réclament la dissolution de la *sécurité militaire, ils* veulent précipiter la disparition d'une institution qui n'a jamais été populaire — c'est le moins qu'on puisse écrire ! — parmi les cadres de carrière. Lorsqu'ils demandent la libre disposition en dehors des heures de service et l'obtention de permissions hebdomadaires, ils plaident aussi pour des militaires d'active qui se plaignent des servitudes et des astreintes quotidiennes sans grandeurs. Lorsqu'ils souhaitent un prêt du soldat égal au SMIC et la gratuité des transports, ils préconisent aussi une amélioration de la solde de l'engagé qui entraînerait une croissance importante des crédits militaires de fonctionnement et, par conséquent, une part plus grande du produit national brut consacrée à la défense. Lorsqu'ils exigent une liberté totale d'information et d'expression politique dans les enceintes militaires, ils rejoignent, en partie, les officiers stagiaires de l'Ecole supérieure de guerre qui ne sont pas hostiles à une libre circulation de l'information dans les casernes, corrigée toutefois du maintien de l'interdiction de tout militantisme politique.

En revanche, les cadres d'active se séparent des signataires du manifeste quand ces derniers *suggèrent le libre choix de la date* et du lieu d'incorporation. Selon les cadres, une telle revendication encouragerait les affectations dites «*préférentielles*» ou de complaisance qui, désorganisant les régiments, favoriseraient les occasions de «planques» ou les inégalités et accroîtraient le sentiment d'injustice ou d'inutilité du service national.

La ligne Maginot nucléaire

Ainsi, la plupart de ces revendications sont à double tranchant, et on comprend mieux pourquoi des militaires de carrière ont tenté de « *récupérer* » le mouvement amorcé par l' « appel des cent », *plutôt que de punir sévèrement* ses instigateurs conformément au règlement de discipline générale. La « *démocratisation* » du statut de l'appelé s'impose, surtout depuis que la majorité civile a été fixée à dix-huit ans. Mais cette extension des droits et, aussi, des devoirs du contingent ne peut pas ne pas profiter aussi aux cadres et ne pas avoir de répercussions sur le statut, en préparation, des officiers et des sous-officiers. Le gouvernement et l'opposition sont, aujourd'hui, au pied du mur. Il leur faut répondre à une question fondamentale : le soldat, d'une façon générale, peut-il être un citoyen à part entière ou doit-il — parce qu'il détient une arme qui protège ou menace la nation — rester soumis à des règles de vie particulières et accepter une certaine amputation de sa liberté ?

Mais ce problème de la qualité du service militaire n'est pas le seul. La place de ce service national — de moins en moins universel, en raison des nombreuses exemptions dont bénéficient trop de recrues — dans le système de défense français est aussi en jeu.

Faut-il nier l'évidence, comme le font trop de responsables politiques de la majorité qui refusent de constater combien la possession, par la France, d'un armement nucléaire peut démobiliser tout réflexe national de défense ? Ne répète-t-on pas à l'envi qu'un adversaire éventuel n'aurait aucune raison d'attaquer de crainte de recevoir en retour la «*foudre*» nucléaire de la France ? Telle qu'elle a été présentée aux Français par les stratèges officiels, la dissuasion nucléaire a été assimilée à une nouvelle ligne Maginot qu' « *ils* » ne franchiront pas et qui, au demeurant, a été conçue pour « *les* » décourager, à l'avance, de toute velléité agressive. Dans ces conditions, pourquoi maintenir des forces classiques, constamment sur le pied de guerre ? Quel volume d'effectifs conserver ? Pour quelles hypothèses de conflit ? A toutes ces interrogations, certains répondent, rapidement, que les armées américaines et britanniques ont su tirer les conséquences de leur politique de *défense, fondée* sur la dissuasion nucléaire, en adoptant l'armée de professionnels.

Il est vrai que le gouvernement et les états-majors, en France, ont, jusqu'à présent, davantage fait coexister la panoplie nucléaire et les forces classiques qu'ils ne se sont *efforcés* de les associer ou de les intégrer, réellement, en un système cohérent. Dans ses réflexions, l'opposition de gauche n'a guère fait mieux, profondément divisée qu'elle est sur la place de l'arme nucléaire dans la stratégie militaire. Il ne suffit pas de prôner la mobilisation ou la dissuasion populaire si, dans le même temps, on ne s'apprête pas à doter l'armée française de l'arsenal le plus moderne qui soit à l'heure actuelle.

Des «valets» d'armes

Les moyens de la dissuasion nucléaire ne viennent ni se surajouter aux forces classiques ni les compléter. Ils sont d'une nature totalement *différente*, et c'est autour d'eux ou avec eux que doivent s'organiser les autres forces. Les armées classiques d'une puissance nucléaire comme la France doivent désormais être définies par rapport à cette priorité *nucléaire*. En d'autres termes, c'est principalement à l'armée de terre, qui détient le gros du contingent, avec environ 315 000 appelés, de s'adapter à la nouvelle situation.

L'armée de terre s'apparente à une puissante entreprise de main-d'œuvre dont une partie du personnel se renouvellerait très fréquemment. De plus, ses « *frais généraux* » sont nécessairement lourds. Il s'agit de caractéristiques assez constantes de son organisation, qui ne tiennent pas seulement à la périodicité de son recrutement, à la durée plus ou moins longue du service, ni même au choix de ses missions par les dirigeants politiques. Dès lors qu'une armée veut pouvoir vivre en circuit fermé, parce que les conditions du combat le lui imposeraient, elle devient pesante, peu efficace, et elle n'évite pas le gaspillage des énergies.

L'armée de terre n'a pas réussi à échapper à cette loi, puisqu'elle *ne peut affecter que* la moitié des appelés, environ, dans ses unités de combat, et l'autre moitié dans les unités de commandement et de service ou dans les organismes de soutien et d'infrastructure. D'une telle répartition naît le sentiment que beaucoup de soldats du contingents sont des « valets » d'armes, inoccupés ou mal employés.

Sans doute l'armée de métier, *a priori*, ne présente-t-elle pas le même désavantage. Mais, outre qu'elle coûte beaucoup plus cher — des calculs récents indiquent une dépense supplémentaire de 5 800 millions de francs par an avec les effectifs de carrière actuels, — une armée de métier confie à des agents civils la charge de son entretien quotidien. C'est donc une solution de pays riche...

Une solution mixte

Une solution *mixte*, qui ferait appel à une armée de volontaires, pour l'« environnement » et la protection de la force nucléaire, et à un service obligatoire de quelques mois pour la défense du territoire national, n'est pas totalement à écarter. Dans cette hypothèse, il ne paraît pas utile de mobiliser autant d'hommes que maintenant pour composer le corps de bataille classique de spécialistes et de volontaires qui seraient, par contrat, au service des vingt mille techniciens chargés de mettre en œuvre les bombardiers nucléaires ou les missiles stratégiques de Haute-Provence et des sous-marins. Ce personnel de carrière et ces engagés disposeraient des matériels exigeant le plus long apprentissage et l'entretien le plus minutieux. D'un autre côté, il ne semble pas nécessaire de maintenir le contingent pendant douze mois sous les drapeaux, s'il reçoit la mission — avec l'aide de la gendarmerie, qui jouerait le rôle d'un centre mobilisateur — de défendre d'abord la région *où il vit. Quelques mois* d'instruction suffiraient suivis de courtes périodes de rappel.

A Brest, récemment, le ministre de la défense sollicitait l'imagination de otus pour rénover le service national. Il serait navrant que son appel n'ait aucun écho.

FIN

(1) Le parti communiste et le parti socialiste ne soutiennent pas toutes les revendications de l'« appel des cent ». C'est ainsi que dans *l'Humanité* du lundi 8 juillet M. Paul Laurent, membre du bureau politique du P.C.F., ne reprend pas à son compte la parité du prêt du soldat avec le SMIC, mais demande un prêt égal à 15 % du SMIC et indexé à *ce* dernier. D'autre part, dans un entretien avec *Combat* daté du lundi 8 juillet, M. Charles Hernu, membre du comité directeur du P.S., déclare, à propos de la « refonte » de la sécurité militaire, dont l'« appel des cent » souhaite la disparition : « *Je ne prétends pas qu'il faille supprimer tout contrôle. Après tout, cela coûte très cher à la nation de fabriquer des armes, de les confier à des jeunes gens. Encore faut-il un minimum d'information. Mais ce serait là justement un moyen d'intéresser les associations d'officiers et de sous-officiers...* »

Le service le plus court d'Europe

Depuis 1970, la durée du service militaire est de douze mois en France. Au début du siècle, en 1905, elle était de deux ans. Depuis, on a noté les évolutions suivantes : trois ans en 1913, dix-huit mois en 1923, un an en 1928, deux ans en 1936, un an en 1946, dix-huit mois en 1950 et seize mois en 1965.

A l'étranger, les obligations militaires sont d'une durée très variable selon les pays. Il faut *distinguer, de surcroît, la durée* légale des obligations de la durée effective du service militaire de l'appelé, qui peut être inférieure. Seule des principaux Etats de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, la Grande-Bretagne a adopté l'armée de métier. Voici les autres exemples.

Albanie : deux ans (trois ans dans la marine et l'aviation) ; Bulgarie : deux ans ; Belgique : quinze mois (douze mois dans les forces belges en Allemagne) ; Espagne : dix-huit mois (le plus souvent treize ou quatorze mois) ; Grèce : vingt-quatre mois (vingt-sept à trente mois, en fait, selon les spécialités) ; Hongrie : deux ans ; Italie : dix-huit mois (quinze mois, pratiquement) ; Pologne : deux ans (trois ans pour la marine) ; Portugal : trois ans ; République démocratique allemande : *dix-huit mois ; République fédérale* d'Allemagne : quinze mois ; Roumanie : seize mois (deux ans pour la marine) ; Suède : huit mois et demi à dix-huit mois, selon le grade et la spécialité, auxquels il faut ajouter des périodes de réserve pendant quatorze ans, à raison de dix-huit à trente-deux jours, tous les deux ans ; Tchécoslovaquie : deux ans (vingt-sept mois pour les troupes territoriales et les gardes-frontières) ; Union soviétique : deux ans (trois ans pour les personnels embarqués) ; Yougoslavie : quinze mois (dix-huit mois dans la marine).

Avec actuellement un an de service militaire, la France a donc adopté la formule la plus courte en Europe. Les Pays-Bas *prévoient, à une date* encore indéterminée, de ramener de seize à douze mois la durée du service.

UNE ASSOCIATION POUR LES DROITS DU SOLDAT VEUT DÉVELOPPER LE MOUVEMENT REVENDICATIF AU SEIN DU CONTINGENT

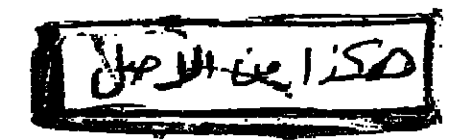
Pour soutenir et amplifier la campagne de signatures qui a lieu dans des régiments avec « *l'appel des cent* » en faveur d'une amélioration de la situation morale et matérielle du contingent, une association, régie *par la loi* de *1901*, va se créer : Informations pour les droits du soldat. Selon les responsables de cette association, la pétition collective adressée à MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing pendant l'élection présidentielle, aurait reçu mille signatures à ce *jour*.

Posant en principe que « *le soldat n'est pas un citoyen de seconde zone* » et qu'il a « *les mêmes droits que les travailleurs* », l'association réclame « *la suppression des juridictions militaires* », « *la liberté d'expression et d'information* », « *l'application du droit du travail à l'intérieur de l'armée* », un prêt égal au SMIC, la gratuité des transports et, surtout, le droit syndical selon l'exemple hollandais.

La création de l'association est soutenue par le Syndicat de la magistrature qui lutte contre « *les zones d'infradroit* » (immigrés, détenus, soldats) ainsi que par la Ligue des droits de l'homme, l'Alliance marxiste révolutionnaire et le bureau national du P.S.U. Les responsables *se* sont défendus du reproche d'antimilitarisme et ils se sont montrés désireux de reprendre une tradition de gauche, d'élargir le droit à l'objection de conscience, mais ils reconnaissent l'existence universelle des armées comme un *fait*.

Enfin, les responsables de l'association expliquent la relative faiblesse des sanctions prises à l'encontre des signataires de l'appel par une « *crise qui mûrit* » à l'intérieur des armées sans épargner *une hiérarchie qui* « *doute d'elle-même* ».

(*) Informations pour les droits du soldat, B.P. 112, 75825 Paris Cedex 7 ; correspondant : Bertrand Jullien.



SPORTS

ATHLÉTISME

LA RENCONTRE ITALIE - FRANCE - HONGRIE

A Florence, au terme de la première journée d'une rencontre internationale triangulaire, la France est à égalité (53 à 53) avec l'Italie et compte 6 points d'avance (56 à 50) sur la Hongrie. L'Italie mène devant la Hongrie 58 à 48.

Les athlètes français ont remporté, le 10 juillet, cinq des dix épreuves disputées. Ce sont Demarthon sur 400 mètres (46 sec.), Nallet sur 400 mètres haies (49 sec. 6/10), Poaniewa au saut en hauteur (2,17 m.), Rousseau au saut en longueur (7,71 m.) et Beer au lancer du poids (18,64 m.).

Boxberger s'est classé deuxième du 1 500 mètres (3 m. 42 sec. 6/10) gagné, dans le même temps, par le Hongrois Zemen, et le relais 4 × 100 mètres (Sainte-Rose, Arame, Leroux, Chauvelot) a pris la deuxième place (39 sec. 4/10), devancé par l'Italie (29 sec. 2/10).

BASKET-BALL

LA CHINE EST ADMISE A LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

San-Juan (Porto-Rico), (A.F.P.). — La République populaire de Chine a été officiellement admise comme membre de la Fédération internationale de baskett-ball association (FIBA), mercredi 10 juillet à San-Juan de Porto-Rico.

Quatorze pays se sont prononcés en faveur de l'admission, cinq contre (Equateur, Brésil, Etats-Unis, République Centre-Africaine et Corrée du Sud) et deux nations se sont abstenues.

Le Comité a, d'autre part, choisi de suspendre, c'est-à-dire de « bouter hors » — ce sont là les termes officiels employés par le dit comité — Taiwan, qui a cependant la possibilité de faire appel de cette exclusion.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

LE MONT VENTOUX ESCAMOTÉ

De notre envoyé spécial

Orange. — Escaladé par la face nord ou par la face sud, c'est-à-dire à partir de Malaucène ou de Bédoin, le mont Ventoux représente un obstacle majeur. Abordé par l'est, comme ce fut le cas mercredi 10 juillet au cours de la douzième étape du Tour de France, il équivaut à une difficulté de deuxième catégorie. Il n'a du reste pas provoqué d'écarts décisifs, et plus de soixante coureurs se sont classés à Orange dans un intervalle de 40 secondes. L'ancien champion du monde de vitesse, Patrick Sercu, aurait pu gagner cette épreuve de montagne, qui est revenue à Joseph Spruyt, un « domestique » de Merckx.

Heureusement, les organisateurs innovaient pour la circonstance une formule discutable dans son principe mais intéressante dans ses effets : l'attribution pour les hommes de tête de bonifications égales à leur avance sur le peloton, et cela jusqu'à concurrence d'une minute.

Les principaux bénéficiaires de ces primes en temps sont l'Espagnol Aja, qui s'affirme dans l'immédiat comme l'adversaire numéro un de Merckx, Merckx lui-même et Poulidor. Un Poulidor revigoré qui a porté une nouvelle attaque contre le Belge.

JACQUES AUGENDRE.

12e ETAPE

Savines-le-Lac-Orange (231 km)

1 Spruyt (Belg.), 7 h. 15 min. 12 sec.) ; 2. Den Hertog (P.-B.) ; 3. Janssens (Belg.) ; 4. Riotte (Fr.) ; 5. Galdos (Esp.), tous m. t. ; 6. Esclassan (Fr.) ; 7. Guimard (Fr.), à 41 sec. ; 8. Van Roosbroeck (Belg.) ; 9. Karstens (P.-B.).

10. Hoban (G.-B.) ; 11. Merckx (Belg.) ; 12. Sercu (Belg.) ; 13. De Meyer (Belg.) ; 14. Van Springel (Belg.) ; 15. Vianen (P.-B.) ; 16. Perurena (Esp.) ; 17. Martinez (Fr.) ; 18. De Witte (Belg.) ; 19. Aja (Esp.) ; 20. Lualdi (It.), ts m. t.

Classement général

1. Merckx (Belg.), 37 h. 33 min. 4 sec. ; 2. Aja (Esp.), à 2 min. 1 sec. ; 3. Lopez-Carril (Esp.), à 3 min. 13 sec. ; 4. Panizza (It.), à 5 min. 20 sec. ; 5. Agostinho (Port.), à 5 min. 55 sec. ; 6. Galdos (Esp.), à 6 min. 44 sec. ; 7. Poulidor (Fr.), à 7 min. 30 sec. ; 8. Santy (Fr.), à 8 min. 45 sec. ; 9. Martinez (Fr.), à 11 min. 29 sec. ; 10. Van Springel (Belg.), à 11 min. 42 sec.

11. Pingeon (Fr.), à 11 min 58 sec. ; 12. Pollentier (Belg.), à 14 min. 23 sec. ; 13. Delisle (Fr.), à 14 min. 26 sec. ; 14. Bruyère (Belg.), à 14 min. 57 sec. ; 15. Oliva (Esp.), à 15 min. 47 sec. ; 16. Périn (Fr.), à 16 min. 14 sec. ; 17. Romero (Fr.), à 16 min. 25 sec. ; 18. Danguillaume (Fr.), à 16 min. 46 sec. ; 19. Van Impe (Belg.), à 17 min. 41 sec. ; 20. Bellini (It.), à 20 min. 4 sec.

TENNIS

La Fédération internationale tente de reprendre les «affaires» en main

Amsterdam (A.F.P.). — *L'Afrique du Sud maintenue à une très forte majorité, la création d'un comité professionnel du tennis, l'élection à la présidence de l'Américain Walter Elcock et l'examen de la situation nouvelle créée par la naissance de championnats aux Etats-Unis, tels ont été les points principaux de l'assemblée générale annuelle de la Fédération internationale de lawn-tennis (FILT), qui s'est réunie mercredi 10 juillet au centre des congrès d'Amsterdam.*

Par cent quatre-vingt-dix voix contre quatre-vingt-six, la FILT s'est prononcée en faveur du maintien de l'Afrique du Sud.

L'assemblée générale a décidé, d'autre part, la création, pour une année expérimentale, d'un comité professionnel international, présidé par M. Walter Elcock et composé de trois membres de la FILT et de trois membres de l'Association des joueurs professionnels (A.T.P.), comité destiné à gérer et à diriger le tennis professionnel masculin.

Dans un autre domaine, la FILT a reconnu que les organisateurs du championnat américain World Team Tennis (intervilles) avaient violé l'engagement qu'ils avaient passé en début de l'année avec la Fédération internationale, en changeant notamment de joueurs pendant les matches et en empêchant leur participation à la coupe Davis.

La FILT a donc décidé de s'accorder un temps de réflexion avant de prendre d'éventuelles sanctions contre les organisateurs américains.

Enfin, c'est M. Walter Elcock, de Boston, qui a été élu, à une courte majorité, président de la Fédération internationale. Il succède à M. Alan Heymann (Danemark), qui se trouvait à ce poste depuis 1971.

[Du côté français, on considère avec satisfaction les dispositions prises par l'assemblée générale, notamment en ce qui concerne les organisateurs de World Team Tennis (W.T.T.). a FILT semble considérer comme nul et non avenu l'accord passé entre elle et le W.T.T. au début de l'année, ce qui équivaut à une condamnation des championnats « intervilles », condamnation que réclamaient les représentants français.

La création d'un comité professionnel répond également au vœu des Français qui estiment que la Fédération internationale se doit de contrôler toutes les activités du tennis, même si certaines sont devenues des « affaires ».]

MÉDECINE

Un projet de loi sur les institutions sociales et médico-sociales tend à dissocier l'hôpital de l'hospice

Un projet de loi relatif aux institutions sociales et médico-sociales présenté par Mme Simone Veil, ministre de la santé, et M. René Lenoir, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale, a été adopté mercredi 10 juillet en conseil des ministres. Il traite essentiellement des « moyens » dont dispose l'action sociale en général, aussi bien pour les vieillards que pour les mineurs et adultes handicapés : hospices, maisons de retraite, externats et internats publics et privés, médico-éducatifs, établissements de formation des travailleurs sociaux.

Une note d'information du ministère de la santé précise à cet égard : « *Il est apparu indispensable au gouvernement d'organiser la collaboration des institutions publiques et privées pour leur assurer une pleine efficacité et éviter le double emploi.* »

Le texte proposé tend à améliorer la situation actuelle dans le domaine social et médico-social sur trois points : la coordination des institutions, les moyens financiers mis à leur disposition et le statut des institutions à caractère public.

Pour coordonner les institutions, quatre catégories de mesures sont prévues : constitution de groupements entre les institutions sociales ; mise au point de conventions entre l'Etat et les associations précisant la mission de service public et les moyens nécessaires ; création d'une commission nationale et de commissions régionales donnant leur avis sur les projets de créations et d'extension de certaines catégories d'établissements publics et privés afin d'en maîtriser l'implantation ; extension de la procédure de coordination (appliquée présentement aux internats médicaux et éducatifs de statut privé), notamment de retraite, foyers, logements, etc.

En ce qui concerne les moyens financiers, le projet prévoit de fixer, par voie réglementaire, les modalités de tarification et de financement des prestations fournies par les institutions. Les régimes d'assurance-maladie prendront en charge les dépenses de soins dans les établissements sociaux, notamment les maisons de retraite, qui pourront désormais garder dans une section distincte — dite de cure médicale — certains de leurs pensionnaires, afin de leur éviter un transfert dans un nouvel établissement. D'autre part, l'Etat financera les dépenses de fonctionnement des écoles de formation de travailleurs sociaux avec lesquelles il passera des conventions.

Le projet permet, d'autre part, de donner le statut d'établissement public à certains établissements sociaux créés par des collectivités publiques, tels que les maisons de retraite, les établissements pour mineurs et adultes handicapés ou inadaptés et les maisons d'enfants à caractère social.

Ces mesures, souligne-t-on au secrétariat de l'action sociale, permettront de structurer parallèlement au secteur public hospitalier, un secteur public à vocation sociale. Les établissements sociaux intégrés dans les établissements hospitaliers pourront être progressivement détachés, conformément aux objectifs définis par la loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière. C'est ainsi que les hospices deviendront, dans un délai de cinq ans, soit des maisons de retraite, soit des centres de cure médicale pour personnes âgées, invalides, soit des unités d'hospitalisation.

Les médecins de groupe réclament une totale liberté au niveau des sociétés civiles professionnelles

Le Syndicat national des médecins de groupe a donné, le 10 juillet, au cours d'une conférence de presse, son point de vue sur les sociétés civiles professionnelles (c'est-à-dire sur l'organisation des cabinets de groupe telle qu'elle sera définie par un prochain règlement d'administration publique). Le projet de création de sociétés civiles professionnelles pluridisciplinaires fait périodiquement l'objet de diverses critiques émanant notamment de l'ordre des médecins et de la Fédération des médecins de France.

Le Syndicat des médecins exerçant en groupe vient de préciser, par la voix de son président, le docteur Junot, que les cabinets médicaux constitués sur cette base juridique ne pourraient comporter que quinze praticiens pour les sociétés civiles professionnelles unidisciplinaires et trente pour les sociétés pluridisciplinaires. Il a ajouté que ce système ne remettait pas en cause le paiement direct à l'acte, puisque les honoraires seront perçus par le secrétariat commun pour être ensuite répartis entre les divers médecins. Le praticien restant personnellement responsable de ses actes et, collégialement, responsable des actees du groupe, sa responsabilité, au lieu d'être amoindrie, sera donc accrue.

En conclusion, le docteur Junot a demandé, au nom de son syndicat, une totale liberté dans les groupements de médecins constitués en sociétés civiles professionnelles.

[La société civile professionnelle est une personne morale, qui permet de représenter collectivement le groupe de médecins auprès des tiers et lui donne ainsi une unité juridique qu'il n'a pas actuellement (seules existent des sociétés de moyens). Dans ce cadre, la responsabilité professionnelle et pénale de chaque médecin reste personnelle, mais s'y ajoute une responsabilité solidaire de la société. Les recettes, après rémunération éventuelle et plafonnée du capital, sont réparties selon les critères professionnels.

Le libre choix du malade est conservé en tout état de cause, et la société civile professionnelle n'introduit ni subordination ni hiérarchie : tous les associés peuvent être gérants. Enfin, le pouvoir ordinal n'est pas éliminé puisque la société n'a sa pleine validité civile qu'après inscription à l'ordre.

Cette forme de société a le triple avantage de garder à la médecine sa dimension humaine, de permettre une mise en commun, non seulement des moyens, mais du personnel, et enfin de voir disparaître une injustice fiscale dont souffrent actuellement les « groupes » qui sont assimilés à des sociétés commerciales et imposés sur leurs bénéfices globaux.]

FEUILLETON

NUMERO 2

Une aventure d'Astérix le Gaulois

LE CADEAU DE César

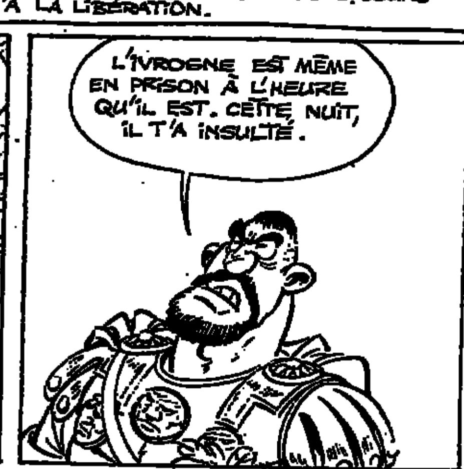
Texte de René Goscinny
Dessins d'Albert Uderzo

Deux légionnaires romains fêtent joyeusement leur libération après vingt ans de service militaire. L'un d'eux, Roméomontaigus, profère quelques insultes à l'égard de Jules César, ce qui lui vaut...















(A suivre.)

ÉDUCATION

LES PREMIERS RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

Le pourcentage des admis est en nette augmentation

Les premiers résultats définitifs du baccalauréat dans neuf académies — sur vingt-cinq — font apparaître un pourcentage de réussite assez nettement supérieur à celui de l'an dernier (de 2 à 4 % pour la plupart des académies). Le record de réussite est détenu, pour le moment, par l'ensemble des lycéens de l'académie de Caen, qui ont augmenté leur score de 9,13 % (71,57 % contre 62,44 % en 1973). Cette amélioration touche toutes les séries, et particulièrement la série C (+ 12,54 % à Clermont-Ferrand, + 10,45 % à Dijon, + 9,17 % à Besançon, + 7,62 % à Reims) et la série B (+ 18,54 % à Caen, + 6 % à Aix-Marseille, Limoges et Strasbourg). Les académies où les résultats enregistrés sont les plus stables sont celles de Limoges et de Dijon, où l'augmentation n'atteint pas 1 %. Il y a aussi quelques chutes spectaculaires, notamment dans les séries où les candidats sont peu nombreux, comme la série E (— 23,68 % à Dijon) ou D' (— 16,59 % à Aix-Marseille).

● ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Série A (philosophie-lettres) : 71,57 % (en 1973, 69,69 %) ; série B (économique et social) : 75,31 % (68,72 %) ; série C (mathématiques et sciences physiques) : 70,90 % (67,01 %) ; série D (mathématiques et sciences naturelles) : 67,90 % (63,24 %) ; série D' (sciences agronomiques et techniques) : 60 % (76,59 %) ; série E (mathématiques et techniques) : 51,80 % (45,91 %). Total : 70,13 % (66,43 %).

● ACADEMIE DE BESANÇON

Série A : 73,12 % (69,57 %) ; série B : 73,26 % (68,82 %) ; série C : 76,98 % (67,79 %) ; série D : 64,02 % (63,83 %) ; série E : 63,33 % (54,09 %). Total : 70,11 % (66,58 %).

● ACADEMIE DE CAEN

Série A : 72,75 % (67,07 %) : série B : 79,24 % (60,70 %) ; série C : 74,31 % (64,13 %) ; série D : 65,13 % (55,61 %) ; série D' : 68,89 % (61,66 %) ; série E : 72,85 % (66,90 %). Total : 71,57 % (62,44 %).

● ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Série A : 72,98 % (71,26 %) : série B : 69,93 % (64,81 %) ; série C : 73,55 % (61,01 %) ; série D : 62,30 % (60,35 %) : série D' : 40,90 % (48,33 %) ; série E : 62,29 % (54,54 %). Total : 68,15 % (64,25 %).

● ACADEMIE DE DIJON

Série A : 75,05 (72,50 %) ; série B : 63,89 % (61,77 %) : série C : 74,34 % (63,89 %) : série D : 62,99 % (62,20 %) : série D' : 56,79 % (66,66 %) : série E : 36,76 % (60,44 %). Total : 67,84 % (66,85 %).

● ACADEMIE DE LIMOGES

Série A : 73,31 % (78,50 %) : série B : 76,36 % (59,57 %) ; série C : 68,26 % (76,50 %) ; série D : 63,52 % (57,73 %) ; série E : 45,74 % (48,97 %). Total : 68,40 % (67,85 %).

● ACADEMIE DE REIMS

Série A : 74,93 % (76,12 %) ; série B : 71,86 % (74,81 %) ; série C : 78,42 % (70,80 %) ; série D : 62,48 % (56,84 %) ; série D' : 57,42 % (68,04 %) ; série E : 68,54 % (70,45 %). Total : 70,74 % (68,96 %).

● ACADEMIE DE ROUEN

Série A : 76,10 % (76,39 %) : série B : 75,29 % (70,10 %) ; série C : 69,32 % (74,66 %) : série D : 71,53 % (62,88 %) ; série D' : 69,81 % (48 %) ; série E : 42,38 % (48,25 %). Total : 72,36 % (70,21 %).

● ACADEMIE DE STRASBOURG

Série A : 81,16 % (80,71 %) ; série B : 84,12 % (77,95 %) ; série C : 79,38 % (74,43 %) ; série D : 71,67 % (68,54 %) ; série E : 66,13 % (70,34 %). Total : 77,35 % (74,80 %).

Baccalauréats de techniciens

Académie d'Aix-Marseille : 60,54 % (54,33 %) ; académie de Besançon : 63,11 % (55,69 %) ; académie de Bordeaux : 59,66 % (60,59 %) ; académie de Clermont-Ferrand : 57,05 % (60,37 %) ; académie de Limoges : 60,46 % (58,08 %) ; académie de Lyon : 55,27 % (52,82 %) ; académie de Nancy : 58,93 % (62,30 %) ; académie de Nantes : 64,63 % (65,01 %) ; académie de Nice : 59,10 % (58,03 %) ; académie d'Orléans : 62,15 % (58 %) ; académie de Poitiers : 63,05 % (55,89 %) ; académie de Reims : 68,98 % (67,39 %) : académie de Rouen : 66,87 % (58,68 %) ; académie de Strasbourg : 65,38 % (66,94 %).

Les inspecteurs de l'enseignement primaire et technique recevront une formation spéciale

Les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (IDEN) et ceux de l'enseignement technique (IET) vont, à partir de la rentrée prochaine, recevoir pour la première fois une formation appropriée. Les premiers — mille quatre-vingt-treize l'an dernier — sont chargés de l'inspection des instituteurs et des professeurs de collège, de l'administration et de l'animation pédagogique d'une circonscription d'enseignement primaire ; les seconds, au nombre de deux cent vingt-sept, inspectent les professeurs de lycées et de collèges techniques, organisent les examens, contrôlent les établissements privés et assurent la liaison avec les organismes professionnels. Les arrêtés organisant cette formation ont été publiés au *Journal officiel* du 20 juin pour les inspecteurs de l'enseignement technique, dans celui du 30 juin pour les IDEN.

La formation dure deux ans et fait suite à un concours de recrutement, lui-même modifié de façon à tenir compte de la carrière antérieure des candidats. Elle combine les deux éléments considérés actuellement comme indispensables : l'« *alternance* », et le « *stage en responsabilité* ». La première année fait alterner des sessions d'information et de réflexion dans un centre national (école normale supérieure de Saint-Cloud ou de Fontenay-aux-Roses pour les IDEN, de Cachan pour les inspecteurs de l'enseignement technique) et des stages de deux à trois semaines auprès d'un inspecteur en exercice, où l'on confie progressivement davantage de responsabilités aux élèves inspecteurs. S'y ajoute pour les IET un stage dans une entreprise industrielle ou commerciale, selon leur spécialité.

A la fin de cette année, les élèves inspecteurs passent un examen portant à la fois sur les travaux faits en cours d'année et sur l'administration de l'éducation nationale. Après l'année de stage en responsabilité selon le même principe, l'examen comporte à la fois une inspection et une épreuve d'« *animation pédagogique* ».

Cette formation était prévue par les statuts de ces deux catégories d'inspecteurs, publiés en juillet 1972, mais n'avait pas encore été mise sur pied. Il reste à organiser une formation des inspecteurs généraux — qui, eux, inspectent les professeurs de l'enseignement secondaire, certifiés et agrégés. Mais ils n'ont pas encore de statut...

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une coquille, nous avons écrit, dans *le Monde* du 4 juillet, que trois enseignants de sociologie de l'université de Nanterre, MM. Enriquez, Filloux et Orsoni, avaient écrit une lettre au président de l'université de Nanterre à propos de l'affaire Lourau. C'est en réalité au président de l'université de *Poitiers* que cette lettre avait été adressée.

AÉRONAUTIQUE

De 1971 à 1973

LES EXPORTATIONS MILITAIRES DU GROUPE DASSAULT-BREGUET ONT TRIPLÉ

De 1971 à 1973, le chiffre d'affaires global du groupe privé Dassault-Breguet, qui produit notamment l'avion de combat Mirage, a pratiquement doublé et le montant de ses exportations militaires a triplé. C'est ce qui ressort d'une analyse du bilan financier 1973 de la société, qui vient d'être présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour 1973, le chiffre d'affaires total (hors taxes) de la société privée s'établit à environ 3 462 millions de francs, au lieu de 1 755 millions de francs en 1971, soit pratiquement le double en trois ans. Le montant global des exportations est de l'ordre de 2 381 millions de francs, soit 69 % de l'ensemble des ventes. En 1971, ce chiffre d'affaires à l'exportation représentait 45 % du total des activités du groupe. Les seules exportations militaires se sont élevées en 1973 à un total de 2 135 millions de francs, soit pratiquement le triple du chiffre d'affaires à l'exportation en 1971 (environ 680 millions).

Parmi les commandes de l'étranger au groupe Dassault-Breguet l'an dernier, on note la vente de Mirage-III au Zaïre (ex-Congo belge), à l'Arabie Saoudite et au Pérou, et la vente de trente-trois avions légers d'entraînement au gouvernement belge.

RELIGION

Paul VI déplore les accusations de certains catholiques contre l'Église

Toujours immobilisé par une crise d'arthrose, Paul VI a annulé les audiences privées prévues pour ce jeudi 11 juillet, et on ignore s'il partira la semaine prochaine, comme il le fait d'habitude, pour sa résidence d'été à Castelgandolfo.

C'est la première fois que la salle de presse du Saint-Siège admet officiellement que Paul VI souffre d'arthrose chronique à la colonne vertébrale qui frappe spécialement les zones lombaires et cervicales.

Le texte du discours que Paul VI devait prononcer à l'audience générale du mercredi, également annulée (*le Monde* d'hier), a été diffusé. Il contient des propos sévères pour les « *catholiques du désaccord* », qualifiés d' « *adversaires improvisés, de frères imprudents et, peut-être, légers* ». « *Nous ne nous attendions pas*, dit le pape, *à ce phénomène d'inquiétude intolérante et même de subversion souhaitée de la part des membres de notre foyer.* »

D'autre part, le pape déplore le fait que certains catholiques accusent l'Église d'être anti-démocratique et contre la liberté. Ces censeurs, a-t-il déclaré, refusent de considérer les faits en toute objectivité ; des faits comme le besoin de dialogue entre l'intelligence et la bonne volonté, dont découle la « liberté authentique ».

Selon les observateurs, ces paroles du pape viseraient à la fois les catholiques italiens favorables au maintien de la loi sur le divorce et les ecclésiastiques qui contestent certains aspects de l'enseignement de l'Église ou certaines procédures employées par celle-ci (on peut penser qu'il s'agit d'une allusion à l' « affaire Küng »).

Le choix de Dom Helder Camara pour participer au synode marque un tournant

Dom Helder Camara, archevêque de Recife, sera un des représentants des deux cent cinquante évêques brésiliens au synode qui discutera de l' « évangélisation du monde moderne » à Rome, en octobre prochain. Les trois autres membres élus de la délégation — qui appartiennent tous à la même tendance « ouverte », que représente Dom Helder Camara — sont Mgr Aloisio Lorscheider, archevêque de Fortaleza et président de la conférence épiscopale, le cardinal Paulo Evaristo Arns, archevêque de Sao-Paulo, et le cardinal Avelar Brandao Vilela, archevêque de Salvador-de-Bahia.

Le choix de Dom Helder Camara marque une certaine évolution au sein de l'épiscopat. Longtemps considéré par une majorité de ses pairs comme trop engagé, et progressivement isolé de l'opinion publique par les mesures de censure prises contre lui par le régime du général Geisel, Dom Helder rassemble autour de lui un nombre toujours plus important de chrétiens — laïcs, prêtres et même évêques — dans l'action qu'il mène contre l'injustice.

Les récentes prises de position régionales — la déclaration « *J'ai entendu les cris de mon peuple* », signée par quelques évêques du Nord-Est ; le livret *Marginalisation d'un peuple*, sur le phénomène de rejet des populations locales par les grandes sociétés agricoles du Centre-Ouest ; les déclarations du cardinal de Sao-Paulo sur la situation ouvrière de la région industrielle du Centre-Sud — sont autant de signes que la masse indécise des catholiques brésiliens, au Centre, tend à se rapprocher de la minorité agissante.

L'élection de Dom Helder Camara montre, de toute façon, que, devant les tensions qui s'accentuent entre l'Église et l'État, l'épiscopat est décidé à briser le mur de silence érigé autour de celui de ses membres qui jouit d'un prestige international incontestable.

La rencontre œcuménique de Chantilly

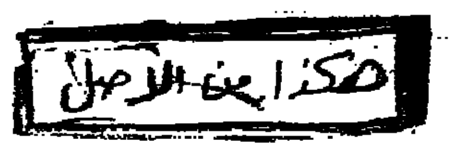
LES CHRÉTIENS SE SENTENT DE PLUS EN PLUS CONCERNÉS PAR L'INCROYANCE

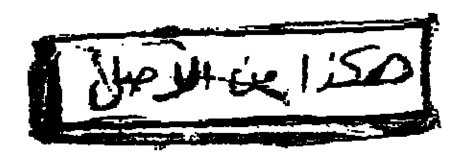
Le numéro de juillet de la revue trimestrielle *Unité des chrétiens* (17, rue de l'Assomption, 75016 Paris) est consacré à la rencontre œcuménique qui a eu lieu en avril, au centre « les Fontaines » de Chantilly, en l'absence des journalistes. Le bilan et les perspectives sont dégagées, entre autres, par le Père Bernard Sesboüé.

Ce dernier insiste notamment sur l'opportunité d'élargir l'horizon de l'œcuménisme en l'ouvrant « *au champ universel des « ruptures », au moment où l'œcuménisme traditionnel pouvait paraître relégué dans le régionalisme de la rupture confessionnelle. Ouverture à tous les lieux de conflits dans nos Églises et dans la société, partout où de nouvelles ruptures sont en passe de se consommer ; ouverture au problème massif de l'incroyance, en particulier à celui de l'incroyance post-chrétienne occidentale, qui est aussi le lieu d'une rupture ; ouverture au-delà des frontières de l'Église — je pense, ici, en un sens un peu différent, à une expression récente de K. Rahner parlant de « l'Église des portes ouvertes ». — toutes ces ouvertures, dont nous avons pris conscience davantage, nous demandent autant de conversions à des tâches et à des attitudes nouvelles. Il y a là un déplacement du centre de gravité de l'œcuménisme.* »

Une partie des travaux a, de fait, été consacrée à l'incroyance. Une « table ronde » « L'incroyance parmi nous » réunissait le Père M.-D. Chenu, l'abbé Jean-François Six, le Père Stephanos (orthodoxe), Mme Suzanne Martineau (catholique) et Mme Marie-Hélène de Bousquet (protestante).

● *Un enfant italien, Paolo Tecchia, âgé de huit ans*, paralytique de naissance, aurait retrouvé l'usage de ses jambes lors d'un pèlerinage à Lourdes le 5 juillet dernier. Sa mère en a informé le bureau des constatations médicales. Rappelons que le processus permettant de déclarer ou non une guérison miraculeuse est très rigoureux et dure plusieurs années.





Le Monde DES LIVRES

Après vingt-cinq ans de silence
le « préfet » du maquis limousin parle

Georges Guingouin, ou la désobéissance

★ QUATRE ANS DE LUTTE SUR LE SOL LIMOUSIN, Hachette-Littérature, coll. « Libération de la France », 287 pages, 45 F.

GEORGES GUINGOUIN ; les jeunes gens d'aujourd'hui ne connaissent pas — ou si peu — le nom de cet homme qui se tait depuis plus de vingt-cinq ans. Mais, pour tous ceux qui ont vécu les dures années de la guerre et de la libération, qui se souviennent du chef du Limousin rouge, puis plus tard, de ses démêlés avec le parti communiste et avec une justice d'autant plus encline à lui demander des comptes qu'il était désormais seul, condottiere désarmé, Guingouin, c'est une légende et une énigme.

Or, voici que la légende se réveille et que le préfet du maquis parle, d'une voix tendue, lointaine, comme s'il s'agissait d'un autre, à la troisième personne.

« Quatre ans de lutte sur le sol limousin » c'est, il faut le dire, une belle histoire. Exemplaire aussi, car cette terre limousine est sans doute, avec les corons du Nord, *le lieu* où la Résistance populaire, non pas celle des réseaux et du renseignement, mais celle des francs-tireurs, des saboteurs et des réfractaires, a trouvé son expression la plus accomplie, dans un moment où la vertu, autant que le rêve des hommes, fait événement, et où les jours se tissent de violence, d'abnégation et de sacrifice ; une histoire tout imprégnée enfin de saveur fraternelle.

Avec, par-ci par-là, un peu de grandiloquence, une maladresse, comme si le narrateur ne pouvait plus, aujourd'hui, se faire à un monde où les sentiments sont devenus plus petits.

Le 18 juin 1940, le jour même où un général inconnu lance aux Français, depuis Londres, un message que pratiquement personne n'entend, un soldat blessé à la tête, l'uniforme maculé de sang séché, s'enfuit de l'hôpital de Moulins pour ne pas tomber aux mains des Allemands. Quelques jours plus tard, après un détour par Montluçon, où il refuse encore une fois, pour le même motif, d'entrer à l'hôpital, et Limoges où règne la pagaille, il se retrouve chez lui, au pied du mont Gargan. Alors commence la longue marche de Georges Guingouin, instituteur de Saint-Gilles-les-Forêts, ancien secrétaire de mairie, ci-devant responsable du « rayon » (1) communiste d'Eymoutiers.

Il y aura le temps interminable de la forêt où l'on veille à ne pas casser la moindre branche, où l'on n'emprunte que les sentiers mystérieux, connus des seuls braconniers, où l'on ne fait de feu que de genêt sec, qui flambe sans fumée. Il y aura la vie nocturne, les raids aux étoiles et les chiens qui aboient au passage. Il y aura la désespérance des hivers dans la neige, le froid et la faim. Il y aura les coups de main et les sabotages, les véritables écoles de guerre clandestines, et, lorsqu'on se sera équipé en armes et en voitures, le bruit des moteurs qui fait dire aux paysans : *« Voilà le maquis qui passe. »*

Au début de 1944, celui que ses camarades appellent « le grand » est à la tête de la 1re brigade de marche limousine : plus de trois mille hommes, pantalon vert des Chantiers de jeunesse, blouson de cuir et flanelle au cou.

(1) L'équivalent de la « section » actuelle.

PAUL GILLET.

(Lire la suite page 14.)

Un précurseur de la « grande bouffe » et du « ras-le-bol »

Désorientant, surprenant durable Charles-Louis Philippe

A la mort de Charles-Louis Philippe, Gide écrit dans son « Journal » (décembre 1909) : « Cette fois, celui qui disparaît c'est un « vrai ». On comptait sur lui ; on s'appuyait sur lui ; on l'aimait. » Aujourd'hui, marquer le centenaire de la naissance de Charles-Louis Philippe (né le 25 août 1874 à Cérilly, près de Moulins), c'est d'abord poser un certain nombre de questions sur les *raisons qui assurent ou non la survie d'un écrivain.* Pourquoi et comment cet auteur, considéré au moment de sa mort comme un des grands écrivains de son temps par des amateurs aussi sûrs que Gide, Larbaud ou Giraudoux, est-il, soixante ans plus tard, tombé dans un oubli presque total ?

« Charles-Louis Philippe ? Connais pas. Ah si ! un titre, peut-être, « Bubu de Montparnasse », à moins que ce ne soit de Carco ? » Ou bien : « Philippe ? Dans des livres de lecture, des extraits de « la Mère et l'Enfant », suave, douceâtre, suranné... » Et ce sont d'ailleurs ces deux titres que le Livre de poche a réédités récemment, laissant dans l'ombre tous les autres livres. Ainsi se répète la malchance qui poursuit cette œuvre, comme elle avait poursuivi Philippe lui-même. Naître pauvre, trop petit, tomber malade, être mal soigné parce que l'on est pauvre, en rester défiguré, ne pas pouvoir se présenter aux concours des grandes écoles parce que l'on est trop petit, passer sa courte vie d'employé de bureau dans une terrible solitude affective parce que l'on est pauvre, petit et défiguré, tout cela n'aurait finalement pas d'importance lorsque l'on est écrivain ou, mieux, si cela vous force à devenir écrivain (ou peintre : Toulouse-Lautrec, né dix ans plus tôt, mais riche, lui ; sur certaines photographies, curieusement, ils se ressemblent...). Toutes ces injustices du sort, Philippe, peu à peu, les accepte, les travaille de l'intérieur, en fait le point de départ de son œuvre, y trouve à la fois des sujets et une vision du monde.

La malchance de l'écrivain est d'un tout autre ordre. Après avoir publié ses premiers livres à compte d'auteur (« Quatre histoires de pauvre amour », « la Bonne Madeleine et la Pauvre Marie », « la Mère et l'Enfant » qu'il a dû abréger d'un bon tiers), Philippe entre chez un des grands éditeurs de l'époque, Fasquelle, et publie alors ses quatre grands livres : « Bubu de Montparnasse », « le Père Perdrix », « Donadieu », « Croquignole ». A deux ou trois reprises, il obtient « presque » le prix Goncourt, qui lui est refusé pour d'étranges raisons. Arrive 1908 et la fondation de la N.R.F., Philippe fait partie du comité de rédaction, un de ses textes paraît dans le premier numéro. Plus sûrement que ce prix Goncourt raté, sa place au sein de l'équipe de la N.R.F. aurait dû lui apporter la célébrité, et une célébrité durable.

Un Michelet né dans le peuple

Or c'est le moment que Philippe choisit pour mourir. Ses amis et admirateurs, Gide notamment, ne pourront publier, dans la revue ou en volumes, que des lettres de jeunesse, des recueils d'articles (« les Contes du matin », « Chroniques du canard sauvage »), la version complète de « la Mère et l'Enfant », les diverses versions d'un livre inachevé (« Charles Blanchard »). Ensemble insuffisant pour ramener, après le passage de la guerre, l'attention du public sur l'œuvre de Philippe. Fasquelle devient un éditeur secondaire avant de disparaître complètement. A la N.R.F. la place de Philippe est occupée par beaucoup d'autres. Et, malgré quelques études importantes que lui consacre « la Nouvelle Critique » des années 30 (Spitzer, Lukacs), Philippe s'éloigne irrémédiablement.

Bien sûr, il y a chez lui du mièvre. Surtout au début. Mais ce n'est qu'une étape, celle de la « littérature ». En réaction contre son milieu mais aussi en réaction contre l'école, Philippe croit qu'il faut écrire comme on ne parle pas, avec des arabesques et des fioritures, comme le font MM. Catulle Mendès ou René Ghil. Très vite cependant, dès « la Mère et l'Enfant », livre du déchirement bien plus que de l'harmonie, Philippe entreprend une reconquête de sa langue natale, celle du peuple. Au fond, Philippe c'est, toutes proportions gardées, un Michelet qui *serait* vraiment né dans le peuple : son père à lui fabriquait des sabots, pas des livres...

« La Mère et l'Enfant », c'est avant tout l'histoire d'un enfant pauvre qui réussit bien à l'école, qui rêve de devenir quelqu'un d'important (ou plutôt : la mère voudrait qu'il devienne quelqu'un d'important, mais ceci est une autre histoire...), mais qui, pour finir, revient vers les siens, qui ne passe pas de l'autre côté, qui ne trahit pas.

En réalité, cette voix se libère très tôt de toutes les écoles. Le joli y est plus visible mais moins constant que la force. Cet enfant est un « barbare » qui a faim et qui remet tout en question. Il voit le monde avec d'autres instruments, les proportions sont changées, la logique ébranlée. Il décompose et recompose le réel selon des règles différentes (dont Giraudoux, qui lycéen lui demandait des conseils, se souviendra). Il arrive le plus simplement aux évidences les plus compliquées. Il est un de ceux qui n'ont jamais appris à distinguer le roman du poème, ni celui-ci de l'autobiographie. D'ailleurs, quelle importance ? Il s'agit simplement d'écrire pour exister.

BRUNO VERCIER.

(Lire la suite page 12.)

COMMENT L'ESPRIT VIENT A UN QUARTIER

« MANUEL DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS », de Boris Vian

Par Bertrand Poirot-Delpech

L'HISTOIRE dépend décidément beaucoup de la géographie. Sinon l'histoire, au moins la légende, notamment celle des lieux où souffle l'esprit. A-t-on mesuré, par exemple, ce que doivent au seul métro les migrations des artistes parisiens depuis un demi-siècle ? Non seulement la ligne nord-sud, chantée par Reverdy, a décidé, dit-on, de leur transport direct de Montmartre à Montparnasse après la première guerre mondiale, mais c'est la fermeture de la station Vavin, au début de la seconde, qui les aurait exilés à Saint-Germain-des-Prés...

Telle est du moins l'explication que Sartre a donnée naguère à Boris Vian, avec l'autorité des pionniers (1). D'autres témoignages, comme ceux de Pierre Bost et Raymond Queneau, font pourtant état de causes moins contingentes : longtemps avant d'accueillir l'existentialisme en 1942, le quartier avait hébergé le Vieux-Colombier de Copeau, le premier théâtre de Baty, la plupart des éditeurs, Zervos et ses *Cahiers d'art*, Cingria et son vélo, Leiris, Barrault, tant d'autres.

Si les surréalistes restaient fidèles à la place Blanche, et Lipp au monde politique, les Deux Magots avaient donné leur premier prix, dès 1933, au *Chiendent*, de Queneau, et le groupe Octobre, la « bande à Prévert », n'ont pas attendu le règne de Boubal, soit 1939, pour précéder, au Flore, Sartre et Beauvoir, que le manque de chauffage et l'afflux d'auxiliaires allemandes avaient chassés des cafés de Montparnasse au moins autant, de leur propre aveu, que la fermeture du métro Vavin.

Mais les mythes ont la vie dure, dans ces domaines, et valent bien la vérité. Vian lui-même s'est mis à croire, en 1958, dans une interview, que Sartre était un « habitué » du Tabou, alors que, dix ans plus tôt, il jurait ne l'y avoir vu que « deux ou trois fois »...

SURENCHERE canularesque ? Oui et non. En acceptant en 1950 de composer en vitesse l'espèce de guide que voici, dernier de ses inédits, l'auteur persécuté de *J'irai cracher sur vos tombes* comptait bien faire justice des mensonges répandus alors sur le quartier. Il ne s'y départit d'un flegme ouvertement emprunté aux manuels scolaires que pour fustiger les « pisse-copie » du moment.

Il faut dire que la « grande presse » ne reculait devant aucune niaiserie malveillante à l'égard du Flore et de... sa faune. L'existentialisme était amalgamé sans vergogne à une mode vestimentaire — pantalon noir, chemise à carreaux, — laquelle devenait le signe de « mœurs primitives ». La jeunesse « mal lavée » des « caves » était accusée de se livrer à d' « étranges et belliqueuses bacchanales » et d' « aimer la bombe atomique » (*sic*). Prenant le relais des hebdomadaires à potins, la grave *Literatournaïa Gazeta* parlait de « moisissure curieuse de la haine, de la jalousie, de la stupidité et de la plus vulgaire sexualité ». Encore ce dernier point était-il controversé : certains chroniqueurs suggéraient au contraire qu'en privé « il ne se passait rien ».

Le partage incohérent entre les soupçons de *vice* et de chasteté montre bien à quel point il s'agissait moins d'informer que de déconsidérer à tout prix une minorité, gênante parce qu'en rupture avec le conformisme ambiant. Il est d'ailleurs symptomatique qu'à vingt ans de distance le même type d'insinuations phobiques ait été repris à l'encontre des hippies, de la « pègre » de 1968 ou des « loulous » du samedi soir.

COMME leurs cadets, les « rats de cave » ont été renforcés, par cette opprobre, dans leur conscience de former un ghetto et dans leur goût de s'y distinguer à la fois des autochtones verseurs de pots de chambre et des voyeurs en goguette. Seuls échappent au grief d'avoir trahi non pas ceux qui n'ont voulu — ou pu — « réussir », mais, vedettes et doublures pêle-mêle, les témoins des lieux et des événements qui fondèrent l'épopée, purs parce qu' « anciens » de la première heure, sauvés parce que compagnons.

Purs et pas forcément prodigieux. A la diffamation craintive des assis, Vian refuse d'opposer la moindre hagiographie. L'irrespect ne se divise pas. Il est le premier à admettre que la fin des restrictions matérielles et culturelles de la guerre fut déterminante dans cette fringale de vêtements, d'alcool, de vieilles bagnoles, de romans américains et de disques de jazz. Pouvoir sauter en espadrilles dans une Brazier 1911 ou une Unic 1923, et y faire une « jam-session » à la Armstrong entre deux goulées de gin ou de Hemingway, après cinq ans de semelles de bois, de vélo, de marches allemandes, d'Alix Combelle, de topinambours et de Paluel-Marmont, il faut comprendre, c'était à hurler de joie.

L'IDEE des caves, elle aussi, était sans mérites. L'aménagement des abris antiaériens avait mis sur la voie. C'était le meilleur moyen de se retrouver, pour pas cher, plus au large que dans les mansardes d'étudiants, et libres de déboucher les trompettes sans crainte des voisins et des touristes ameutés par la presse.

Touristes dont il est de bon ton de haïr et de ridiculiser, après coup, la balourdise entrante, mais sans qui le mythe et l'esprit même de Saint-Germain n'auraient jamais pris corps. Il fallait bien un minimum de public à cette société de spectacle pour qu'elle prenne conscience de sa différence et de sa créativité ; ne serait-ce que pour pouvoir le fuir — et l'attirer mieux encore, — du Tabou au Club Saint-Germain, du Lorientais au Vieux-Colombier, et quitte, pour les fondateurs, à se retrouver à l'aube loin de là, comme Vian, retiré près de Prévert, sur les toits du Moulin-Rouge.

Et s'il est vrai que le seizième arrondissement, les drugstores et la confection ont couvert les lieux saints de leurs chichis, la « parole », elle, s'est conservée dans les livres, où la génération suivante a puisé intacts, après le purgatoire dû à toute précocité, le terrorisme jovial de Vian, son art du bonheur immédiat et du langage en liberté, son sens du temps qui nous « cavale au cul comme une charge de uhlans ».

LITTERAIREMENT, il est clair que Saint-Germain des années 50 restera d'abord marqué par ce message d'impatience, cette fête des sens... et du sens. Comme Vian le rappelle, Sartre « n'a rien à voir » là-dedans, Beauvoir pas davantage avec son « seul défaut » d'avoir l'intelligence « trop bien organisée ». Camus appartient moins encore à la tribu, lui en qui se reconnaîtront les bien-pensants — est-ce un hasard ? —, et dont Vian « s'explique mal la susceptibilité », travers éminemment *contraire* à l'éthique germanopratine.

S'il fallait classer les auteurs du *Manuel* en fonction de leur proximité de Vian et de ce qu'il symbolise, on trouverait Cocteau, dans la mesure où rien de ce qui se faisait de nouveau ne lui était étranger ; Artaud, si la malchance n'avait fait partie de son personnage ; Genet, pour sa révolte radicale, et surtout Queneau : pas seulement celui des *Exercices de style* montés à la Rose Rouge de Nico, ni celui que va chanter Greco ; le maître en démantibulation du langage, le frère en pataphysique.

Mais l'influence des lieux et de l'époque sur l'inspiration ne peut se comprendre que si on considère la génération dans son entier : Jean Cau, alors secrétaire de Sartre et bientôt auteur des *Paroissiens* ; Robert Scipion — celui des mots croisés, — qui vient de publier les meilleurs pastiches d'après guerre *(Prête-moi ta plume)* ; J.-F. Rolland, Cossery, l'Ollivier des *Godelureaux*, le lettriste Pommerand. Inséparables également, et rassemblés à dessein par Vian : les gens de cinéma comme Allégret et Astruc, les pionniers du cabaret comme Yves Robert, les Frères Jacques et Michel de Ré, bien sûr les jazzmen de passage ou résidant comme Dom Byas et Bechett, mais aussi les « figures » du quartier, Anne-Marie Cazalis, aussi responsable de l'épopée que son amie Greco, Asso et Chauffard, autant que les Grenier-Hussenot.

ET puis encore les figurants : Duncan et sa nostalgie grecque d'avant l'écologie ; Fèvre et ses déguisements napoléoniens ; Alibert, le neveu de Radiguet ; Gabriel Arnaud, qui comparait son « expression folle » à celle des « chèvres et des moines pervertis » ; Anne de Biéville, égarée là comme un colonel cherchant sa monture ; Corbassière, traînant la patte vers sa Renault 1922 couverte de damiers et de filles aux tailles étranglées, toute une cohorte de ratés et de fous dont les photos du danseur D'dée aident à retrouver les profils perdus, dans leur maigreur adolescente, et déjà « d'époque » comme les films de Becker ou de Baratier.

Car il en est allé de l'histoire de Saint-Germain comme de toutes les histoires. Les têtes d'affiche n'ont été que la partie visible d'un iceberg, les fleurs veinardes d'un terreau nourri des boutures avortées et des tiges mortes. Les grandes époques naissent de leurs déchets et meurent de leurs gloires.

Il a fallu des centaines d'amateurs s'échangeant leurs recettes d'harmonies et répétant en cachette pour que Claude Luter soit possible ; des centaines de manuscrits perdus, de mondes reconstruits en une nuit, de rêves abandonnés au petit matin pour que surnagent, au hasard du génie, des écrits ayant entre eux un air de famille, l'air de fête des œuvres communes. Il a fallu qu'Artaud soit atteint d'aphasie lors de sa conférence au Vieux-Colombier pour que d'autres parlent.

Et si ce village solidaire était le dernier ?

(1) *Manuel de Saint-Germain-des-Prés*, de Boris Vian, préface de Noël Arnaud, l'auteur des *Vies parallèles de Vian*. Éditions du Chêne (40, rue du Cherche-Midi, Paris-6e), 304 pages, 300 illustrations, 58 F.



LITTÉRATURE ET CRITIQUE

CHARLES-LOUIS PHILIPPE

(Suite de la page 11.)

Etonnante cohérence de cet univers où la « grande bouffe » de « Croquignole » (le meilleur des livres de Philippe, à rééditer de toute urgence, le plus proche d'une certaine sensibilité contemporaine, celle du « ras-le-bol », du « tout, tout de suite », du décrochage et du jeune cinéma suisse) tente en vain de rassasier tous les affamés silencieux des autres livres. Car Philippe ne parle pas de la pauvreté et de l'argent comme un Balzac ou un Zola : ce ne sont pas les mécanismes de la spéculation qui l'intéressent, mais l'épaisseur de la tranche de pain que Charles Blanchard peut déguster, miette après miette. Croquignole millionnaire ne place pas son argent, il quitte son bureau, il fait la fête, il se suicide.

Et les « Chroniques du canard sauvage » si violentes et si tendres, où Philippe défend les criminels, les anarchistes, tous ceux qui osent, qui tuent, par devoir ou par distraction.

Pour terminer, Gide encore : « Un grand écrivain satisfait à plus d'une exigence, répond à plus d'un doute, nourrit des appétits divers... Philippe porte en lui de quoi désorienter et surprendre, c'est-à-dire de quoi durer. »

BRUNO VERCIER.

● *Un colloque pour le centenaire de Charles-Louis Philippe* vient de se tenir au centre Valery Larbaud, à Vichy, les 6 et 7 juillet 1974.

Il a permis d'entendre une communication de M. McCarthy sur Larbaud et Philippe, le riche et le pauvre, et une analyse, menée par M. David Roe, de la création littéraire chez Philippe à travers *Croquignole*, une des œuvres les moins connues du romancier. M. Gilbert Nigay, conservateur de la bibliothèque universitaire de Rennes, défricha un autre grand sujet : « La représentation des classes sociales chez Philippe ».

LE FIL(S) de Jean Ristat

★ LE FIL (S) PERDU, suivi de LE LIT DE NICOLAS BOILEAU ET DE JULES VERNE, postface par Aragon, Gallimard, collection « Le chemin », 131 p., 22 F.

Il n'y a pas si longtemps, Jean Ristat publiait, en un petit livre très joliment fabriqué, une tragi-comédie intitulée *l'Entrée dans la baie et la prise de la ville de Rio-de-Janeiro en 1711* (1). Le même bizarre génie des titres se retrouve aujourd'hui dans son dernier livre *le Fil (s) perdu*, suivi d'une réédition du texte *le Lit de Nicolas Boileau et de Jules Verne*. La prise de Rio par Duguay-Trouin et ses marins en 1711 se déroulait en alexandrins cahoteux et flamboyants de prosaïsme, coupés au milieu des mots, à coups de hache d'abordage, dont Roland Barthes, dans un entretien-appendice avec l'auteur, disait le pouvoir d' « effraction » et de subversion « stéréotypique ».

Le Fil (s) perdu se noue à quelques images de la *Pharmacie de Platon*, de Derrida, pour une suite de scènes où l'écriture versifiée de nouveau se coupe, se tranche, s'étoile, se décapite royalement, sans perdre pour autant son rythme ni son souffle. Belle entreprise parricide dont Aragon cette fois dit la vertu dans une postface où rien n'est refusé à Ristat : ni la comparaison avec Mallarmé ou Lautréamont (« *Ce « nouveau », comme on dit au collège, est assurément de la lignée d'Isidore Ducasse, le Ducasse des* Poésies, *et il me semble difficile d'en faire plus haut éloge* »), ni l'hommage du souvenir, Aragon se retrouvant devant l'œuvre de ce poète comme il se trouvait naguère devant sa propre tentative des *Aventures de Télémaque*.

C'est vrai qu'il y a quelque chose du *Télémaque* aragonien dans *le Lit de Nicolas Boileau et de Jules Verne*, la pièce maîtresse de ce livre. Même goût de « retourner » les textes classiques, de se prendre au jeu de leur decorum pour mieux en renverser l'écriture. Il suffit d'ailleurs de lire Ristat pour comprendre, partager même la fascination que Boileau lui inspire : « *O fatal scorpion qui me pique au talon ! Je vis en Boileau comme Boileau vit en moi. Partout où il est je suis ; ce que je fais, il le fait. Qui n'aime pas Boileau ne m'aime pas.* » En ce Despréaux dont il finit par se demander s'il existe bien, s'il a bien existé autrement que comme le témoin de son « origine », il découvre un principe actif et heureux de *méditation*.

Et c'est bien en une suite de méditations cartésiennes que se développe un texte qui enveloppera finalement en une courbe harmonieuse toute une mythologie où Circé, Junon et Pénélope ont leur part, autant que le ciel, la mer, le sang et les oiseaux : « *Toutes sortes d'oiseaux, Lautréamont l'oiseau, l'oiseau Rimbaud, le vieil oiseau Blake, Coleridge l'oiseau sage, le petit oiseau victor ami d'Hugo, Artaud l'oiseau décharné, l'oisillon Ponge huppé...* » Et le poème, toujours dur, coruscant et baroque, se fait aussi lit de fer — lit où prendra place à son tour Jules Verne, défini par la simple « table d'orientation » que constitue la liste étincelante des titres de ses romans.

RAYMOND JEAN.

(1) Les Editeurs français réunis.

L'ŒUVRE POÉTIQUE D'ARAGON

Aragon réunit son œuvre poétique en douze forts volumes reliés, pouvant être acquis par souscription au Ciné-club Diderot qui se réserve de répondre à tous les renseignements sur les conditions de souscription.

Deux volumes d'inédits, « les Adieux », couronneront cette collection, dont le premier tome 1917-1920 vient de paraître. Celui-ci comprend non seulement des poèmes, comme « Feu de joie », au sens propre, mais ce qu'Aragon considère comme de longs poèmes en prose (ici « les Aventures de Télémaque ») et aussi des articles critiques de lui-même sur des peintres, des poètes, des écrivains, qui permettent de situer sa création dans le présent comme dans l'héritage littéraire.

Dans la préface au premier volume, Aragon s'explique sur l'impossibilité de distinguer prose et poésie de façon absolue.

— **LE PRIX DES VOYAGES décerné depuis six ans à un livre, un reportage et un guide a été attribué à Georges Blond, pour sa trilogie « la Grande Aventure des océans : l'Atlantique, le Pacifique, la Méditerranée ». (Les Presses de la Cité) ; Rose Thibaut, pour ses reportages « Rouen », « la Charente », « la Hollande », parus dans « Jours de France » et Mike Barry, pour « l'Afghanistan », paru dans la Collection « Petite Planète » (Ed. du Seuil). Une mention spéciale a été décernée à la mémoire de t'Serstevens qui vient de disparaître. Son livre « Flâneries dans Istanbul et ses environs », paru aux Editions Albin Michel, se trouvait être parmi les favoris.**

CORRESPONDANCE

SUR LES LECTURES DES FRANÇAIS

M. Alain Moreau, directeur des éditions du même nom, nous fait remarquer que les chiffres de tirages mentionnés dans l'étude parue le 28 juin 1974 sur ce que « Les Français ont lu cette année » méritaient d'être révisés par les chiffres de diffusion, lesquels ne correspondent pas forcément, de leur côté, aux chiffres réels de vente.

Il nous signale d'autre part que *I.T.T. l'Etat souverain* d'Anthony Sampson, publié par ses services, a atteint une vente de plus de 21 000 exemplaires, et « *D... comme drogue* », d'Alain Jaubert, plus de 33 000 exemplaires.

Nous lui donnons d'autant plus acte de ses observations qu'il est en effet difficile, sinon impossible pour des raisons diverses (les auteurs eux-mêmes doivent souvent y renoncer), d'obtenir les chiffres exacts de vente d'un ouvrage. Restent des indications de tendance, les rumeurs, la publicité orale qui, confrontés avec les chiffres, même approximatifs, donnent une échelle assez exacte du succès.

Vient de paraître

Roman français

ANGE BASTIANI : *le Grand Embouteillage*. — Une fabulation romanesque du spécialiste des « policiers » et des « mauvais lieux » sur le thème de Paris paralysé par les embouteillages. (Jean Dullis, 420 p., 40 F.)

Sciences humaines

CHANTAL BOSSEUR : *Clefs pour l'anti-psychiatrie*. — Une nouvelle présentation des théories de Cooper, Laing et Esterson, qui renversent l'opposition du « pour » et du « normal ». Préface de Roger Gentis. (Seghers, coll. « Clefs », 224 p., 14,70 F.)

Présentés cette semaine

MARCEL PAGNOL, par Claude Beylie (Seghers, cinéma d'aujourd'hui, 192 p., 14,70 F.)

ALLEN GINSBERG, par Christine Tysn. (Seghers, Poètes d'aujourd'hui, 184 p., 14,70 F.)

PAULINE JULIEN, par Louis-Jean Calvet. (Seghers, Poésies et chansons, 176 p., 14,70 F.)

UN DROLE D'OISEAU

★ COMME UN HIBOU AU SOLEIL, de Maurice Denuzière, édit. J.-C. Lattès, 248 p., 28 F.

MAURICE DENUZIERE est un journaliste trop sérieux pour prendre au sérieux le roman d'espionnage. D'une matière qui se prête à la tragédie, il choisit de faire un divertissement, de nous amuser en s'amusant, de traiter l'actualité comme un canular. Pour un reporter chevronné, les actions politiques, débarrassées de l'écume du quotidien, prennent parfois avec le temps une couleur ubuesque.

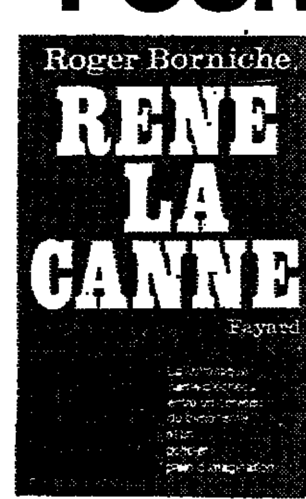
Voilà sans doute pourquoi ce livre est placé à l'ombre du hibou, oiseau un peu fol, dont la silhouette rappelle volontiers celle du héros de Jarry.

Donc, Félix Pottier, doux célibataire qui vit benoitement de sa plume et comble allégrement ses désirs dans des alcôves de hasard, voit la nuit aussi bien qu'en plein jour. Cette clairvoyance peu commune lui vaut d'être surveillé par l'œil des services secrets, en l'occurrence un général que le narrateur a connu jadis au lycée. Après un débat sur le patriotisme, finement conclu par un chèque, Félix est envoyé aux Bahamas afin d'identifier un sous-marin fantôme qui ne fait surface que la nuit. Accompagné d'un sergent baroudeur, le nyctalope est rapidement mêlé à d'obscures aventures, au centre desquelles se dresse un îlot armé jusqu'aux dents si l'on peut dire, et creux comme un chicot.

Bien sûr, il y a les vamps de service dont les ébats sont heureusement rapportés par un narrateur de culture classique certes, mais qu'on devine ouvert à l'érotisme contemporain.

Il y a aussi ces îles brûlantes des mers du Sud, que Maurice Denuzière connaît bien par ses reportages et qui nous font rêver d'ailleurs lorsque nous sommes courbés sur nos plages bruineuses et ventées. Et pourquoi ne pas s'y laisser conduire par ce Félix le Chat ? Il mène si bien en bateau...

BERNARD ALLIOT.







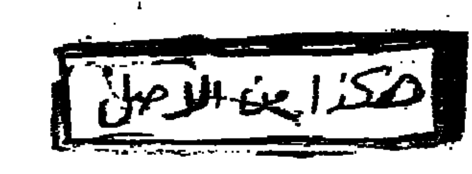


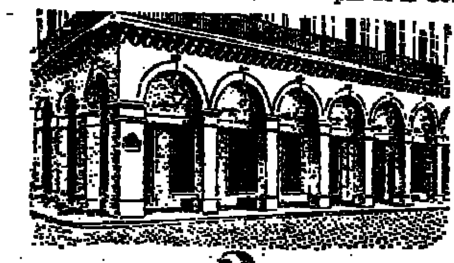












Sciences humaines

Des hyènes-garous et des symboles

★ LE SYMBOLISME EN GENERAL, de Dan Sperber, collection « Savoir », Hermann, 162 p., 28 F.

CONNAISSEZ-VOUS l'hyène-garou ? Aviez-vous soupçonné que le léopard peut être un *animal chrétien* ? Et savez-vous pour quel usage rituel les Dorzé emploient le beurre... ? Le dernier livre de Dan Sperber répondra à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur ce peuple d'Ethiopie. Et à beaucoup d'autres également. Son titre : *le Symbolisme en général*, n'est pas trompeur. Il propose, en effet, une théorie formelle du symbolisme, précédée d'une critique méthodique de la sémiologie, et soutenue tout au long par des exemples tirés de la pratique ethnologique. Une théorie nouvelle, il faut y insister : non pas une nouvelle théorie (parmi d'autres), mais la première réflexion générale sur les symboles qui, pour être issue de la révolution structuraliste, n'hésite pas à la remettre en question.

En commençant par déconstruire l'idée même de symbole. Qu'est-ce qu'un *symbole* ? Pour les sémiologues comme pour les théoriciens de la métaphore à l'âge classique, c'est un couple constitué par un signifiant et un signifié autre que celui qui *lui* est usuellement attaché. C'est ainsi que la balance est, dit-on, symbole de la justice. Le caractère motivé du nouveau rapport signifiant/signifié est traditionnellement retenu comme le critère qui permettrait de distinguer les symboles des autres signes, où ce rapport est arbitraire. En fait, montre Sperber, aucune motivation n'est donnée pour de nombreux symboles : cela est évident dans le cas des conventions de politesse. En outre, la motivation n'est pas une façon d'interpréter (il y a autant de différences que de ressemblances entre l'organe viril et un revolver) : c'est elle, bien au contraire, qu'il faut interpréter.

C'est déjà dire que la signification n'est pas l'aspect le plus intéressant de la symbolisation. Pourtant, toute la sémiologie emprunte, depuis Saussure, ses modèles à la linguistique. Et part du postulat qu'un phénomène symbolique peut se découper en symboles comme une phrase en mots. Le désir d'attribuer un sens à tout objet n'est-il pas *le* fondement de notre culture ?

Ce fondement, Sperber l'attaque en montrant que l'ensemble des symboles n'est nullement un langage. Car, si cela était, on devrait toujours pouvoir substituer à un symbole l'un de ses synonymes, ou l'expression verbale de sa signification : or ce n'est pas le cas. Un symbole est un point de repère : non un signe, mais un indice qui sert à organiser cognitivement notre expérience de l'espace. Donc on ne peut pas définir un symbole (le dé-limiter), ni prétendre qu'il signifie ceci plutôt que cela : car il signifie à la fois ceci et cela... Et voilà d'un seul coup tout un pan du savoir qui s'écroule : nous parlons, bien sûr, de la psychanalyse, dont la façon d'interpréter le symbolisme, bien loin de le réduire, n'aboutit qu'à le faire proliférer, pour autant que « toute clé des symboles doit être elle-même symboliquement interprétée ».

Après Freud, Lévi-Strauss. Dans les meilleures pages de son livre, Sperber explique que l'œuvre de Lévi-Strauss démontre au fond tout *le contraire de ce qu'elle entend prouver*. Elle se présente comme une défense et illustration du projet sémiologique, donc linguistique. Mais elle établit en réalité que, à l'inverse de l' « ensemble de toutes les phrases d'une *langue* », ensemble qui peut être engendré à partir d'un « input » (données de base) fini, les mythes, eux, sont engendrés par transformation d'autres mythes, autrement dit par un dispositif qui admet un ensemble infini d'inputs possibles. Aucune grammaire ne peut engendrer par elle-même l'ensemble des mythes ; il faut y joindre un stimulus externe. C'est dire, par conséquent, que les mythes ne constituent pas un langage — mais un système cognitif.

Entre guillemets

Alors, qu'est-ce donc que le symbolisme en général ? Un ensemble de propositions entre guillemets, répond Sperber. Celles que l'esprit du sujet construit à partir de ce qu'il perçoit, et en improvisant dans le cadre de certaines règles innées. Donc la symbolicité n'est pas une propriété des objets, mais bien des représentations qui les décrivent : une représentation est symbolique précisément dans la mesure où elle n'est pas intégralement explicitable, signifiable par un concept. La représentation symbolique est inépuisable. Son interprétation est, en droit, infinie. Sperber nous en donne comme exemple le symbolisme, si subjectif, si varié, des odeurs. Mais il remarque aussi que, pour nombre de marxistes, freudiens et structuralistes leur doctrine fonctionne symboliquement. Et, sans doute, le délire interprétatif était-il devenu, depuis Hegel, la psychose dominante dans le culture occidentale. Gageons que le livre de Sperber est aussi le symptôme d'une prochaine mutation.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

« TOUT L'UNIVERS » A FAIT ESCALE A ISTANBUL

Le Livre de Paris, filiale de la Librairie Hachette, vient de fêter par un voyage à Istanbul, organisé avec le concours du ministère du tourisme turc, le dixième anniversaire de sa création et la vente de la millionnième collection de sa publication Tout l'univers. *Troisième filiale du groupe, cet organisme est spécialisé, avec quelques autres sociétés d'édition, dans la « vente directe au consommateur » : par correspondance, par courtage et par clubs.*

Ces nouveaux modes de distribution, parallèles au réseau traditionnel de la librairie, ont totalisé en 1971 28 % de la vente des livres en France, atteint 40 % en 1973 et l'on prévoit qu'ils dépasseront les 50 % en 1976. Bien que non concurrentiels de la librairie (7 à 10 % des clients ainsi recrutés découvrent le livre et la nature des publications, généralement des encyclopédies en plusieurs volumes, rendant celles-ci difficilement vendables par les libraires), ils sont néanmoins une des causes qui obligent cette profession à se transformer, dans la mesure où ils polarisent l'attention d'un nouveau public potentiel.

Parmi les titres que diffuse en particulier « le Livre de Paris », par le moyen du courtage (1 600 délégués visitent quelque 150 000 foyers par mois, soit 1 700 000 par an et leur chiffre d'affaires couvre 53 % du marché), citons en effet, outre Tout l'univers, *en 21 volumes,* l'Encyclopédie de la femme et de la famille *(18 volumes), la* Médecine de A à Z *(8 vol.), la* Cuisine de A à Z *(8 vol.), la* Bible *(7 vol.) et la* Deuxième Guerre mondiale *(8 vol.). — P. M.*

HISTOIRE

par Paul Gillet

De la Résistance à la Libération

LA MARMITE ET SON COUVERCLE

★ Collection « La Libération de la France », dirigée par Henri Michel. Hachette-Littérature: Volumes parus : général Gambiez, « la Corse », 318 pages, 38 F ; Pierre Bertaux, « Toulouse et sa région », 270 pages, 34 F ; Marcel Baudot, « la Bretagne », 223 pages, 31 F ; Pierre Becamps, « Bordeaux », préface de Jacques Chaban-Delmas, 221 pages, 32 F ; Yves Durand et Robert Vivier, « les Pays de Loire », 271 pages, 39 F ; colonel Romans-Petit, « l'Ain », 166 pages, 31 F : Roger Bourderon, « le Languedoc méditerranéen », 283 pages, 35 F ; Henry Ingrand, « l'Auvergne », 202 pages, 32 F ; Pierre Guiral, « Marseille », préface de Gaston Defferre, 222 pages, 35 F ; Etienne Dejonghe et Daniel Laurent, « le Nord et le Pas-de-Calais », 300 pages, 39 F ; Georges Guinguoin, « Quatre Ans de lutte sur le sol limousin », 287 pages, 45 F.

IL existe sur la Libération une abondante littérature, plus ponctuelle que systématique. Si l'on excepte la tentative déjà ancienne de Robert Aron, qui accuse de plus en plus la volonté de démonstration qui l'animait, elle est surtout faite de monographies, de témoignages, de reconstitutions partielles qui essaient rarement de se situer au niveau de l'analyse. D'où l'intérêt de la collection dirigée par Henri Michel, président du comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

Sous le titre *la Libération de la France*, voici une série d'études dues soit à des acteurs de tout premier plan, commissaires de la République ou commandants militaires, soit à des historiens, qui s'efforcent d'appréhender g l o b a l e ment l'événement, région par région. Matériaux pour une histoire, mais déjà élaboration d'une histoire. Car au-delà de l'inévitable inégalité des volumes, au-delà même de la personnalité des auteurs, qui est, lorsqu'il s'agit par exemple du colonel Romans-Petit ou de Pierre Bertaux, très marquée, des lignes de force se dégagent, une cohérence s'affirme. La véritable signification de cette période bouleversée et bouleversante apparaît.

La première notion qu'il convient de rectifier est celle du « bain de sang ». Ses détracteurs avaient presque fini par imposer l'image d'une Libération dominée par les exécutions sommaires, les vengeances, les assassinats et les jugements arbitraires. Au point que certains résistants eux-mêmes l'acceptaient comme un fait. Certes, il y eut des exécutions sommaires, des vengeances et des jugements arbitraires. Mais les précisions données ici les ramènent dans tous les cas, même pour les régions où ils furent le plus nombreux, à leur place : bien au-dessous du chiffre des exécutions, des déportations et des rafles sous le gouvernement de Vichy. Comptabilité macabre, mais à laquelle on ne saurait échapper, dès qu'il s'agit de porter un jugement.

Quid des F.F.I. ?

Un autre point controversé reste la véritable importance des opérations engagées par les Forces françaises de l'intérieur à partir du 6 juin 1944. Or la superficie du territoire libéré par elles au prix de combats, que ce soit dans l'Ain, dans le Sud-Ouest, dans le Sud-Est, en Auvergne, en Bretagne, etc., se révèle rien moins que négligeable. Si l'on ajoute l'exploit réalisé en Corse, remarquablement analysé par le général Gambiez du point de vue de son apport à la stratégie de la guerre indirecte, le rôle joué par les partisans en Bretagne, où ils aspirèrent littéralement le VIIIe corps d'armée de Patton, et en Provence, où ils ouvrirent la route du Rhône à la 1re armée de de Lattre, les négociations menées avec succès pour la reddition ou l'évacuation de plusieurs grandes villes comme Limoges et Bordeaux, le bouclage, puis le nettoyage des poches de l'Atlantique, et la mise sur pied de véritables unités qui prirent leur place au front, comme la colonne Schneider, le bilan militaire est largement positif, et du même coup le bilan politique vis-à-vis des Alliés.

Mais si le rôle militaire des F.F.I. ne doit pas être sous-estimé, il ne doit pas non plus être surestimé, comme le souligne Roger Bourderon, à propos de la libération du Languedoc méditerranéen : « *Sous-équipés, ne recevant pratiquement pas de ravitaillement en armes et munitions pendant la bataille, contraints de décrocher faute de pouvoir tirer, les F.F.I. étaient incapables d'attaquer les Allemands dans la plaine.* » Sauf quelques secteurs privilégiés, la constatation est valable à peu près partout. Il a manqué sur le continent ce qui avait existé en Corse grâce à un concours de circonstances politiques : une conception stratégique commune aux forces des maquis et aux formations régulières alliées, voire tout simplement souvent une simple coordination tactique. En fait, l'incompréhension, l'animosité des états-majors traditionnels récupérés par le gaullisme à l'égard de l'armée des va-nu-pieds, ne purent jamais être surmontées. La confiance ne régnait pas. De multiples épisodes en témoignent, comme la réticence de de Lattre de Tassigny à marcher sur Marseille, où les F.F.I. avaient déjà déclenché l'action. Il redoutait « *la contamination de l'insurrection* », écrit Pierre Guiral, et le général de Montsabert dut lui forcer la main.

Ce que l'on voit apparaître par ce biais, c'est tout le problème du contenu de la Libération, tout ce qui transforma l'exaltation unanime du temps relativement court des combats en ce qu'il faut bien appeler, en effet, une tragédie, mais non pas dans le sens où pourraient l'entendre les nostalgiques de la révolution nationale.

Dans la faille qui s'ouvre entre l'effondrement de l'Etat français et l'installation des nouvelles autorités, la question du pouvoir est posée. Certes, toutes les mesures ont été prises par de Gaulle à Londres et à Alger pour que la faille reste béante le moins longtemps possible et pour que la question ne soit pas posée à haute voix. Les instances sont désignées d'avance, et pour parer à l'imprévu ont été institués des commissaires de la République aux pouvoirs quasiment discrétionnaires. Sur le papier, il n'y aura pas d'interruption du pouvoir d'Etat. Mais dans la réalité ?

Il en va autrement dans le Languedoc, note Roger Bourderon. Yves Durand et Robert Vivier, pour les pays de Loire, parlent de « *deux pouvoirs issus de la Résistance, celle du dedans et celle du dehors, celle de la base et celle d'en haut* ». Les résistants du Loiret se demandent même un moment s'il ne convient pas d'arrêter le commissaire de la République qui vient de s'installer à Orléans. Et le livre de Pierre Bertaux sur Toulouse et sa région, s'il minimise à plaisir le rôle militaire joué par les F.F.I., est tout entier consacré au rétablissement peu commode de la « légalité ».

Pour autant qu'elle conserve du crédit, l'idée que la direction du P.C.F. ait voulu d'une manière quelconque s'emparer du pouvoir à cette occasion doit être définitivement révisée. Bien au contraire, ses cadres durent souvent, selon l'expression de Roger Bourderon, « *ramener à contre-courant* ». Chaque volume de *la Libération de la France* établit un peu plus ce point d'histoire.

Le dû et le donné

Le courant porteur d'une « légalité nouvelle » vient des profondeurs de la Résistance, sans prendre, la plupart du temps, claire conscience de lui-même. Mais n'aura-t-on pas tout fait, de divers côtés, pour empêcher cette prise de conscience ? Et pendant un laps de temps variable selon les régions, il détient un pouvoir de fait par le moyen, soit des formations F.F.I. ou F.T.P., soit des comités de libération.

Un exemple significatif en est fourni par le colonel Romans-Petit, chef prestigieux des maquis de l'Ain, mis aux arrêts de forteresse à la Libération, pour avoir « *usurpé des pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux autorités civiles* » et qui dut refuser à ses hommes de venir le délivrer du fort Lamotte où il était détenu.

Quant aux comités de libération, apparus sur le plan local à l'initiative du C.N.R., ils prirent couramment des initiatives qui dépassaient de loin la mission consultative dans laquelle on réussit à les confiner, comme d'ailleurs les comités départementaux. La création originelle quoique éphémère qu'ils représentent, leur rôle, les intentions qu'ils ont concrétisées, mériteraient sans doute une étude comparable à celle que Charles Foulon a consacrée aux commissaire de la République.

Dans de très belles pages, Etienne Dejonghe et Daniel Laurent montrent à partir de la situation extrême, sociologiquement pure, du bassin minier du Nord, comment « *la délivrance de la patrie et la fin de l'asservissement social* [étaient devenus] *une seule et même cause* ». Résister avait été pour les ouvriers un réflexe vital, une affirmation d'existence, une « *sorte d'impératif kantien* ». Mais les espérances « *se nourrissaient des conflits d'avant-guerre et donnaient à la Libération une dimension, une signification, inconnues des autres classes* ». La reconnaissance d'une dignité nouvelle, le respect du travail apparaissaient comme « *un dû gagné au feu* ».

D'où l'exigence d'une épuration revendiquée moins comme une vengeance que comme le test d'une volonté réformatrice. D'où, lorsqu'il devint clair, et ce fut très vite, que les espérances seraient déçues, un mécontentement grandissant qu'encore une fois le P.C.F. et la C.G.T. se révélèrent seuls capables d'endiguer. D'où des actes vite baptisés complot ou subversion, qui n'étaient que l'« *émergence sauvage et inorganique d'une frustration profonde* ». Quelque chose comme la vapeur giclant sous la couverture de la marmite.

Car la Libération était rapidement devenue ceci : un couvercle sur une marmite.

GEORGES GUINGOUIN OU LA DÉSOBÉISSANCE

(Suite de la page 11.)

Il mène avec elle de véritables combats dont, du 17 au 24 juillet, la bataille victorieuse du mont Gargan contre les hommes du général von Jesser. Le 12 août, le colonel Guingouin, désigné comme chef départemental F.F.I., investit Limoges, dont la garnison capitulera bientôt.

A cette époque, le maquis s'est affirmé le véritable maître de la Haute-Vienne, zone libérée — malgré les incursions de la division Das Reich dont Oradour-sur-Glane et Tulle portent le témoignage — et administrée par lui. Sans doute bouscule-t-il parfois « *les règles sacrées établies par les possédants* ». Mais il a tissé avec la population paysanne des liens solides.

Les désaccords avec le parti communiste

L'autorité du maquis, appuyée sur une force indiscutée, est telle qu'il peut contraindre les minotiers à livrer de la farine correctement blutée. « *Que lo maquis qui nous baillen lou po blanc* » (2), dira-t-on dans les fermes, en tricotant des chaussettes pour les franc-tireurs.

Le maquis s'est procuré de l'argent dans les trains postaux. Il paie ce dont il a besoin. Lui ne réquisitionne pas. Au contraire, il s'oppose, souvent avec succès, aux réquisitions des fonctionnaires de Vichy. Il s'arroge le droit de fixer un maximum pour les prix des produits alimentaires. Il a sa justice : « *L'ordre a changé de bord.* »

C'est sans doute pour cela que, à l'heure de la levée en masse, le maquis limousin sera en mesure de réaliser une véritable mobilisation des énergies et verra se rallier, de plus ou moins bon gré, mais effectivement, des détachements entiers de gendarmerie. C'est sans doute aussi la véritable raison pour laquelle Guingouin a été si profondément haï.

Même si l'on pense que le chef de la 1re brigade de marche minimise aujourd'hui les règlements de comptes, il ne semble pas que la Haute-Vienne ait mérité la réputation sanglante qu'on lui a faite et que l'épuration y ait été spécialement plus arbitraire ou plus importante qu'ailleurs et que Georges Guingouin dût être marqué d'un signe particulier. Mais un tel détournement de pouvoir ! Rien ne se pardonne moins facilement.

La même observation vaut pour les relations de Guingouin avec le parti communiste, son propre parti.

Les désaccords remontent à l'été 1940, lorsque l'ancien secrétaire de « rayon », blessé, rentre chez lui et retrouve ses camarades. Coupé des instances supérieures de l'appareil, sans directives, il se met en demeure d'élaborer une ligne politique. Le long document rédigé alors, ronéotypé et distribué à quelques exemplaires, que G. Guingouin publie aujourd'hui en annexe à *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, est un témoignage précieux sur l'état d'esprit qui se développe alors à la base du parti lorsqu'elle est, comme à *Saint-Gilles-les-Forêts*, livrée à elle-même.

L'analyse ne diffère guère de celle que proposaient jusqu'ici les publications clandestines officielles. Mais une différence fondamentale s'y exprime. Alors que la direction, téléguidée par l'Internationale, cherche au début à établir un *modus vivendi* avec l'occupant et à obtenir sa reconnaissance légale, Guingouin propose la lutte antifasciste et patriotique sans atermoiements.

Le « grand » a pris goût à penser tout seul et, il sent trop sa terre pour ne pas être avant tout sensible, de façon presque épidermique, aux souffrances et aux désirs de ceux qui y vivent. Organisateur du maquis de Haute-Corrèze, dès la fin de 1941 — sans doute le premier maquis de France, — il est désavoué par la direction du parti qui ne conçoit, pour le moment, la lutte armée que dans les centres urbains et les régions industrielles.

Il est « *le fou qui vit dans les bois* ». Lorsqu'il prend la décision de faire sauter les botteleuses et les batteuses pour s'opposer aux réquisitions de fourrage et de grain, il est à nouveau désavoué : on craint qu'il n'aliène la sympathie des paysans, alors qu'il veut leur donner le prétexte à ne pas livrer leur foin ni leur blé.

Une hérésie majeure

Mais le grief le plus grave, bien que le moins exprimé, est évidemment la confusion des pouvoirs politique et militaire qui s'établit lorsque Guingouin signe audacieusement ses ordres : « *Armée nationale des francs-tireurs et partisans* » et « *Service préfectoral du maquis* ». Ce n'est plus le parti qui commande aux fusils. C'est une organisation autonome et armée qui se saisit de l'autorité. Communiste certes, mais se déterminant elle-même, ce qui est l'hérésie majeure.

Le parti a-t-il voulu supprimer physiquement Guingouin ? Du moins, c'est ce qui lui arrive à l'oreille. Lui-même fait bander les yeux de l'« inter » qui vient lui rendre visite, ce qui est ressenti comme une offense.

> *Né le 2 février 1913 à Magnac-Laval (Haute-Vienne), Georges Guingouin prépare l'Ecole normale. A sa sortie, en 1935, il adhère au parti communiste français et, nommé instituteur à Saint-Gilles-les-Forêts, il devient secrétaire du « rayon » communiste d'Eymoutiers. Révoqué en septembre 1940 par le gouvernement de Vichy, il entre dans la clandestinité en février 1941. Il crée alors la première base de maquisards en Haute-Corrèze pendant l'hiver 1941-1942 puis, en Haute-Vienne, le maquis de la forêt de Châteauneuf ; il organise et commande la première brigade de marche limousine. Sa tête est mise à prix par la Gestapo. Commandant départemental des Forces françaises de l'intérieur, de la Haute-Vienne en août 1944, Georges Guingouin libère Limoges en obtenant la reddition de la garnison allemande.*
>
> *Maire de Limoges de 1945 à 1948, il reste conseiller municipal de cette même ville jusqu'en 1952. Après son exclusion du parti communiste cette année-là, il reprend son métier d'instituteur ; il prendra sa retraite en 1969.*
>
> *Georges Guingouin a été fait compagnon de la Libération le 19 octobre 1945.*

Curieux rapports, qui se tendent encore lorsque Guingouin taxe d'aventurisme la direction de la zone sud. Celle-ci, au début de juin 1944, c'est-à-dire avant le débarquement, donne l'ordre de prendre Limoges. On sait ce qu'il adviendra, le 9, de pareille opération sur Tulle (3). Guingouin refuse. Mais il a trop enraciné son influence. On attendra que les choses prennent une autre tournure pour régler le contentieux.

Derrière Guingouin, les maquisards limousins auront certainement atteint, comme l'écrit celui que les commanda, « *les plus hauts sommets* ».

Au-delà de Guingouin, ce que livrent ces « *Quatre ans de lutte sur le sol limousin* », est une expérience singulièrement accomplie, découvrant dans sa logique une manière d'organisation originale des masses. Peut-être d'ailleurs la trouvera-t-on moins singulière si on la compare, comme le fait Georges Guingouin dans les dernières pages de son livre, à d'autres surgissements, en cet été 1944. On serait alors amené à reconnaître un vaste mouvement, immédiatement « phagocyté » par les institutions de toutes sortes et pour cela incapable de produire durablement ses propres formes d'expression. « *Tout un peuple s'était dressé, soulevé par l'espoir. Et, maintenant, la pâte retombait.* »

(2) « *C'est le maquis qui nous donne du pain blanc.* »

(3) Quatre-vingt-dix-neuf personnes furent pendues par les soldats de la division Das Reich.

Les jours du débarquement

★ « Jour J », de Warren Tute, John Costello et Terry Hughes. Albin Michel, 219 pages, 45 F.

★ « Le Grand Jour », de Gilles Perrault. J.-C. Lattès, 441 pages, 40 F.

★ « Guide des plages du débarquement », de Patrice Boussel, préface du général Koenig. Presses de la Cité, 223 pages, 24,60 F.

★ « La Bataille du Calvados », d'Albert Grandais. Presses de la Cité, 472 pages, 39,60 F.

★ « Des Rückmarsch » (la retraite de Normandie), d'Eddy Florentin. Presses de la Cité, 323 pages, 34,90 F.

LA plus puissante armada jamais lancée sur les mers, la réussite technique la plus impressionnante de l'histoire militaire, l'opération la mieux camouflée de la guerre : le débarquement du 6 juin 1944 appelle traditionnellement les superlatifs. Mais on pourrait surtout dire qu'il fut le coup de poker le plus risqué qu'ait osé généralissime. Tel était du moins le sentiment d'Eisenhower lorsque, à l'aube du 5, tandis que le vent soufflait encore en ouragan et chassait à l'horizontale des paquets de pluie, il scella de deux mots le sort des 4 000 navires qui attendaient : « *O.K., allons-y* ».

Trente ans après, l'aventure semble encore relever de la légende.

En retraçant la longue préparation du *Jour J*, Warren Tute, John Costello et Terry Hughes la ramènent au quotidien, avec ses incertitudes, ses ratés, ses querelles d'état-major et ses drames humains. Fort bien illustré, leur livre est sans doute le récit le plus documenté de ce qui devait entrer dans l'histoire sous le nom d'« opération Overlord ». On y trouvera, sur les dissensions et parfois les heurts anglo-américains, des détails souvent nouveaux, grâce à la publication des archives anglaises sur lesquelles les auteurs ont travaillé. Ils rendent, au passage, justice à un homme dont on n'a pas coutume de lier le nom à cette bataille, lord Mountbatten, commandant des opérations combinées qui préparèrent l'opération, avant de prendre, à l'automne 1943, le commandement suprême du front en Asie du Sud-Est : il joua un rôle déterminant dans le choix du lieu de débarquement, ainsi que dans la conception des ports artificiels qui furent utilisés à Omaha-Beach (celui-ci détruit par la tempête le 19 juin) et à Arromanches, le célèbre Mulberry qui, avec sa rade de 12 kilomètres, vit débarquer dans les quelques mois de son existence 2 500 000 hommes, 500 000 véhicules et 4 000 000 de tonnes de matériel.

Gilles Perrault, pour sa part, a voulu dans *le Grand Jour* dire aux adolescents d'aujourd'hui qui étaient ces adolescents d'il y a trente ans, tankistes allemands, paras anglais, fantassins du Texas ou de Californie, partisans français, et pourquoi ils s'affrontèrent. Avec la méthode d'enquête et le style qui ont déjà fait le succès du *Secret du jour J* et de *l'Orchestre rouge*, il raconte la guerre à ras d'homme. Dans sa volonté didactique, Gilles Perrault a peut-être un peu trop laqué son récit. Mais celui-ci est rapide et vivant.

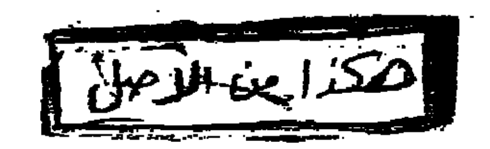
* * *

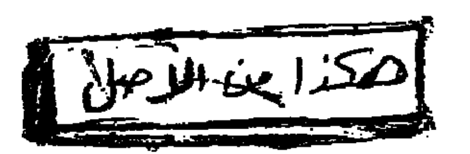
Après le débarquement raconté aux jeunes gens, le débarquement raconté aux touristes. Les Presses de la Cité rééditent le *Guide des plages du débarquement*, de Patrice Boussel, excellent petit ouvrage, clair et précis, qui conduit son lecteur sur les cinq « plages » aux noms célèbres, de Cabourg aux îles Saint-Marcouf : Sword, Juno, Gold, Omaha et Utah. Un dernier chapitre-itinéraire mène de Cherbourg, où les Américains pénétraient le 26 juin au soir, à Caen, presque complètement détruite par les bombardements, libérée le 9 juillet, pour toute la partie de la ville située sur la rive gauche de l'Orne. Patrice Boussel met ses pas dans les pas des combattants, le long des routes et sur des chemins que le haut commandement interallié lui a pour ainsi dire imposés. Aussi son guide est-il une véritable reconstitution de la bataille dans son ordre logique. Dommage qu'il n'ait pas été actualisé, pour informer de l'état actuel de quelques sites, et surtout en ce qui concerne la partie bibliographique. La liste des ouvrages à consulter comprend nombre de titres fort intéressants, mais épuisés, ou trouvables seulement dans des bibliothèques spécialisées : monographies éditées localement à la libération, voire études dactylographiées conservées en archives. Il eût été bon d'y inclure quelques livres plus récents, comme la remarquable *Bataille du Calvados* d'Albert Grandais, parue en 1973, qui reconstitue l'avance des armées britannique et américaine à partir de la ligne atteinte le 7 juin au matin, vers l'Odon et à travers le bocage, jusqu'au verrou de Falaise, que Montgomery fait sauter à la mi-août. Deux mois et demi de combats acharnés dans une région de forêts, de prés et de « cavées », ces terribles chemins creux, profondément enfoncés dans leurs talus, sur lesquels se brisait l'avance des chars, et qui servaient de repaires aux tireurs d'élite.

* * *

Le retraite de la VIIe et de la Ve armée de Panzer et le franchissement de la Seine, dont tous les ponts avaient été détruits, tel est le sujet du livre d'Eddy Florentin : *Der Rückmarsch*. Le feld-marschall Model, dépêché en catastrophe, transforma, en quatre journées sanglantes, du 21 au 24 août, le désastre en un « *presque miracle* », selon le mot du commandant de la VIIe armée. La plupart des hommes purent être sauvés, bien qu'une partie considérable du matériel lourd ait été perdue, grâce à un « *sursaut d'organisation à l'allemande* », mais aussi parce que les Alliés ne surent pas ou ne furent pas en mesure d'exploiter le succès déjà remporté. On sait le jugement sévère que Sir Basil Liddell Hart a porté sur diverses décisions de l'état-major anglo-américain tout au long de la campagne de France. Le récit d'Eddy Florentin éclaire un de ces moments où le sort hésite, et où le destin de milliers d'hommes est lié à la promptitude du jugement de quelques-uns.







LES LIVRES DE VOS VACANCES

romans, récits, nouvelles.

NICOLE ATTIA
Jo Attia
La vie légendaire du dernier "caïd" du milieu, racontée par sa fille. Enfant martyr, boxeur, Bat' d'Af, déporté, compagnon de Pierrot le Fou, agent secret, une aventure poussée jusqu'au bout du possible.

SHATAN BOGAT
Les Têtes de Stéphanie
Stéphanie, cover-girl célèbre, se réveille au Moyen-Orient dans un avion plein de têtes fraîchement coupées. C.I.A., pétrole, trafic d'armes mais aussi un bouquet d'érotisme et d'humour.

JEANNE GALZY
La Cavalière
Pendant la guerre de 1914, Amédée, la jeune héritière d'un grand éleveur de chevaux, cache les pur-sang dans les solitudes de Camargue. En même temps, elle vit un grand amour désespéré.

ROMAIN GARY
La nuit sera calme
Une vie d'aventures et une étincelante galerie de portraits : de de Gaulle à Teilhard de Chardin, de Churchill à Groucho Marx.

KAVANAGH
De tels hommes sont dangereux
Cette aventure terrifiante, est-ce une histoire vécue? une œuvre d'imagination? L'éditeur n'a pu le savoir, car l'auteur mystérieux, qui porte le nom de son héros, a disparu en brouillant les pistes.

JOSEPH KESSEL
Le Tour du Malheur
Le grand roman en quatre volumes où Kessel a mis toute son époque, en une ronde de personnages passionnés, sans freins, qui vont jusqu'au bout du bien et du mal.

JOSEPH KESSEL
Stavisky, l'homme que j'ai connu
Un témoignage de premier ordre sur l'extraordinaire aventurier des années trente, qui vient d'être incarné à l'écran par Belmondo.

ROBERT MERLE
Les Hommes protégés
Comme dans "Un Animal doué de raison", un passionnant roman d'anticipation qui donne à réfléchir sur des problèmes actuels, en particulier le rôle des femmes dans la société.



MICHEL MOHRT
Deux Indiennes à Paris
Deux Américaines, Sarah et Jessica, différentes par le milieu et l'éducation, sont venues à Paris pour y faire l'apprentissage du bonheur. Leur histoire est contée par un témoin français qui va de l'une à l'autre. Mais qu'a-t-il su de ces deux femmes qu'il croit avoir bien connues?

HENRY DE MONTHERLANT
Le Fichier parisien
Le dernier livre de Montherlant est consacré à la vie des rues de Paris, aux paysages de la capitale, à des inconnus dont l'auteur saisit au vol l'originalité, la drôlerie, la détresse.

PIERRE-JEAN REMY
Ava
Ava, une ancienne grande comédienne, s'est retirée à Londres dans la solitude. Qui est-elle? Une actrice, un mythe? Un vieil ami accumule autour d'elle les souvenirs et les images.

THÉRÈSE DE SAINT PHALLE
La Clairière
Une nuit magique, la veille du printemps, en Suède. La confession d'un aventurier dont la puissance sur les hommes et la séduction sur les femmes aboutissent à la solitude.

ARMAND SALACROU
Dans la salle des pas perdus
I. C'était écrit
Les Mémoires de Salacrou : la province d'avant 14. Puis le journalisme, la publicité, le cinéma muet, dans les années vingt. Les peintres et les écrivains célèbres. Le théâtre.

PETER SCHWIEFERT
L'Oiseau n'a plus d'ailes
Le témoignage d'un jeune Allemand, demi-juif qui est mort à vingt-sept ans, à la veille de la victoire, dans les Forces Françaises Libres. Un livre qui a déjà bouleversé des milliers de lecteurs.

MARGUERITE YOURCENAR
Souvenirs Pieux
L'auteur des "Mémoires d'Hadrien" raconte l'histoire de sa famille en poète et en historien. Un livre qui a toutes les chances de devenir "une sorte de classique de l'autobiographie" (Robert Kanters).

GALLIMARD

WILLIAM BLAKE EN FRANÇAIS



Albion s'est levé, *dessin de 1780, gravé en 1800.*
Blake a sans doute prêté son jeune visage à cette personnification grave et radieuse sous les traits de l'Homme cosmique.

(In « Blake prophet against Empire ». David V. Erdman. Princeton U. P. 1969.)

Entretien avec Pierre Leyris

« Traduire, c'est s'en tenir parfois à une imperfection allusive »

AU moment où sort en librairie le premier tome des « Œuvres » de William Blake, Françoise Wagener s'est entretenue avec Pierre Leyris, maître d'œuvre de cette première grande édition française.

★ Aubier-Flammarion, 313 pages, 48 F.

« Quel est l'intérêt de Blake aujourd'hui ?

— Dites aussi : et demain, car je vois en Blake le poète de l'avenir. Pour commencer, un poète, un artiste vraiment authentique reste en tout temps absolument m o d e r n e. Ce qui frappe dès l'abord chez Blake, c'est son aspect monolithique, sans faille. Le citoyen de Londres, l'artisan graveur, l'artiste créateur, le poète, le révolutionnaire, l'homme charnel, l'homme spirituel, le métaphysicien visionnaire, ne font qu'un à tout instant de la vie et de l'œuvre. Au temps du *Grand Jeu*, Daumal écrivait à propos du peintre Sima : « *Picasso s'avance à pas de géant, mais en peinture seulement. Sima va d'un bloc.* » Personne plus que Blake n'allait d'un bloc. On a toujours besoin de gens comme ça : de gens qui vont d'un bloc au risque de se faire égorger.

— Blake a-t-il couru des dangers ?

— Il a passé en jugement pour avoir dit quelque chose comme « *Merde au roi et aux soldats du roi* » en éconduisant un fantassin insolent. Ce ne fut là qu'un incident sans lendemain ; mais. si l'on songe à ce qu'était la police de George III, Blake aurait sûrement perdu la liberté au temps de la Révolution française si ses écrits avaient été imprimés au lieu de rester manuscrits ou d'être gravés et enluminés de sa main à quelques exemplaires. On ne saurait être plus violemment révolutionnaire que son *Hymne à la liberté*. Ni prêcher la liberté érotique de la femme avec plus de force que ses *Visions des filles d'Albion*. C'était un libertaire radical, vous savez. Il n'acceptait ni la monarchie, ni l'armée, ni les Eglises, ni les prisons. Ni qu'il y eût des riches et des pauvres. Ni la stricte monogamie et la jalousie conjugale. Ni les « moulins sataniques » de l'industrie naissante et la technique apprentie sorcière. Ni même l'école, qui déforme et frustre l'enfance.

Chez lui, tout est mouvement

— Il est resté aussi radical jusqu'au bout ?

— Au fond, oui. Mais, à voir comment les choses tournaient en France, il a cessé de croire à la révolution par le fer et le feu pour ne plus aspirer qu'à la révolution dans le cœur de l'homme. Là résident toutes les divinités, là se jouent les forces cosmiques, là se livre le grand combat spirituel. L'homme doit se libérer des « menottes forgées par l'esprit » comme des illusions des sens ; « jeter son spectre dans le lac », autrement dit se débarrasser de son surmoi culpabilisant, pour employer le jargon d'aujourd'hui, mais aussi échapper par l'imagination poétique à l'étreinte de la matière, qui n'est qu'illusion, que Mâya. D'une part, toute énergie est bonne : il n'est de mal que dans la contrainte d'autrui et dans la répression de ses propres désirs. D'autre part, il n'est de réalité véritable que spirituelle : l'Homme doit le comprendre pour devenir le dieu qui l'habite.

— Vous avez utilisé le mot de Mâya. Blake connaissait-il l'hindouisme ?

— Il cite la *Bhagavad-Gîtâ*, qui venait d'être traduite, mais ses idées ne sortent pas de là. Ses sources directes, en dehors de la Bible et de Milton, c'est Swedenborg, c'est Jacob Boehme, c'est Platon et les néo-platoniciens, qui d'ailleurs imprégnaient l'atmosphère du pré-romantisme grâce aux traductions toutes nouvelles de Taylor Mais tout cela est emporté et transformé dans le tourbillon de sa propre pensée. Car tout est mouvement chez lui. Starobinski cite, dans son beau livre *1789 et les emblèmes de la raison*, une phrase de Goethe sur la symbolique qui peint à merveille la démarche créatrice de Blake : « *La symbolique transforme l'apparence en idée, l'idée en une image, mais de façon que l'idée dans l'image reste toujours active et hors d'atteinte.* » Voilà pourquoi on ne peut pas enfermer dans des concepts statiques les grandes figures mythiques, toujours en mouvement et en devenir, de ses *Livres prophétiques*.

— Avez-vous l'intention de les publier aussi ?

— Cette édition (qui est bilingue) part avec l'ambitieuse idée d'être un jour pratiquement complète. Je n'ai pas inscrit *Œuvres complètes* sur le premier tome pour avoir le droit d'omettre des œuvrettes de l'adolescence ou des épigrammes nées d'un mouvement d'humeur, qui perdraient en français leur intérêt documentaire. Mais, à part ces bribes plus que mineures, j'espère tout donner, même les notes marginales que Blake prenait en lisant, même les lettres, si révélatrices. Le visionnaire, le poète, s'exprime là avec un naturel admirable. Lisez celles que j'ai publiées dans le numéro 12 de l'*Ephémère* : c'est une des meilleures approches de Blake.

— Qu'y aura-t-il dans les tomes suivants ?

— Le premier contient donc, outre le fragment de prose burlesque d'*Une île dans la lune*, les juvéniles *Esquisses poétiques* et surtout l'incomparable petite somme dialectique des *Chants d'innocence et d'expérience*. Le second tome comprendra le reste de l'œuvre lyrique, par opposition aux *Livres prophétiques*, qui viendront ensuite. Ce n'est guère là, d'ailleurs, qu'une distinction formelle commode. Ces poèmes, que Blake n'a jamais gravés ni, bien sûr, imprimés, sont parfois d'une importance majeure. Ils viennent pour une grande part de son *Note-Book*, aujourd'hui au British Museum. C'est un cahier que Blake a gardé toute sa vie comme une relique parce qu'il le tenait de son frère cadet, mort à vingt ans dans ses bras. Erdman en a établi dernièrement une extraordinaire édition en fac-similé, révélant notamment, grâce aux rayons infra-rouges, des croquis presque invisibles. Disons en passant quel admirable travail les Anglais ont fait, depuis le début du siècle, pour pénétrer la symbolique de Blake et reconstituer aussi de tout près le contexte historique et social auquel ses poèmes font souvent allusion. Sans eux, une grande partie de l'œuvre serait restée une *selva oscura*.

— La réputation d'obscurité de Blake est donc fondée ?

— N'y a-t-il pas d'énigmes chez Dante, puisque je viens de le citer ? Et, tout près de nous, chez Rimbaud et chez Mallarmé ? Une part de l'obscurité de Blake vient du dynamisme transformant des visions qui s'offrent à son regard intérieur Il ne les convoque pas par un effort d'abstraction. Elles sont là, personnifiées et de comportement aussi imprévisible que... Dionysos, par exemple. Autre source d'obscurité, et non des moindres, pour un lecteur trop rationnel : on ne sait jamais si Blake parle de l'Angleterre de son temps ou du septième ciel. Mais savez-vous ce que les Hassidim disaient du patriarche Hénoch, qui passait pour avoir été savetier ? « *Son alène n'assemblait pas seulement le cuir du dessus avec celui du dessous, mais tout ce qu'il y a en haut avec ce qu'il y a en bas.* »

Le naturel, comme une grâce...

— Ces obscurités doivent être de redoutables obstacles pour le traducteur ?

— Les plus grandes difficultés ne sont pas là : elles sont dans la transparence des *Chants d'innocence*, dans l'usage de mots tellement simples qu'ils ne souffrent aucune transposition. Il faut alors se garder de vouloir faire, aux dépens de la fidélité, un poème trop régulier, trop accompli : on doit avoir l'honnêteté de s'en tenir à une imperfection allusive.

— Comment définiriez-vous la fidélité en traduction de poésie ?

— Il faudrait un volume pour vous répondre. Je pensais surtout à la fidélité aux concepts et aux images, la fidélité rythmique allant de soi. Etre fidèle, c'est, après une longue imprégnation du texte et de ses *valeurs* dûment reconnues, se laisser traverser par lui, comme involontairement, dans le passage d'une langue à l'autre. Le naturel, en traduction, s'obtient tout à coup, comme une grâce, au terme de patients efforts. Vous ne pouvez savoir à quel point on pénètre un texte en luttant longuement avec lui. On croit même saisir le secret de sa genèse. Je suis sûr, par exemple, que Shakespeare, après avoir puissamment médité une scène, l'écrivait très vite. On voit sa pensée bondir, par associations d'idées, d'image en image, sans grand souci de la syntaxe ni des ambiguïtés qu'il sème en chemin, dans un élan génial. C'est cet élan qu'il faut retrouver, chez Blake comme chez Shakespeare, mais sans brûler aucun des relais — parfois secrets — où le poète a changé de chevaux.

— Quel est, selon vous, le ressort majeur de cet élan ?

— L'imagination, bien sûr ; ce qui nous ramène au cœur de la pensée de Blake, puisque pour lui l'Imagination poétique, qu'il a la hardiesse d'identifier au corps du Christ, est la part divine de l'homme. Les visions de l'esprit, voilà « *ce qui existe éternellement, réellement et immuablement* » au contraire du monde transitoire. »

Propos recueillis par
FRANÇOISE WAGENER.

EXTRAIT

AH! SUN-FLOWER

Ah ! Sun-flower, weary of time
Who countest the steps of the Sun,
Seeking after that sweet golden clime
Where the traveller's journey is done;

Where the Youth pined away with desire
And the pale Virgin shrouded in snow,
Arise from their graves, and aspire
Where my Sun-flower wishes to go.

AH! TOURNESOL

Ah ! Tournesol si las du temps,
Qui comptes les pas du Soleil,
En quête du doux pays d'or
Où les peines du voyageur viennent à fin;

Où le Jeune Homme consumé de désir
Et la Vierge pâlie au suaire de neige
Se lèvent de leur tombe et aspirent
Au séjour où mon Tournesol voudrait atteindre.

(In Œuvres I, « Chants d'expérience ». Traduction de P. L.)

A la Bibliothèque nationale

HOMMAGE A MIGUEL ANGEL ASTURIAS

Un hommage solennel à Miguel Angel Asturias a été rendu le 9 juillet dans le cadre de la galerie Mazarine. En effet, le grand écrivain guatémaltèque, récemment disparu, a légué tous ses manuscrits et archives à la Bibliothèque nationale. La cérémonie était placée sous la présidence de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, et en présence de M. Marcel Brion, président de l'Association des amis de Miguel Angel Asturias.

Roger Caillois fit appel à ses souvenirs pour évoquer le romancier qui, en Amérique latine, « a créé plus qu'un genre, une façon de s'exprimer qu'on a appelée le réalisme magique et que je préférerais appeler le réalisme halluciné », Asturias étant « l'expression authentique d'une façon de sentir et de vivre l'univers ».

C'est au président Léopold Sedar Senghor qu'il revenait de parler longuement de ce « métis » qui fut son ami intime : n'en déplaise aux racistes, les métis sont un milliard deux cents millions et représentent le tiers de la population du globe. La « civilisation de l'universel » sera « celle du métissage des civilisations différentes », et c'est aux artistes, essentiellement aux poètes, de la construire. En cela Asturias fut un admirable précurseur : son « originalité ne fut pas de chanter l'Indien dans ses poèmes, de l'avoir fait vivre, avec ses dieux, dans ses récits, mais le métis né de la rencontre torride de l'Espagnol, de l'Indienne mais aussi de l'Africaine. Ou inversement ».

Dans le grand salon rouge où l'on pouvait reconnaître de nombreux romanciers, poètes, universitaires, certains venus de très loin, comme Jorge Amado, une émouvante présence : celle de Mathilde Neruda.

C. C.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis numéro date du dimanche-lundi un supplement radio télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 11 JUILLET

● CHAINE I

16 h. Tour de France.

20 h. 30 Dramatique : « Des pommes pour Eve », de G. Arout. Real. F. Chatel. Avec Catherine Rich, P. Barge, G. Chevalier.
22 h. 5 Catch.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Athlétisme.
Italie, France, Hongrie.
21 h. 30 Reportage : Le feu de la terre. « Haroun Tazieff au volcan de l'Afar ».

● CHAINE III (couleur)

20 h. 10 Court métrage : Laurel et Hardy.
20 h. 30 Magazine 52, de S. Walsh, J.-F. Chauvel et E. Mannoni.
Inde : mythes et réalités. Cuba : vingt ans de rideaux. Egypte : des Français sur le canal.
21 h. 25 Magazine : Vacances en France.

● FRANCE-CULTURE

20 h., « Le Matin sans rosée », de M.-L. Hirsch (réal. B. Saxel) ;
21 h. 20, Biologie et médecine. — 21 h. 50, Livre d'or : L'orgue français de la Renaissance. — 23 h. 15, Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. K. Boehm : « le Crépuscule des dieux » (Wagner).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), France-Musique reçoit. A Saint-Louis des Invalides. Orchestre de chambre de Fontainebleau, direct. J.-J. Werner : « Chaconne » (Lully), « Nuit » (M.-A. Charpentier), « Concerto en mi mineur pour violon et orchestre » (Bach), par A. Jodry ; « Symphonie périodique » (Gossec). Réalisation J.-L. Petit. Musique des gardiens de la paix. Direct. D. Dondeyne : « Thème varié, opus 43 A » (Schönberg), « Chant funéraire » (Fauré), « Dionysiaques » (Schmitt). — 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit : Hommage à Marcel Tremois. — 23 h., Le monde des jazz : Gil Evans.

TRIBUNES ET DEBATS

FRANCE-INTER : 17 h., Radioscopie de Michèle Cotta et de Michel Bassi.
EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Paul Laurent, secrétaire du comité central du parti communiste français et député de Paris.

VENDREDI 12 JUILLET

● CHAINE I

16 h. 45 Tour de France.
20 h. 30 Série : Mission impossible. « La Question ».
21 h. 20 Au rendez-vous des grands reporters, de R. Pic et M. Tauriac.
La drogue et les trafiquants internationaux.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Evocation : Hommage à Albert Ollivier, d'A. Leonard.
Mort le 18 juillet 1964, Albert Ollivier fut journaliste, auteur, directeur des programmes de télévision depuis 1959 et créateur de la deuxième chaine.
21 h. 55 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 10 Pour les jeunes : Les trois ours.
20 h. 30 Film : « Une balle au cœur », de J.-D. Pollet (1965). Avec S. Frey et Fr. Hardy.
La vengeance en Grèce, où il a fui, d'un jeune aristocrate sicilien chassé de son palais par la Maffia.

● FRANCE-CULTURE

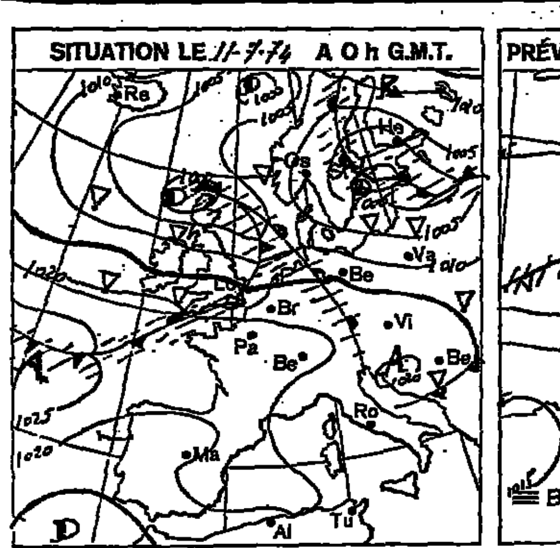
20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent. — 21 h., Entretien avec P. Barbizet. — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne. — 21 h. 50, En son temps l'Opéra. — 22 h. 35, Art, création, méthode. — 23 h., Littéraire. — 23 h. 15, Le concert du bibliophile : « la Musique occitane », de M. Carrière. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

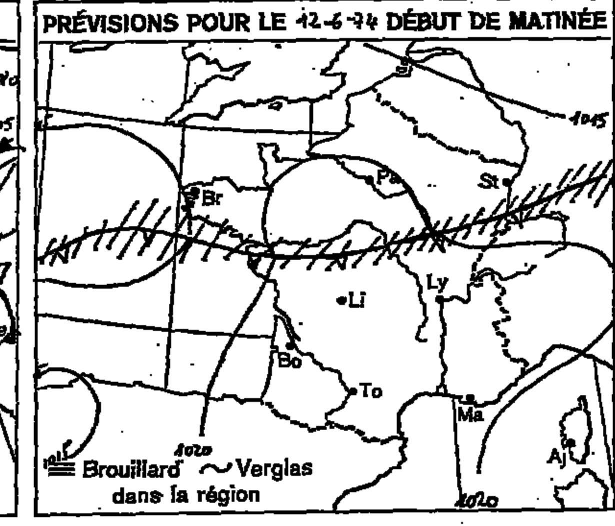
20 h. 30 (S.), Perspectives du vingtième siècle. Parc floral de la Cartoucherie de Vincennes : Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., direct. M. Tabachnik. Avec le concours de C. Helffer, pianiste ; S. Rosander, soprano ; chœur national, J. Grimbert (douze voix d'hommes) : « Intégrales » (Varèse), « Nocturnal » (Varèse), « Concerto pour piano et orchestre » (Xenakis). Création : « Cinq pièces pour orchestre, opus 16 » (Schoenberg), « Nomos Gamma » (Xenakis). — 22 h. (S.), Orchestre de l'O.R.T.F. Nord-Picardie, direct. A. Jouve : « Tancrède », suite Campra, « Rosamunde », ballet 1 et 2 (Schubert), « Suite provençale » (D. Milhaud). — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11-7-74 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 12-6-74 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 11 juillet à 0 heure et le vendredi 12 juillet à 24 heures :

La zone de hautes pressions qui s'étend des Açores à l'Europe occidentale va un peu s'affaiblir dans sa partie orientale. Cela va permettre au courant perturbé qui circule au nord de ces hautes pressions de pénétrer sur la moitié nord de la France. L'activité de ces perturbations, toutefois, se manifestera surtout par une aggravation de la couverture nuageuse.

Vendredi 12 juillet, sur la moitié nord de la France, le ciel sera le plus souvent très nuageux. Quelques petites pluies ou bruines pourront être observées et, au cours de la journée, des éclaircies se développeront, en particulier dans les régions proches de la Manche. Les températures maximales seront en baisse dans la moitié nord et y atteindront des valeurs de l'ordre de 20 °C à 22 °C.

Dans la moitié sud, le temps demeurera beau et peu nuageux, notamment dans le Midi méditerranéen. Les températures varieront peu par rapport à jeudi.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Biarritz, 22 et 14 degrés ; Bordeaux, 28 et 13 ; Brest, 20 et 15 ; Caen, 23 et 15 ; Cherbourg, 20 et 14 ; Clermont-Ferrand, 25 et 11 ; Dijon, 25 et 14 ; Grenoble, 24 et 12 ; Lille, 21 et 15 ; Lyon, 26 et 14 ; Marseille, 29 et 19 ; Nancy, 23 et 15 ; Nantes, 24 et 12 ; Nice, 24 et 19 ; Paris-Le Bourget, 23 et 14 ; Pau, 26 et 11 ; Perpignan, 31 et 22 ; Rennes, 26 et 13 ; Strasbourg, 25 et 17 ; Tours, 26 et 12 ; Toulouse, 28 et 14 ; Ajaccio, 27 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 21 et 14 degrés ; Athènes, 28 et 20 ; Bonn, 21 et 14 ; Bruxelles, 22 et 15 ; Le Caire, 32 et 21 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 21 et 13 ; Genève, 25 et 12 ; Lisbonne, 37 et 22 ; Londres, 19 et 13 ; Madrid, 37 et 18 ; Moscou, 21 et 15 ; New-York, 31 et 22 ; Palma-de-Majorque, 32 et 15 ; Rome, 27 et 19 ; Stockholm, 20 et 14 ; Téhéran, 36 et 29.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 891

HORIZONTALEMENT

I. Juste salaire d'un fameux docteur. — II. Soutient toujours l'effort de ceux qui s'y attachent ; Premières apparences des grandes rivières. — III. Se développe parfois dans la solitude ; Garni de petites baies. — IV. Pronom ; Ombellifère. — V. Se prononce tour à tour pour chaque adversaire ; Possessif ; On lui a donc fait confiance. — VI. Est peu clairvoyante. — VII. Ont donc reçu le don du jour ; Se donne, à l'occasion. — VIII. Souvent garnies après les repas. — IX. Où certains appréciaient les fillettes. — X. D'un auxiliaire. — XI. Se manifeste en soufflant ; La moitié de deux.

VERTICALEMENT

1. Bénéfice tangible d'une bonne action. — 2. Prénom féminin ; Fin de participe. — 3. Mettent souvent des gens dans une situation instable ; Avoir des vues d'avenir. — 4. Symbole chimique ; Réduisit de volume. — 5. Pacha ; Article d'usage courant ; Pour le trahir, il faut vraiment qu'il soit très gros. — 6. Terme musical ; Liquides résiduels. — 7. Se plaignit sur terre, chanta au Paradis ; Explosif. — 8. La fraise ou l'araignée ; Militaire étranger. — 9. Points opposés ; Eventuellement oublié ; Corps réputé pour être fort beau.

Solution du problème n° 890

HORIZONTALEMENT

I. Verdure. — II. Averses ; Ah ! — III. Ri ; Ut ; Eva. — IV. Ies ; Eveil. — V. Crions ! ; Œ. — VI. Lus ; Ont. — VII. Tétine. — VIII. Sénilité. — IX. Grêle ; Ath. — X. Dé ; Au. — XI. Générique.

VERTICALEMENT

1. Varice ; S.G.D.G. — 2. Evier ; Terée. — 3. Ré ; Silène. — 4. Dru ; Outillé. — 5. Ustensile. — 6. Rê ; VS ; Ai. — 7. EE ; Osts. — 8. Avion ; Etau. — 9. Chalets ; Hue !

GUY BROUTY.

Loterie nationale

TIRAGE DE LA 13e TRANCHE 1974

Les billets portant le numéro 7 0 8 6 0 gagnent 1 000 000 de francs (gr. 2, sér. A), 50 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 500 000 F (gr. 2, sér. B), 25 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 7 0 8 6 0 gagnent 5 000 F, 5 030 F ou 5 060 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F, 1 030 F ou 1 060 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 5 000 F, 5 030 F ou 5 060 F (gr. 2, sér. B), 1 000 F, 1 030 F ou 1 060 F (gr. 1 et 3, série B).

Les billets portant le numéro 6 3 9 4 8 gagnent 100 000 F (gr. 2, sér. A), 4 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 200 000 F (gr. 2, sér. B), 7 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 6 3 9 4 8 gagnent 1 000 F ou 1 030 F (gr. 2, sér. A), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 1 000 F ou 1 030 F (gr. 2, sér. B), 100 F ou 130 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 1 1 1 3 1 gagnent 10 000 F (gr. 3, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 000 F (gr. 3, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets portant le numéro 8 8 8 6 1 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 0 3 9 5 5 gagnent 10 000 F (gr. 2, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 2, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 6 0 1 8 7 gagnent 10 000 F (gr. 3, sér. A), 1 000 F (gr. 1 et 2, sér. A) et 20 000 F (gr. 3, sér. B), 2 000 F (gr. 1 et 2, sér. B).

Les billets portant le numéro 9 1 1 9 8 gagnent 10 000 F (gr. 1, sér. A), 1 000 F (gr. 2 et 3, sér. A) et 20 000 F (gr. 1, sér. B), 2 000 F (gr. 2 et 3, sér. B).

Les billets portant le numéro 2 8 5 7 9 gagnent 10 030 F (gr. 2, sér. A), 1 030 F (gr. 1 et 3, sér. A) et 20 030 F (gr. 2, sér. B), 2 030 F (gr. 1 et 3, sér. B).

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT SERIE A	GAGNENT SERIE B
1	11	60	60
	71	60	60
	731	100	250
	48271	5 060	8 060
2	2	30	30
	73252	5 030	8 030
3	93	60	60
	583	100	250
	983	100	250
	543	100	250
	753	100	250
	3513	1 000	500
	8603	1 000	500
	64893	5 060	8 060
	42843	5 000	8 000
	38173	5 000	8 000
4	64	60	60
	584	100	250
	9824	1 000	500
	7414	1 000	500
	3174	1 000	500
5	615	100	250
	6025	1 000	500
	45015	3 000	5 000
6	966	100	250
	8256	1 000	500
	9116	1 000	500
	7546	2 000	1 000
	32476	5 000	8 000
7	6787	1 000	500
8	658	100	250
	67738	5 000	8 000
	65948	5 000	8 000
9	9	30	30
	569	130	280
	1689	1 030	530
0	90620	3 000	5 000
	37780	5 000	8 000
	58500	5 000	8 000

COMPTE TENU DES CUMULS DE LOTS

Le prochain tirage (tranche de juillet des signes du Zodiaque) aura lieu le mercredi 17 juillet, à 19 h. 45, à Sommières (Gard).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

CARNET

Naissances

— M. Bernard Anglade et Mme, née Françoise Duval, Sophie, Visconsine et Orion ont le plaisir de faire part de la venue aux lumières de ce monde de

Garance,

née le 3 juillet 1974 à Paris.

— M. et Mme André Guillerault-Danel sont heureux d'annoncer l'arrivée de leur petit-fils

Rémi

au foyer de leurs enfants, Michel et Mireille Guillerault-Astier.
Sainte-Agnès, 1er juillet 1974.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Brigitte Constensoux,

fille de M. Robert Constensoux et de Mme, née Bacholle,

avec M. Yves Richardot,

fils du professeur Hubert Richardot, décédé, et de Mme, née Ollagnier.
Paris. Lyon.

Nécrologie

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marcelle BERNHEIM,
née Geismar,

survenu subitement à Hyères le 6 juillet 1974.
De la part de :
M. Jean Bernheim,
M. et Mme Paul Zigmant et leurs enfants,
M. et Mme Robert Stoler.
L'Horizon, 32, rue Eugénie,
83 400 Hyères.
50, rue Corvisart, 75 013 Paris.
16, rue Pierre-Ier-de-Serbie,
45 000 Orléans.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre BRETON,
directeur adjoint honoraire
de la Caisse nationale
de crédit agricole,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,

survenu le 6 juillet dans sa soixante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu à Paris dans l'intimité.
De la part de Mme Pierre Breton, de Mme Camille Henry et ses enfants, de M. et Mme Paul Braunstein, de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

— 77 163 Mortcerf.
Le professeur et Mme Jacques Godrat,
M. et Mme Louis Pauthe,
M. et Mme Jean Le Quiniou,
M. et Mme Henri Briquel, ses enfants,
M. et Mme Louis Cartier, ses frère et belle-sœur,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses neveux et petits-neveux,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Georges CARTIER,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur en chef
du Génie maritime (E.R.),
directeur général honoraire
de l'ONIA,
ancien président
du Comptoir français de l'azote,
ancien ingénieur-conseil
du Syndicat professionnel
de l'industrie des engrais azotés,
ancien président
de la Compagnie des mines de sel
de Poligny,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1914-1918,

endormi dans la paix du Seigneur à Mortcerf (Seine-et-Marne) le 10 juillet 1974 dans sa quatre-vingt-onzième année.
Ses obsèques seront célébrées dans l'intimité le vendredi 12 juillet 1974, à 15 heures, en l'église de Mortcerf.
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
5, rue Fermat, 31 000 Toulouse.
98, rue La Fontaine, 75 016 Paris.
La Minière, 78 000 Versailles.
16, square de l'Alboni, 75 016 Paris.
8, route de Genève, 39 800 Poligny.

— M. et Mme Elie H. Cohen,
M. et Mme Alfred H. Cohen,
M. Jacques H. Cohen,
M. Michel H. Cohen,
Jean E. Cohen, Patrick et Evy Cohen, ses frères, belles-sœurs, neveux et nièce,
Les familles Cohen, Saltiel, Rozan, Picard, Tagliacozzo, Weil et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Tilde COHEN,

survenu à Paris le 10 juillet 1974.
Les obsèques auront lieu le vendredi 12 juillet.
On se réunira, à 15 h. 30, au cimetière Montparnasse (porte principale, boulevard Edgar-Quinet).
41, boulevard de Montmorency, 75 016 Paris.
43, rue Raffet, 75 016 Paris.

— Le docteur et Mme François Le Bas, M. Jean-Pierre Drouet, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lucien DROUET,
née Jeanne Espeut,

survenu le 5 juillet à Paris.
6, rue Isidore-Pierre, 14-Caen.
19 bis, rue de Boulainvilliers, 75 016 Paris.

— Mlles Michelle et Maryse Le Pavec,
M. et Mme Jean Picard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Germain, leurs enfants et petits-enfants,
Mme André Le Pavec,
Les familles Le Pavec, Schlund, Corret, Vaillant, Schilling, Goetz, Heitz, Billig, Brodie, Olivier,
ont la douleur de faire part du décès, le 10 juillet, dans sa soixante-sixième année, de

M. Yves LE PAVEC,
industriel,
H.E.C.,
chevalier de l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 12 juillet, à 14 h. 30, en l'église Sainte-Madeleine de Sainte-Marie-aux-Mines.
L'inhumation se fera en toute intimité dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
68 160 Sainte-Marie-aux-Mines.

— M. et Mme Robert Lytton et leurs filles,
M. et Mme André Ducret et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme James LYTTON,

survenu subitement à son domicile, le 5 juillet, dans sa soixante-dix-huitième année.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
La famille regrette de ne pas recevoir.
17, boulevard Flandrin, 75 116 Paris.
31, rue Galilée, 75 116 Paris.

— M. René Meriaux, son époux,
Daniel et Suzanne Meriaux, Michel et Rozenn Meriaux, Roger et Nicole Meriaux, Bernard et Nadette Meriaux, ses enfants,
Ses treize petits-enfants,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Andrée MERIAUX,
née Ramen,

survenu le 10 juillet.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 13 juillet, à 9 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâces, à Morsang-sur-Orge.
55 bis, avenue des Chèvrefeuilles, Sainte-Geneviève-des-Bois.

— Claude et Jean-Louis Servan-Schreiber et leurs enfants : Pascaline, Florence, Eric et Camille, ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. André SADOC,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,

leur père et grand-père, survenu le 9 juillet 1974 à Saint-Germain-en-Laye dans sa soixante-dix-neuvième année.
L'inhumation a eu lieu le jeudi 11 juillet dans l'intimité.

Visites et conférences

VENDREDI 12 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 14 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Oswald : « Aéroport Charles-de-Gaulle - Roissy ». — 15 h., 42, avenue des Gobelins, Mme Bouquet des Chaux : « Manufacture royale des Gobelins ». — 15 h., métro Halles, Mme Legregeois : « Le quartier des Halles ». — 15 h., entrée principale, Mme Lemarchand : « Le château de Vincennes et sa chapelle ». — 15 h., église Saint-Gervais, Mme Pennec : « Le Monceau-Saint-Gervais, la place de Grève ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul : « Le Marais illuminé ».
15 h., 2, rue de Sévigné : « Les plus beaux hôtels du Marais. Ses rénovations » (A travers Paris). — 15 h., 3, rue Volta : « La plus vieille maison de Paris contre Saint-Nicolas et Saint-Martin-des-Champs » (Mme Hager). — 15 h. 30, portail : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche). — 15 h., musée du Petit Palais : exposition « Découverte de l'art thrace ». — 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins : « La manufacture des Gobelins, savonnerie et Beauvais » (Paris et son histoire).
CONFERENCES. — 18 h. 30, Centre Asca, 11, avenue Vavin : « Khenpo Kalu Rinpoche » (Ordre Kargyupa). — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de scientologie de France) (entrée libre).

A L'HOTEL DROUOT

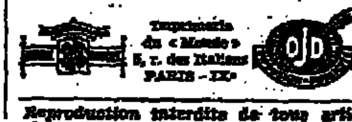
EXPOSITIONS

Vendredi

S. 12. - Bons mbles. Me Pescheteau.



Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Manon.
Palais des congrès, 21 h. : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; l'Ile des esclaves.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux sans toi.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 21 h. : *le Cheval évanoui.*
Hôtel d'Aumont, 20 h. 30 : Orphée-clown, par le Théâtre de la Mère folle.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Mouffetard, 20 h. 30 : Pourquoi pas Brecht ? ; 22 h. : Christine Combe, Sisters Group.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre. — Salle II, 20 h. 15 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; la Galerie, 21 h. : les Ombres.
Théâtre du Poteau, 20 h. : la Tour de Babil ; 22 h. : Tomates.
Têtre Présent, de 20 h. à 24 h. : Festival Titi.
Troglodyte, 22 h. 30 : l'Inconfortable.

Les théâtres de banlieue

Puteaux, Théâtre des Hauts-de-Seine, 20 h. 30 : le Pain de ménage ; Un mot pour un autre ; Feu la mère de madame.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les *dactylos* ; 22 h. 30 : *Pfff...* ; 24 h. : Yann B...
Au vrai chic parisien, 20 h. : Jacques Higelin ; 22 h. : Luis Rego.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Coluche ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 21 h. : Histoire du fabuleux Cagliostro.
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. Mr Gnaka ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45. Douby or not Douby.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Une femme.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J'vais craquer.
Le Tripot, 20 h. 30 : les Aventures d'Aubergine.
La Vieille Grille, 21 h. : Jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Lyrique

Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.

Jeudi 11 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : *J'aime à la folie.*
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : Festival de magie.
Tour Eiffel, 21 h. 30 : Les magiciens sont parmi nous.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Sale), 20 h. : le Cirque Gruss.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

Théâtre, Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin.
Café-chantant, hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Kouthrepye ; 22 h. : Jacques Leguay.
Musique, église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 21 h 15 : A. Bernard, trompette, et E. Krapp, orgue (Purcell, Pachelbel, Bach, Langlais, Albinoni, Jolivet, Vivaldi).
Dans la rue, place du Marché-Sainte-Catherine, de 19 h. à 22 h. : Arnaud et Gaël ; rue de l'Hôtel-Saint-Paul, de 18 h. 30 à 22 h. : animation populaire.

La danse

Palais des Congrès, 21 h. : Notre-Dame de Paris, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company.
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-Théâtre, Joseph Russillo.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : *Graziella Martinez.*
Théâtre des Variétés, 18 h. : Créations chorégraphiques et musicales.

Les concerts

Jardins du Luxembourg, 16 h. : American Youth Band and Chorus, dir. J.H. Smith.
Musée de Cluny, 19 h. : L. Pamboukjian, piano, et R. Pidoux, violoncelle (Beethoven).
Salle Pleyel, 21 h. : S. Richter, piano, et le Quatuor Borodine (Brahms, Schumann, Webern).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Orchestre de chambre Jean Barthe (Mozart, Gluck, Vivaldi, Rossini).

Le jazz

Théâtre de la cour des Miracles, 21 h. : Free Jazz Steve Lacy.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Orphée, de J. Cocteau ; 18 h. 30 : Courts métrages, d'A. Lepeniotis (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : Corpo d'amore, de F. Carpi ; 22 h. 30 : Sueurs froides, d'A. Hitchcock ; 0 h. 30 : le Monde perdu.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (325-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE, QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-48-75).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84).
LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 14e (278-47-86).
DON ANGELO EST MORT (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e I et II, (326-22-17), Boulmich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot I et II, 17e (747-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais 4e (278-47-86).

Les films nouveaux

FLICS ET VOYOUS, film américain d'Aram Avakian, avec Cliff Gorman, Joe Bologna, Dick Ward, Shepperd Strudwick. — v.o. Marbeuf (8e) (225-47-19), Cluny-Ecoles (5e) (033-20-12) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse (15e) (544-25-02), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Magic-Convention (15e).
LA MER CRUELLE, film koweïtien de Khalid Siddik, avec Mohamed Mansour, Amal Baker, Mohamed Munaya, Saad Faraj. — v.o. : Artistic-Voltaire (11e) (700-19-15).
A partir du 12 juillet :
COLTS AU SOLEIL, film anglais de Peter Adlinson, avec R. Crenna, Stephen Boyd, Rosanna Schiaffino. — v.o : Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f. : Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Capris (2e) (508-11-69), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26), Maine (14e) (567-06-96), Galaxie (13e) (331-76-86), Grand Pavois (15e) (531-44-58).

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MEURTRES AU SOLEIL (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Mercury, 8e (225-75-90), (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86), A.B.C., 2e (236-55-54), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Gramont, 2e (742-95-82).
1789 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
MAGGO ET CIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30.
LE PROTECTEUR (Fr.) : Royal Passy, 16e (527-41-26), Ternes, 17e (380-10-41).
SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) jusqu'à jeudi ; (v.f.) : Séverine, 20e (707-91-82), Omnia 1, 2e (231-39-36).
SOLEIL VERT (A.) (*) : Publicis Matignon, 8e (359-51-97), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
SWEET MOVIE (Fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40), (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Caravelle, 18e (387-50-70).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse-83, 6e 544-14-27) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE UNE VIE (Fr.) Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) UGC-Odéon, 6e (325-81-07), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (285-99-75), Tourelles, 20e (636-51-98).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15.
LES VALSEUSES (Fr.) (**) Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), Ermitage, 8e (359-15-71), Magic Convention, 15e 827-20-32, Murat, 16e (288-99-75), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Méry, 17e (522-59-54).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxeville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette, 13e (331-60-74).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).

Les festivals

FILMS INEDITS (v.o.). — La Clef, 5e (337-90-90). — De 12 heures à 2 heures du matin : le Harem.
INGMAR BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : Persona.
VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v.o.) — Olympic Marylin, 14e (783-67-42) : les Nuits de Cabiria.
SERIES NOIRES AMERICAINES (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50) 14 h. : Terreur aveugle ; 16 h. : Seule dans la nuit ; 18 h. : Bung Lake a disparu ; 20 h. : Les flics ne dorment pas la nuit ; 22 h. : Autopsie d'un meurtre.
BURLESQUES AMERICAINS (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : les Pieds dans le plat ; 16 h. : Laurel et Hardy, Charlot ; 18 h. : Tramp Tramp Tramp ; 20 h. : Si j'avais un million ; 22 h. : les Fiancées en folie.
FRED ASTAIRE — Ursulines, 5e (033-39-19). Mer. : Top Hat ; jeu. : (033-39-19) : Swing Time.

Les grandes reprises

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A.) : v.o., Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DUEL (A.), v.o. Styx, 5e (633-08-40).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Jean Renoir, 9e (874-40-75).
FAMILY LIFE (A.) : v.o., Monge, 5e (033-51-46).
M LE MAUDIT (All.) : Panthéon, 5e (033-15-04), v.o.
MONSIEUR VERDOUX (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
OUT I SPECTRE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 20 heures.
LES TROIS AGES (A.) St-Séverin, 5e (033-50-91), Studio-Marigny, 8e (225-20-74), 14 Juillet, 11e (700-51-13).
LA MAMAN ET LA PUTAIN, Hautefeuille, 6e (633-79-38).
PIERROT LE FOU : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les séances spéciales

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.
BOEING BOEING (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
LES MALES (Ang.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h. 15.
MORE (vers. ang.) : Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h., 16 h. et 18 h.
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.
UN ETE 42 (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.
LE LIT CONJUGAL (It.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 22 h.
TEX AVERY FOLIES : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
GRAND BURLESQUE AMERICAIN (Keaton, Charlot, Laurel et Hardy, v.o.), 13 h. 30-24 h. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

Variétés

MAGIE A L'OLYMPIA

Il y a d'abord un Péruvien qui a un peu l'allure, le port, le calme et l'exubérance de Marcel Dalio, un homme d'une habileté proprement époustouflante, qui a fait de l'illusion un véritable art, avec tout ce que cela comporte de maîtrise, de perfection, de poésie et aussi d'absence d'artifice et de simplicité. Richiardi maintient dans l'espace un corps, recouvre d'un drap une femme assise sur un fauteuil et la retrouve à peine une seconde plus tard dans un coffre fermé, à 10 mètres de là.

Richiardi fait des merveilles à l'Olympia, et c'est un bonheur de le voir dans ce spectacle de magie bien conçu, bien rythmé, bien réalisé, qui fait appel, bien sûr, au fantastique mais aussi à la danse, au mime, à la marionnette. Cela va carrément parfois jusqu'à la fête foraine ou même jusqu'au grand-guignol. De la virtuosité des mains, façon orientale, on passe sans transition à l'homme qui avale une bonne centaine de lames de rasoir et les ressort de la bouche sous forme de chapelet, puis à la machine à recoller les membres, au robot et au professeur satanique, et encore au mangeur de flammes. Cela n'est pas possible par instants, on n'y croit pas du tout mais c'est superbe dans la naïveté. Et c'est toujours du travail bien fait.

On chicanera pour la forme les ballets — trop longs, trop longs — et on conseillera d'aller rendre visite à ce « premier chapitre de la confrérie des sorciers, magiciens et autres suppôts de Satan », puisque tel est le titre du spectacle d'été de l'Olympia. — C. F.

★ Olympia, 21 h. 30.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE BORDEAUX EN GRÈVE

(De notre correspondant.)

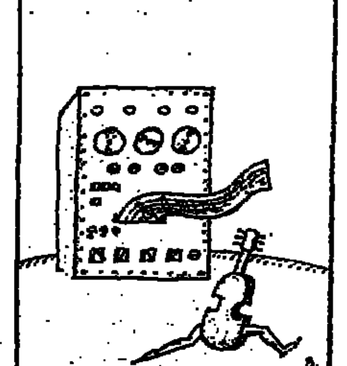
Bordeaux. — L'Orchestre symphonique de Bordeaux (soixante-douze musiciens) est en grève. Le mouvement a éclaté brutalement alors que cet orchestre devait se produire dans les Landes. Cette grève fait suite... à trois mois de négociations entre les musiciens, la ville de Bordeaux et le ministère des affaires culturelles.

Roberto Benzi fut nommé à la fin de 1973 directeur de l'O.S.B., qui devait devenir orchestre *régional le 1er janvier 1974.* La date fut repoussée au 1er avril, puis renvoyée à plus tard. Car un différend avait surgi.

Les musiciens en devenant « régionaux » voyaient leur salaire augmenter de 300 francs par mois, mais leurs conditions de vie changeaient. Ils devaient modifier notamment leur système de « récupérations » alors qu'ils allaient opérer dans une région — l'Aquitaine — qui comporte les deux départements les plus étendus de France. Les musiciens ne voulaient pas perdre la possibilité de récupérer dans la semaine même du concert les horaires pris pour les déplacements, afin de préserver leur forme physique. Ces musiciens travaillent actuellement trente-cinq heures par semaine en répétitions et en concerts.

Or, en devenant régional, les récupérations ne sont plus hebdomadaires, mais trimestrielles. Les discussions ont duré trois mois, mais le ministère vient de refuser d'accorder à l'O.S.B. des conditions différentes de celles des autres orchestres conventionnés.

Festivals



VOICI LE NOUVEL AIX

● **« Aix doit redevenir un lieu de travail et de création, et non une étape de tournée musicale. Les ouvrages donnés au Festival ne ressembleront en rien à ce que l'on peut voir ailleurs », nous a déclaré M. Bernard Lefort, directeur artistique du nouveau Festival de musique et d'art lyrique d'Aix-en-Provence, qui vient de s'ouvrir et durera jusqu'au 31 juillet.**

Sur le programme, M. Lefort explique : « J'insiste sur le Mozart-Pergolèse qui sera donné sur la place des Quatre-Dauphins, dans cet admirable quartier Mazarin, aux rigueurs classiques du grand siècle. Avec « le Directeur de théâtre » et « la Servante maîtresse », nous avons voulu ouvrir le Festival non seulement sur le répertoire, mais aussi sur le public. D'où le choix de cette placette, dont les riverains — parmi lesquels Alain Delon — se sont montrés fort coopératifs. « Luisa Miller », de Verdi, plaira aux amateurs méditerranéens de « bel canto », et on appréciera dans « la Clémence de Titus » la mise en scène — cuivre et plastique — d'Antoine Bourseiller. »

● **Les prochains Festivals se dessinent déjà : « Pour 1975, le programme est arrêté avec « le Carnaval de Venise », de l'Aixois André Campra, « Elisabeth, reine d'Angleterre », de Rossini, et « l'Elixir d'amour », de Donizetti ; il n'y aura, exceptionnellement, pas de Mozart. En revanche, on trouvera un Mozart et un ouvrage de « bel canto » chaque année à partir de 1976, où l'on verra « Don Juan », et un Bellini ou un Rossini. En outre, en 1976, les dates du Festival seront modifiées : il s'ouvrira le 20 juillet pour se clôre le 15 août, à cheval sur deux mois de vacances. »**

Les représentations ont lieu au Théâtre de l'Archevêché, à l'hôtel de ville, à la cathédrale Saint-Sauveur, à l'abbaye de Silvacane (avec ses deux autres sœurs cisterciennes du Thoronet et de Sénanque). Un nouveau théâtre ? « Nous aurons peut-être un théâtre de plein air sur le site très heureux de l'ancienne carrière du Marbre-Noir, à la sortie d'Aix, sur la route Cézanne. Ce travail est à l'étude et pourrait être réalisé en 1977. »

PAUL CHOVELON.

■ Les « Nuits de Tomino Macinaggio », près de Bastia, proposent un programme de théâtre et de musique, avec « la Nuit des rois », de Shakespeare (les 19, 23, 25, 26, 27 juillet, et le 7 août), et deux récitals de cantates de Bach (les 9 et 10 août).

Télévision

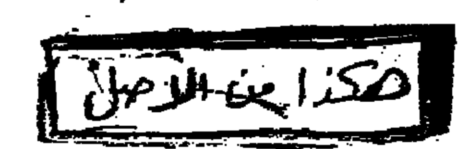
L'amour de la guerre

L'amour, la guerre, depuis Homère nos grands thèmes d'inspiration n'ont pas bougé. Surtout le dernier. Si le récit de certains faits d'armes fascine encore à ce point les moins bellicistes d'entre nous, c'est qu'ils se réfèrent à des catégories (les bons, les mauvais), à des qualités (courage, ruse, obstination), à des circonstances (favorables puis hostiles, favorables enfin) qui offrent sur le western ou le policier l'immense avantage de la vérité. On suppose que c'est comme cela que cela s'est passé, en gros. Une passion, cela s'invente, pas une bataille, ou rarement.

De là, le triomphe que remportent à l'écran, et Dieu sait si on en voit souvent, les reconstitutions des grandes boucheries, des belles empoignades du passé. Avec un faible particulier pour les plus récentes et les plus glorieuses, celles qui ont accompagné la Libération. Première d'une série de six émissions tournées pour la troisième chaîne par chacune de nos stations régionales sous la houlette de la B.B.C., le Raid sur Saint-Nazaire, mercredi, avait tout pour plaire.

Elégante diction — malheureusement recouverte par un doublage envahissant, — le flegme amusé de Lord Mountbatten et des officiers chargés de l'opération Chariot, au souvenir de cette « histoire de fous » — l'un d'eux, le capitaine Michael Burn, nous l'a racontée lui-même avec infiniment de tact et de vivacité ; l'air ulcéré de ce commandant allemand toujours aussi persuadé, semblait-il, que ses docks ne risquaient rien ; le témoignage des habitants stupéfaits, les Anglais débarquant en mars 42, ils n'en croyaient pas leurs yeux ; le crépitement des balles, pétards de 14 juillet sur l'armature de ce pont métallique ; les morts, les blessés, les rafles, les prisonniers, la Loire descendue et, pour finir, les médailles, les citations, la Victoria Cross, le garde-à-vous, le God save the king... Formidable. David avait battu Goliath... Ulysse était entré dans la ville dissimulé sous le pont d'un bateau battant pavillon du IIIe Reich. Les règles de l'un des deux plus vieux jeux du monde étaient respectées. Et nous étions comblés.

CLAUDE SARRAUTE.



ARTS ET SPECTACLES

MONTREUX SURVOLTÉ PAR LE JAZZ

Par LUCIEN MALSON

Les longues délices montreusiennes, nous les avions, l'an passé, relatées d'enthousiasme. Elles n'ont pas été, cette saison, de qualité moindre. Claude Nobs, qui eut en 1967 l'idée du festival, lequel n'a cessé depuis lors de s'affermir, de s'étoffer, a réussi dans son entreprise en cela même qui paraissait hors d'espoir. De toutes les manifestations jazzistes en Europe, celle de Montreux est devenue la première par le nombre et le renom des musiciens qu'elle accueille. Il eût été difficile encore une fois, à moins que le canton de Vaud n'annexât l'Etat de New-York et n'y transportât ses réjouissances, de réunir plus de solistes d'envergure, plus de grands orchestres — et de cette valeur.

La ville vit avec son festival. En bonne intelligence. Pour s'en convaincre, il suffit de flâner sur l'allée du débarcadère : les habituels marchands de blouses indiennes, de sombreros et de bricoles se mêlent le vendredi aux jeunes auditeurs du jazz, vendeurs plus occasionnels de sacs en ficelle, d'émaux, de bracelets et de cailloux peints ; il suffit de jeter un regard sur les vitrines des horlogers ou des antiquaires, ou des parfumeurs de la Grand-Rue, ou du pharmacien et des disquaires de l'avenue des Alpes : les affiches jaunes frappées de la guitare blanche sont à l'étalage, ainsi que quelques-unes des soixante pochettes imprimées par les maisons d'édition phonographique pour les divers « Blues à la Suisse » et autres « Live in Montreux » qui n'appartiennent plus seulement à l'histoire locale. Le festival, les artistes, les spectateurs qui dérangeaient les habitudes — à vrai dire très peu — sont bien acceptés en ce pays hospitalier où les éperviers eux-mêmes ne sont plus chassés et planent avec lenteur au-dessus du lac. La notion d'êtres nuisibles a beaucoup évolué ici — et dans le bon sens. Nous aurions tort de ne pas en tirer profit. Il existe des sagesses transportables.

L'organisation du festival touche maintenant à la perfection dans les limites qui sont les siennes, malgré les contraintes qui pèsent sur lui, et qui sont comme la rançon dont il paie son existence même. Rappelons que le plus grave des inconvénients demeure l'écrasante durée des entractes : jusqu'à deux heures et quart entre le concert de la « Soft Machine » et celui de Billy Cobham. C'est qu'il faut subir les interminables mises en place de l'appareillage électronique que s'imposent les musiciens ou que leur impose un goût d'époque pour la puissance sonore. Sur scène s'enchevêtrent des câbles qui font, assemblés, comme un plat de nouilles monstrueuses. Un groupe ne saurait gagner puis soutenir sa réputation sans rivaliser avec ses semblables dans l'énormité. Le surencombrement du podium est le signe extérieur de richesse de l'orchestre, sa fierté, bientôt sa justification. Le vacarme est de rigueur — à un tel point que quelques amis de Larry Coryell, vendredi, venus pourtant pour en prendre plein les oreilles, profitèrent d'une accalmie pour crier : « Trop fort ! » De la cabine de prise de son nous avons eu le privilège de percevoir une très belle musique (Rocks, Toy Ride, *notamment). Autour de l'estrade on ne pouvait que subir un tintamarre. La civilisation du gaspillage et de la dilapidation de l'énergie trouve dans cette débauche technique une de ses multiples expressions, laquelle contribue, pour sa part, à la perpétuer.*

L'Art Ensemble de Chicago, jeudi, en prenant (hélas ! beaucoup trop tard) possession du plateau, rétablit dans ses droits la musique « acoustique », comme on dit à présent. Ce furent des moments de saine réaction que The bees, Theme for scoe, Deffuipels, *joués par un Art Ensemble inspiré, auquel s'était joint, pour la première fois en Europe, Richard Abrams.*

disques nous diront plus tard ce que les impressions des spectateurs et des acteurs de cette nouvelle rencontre devaient d'une part à la musique, et d'autre part aux conditions où ils se trouvaient pour la percevoir. Il nous paraît qu'on se souviendra de Cecil Taylor (Silent, Tongues), *de Billy Cobham* (Pleasant Pheasant, Crosswinds, Spanish Moss), *de Larry Coryell, avec le drummer Alphonse Mouzon, héros de l'année dernière, diable fracassant, assis sous ses multiples cymbales épanouies au-dessus de sa tête comme d'immenses champignons* (Funky Waltz, The Lover Girl, Ineptitud). *On n'oubliera pas non plus Sonny Rollins* (The Cuttin Edge, Swing low, Sweet Chariot, Allie, Don't stop the Carnival Sonny Moon for two, *ni Thad Jones et Mel Lewis, avec John Faddis, qui conduit la section des trompettes, et Jerry Dodgion celle des saxos, deux musiciens d'une espèce irremplaçable, et dont on parle trop peu souvent* (Everyday), *ni Gil Evans qui aurait, mieux que les pianistes, et par la conception même qu'il se fait de son rôle, témoigné pour Duke Ellington* (Lunar Eclipse, Amadama), *s'il n'avait, pour l'apothéose, sombré lui-même dans le culte des décibels, ni, enfin, le nouveau « Mahavishnu », qui exploite des « rythmes gigognes » — imbriquant, les uns dans les autres, multiples et sous-multiples d'une mesure choisie — « Mahavishnu » où brillent John Mc Laughlin, Jean-Luc Ponty et deux très jeunes musiciens. Le premier de ceux-ci, le bassiste Ralph Armstrong, arrière-petit-neveu de Satchmo, deviendra peut-être un autre Stanley Clarke, dont il a la virtuosité. Le second, c'est le drummer Michael Walden, successeur, dans le groupe, de Billy Cobham. Toutefois, Michael Walden, un peu profus encore et tonitruant, exerce avec quelques longueurs d'avance sur les partenaires — qui la pratiquent aussi — cette fuite en avant vers l'assourdissement généralisé dont nous aurions tort de ne pas nous plaindre, même si l'ensemble des commerces petits, moyens ou gros, tirent profit de cette dinguerie collective, de ce trait d'angoisse d'une société qui continue de crever de son mal et qui a, reconnaissons-le, la peau dure. Qu'on ne vienne pas nous dire que le jazz baignant dans cette culture suicidaire la représente telle qu'elle est. Le jazz, qui n'a pu totalement s'en déprendre, bien sûr, n'a cessé de la mettre en cause dans le meilleur qu'il préserve toujours de lui-même.*

Ce meilleur, nous voudrions le voir surnager à Montreux, qui devrait profiter des contradictions dont il tire existence et non périr écroulé sous elles. Les musiciens eux-mêmes que nous avons rencontrés sont navrés de l'ordre des choses. Il leur arrivait autrefois de faire de la soupe. Ils versent maintenant, parce qu'on le leur demande, 1 kilo de poivre dans le dessert. Mais ils se protègent sans le dire. Le quatuor à cordes de « Mahavishnu » se tient à distance du drummer, s'en éloigne par une vitre et, dans ses huit oreilles, met des boules Quiès. Faudra-t-il bientôt distribuer ces même boules à la salle tout entière — la plus exposée ? On voit très bien le parti que l'illustre fabrique pourrait tirer, en sa publicité, de toutes les minutes de silence observées devant les monuments aux morts : « Vous en ferez grâce à nous, une éternité aux concerts. » Le tumulte, ainsi qu'on l'a dit profondément, ressemble au silence comme son frère. On ne gagne rien à échanger celui-là contre celui-ci en prétendant agir pour la musique — et pour la communication.

Quatre pianistes en hommage à Duke

Imaginons qu'en juillet prochain, lorsque le festival quittera la Maison des congrès et retrouvera le Casino reconstruit, imaginons, oui, qu'une scène tournante ou un double podium permette une installation alternée de l'outillage électrique. Ce serait une solution pour écourter les entractes et rendre à l'auditeur sa pleine capacité d'attention — qui s'émousse inéluctablement au fil des heures qui passent. Eh bien ! sans doute, une autre nécessité d'allonger les temps de pause apparaîtrait-elle. Souvenons-nous que le festival ne vivrait pas sans la participation des firmes de disques, mais qu'il ne subsisterait pas non plus sans l'apport de la radio et de la télévision romandes. Celles-ci seraient certainement gênées — voire paralysées — si elles devaient enchaîner, sans tâtonnement préalable, des séquences très différentes. Nous touchons là aux cadres à l'intérieur desquels le festival est construit et qu'il ne saurait chercher à briser sans, simultanément, se mettre en péril. Nous sommes donc, à bien réfléchir, condamnés aux attentes, qu'il nous reste à transformer, à l'avenir, en jeux de patience. Tout de même, il devrait être possible d'éviter le rejet à plus dè minuit du géant Rollins et à plus de trois heures du matin du consoeux Woody Herman. Avec Charles Earland et Flora Purim ce n'en finissait plus... de commencer, samedi. Miles, qui n'est pas fou, a depuis longtemps flairé et contourné ce genre de piège. Il exige de passer d'abord, comme un bleu, devant des oreilles qui se sont refaites, durant l'après-midi, une sorte de virginité.

Le rendez-vous de juillet a été précédé, selon la coutume de Montreux, par un « blues week-end ». On y attendait Howlin' Wolf, Hubert Sumlin, Detroit Junior. Il y vint Muddy Waters, Junior Wells et Buddy Guy. Ce genre de surprise appartient aussi à la grande tradition « festivalière ». Nous n'avons pas assisté aux concerts préliminaires, mais tous ceux qui en furent témoins s'accordent pour dire que Van Morrison a déçu. Le public l'emboîta. Le chanteur pria celui-ci de quitter le Switzerland et d'aller, à reculons, se présenter chez les Grecs. De telles admonestations dans le style élevé sont rares à Montreux, où l'audience courtoise, longanime, est connue pour son grand cœur et son bon esprit. La veille, tout à l'inverse, le révérend Isaac Douglas avait converti la même assistance et transformé, pour un soir, le hall surchauffé en église baptiste. Chacun se sentait prêt d'avouer tous ses péchés. Même ceux qu'il commettrait le lendemain. Helen Humes, Eddie Vinson (avec Hal Singer) — beaucoup d'autres — animèrent le lundi du R. and B. Ce fut l'hommage à Duke, la soirée des quatre pianistes : Jay Mc Shann (Satin Doll, Mood Indigo), *Earl Hines* (Solitude, Things ain't what they used to be), *Roland Hanna* (C. Jam Blues), *avec, tout à la fin, Cecil Taylor, qui fit exploser le bouquet, un Cecil Taylor visiblement content de vivre sur ces rivages, et qui devait être chaque jour, par la suite, l'un des observateurs les plus assidus du festival.*

Gato Barbieri et Miles avaient profondément marqué de leur présence le septième Festival. Il serait plus difficile de détacher un ou deux noms à propos du huitième. Sans nul doute en raison de sa richesse même, de la pléthore de talents qu'il a déplacés. Les

Pour le bicentenaire du pays

LA FRANCE OFFRIRA AUX AMÉRICAINS UN SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

Le président Valéry Giscard d'Estaing a écrit au président Nixon pour lui annoncer que la France offrirait au peuple américain un spectacle son et lumière dans la demeure de George Washington, à Mount-Vernon, à l'occasion du bicentenaire des Etats-Unis.

« La prochaine célébration du bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis soulève en France un écho populaire et privé, écrit notamment dans sa lettre M. Giscard d'Estaing. Nous conservons précieusement le souvenir des événements historiques qui associèrent étroitement notre pays à la naissance et à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. (...) J'ai le plaisir de vous faire savoir que nous avons décidé de faire don au peuple américain d'un spectacle son et lumière qui se déroulerait à partir de l'année 1976 à Mount-Vernon (...) que de nombreux Français, et moi-même, avons visité. »

Le président Nixon a officiellement accepté le mercredi 10 juillet ce don.

Danse

Louis Falco aux Champs-Élysées

Ils viennent de New-York. Ils sont sept jeunes Américains initiés à la danse et au théâtre dès l'université, admirablement entraînés et qui se laissent aller, avec joie et naturel, au gré de leur inspiration chorégraphique, sans se préoccuper de ce qui se fait ou de ce qui s'est fait en matière de ballet. Chez eux, pas d'argument cérébral, de décor compliqué : la danse est là... Pure sinon tranquille.

TUB : une vieille baignoire remplie d'eau suffit à Jennifer Muller. Les danseurs s'y trempent tout habillés. C'est le rituel du bain sur des chants tibétains ou des froissements de violoncelle ; jeux d'eau avec gouttelettes en cascades, les robes collées au corps de belles rêveuses, jeu de l'éponge, ballet des serviettes. Un nageur esquisse des gestes de crawl sur une musique au synthétiseur, mouillée, et joue de ses palmes comme Little Tich.

THE SLEEPERS : avec quelques tas de plumes épars sur un sol bleu nuit, Louis Falco évoque ces flirts un peu bêtes d'adolescents sur la plage : on se taquine, on se poursuit, on joue à se faire mal, on dit des banalités ; une fille chante un air de Marilyn Monroe d'une voix acide. Cela sans musique, décontracté, comme improvisé, mais soustendu par une chorégraphie précise.

Tous ces équilibres en déséquilibre, ces chutes en cascades, ces marches en crabe, ne sont possibles que grâce à une maîtrise totale du corps et à un métier parfait.

Dans CAVIAR, un de ses premiers ballets, Louis Falco a cédé à l'attrait de la musique pop, celle de Robert Cole, interprétée sur scène par le groupe Vertical Burn attaché à la compagnie. C'est la fête des esturgeons, cérémonial bizarre, matérialisé par de gros poissons en caoutchouc mousse que manipulent les danseurs ; une fête riche en sons et en couleurs ; des corps libérés qui répondent aux sollicitations d'une musique envahissante, obéissent aux changements de rythme, s'attirent, comme soumis à une réaction en chaîne. C'est le bonheur total de danser dont le public perçoit les vibrations. Un public il est vrai bien raréfié, et comme c'est dommage... Il faut aller aux Champs-Élysées si l'on aime vraiment la danse. Même ceux qui pensent avoir fait le tour de la question trouveront là matière à s'étonner et à s'enchanter. Mais il faut faire vite, le spectacle se termine samedi soir.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

Le gouvernement souhaite faire adopter rapidement le nouveau statut

M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a indiqué à l'issue du conseil des ministres du 10 juillet que, « très vraisemblablement », le Parlement serait convoqué en session extraordinaire dans la dernière semaine du mois de juillet, pour débattre du projet de réforme de l'O.R.T.F. Le secrétaire d'Etat a ajouté que « tout laissait penser » que le gouvernement serait en mesure d'adopter le texte définitif du projet au cours du conseil des ministres du 17 juillet.

Ces déclarations sont suffisamment nuancées et prudentes pour permettre au gouvernement, en cas de besoin, de ne pas convoquer la session extraordinaire. Il suffirait pour cela que la préparation du projet de loi et des principaux décrets qui doivent l'accompagner ne soit pas suffisamment avancée au milieu de la semaine prochaine.

Cette attitude circonspecte, pourrait donc permettre au pouvoir exécutif d'effectuer un repli tactique s'il apparaissait que l'opposition des députés à une discussion précipitée devait se transformer en une ferme détermination.

Réserves et irritation

Pour le moment, des réserves ont été exprimées tant par les représentants des groupes communiste et socialiste que par les membres du groupe d'étude parlementaire des problème de l'information, qui comprend des députés de toutes tendances, et que préside M. Robert-André Vivien, U.D.R. (*le Monde* du 11 juillet). Ce dernier a affirmé que plus de cinquante questions demeurent encore sans réponse à propos de la réforme et que les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires sociales seront bien bousculés pour déposer leurs conclusions. Tous ces parlementaires souhaitaient donc que la session extraordinaire fût convoquée pour la fin du mois de septembre, avant le début de la session ordinaire d'automne, qui s'ouvrira le 2 octobre. M. Vivien a fait part de ces arguments à M. Jacques Chirac, mercredi soir.

Il semble toutefois que l'irritation des députés ne soit pas suffisamment menaçante pour convaincre M. Valéry Giscard d'Estaing de renoncer à sa volonté de faire rapidement voter le nouveau statut de la radio et de la télévision. Son désir d'innovation, de changement, de rapidité dans le rythme des réformes qu'il a décidé d'entreprendre ne s'accommoderait pas d'un report du débat.

Des personnalités de diverses tendances

Le gouvernement envisagerait, en effet, de nommer dès le mois de septembre, les membres des conseils d'administration des sept sociétés, choisis, dit-on, parmi des spécialistes de la presse, de l'information et de l'audiovisuel, d'origines politiques diverses. Les responsables des sociétés et des secteurs de production pouvant être désignés le mois suivant, et les moyens administratifs et techniques attribués peu après.

Selon la Constitution, les parlementaires ne peuvent pas s'opposer à une convocation du Parlement décidée par le président de la République, tout en ayant, bien sûr, tout loisir de la critiquer, de manifester leur mauvaise humeur ou leur désapprobation, et éventuellement de voter contre le texte gouvernemental. Les adversaires d'un report de la discussion font valoir, d'autre part, que, si l'on agit rapidement, la période de l'été ne pourra pas être utilisée pour des campagnes d'opinion qui seraient animées soit par les partisans du *statu quo*, soit par ceux d'une privatisation, soit par le personnel de l'Office.

Le chef de l'Etat et le gouvernement vont donc tenter de surmonter les obstacles, de telle sorte que le nouveau statut soit voté définitivement avant le mois d'août et puisse entrer en application dès le mois de janvier 1975, comme l'a promis M. Valéry Giscard d'Estaing. — A. P.

● *Les sénateurs communistes* affirment dans un communiqué que « *la convocation d'une session extraordinaire au mois de juillet pour discuter de problèmes aussi importants que ceux touchant l'O.R.T.F aurait pour conséquence de procéder à une réforme à la sauvette* » « *Au moment où beaucoup de Français sont en vacances*, déclarent-ils, *on peut se demander quel mauvais coup entend cacher cette précipitation* » Le groupe communiste du Sénat demande donc que « *le temps nécessaire soit laissé aux parlementaires leur permettant d'examiner avec soin les projets qui doivent leur être soumis* ».

LA RÉFORME DE L'O.R.T.F. AUX « TROIS VÉRITÉS »

« Pour ou contre la réforme de l'O.R.T.F. ? » sera le thème de l'émission « Les trois vérités », animée par Alain Duhamel, mercredi 24 juillet.

M. Robert Vivien, député U.D.R., président de la commission spéciale de contrôle sur la gestion de l'O.R.T.F., et M. Georges Fillioud, secrétaire du parti socialiste, député de la Drôme, seront les invités.

Statuts remis en question dans trois pays européens

Le vent est à la remise en question du statut des radios et des *télévisions*. En Grande-Bretagne, une commission travailliste vient de rédiger un projet qui bouleverserait les structures de l'audiovisuel et de la presse, et préconise, notamment, la disparition de la radio commerciale.

En Autriche, le Parlement vient d'adopter une loi qui étend l'influence du gouvernement du chancelier Kreisky sur l'Office de radiotélévision (O.R.F.).

Enfin, en Italie, la Cour constitutionnelle s'est prononcée contre le régime actuel de la loi, définissant le monopole de la radio et de la télévision.

● GRANDE-BRETAGNE : Un groupe d'études travailliste préconise une refonte totale des structures de l'audiovisuel et de la presse.

Londres (*A.F.P.*). — Un groupe d'études du parti travailliste vient de mettre au point un document de travail préconisant une refonte totale des structures de la radio-télévision, de la presse et du cinéma en Grande-Bretagne. Le projet, qui n'engage pas la politique officielle du Labour sur le sujet, suggère d'instituer un organisme spécialisé (Public Broadcasting Commission) chargé de répartir les moyens de financement de la radio et de la télévision. Il s'agirait de ressources publicitaires et de fonds publics, ces derniers venant non plus de la redevance, perçue auprès de particuliers, mais d'une dotation budgetaire.

La politique à long terme de la télévision et de la radio et le contrôle de sa qualité seraient assumes par un « conseil des communications » dont la compétence s'étendrait à la presse écrite et au cinéma.

Ces deux organismes une fois mis en place, les programmes seraient réalisés par des unités de production disséminées à travers le pays. Deux « corporations », chacune responsable d'une chaîne nationale et d'une chaîne régionale, assureraient la coordination en ce qui concerne la télévision. Une ou peut-être deux « corporations » similaires seraient établies pour la radio. En revanche, le groupe d'études souhaite la disparition de la radio commerciale.

Le document suggère, d'autre part, pour lutter contre les monopoles de la presse écrite, qu'une certaine proportion des revenus publicitaires soit allouée à un organisme qui redistribuerait les fonds perçus pour encourager de nouvelles publications. Le projet demande également l'institution d'un établissement national d'imprimerie qui louerait du matériel aux entreprises de presse.

Enfin, le groupe d'études souhaite la suppression des dispositions législatives sur la protection des secrets officiels et sur le droit des journalistes à l'accès aux sources d'information.

● AUTRICHE : Création d'un conseil de tutelle de l'O.R.F.

(De notre correspondant.)

Vienne. — Le gouvernement social-démocrate autrichien du chancelier Kreisky vient de faire voter le mercredi 10 juillet par le Parlement une loi de réorganisation de la radio-télévision, qui supprime son indépendance à l'égard des pouvoirs publics.

L'Autriche est un des rares pays en Europe où la radio-télévision bénéficiait d'un statut garantissant son indépendance. Ceci était dû, en particulier, à la personnalité de l'« intendant général » de la radio-télévision autrichienne, M. Gerd Bacher, personnalité, certes, très contestée mais suffisamment forte pour repousser les tentatives d'empiétement du pouvoir.

Sans doute est-ce la proximité d'élections fort incertaines qui a conduit le chancelier Kreisky à mettre au pas une radio-télévision aussi peu docile.

Dorénavant, l'essentiel des pouvoirs de l'Office sera détenu par un conseil de tutelle, au sein duquel les représentants des partis au pouvoir auront la majorité. Ce conseil nommera un intendant général, mais aussi trois intendants pour chacun des deux programmes de télévision et pour la radio. Par la même occasion, la publicité, jusque-là limitée à la première chaîne de télévision, sera désormais admise également sur la seconde.

Mais ces discussions sur le statut de la radio-télévision autrichienne risquent de laisser des traces profondes dans la vie politique du pays. Elles ont contribué à rapprocher nettement les deux partis d'opposition, populiste et libéral, qui ont demandé l'organisation d'un référendum sur la question, idée rejetée par la majorité. Pour la première fois au cours de cette législature, le parti populiste a présenté une motion de défiance à l'égard du gouvernement Kreisky, motion repoussée par 93 voix (socialistes), contre 88 (populistes et libéraux).

Le statut de la radio-télévision sera un des principaux arguments électoraux de la campagne, proche. — B. M.

● *La réforme des réseaux d'émetteurs de la radio nationale*, destinée à améliorer le confort d'écoute des nouveaux programmes de France-Culture et à faciliter la régionalisation de France-Inter, est une nouvelle fois différée. Prévue pour le 9 novembre, elle n'aurait pas lieu avant le 1[er] janvier 1975. Cependant, les émissions d'Inter-Variétés cesseront, sur les ondes moyennes, dès le mois de septembre, comme prévu.

● ITALIE : la Cour suprême veut modifier l'exercice du monopole de la R.A.I.

(De notre correspondant.)

Rome. — Dans une sentence attendue depuis plusieurs semaines, la Cour constitutionnelle italienne s'est prononcée sur le régime de la radio-télévision. Le monopole de l'Etat sur la R.A.I.-T.V. est légitime, déclare cette sentence, à la condition que soit votée une loi qui garantisse l'objectivité et le caractère complet des émissions et que l'Office soit ouvert à tous les courants politiques et culturels. « *Faute d'une discipline législative*, indique la sentence, *le moyen de la radiotélévision risque d'être un instrument pesant au service d'un parti et non pas au bénéfice de la collectivité.* »

La même sentence a d'autre part estimé que la télévision par câble et l'installation de réémetteurs pour recevoir les émissions de télévision étrangères (Lugano, Capodistria, Monte-Carlo) étaient parfaitement légitimes. La Cour constitutionnelle pose cependant certaines conditions : les installations ne doivent pas couvrir l'ensemble du territoire national, sinon le monopole de la R.A.I.-T.V. serait menacé ; les émissions par câble sont conformes à la liberté d'expression garantie par la Constitution si elles restent limitées dans un rayon donné : « *Le danger qu'à travers les stations locales puissent se constituer des monopoles privés n'est pas plus grave que celui qui existe pour la presse quotidienne et périodique, dont personne ne prétend que l'activité doit être réservée à l'Etat.* » De toute façon, l'installation et l'utilisation des transmissions par câble doivent être subordonnées à une autorisation administrative dans les conditions que devra prévoir une loi.

Cette sentence a fait grand bruit dans les milieux politiques italiens, qui s'étaient scandalisés lorsque, voilà quelques semaines, le ministre des postes avait fait démanteler les répétiteurs grâce auxquels les télévisions étrangères étaient diffusées sur l'Italie du Nord. Les stations locales de télévision par câble ont immédiatement repris leurs émissions sans attendre les autorisations administratives. Et les principales stations de télévision étrangères vont retrouver une écoute dont l'efficacité s'était particulièrement manifestée au moment du référendum sur le divorce : Lugano avait alors projeté un programme de deux heures, dont la clarté et l'objectivité tranchaient singulièrement sur les émissions diffusées par la R.A.I.-T.V. — J. N.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

ICI

Dans le cadre de son programme d'investissements nouveaux, ICI, un des premiers groupes mondiaux de la Chimie

recherche

— pour sa division Europa, qui est chargée de coordonner l'ensemble des activités commerciales et industrielles sur le continent

des INGÉNIEURS PROCESS

Une formation de base en génie chimique, si possible quelques années d'expérience, une bonne connaissance de l'anglais sont nécessaires. Ces ingénieurs auront à intervenir dans tous les domaines du « process design », des premières études à la construction des usines. La rémunération prévue est intéressante. Le poste suppose une affectation temporaire à Bruxelles dans un premier temps.

— pour étoffer l'équipe de gestion de son Etablissement de FOS-SUR-MER

Un jeune CADRE COMPTABLE

Le candidat (26 ans minimum) aura une formation comptable supérieure (ESC, DECS ou équivalent) et si possible une bonne connaissance des méthodes de comptabilité anglo-américaines. Le contexte international dans lequel ICI exerce son action impose une bonne connaissance de la langue anglaise. Le poste sera orienté vers la comptabilité de gestion. Perspectives d'évolutions et rémunération intéressante.

Pour l'un ou l'autre de ces postes, les candidats doivent envoyer C.V., photo et prétentions à :

ICI - ÉTABLISSEMENTS DE FOS-SUR-MER
Départ. du Personnel, B.P. 20, 13270 FOS-SUR-MER.

SKF
recherche
pour ses services techniques

JEUNES INGENIEURS

de formation mécanique

pour études d'application, de conception et de développement de produits.
Ces postes peuvent convenir soit à des Ingénieurs débutants soit à des Ingénieurs ayant déjà acquis une première expérience industrielle.
Connaissance de l'Anglais souhaitable.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions au Service du Personnel n° 17/V - BP 72 - 92140 CLAMART

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
études et réalisations grands ensembles
Secteur nucléaire, PARIS, recherche

INGÉNIEUR
CHEF DE DIVISION GÉNIE CIVIL

Responsable conception, consultations marché et suivi des réalisations (qualité, délais, budgets) d'importants ensembles.

Ce poste peut convenir à INGENIEUR - E.C.P. PONTS - T.P., 38 ans minimum, ayant acquis dans engineering solide expérience génie civil, apte à assurer d'importantes négociations.

Traitement :
120 à 140.000 F suivant expérience

Ecrire sous réf. GN 667 AM. 4, rue Massenet, 75016 PARIS.

DISCRETION ABSOLUE.



NOUS SOMMES L'UN DES PREMIERS HEBDOMADAIRES FRANÇAIS.
NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL SOUHAITE ACCUEILLIR DANS SON ÉQUIPE (PARIS)

un gestionnaire de haut niveau

prêt à assumer, d'ici un à deux ans, des fonctions de Directeur financier.
Il est responsable de la comptabilité générale et analytique (il est assisté par un chef comptable et 5 collaborateurs), établit bilan annuel et CE mensuel, prépare les tableaux de bord et les prévisions de trésorerie. Homme de confiance de la Direction Générale, il sait créer un environnement matériel sûr et communiquer.
A 32 ans minimum, il a acquis une solide expérience comptable et se sent mûr pour s'intégrer à une affaire au développement rapide.
Les Gestionnaires intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2724 M) à Mme M.-C. TESSIER.



---

offres d'emploi

ENTREPRISE AGRO - ALIMENTAIRE

Dans le cadre de sa décentralisation et de son développement (400.000 tonnes aliments bétail) recherche

• RESPONSABLE DES USINES

(Réf. 407)

pour :
- *superviser et coordonner les 4 usines situées en Bretagne ;*
- *assurer les liaisons usines-siège ;*
- *développer le contrôle de gestion,*
- *améliorer l'organisation des transports.*

Maturité de 35 ans.
Formation supérieure : A.M. ou équivalent.
Expérience industrielle min. de 5 ans (gestion d'usine appréciée).

• RESPONSABLE PERSONNEL-ADMINISTRATIF

(Réf. 507)

pour :
- *assurer les affaires administratives ;*
- *gérer le personnel (250 personnes) ;*
- *développer les actions de formation ;*
- *organiser la documentation et l'information.*

Age : 30 ans minimum.
Formation : licence droit, sc. éco...
Expérience : 3 ans min. dans entreprises industrielles (fonction personnel appréciée).

Adresser lettre manuscrite sous référence. C.V., photo, rémunération actuelle et prétentions à : M. EDLINGER, B.P. 99. 75722 PARIS CEDEX 15.

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE PRODUITS CHIMIQUES CHERCHE

POUR SON SIEGE A PARIS

AIDE - COMPTABLE 2e degré

AIDE - COMPTABLE 2e degré

connaissant bien la dactylographie.

Grandes possibilités d'avenir pour travailler dans une équipe jeune et dynamique.

Ecrire avec curriculum vitae, photo à : PRODAIR, Service Comptabilité. 5, rue Jacques-Bingen, 75017 PARIS.

Importante Société Services
LEADER DANS SON DOMAINE
recherche

UN CHEF DE PRODUIT

EXPERTISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, BRANCHE INCENDIE

Dépendant du Directeur du Marketing, il sera le responsable national du développement d'une gamme de services dans le domaine des évaluations industrielles.
- Formation Ingénieur ou Juridique ;
- Expérience dans les Assurances (gestionnaire au sein d'une Entreprise ou dans un Groupe) ;
- Goût des contacts humains ;
- Disponible pour déplacements.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions n° 8.139,

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

ETABLISSEMENT FINANCIER REGIONAL
recherche

SON CHEF COMPTABLE

Ce poste peut convenir à personne :
- ayant acquis une bonne expérience dans la fonction ;
- possédant les qualités humaines nécessaires pour diriger un service ;
- pouvant s'adapter rapidement aux problèmes des établissements financiers.

Adresser les candidatures (avec C.V., photo et prétentions) à M. MOREAU, 18 bis, rue de Villiers. — 92303 Levallois.

G.E.C. ELLIOTT - AUTOMATION S.A.
Tour d'Asnières - 92686 ASNIERES

Leader européen de l'automatisme et de la régulation recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Le poste, situé d'abord à PARIS puis à notre unité de production de CERNAY (68), exige une connaissance parfaite de l'Anglais.
Formation universitaire souhaitée (HEC, ESSEC, SUP. de CO.). 5 à 10 ans d'expérience industrielle dans entreprise multinationale.

Envoyer C.V. avec lettre manuscrite, photo et prétentions à Mme ROSCONVAL.

---

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE FRANÇAIS
de classe internationale
recherche pour
filiale fabrication et distribution de produits à usages industriels

CADRE COMMERCIAL

Département BIOCIDES - ANTISLIMES

Ce collaborateur, animateur d'un réseau d'agents et d'une équipe de techniciens assurant les essais et les contrôles, sera responsable de la vente de la promotion et du « service » (étude et suivi de l'utilisation de nos produits dans les usines intéressées).

FRANCE ET ETRANGER
Anglais indispensable
Formation de base théorique et/ou expérience (technico)-commerciale :
AGRI, PAPETERIE, MICROBIOLOGIE...
30 ans minimum

Adresser lettre manuscrite avec C.V. n° 60.622 :
cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e
membre de l'ANCERP

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE PRODUITS CHIMIQUES
recherche
POUR SON SIEGE A PARIS

UN CHEF COMPTABLE

qui sera responsable de la comptabilité générale (fiscale, sociale) et de gestion

Le candidat retenu devra :
- Avoir 28 ans minimum ;
- Etre titulaire d'un diplôme HEC, ESSEC ou E.S.C. ou d'expertise comptable avec une expérience profonde acquise dans un poste similaire ;
- Avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise.

Ecrire n° 8.798, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

BURROUGHS FRANCE
recherche
pour son nouveau Département d'Analyses Financières

JEUNE DIPLOMÉ

HEC - ESSEC ou ESC EXCLUSIVEMENT
Option finance-comptabilité souhaitée.

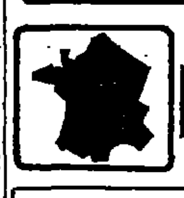
Ecrire avec C.V. et prétentions à : BURROUGHS, B.P. 30 - 92231 GENNEVILLIERS.

SOCIETE INDUSTRIELLE
recherche

MAITRE ès SCIENCES
(BIOLOGIE)

Des certificats de microbiologie et/ou micologie sont très importants.
Le candidat doit avoir une maîtrise parfaite de la langue espagnole ainsi que de bonnes connaissances de la langue anglaise.
Sa fonction comportera de nombreux déplacements en France et à l'étranger.

S'adresser à SOMYCEL, 2, rue du Port, 78800 MESNIL-LE-ROI



emplois régionaux

CONTROLEUR DE GESTION CADRE SUPÉRIEUR

32 ans minimum

Recherché par Importante Société Produits Phytosanitaires et Œnologiques Sud de la France

- Formation Grandes Ecoles Scientifiques : HEC, ESC, ICG, DESC ;
- Haut niveau connaissances : gestion budgétaire, comptabilité, fiscalité et informatique ;
- Expérience confirmée dans l'industrie ;
- Anglais indispensable ;
- Rémunération en rapport avec hautes responsabilités ;
- Participation élevée ;
- Avantages sociaux.

Envoyer C.V. et photo récente sous N° 530.920 : REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, qui tr.

DIRECTEUR COMPTABLE ADJOINT
LIMOGES

SUP. DE CO. ou niveau D.E.C.S. minimum

- Pratique de l'organisation et de l'informatique appréciée mais non indispensable.
- 5 ans d'expérience professionnelle minimum.
- Position cadre. Avantages sociaux. Possibilité carrière intéressante pour candidat dynamique.

Envoyer C.V. et photo : Transports BERNIS. Réf. PLC - B.P. 135 - 87004 LIMOGES CEDEX.

IMPORTANT GROUPE COMMERCIAL
Métropole Nord
recrute

CHEF DE PRODUIT
Sous-Vêtements

- Il sera responsable de l'ensemble de la gamme des sous-vêtements, correspondant à 40 % du chiffre d'affaires. Dépendant de la Direction Commerciale, il exercera ses fonctions en liaison avec les unités de production.
- Ce poste convient à un chef de produits confirmé, ayant exercé ses fonctions dans la même branche.

Adresser la candidature avec lettre manuscrite, curriculum vitae, photographie, référ. et prétent. à O.P.N., Service S U S, 1, rue des Sept-Agaches, 59042 LILLE CEDEX.

VILLE de ROUEN. Poste vac., Adjt techn. posséd. BTS form. trvx publics serv. grands travx. Renseign. et candid. de suite. Dir. de Pers. Mairie ROUEN.

CENTRE d'ETUDES TECHNIQ. de l'Equipement d'Aix-en-Provence
recherche
INGENIEUR DIPLOME
d'Ecole de haut niveau ayant formation particulière en économie des transports. Capable de concevoir et conduire des études de transport complexe faisant appel à diverses disciplines. Bonne formation en informatique appréciée.
Adresser candidatures à C.E.T.E. (INTERURB) Boîte Postale 241, 13605 AIX-EN-PROVENCE.

UNE USINE NEUVE
UN CADRE AGREABLE
UNE SITUAT. GEOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE
(à 2 heures de la montagne et de la mer)
Ds une activité nouvelle pr ns, Nous recherchons :
MECANICIENS MOTEURS (piston, turbine, réacteur) ;
MECANICIENS CELLULES ;
HYDRAULICIENS.
Pour travaux de réparation et de maintenance sur avions conventionnels et à réaction.
Ecr. n° 8.819, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

METZ
Important Organisme Public recherche

JEUNES INGENIEURS NIVEAU T.P., INSA
ou équivalent

POUR ETUDES DE CIRCULATION EN MILIEU URBAIN

Adresser C.V. détaillé et prétentions ss n° 121.172

Centre de Psychologie Appliquée
30, rue de Mogador, Paris (9e).

B.E. bâtiment génie civil A MARSEILLE UN INGENIEUR
RECHERCHE POUR PARIS
I.N.S.A. - T.P. ou équivalent, 2 à 3 ans expérience notions coordination appréciée pour suivre les travaux d'un important chantier. Larges possibilités d'avenir pour études à Paris. Adr. C.V. à BRUN et JALLUT, 16, r. Berlioz, 13006 MARSEILLE possibilité rdz-vous à Paris en Téléphonant : (91) 47-60-13.

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et de calorifugeage, recherche REGION EST de la France résidence dans ce secteur.

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

obligatoirement bilingue FRANÇAIS-ALLEMAND, en vue d'une création de poste itinérant à 80 % du temps pour prospection, promotion et ventes, bien introduit dans l'INDUSTRIE DU BATIMENT, âge minimum 30 ans.
Adresser curriculum vitae et prétentions, sous n° 8.807, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e), qui tr.

Importante SOCIETE METALLURGIQUE LYONNAISE, rech. pour poste Adjoint à Directeur Administratif et Financier

CADRE

de formation supérieure et ayant expérience de plusieurs années dans l'industrie.
Ecr. n° 8.813, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPTE SOCIETE PRIVEE
recherche

JEUNE INGENIEUR
GRANDES ECOLES (SUP. ELEC., TELECOMM. : Grenoble, Toulouse)

AGENT TECHNIQUE
DEBUTANT
Titulaire B.T.S.

pour études en laboratoire et réalisation d'équipements de conception avancée.

Ce travail nécessite la compréhension des méthodes classiques de l'automatique.

Nationalité française exigée

Dégagés O.M.

Transport assuré par car

Ecrire avec C.V. dét. + prét., en précisant n° 60.497, à Labo. central de Télécommunications, 18, rue de Grange-Dame-Rose, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Recherchons urgent
INGENIEUR A.M.

âge 30 ans minimum pour diriger bureau d'études spécialités appareils de levage et de manutention.
Adresser C.V. et prétentions à HAVAS GRENOBLE, n° 11.816.

SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
COTE-D'IVOIRE
recherche :

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR IVOIRIEN

B.T.S. Informatique ou D.U.T. informatique ou Baccalauréat complet avec 2 ans d'expérience d'analyste-programmeur.

Rémunération intéressante.

Envoyer C.V., n° 60.552 - CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

Filiale d'une importante société à vocation internationale
(ÉLECTRICITÉ)
en forte expansion (40 % l'an)
recherche

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

dépendant directement du P.D.G.

Un jeune diplômé d'une grande école de commerce conviendrait
Deux ans d'expérience dans ce domaine (particulièrement financier) sont nécessaires.
EVOLUTION DE CARRIERE CERTAINE
Nos établissements sont situés à proximité de CHARTRES (domicile nécessaire dans la région).

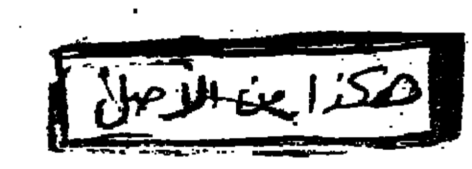
Adresser lettre manuscrite avec C.V. à n° 60.365
cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e
membre de l'ANCERP

ENTREPRISE FRANÇAISE RECHERCHE POUR BUDAPEST

ATTACHÉ COMMERCIAL

- Mission : entretenir et développer un courant d'affaires déjà important dans le domaine des biens d'équipement pour l'agriculture.
- Zone d'action : HONGRIE, YOUGOSLAVIE, TCHECOSLOVAQUIE.
- Ce poste conviendrait à un ingénieur agronome ou similaire, parlant couramment Français, Anglais et/ou Allemand. Le Hongrois serait apprécié.

Adresser candidature man., C.V., photo et prét. à : CIDECO, 66, Champs-Elysées, 75008 PARIS.



offres d'emploi offres d'emploi

Cie FIONA
(Groupe de la Cie Gle d'organis.)
Fusions - Cessions - Acquisitions
cherche
JEUNE
EXPERT-COMPTABLE
dés. dév. ses conn. en market., finance, évaluation des entrepr.
pour poste
Assistant du Président
50.000 F/AN
Hme de dossiers et d'extérieur France/Etranger. CV à FIONA, 27 b., qu. A.-France, 75007 Paris.

Etablissement public cherche :
ATTACHE (EE) d'administration
LICENCIE (EE) en droit
pour poste comportant études de dossiers législation, et réglementation du domaine agricole et rédaction de correspondance administrative, bonne expérience administr. dans poste similaire. Envoyer candidature et C.V. : C.N.A.S.E.A., bur. du personnel, 7, rue Ernest-Renan, ISSY-LES-MOULINEAUX

ECOLE POLYTECH. FEDER. LAUSANNE (SUISSE)
INGENIEUR
EN INSTR. ELECTRIQUES
Dipl. univ. Années pratique dans conception installations électriques (systèmes commande et protection automatiques d'installations à haute tension). Langues : franç., allem., angl. Offres av. pièces usuelles au Service Personnel U.P.F.L., 33, avenue de Cour, CH 1007, LAUSANNE (Suisse).

Société en très forte expansion, 60 % du C.A. à l'exportation
recherche
UN CHEF COMPTABLE
connaiss. comptabilité analytique et langue anglaise appréciées.
Envoyer C.V. et prétentions à : Société CRYO DIFFUSION S.A. 49, rue de Verdun, 27690 LERY.

Sté G.I.S. ch. PREPARATEURS s/IBM 360/370. Excell. connaiss. Système exploitation O.S. Tél. à part. jeudi au 990-25-87, ou écr. av. C.V., 19, avenue du 8-Mai-1945 - 95200 SARCELLES.

VOUS AVEZ FAIT DES ETUDES JURIDIQUES
ALLIANZ
PREMIERE SOCIETE D'ASSURANCES DU CONTINENT EUROPEEN
vous propose la formation au poste de
REDACTEUR SPECIALISTE
dans branche technique.
13 mois 1/2. Horaire mobile. Restaurant d'entreprise.
Adresser C.V. détaillé et prétent. au Service du Personnel ALLIANZ, 15, av. Gde-Armée, B.P. 24 - 75761 Paris, Cédex 16.

INGENIEUR, mach. tournante. Pompes compress., âge indiff. PROTECHNA. — Tél. : 770-28-35.

Société Flash, recherche Contrôleur comptable, libre de suite. Tél. : 273-22-65, M. Lemeur.

Ville de MITRY-MORY (77290) recrute pour le 15 sept. 1974, un sous-bibliothécaire, titulaire C.A.F.B., Adresser candidatures et curric. vitae à M. le Maire.

Pour gérer Chantiers importante
ENTREPRISE
GENIE CLIMATIQUE
recherche pour Lyon
INGENIEUR
très expérimenté, connaissant parfaitement conditionnement air, capable assurer commandement de 50 monteurs. Adresser C.V., photo et prétentions, ss n° 720 à : Centre de Psychologie Appliquée, 104, rue Ney, 69006 LYON.

Filiale
GROUPE MULTINATIONAL
en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et calorifugeage, crée un poste de
CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
à PARIS, pour prospection promotion et vente auprès des entreprises de CHAUFFAGE CALORIFUGEAGE, BUREAUX D'ENGINEERING pétrochimie, bien introduit ds l'INDUSTRIE DU BATIMENT. Age 25 a. min. Anglais indispensable.
Adr. C.V. et prétent. ss n° 8.806, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, q. tr.

Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.
recherche
CADRE JURIDIQUE CONFIRME
qui sera chargé de la conception, la mise en place et le suivi d'organes de gestion complexes et importants (Associations Syndicales, parkings...), ainsi que la conduite des contentieux.
Les candidats justifieront d'une formation supérieure juridique et de gestion, et d'une expérience en ces domaines. Adresser C.V. dét. et prétentions à EPAmarne, Parc de Noisiel, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

Centre de Documentation PARIS(14e)
TRADUCTEURS
Formation E.S.I.T.
ALLEMAND/ANGLAIS
3e langue souhaitée. Quelques années expérience indispensables.
EMPLOI STABLE
Adr. C.V. et prétentions, avec photo (retournée), SS N° 5.807, PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles. — PARIS (3e), qui tr.

CERCLE EUROPEEN DU LIVRE
Recherche pour son Service Publicité directe
REDACTEUR-CONCEPTEUR
3 ans expér. min. Envoyer C.V. au C.E.L. Référ. 128 - 83, av. A.-Briand. — 94111 ARCUEIL.

Urgent. Société d'Engineering Paris Gare du Nord, recherche pour emplois fixes
DESSINATEURS
P1 - P2 - E2 - E1
toutes catégor. pour installat. équipement usine et produits chimiques. Vacances assurées. Ecr. n° 92.878, Publ. BLEY, 101, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

GROUPE IMPORTANT
recherche pour
Etablissement Financier de Crédit bail mobilier en expansion
QUARTIER ETOILE
JEUNE CADRE
pour son Service des engagements et risques.
— Formation supérieure financière et économique ;
— Expérience souhaitée :
Etude de dossiers de financement dans une banque ou une Société de leasing.
Env. curric. vitae à n° 7.391, SPERAR, 75, Champs-Elysées, PARIS (8e) qui transmettra.

SOCIETE DE TRANSIT TERRESTRE ET MARITIME SITUEE A PARIS
RECHERCHE :
1°) UN EMPLOYE
pour transit exportation possédant de préférence un minimum d'expérience et des connaissances d'anglais;
2°) UN CADRE
présentant en plus de ces caractéristiques un goût pour contacts humains et aptitudes commerciales, ce poste débouchant sur des perspectives d'avenir intéressantes. — Adresser lettre man., C.V., prét., photo, n° 8.815, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Groupe coopératif laitier (12 usines, 5.000 personnes), ch. pour le siège pr. de St-Lô
CHEF DE PROJET
dans le cadre de la Direction Informatique.
— Il sera chargé de résoudre les problèm. suscept. d'avoir une solution informatique ;
— Il animera une équipe projet (analystes, programm.).
Les applications sont dévelop. en Cobol, assembleur, Fortran et exploitées s/IBM 370-158 sous MFT2-OS-VS (1.024 K).
Cet emploi conviendr. à un cand. formation ingénieur ou univers. soph., ayant une expérience d'analyse en milieu industr. (5 a.). Env. C.V. man. s/réf. 5.237 à P. LICHAU SA, 10, r. de Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

GROUPE ENTREPRISES T.P.
recherche pour
GUINEE EQUATORIALE
UN INGÉNIEUR
RESPONSABLE
Chantier (20-24 mois)
— BATIMENT
— V.R.D.
— Expérience travaux en Afrique
— Langue espagnole
— Libre rapidement
Envoyer curriculum vitae n° 5.854, PUBLIPRESS, 31, bd Bonne-Nouvelle (2e), q.tr.

Etablissement PIGIER recherche pour leur ECOLE D'ABIDJAN
UN PROFESSEUR
DE TECHNIQUE COMPTABLE
avec expérience professionnelle.
Env. C.V. complet avec photo (ret.) et rapport d'inspection éventuel à PIGIER, 53, rue de Rivoli, Paris (1er).

IMPORT. BUREAU D'ETUDES à vocation internationale
Société d'Economie Mixte
SIEGE SOCIAL PARIS
recherche
INGENIEUR
spécialisé dans les fonctions
ECONOMISTE DES TRANSPORTS
Cet ingénieur, issu d'une Grande Ecole, à quelques années d'expérience dans le domaine des études urbaines, spécialement en matière de trafic et de transports. Il est appelé à exercer ses fonctions dans des équipes pluridisciplinaires en France et à l'étranger. — Les candidats adressent leur dossier (C. V. détaillé + photo + salaire) en indiquant la référence 273/700,
PUBLIPRESS,
31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS. CEDEX 02.

THOMSON C.S.F.
établissement de CORBEVILLE
recherche
DEUX PROGRAMMEURS-ANALYSTES EXPERIMENTES
pour :
— Problèmes scientifiques ;
— Ecriture de systèmes.
Nationalité française.
Envoyer C.V. et prétentions au SERVICE DU PERSONNEL B.P. 10, ORSAY (91).

Recherchons
Jeune F. ou Jeune H.
Libéré obligations militaires, ayant connaissances juridiques. Ecrire avec C.V. et prétent.
LA PROTECTRICE
Service du Personnel,
45, rue de Châteaudun,
PARIS-9e.

INGENIEUR-MECANICIEN
Expérience entretien, mise en route usines dans pays de l'Est. Durée approximative 6 mois. Départ fin juillet.
Env. C.V. dét. av. photo à SELECT-SERVICE
40, rue de Chabrol, Paris (10e).

Société française de construction mécanique en pleine expansion, recherche pour sa DIVISION EXPORTATION à Neuilly-sur-Seine
CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
27 ans minimum
Ce poste nécessite :
— Bonne base technique ;
— Excellente conn. anglais ;
— Fréquents déplacements en France et à l'étranger.
Env. C.V. et prét. sous réf. 9.854, SEXTANT/DPA, 7, place Vendôme, Paris (1er), qui tr.

emplois féminins

TRES IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche
TRADUCTRICE - DACTYLOGRAPHE
PARFAITEMENT BILINGUE ANGLAIS FRANÇAIS
(de préférence anglais langue maternelle)
POUR TRADUCTION
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
FINANCIERS ET COMPTABLES
dans les deux sens
Ce poste implique, soit une expérience financière et comptable acquise dans société américaine, soit très bonne aptitude à assimiler ces problèmes.
Vacances 74 possibles.
Ecrire avec C.V., photo et prétentions s. réf. 2.081.
CORT
65, avenue Kléber,
Paris (16e).
Discrétion assurée.

LAMORT S.A.
VITRY-LE-FRANÇOIS
Construction matériel spécialisé industrie papetière nous charge de lui recruter pour son staff de Direction :
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Son rôle sera multiple : coordination, elle gère et centralise l'information qu'elle digère et diffuse. Elle fait elle-mêmes tout le secrétariat courant et complexe et se fait aider à l'occasion.
Elle est l'interlocutrice du client, des licenciés, des filiales et des bureaux de la Société.
Elle est dans certains cas la « Public relation » auprès du client.
Elle participe par son action de relais de l'information aux grandes décisions de la Société.
Mini 28 ans, autodidacte ou de formation universitaire en secrétariat, elle aura une expérience professionnelle d'environ 3 à 5 ans.
Connaissance de l'anglais souhaitée.
Adresser C.V. manuscrit et détaillé avec photo et salaire actuel à :
REF. LT 7 390 R.
MORENO CONSEIL
17, r. Courmeaux,
51060 REIMS CEDEX.

IMPORTANTE SOCIETE TRANSPORTS MARITIMES
Quartier CHAMPS-ELYSEES
recherche
TRES BONNE SECRETAIRE
pour poste A MI-TEMPS.
Poste libre à partir du 1er septembre.
Envoyer C.V. et prétentions. Sélection : Personnel 6, av. Matignon, 75008 Paris.

VOUS ETES
LA COLLABORATRICE
que je cherche pour ma firme de
MAYENCE
VOUS ETES :
parfaitement bilingue : Allemand - Français.
VOUS SAVEZ :
— penser ;
— prendre des initiatives.
VOUS AVEZ :
— plus de 30 ans ;
— le sens des responsabilités ;
— une solide expérience de secrétaire de Direction.
J'ATTENDS :
C.V. manuscrit, photo et prét., E.R.I. - GATINET
110, av Gabriel-Péri, Malakoff,
Téléphone : 735-96-50.

représent. offre

Importants constructeurs machines-outils
G. DUFOUR (fraiseuses)
93 - MONTREUIL
INNOVATIONS MECANIQUES (TOURS) moret 77, recherche un
REPRESENTANT VRP
av. expér. pr sect. banl. Paris Sud. Ecr. avec C.V. G. DUFOUR 143, bd Chanzy, 93 - Montreuil.

occasions

Billet avion Argentine prix tr. réduit à votre dépt Milan 18-7, ret 1-9 Tél. apr. 20 h. 283-30-95.

autos-vente

TRIUMPH MK 4 73, état neuf. Téléph. : 254-11-33.

URGENT SUITE SAISIE
Prix très intéressants :
FERRARI coupé 365 GTC 4 28.000 km. Et. nf. 1re m. 7-72.
BMW 2.500 73, blanche. Et. exc.
JAGUAR, type E coupé 2 + 2.
DATSUM 180. 73.
CITR. DS 23. Fam. 10.000 km. 73.
PEUGEOT 504 Cabriolet, 1973.
J.-P. RAMOUSSET
Téléph. : VAU. 98-45.

L'immobilier

exclusivités

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion
A 8' de Montparnasse
LA RESIDENCE
41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7 ét., 16 appts. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m2 ; 2 p., 68 m2 ; stud., .. m2. Livrables immédiatement.
Sur pl. : samedi et dim., 11-18 h ou sur rendez-vous.
Téléph. : 736-33-21 et 359-69-28.

15e STUDIOS
EXCELLENT PLACEMENT
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraison octobre 74 - Crédit.
I.G.E., 11, rue de Téhéran (8e) 924-75-16 - 924-08-01

A PARIS-XIIe
Métro PICPUS ou NATION et PORTE-DE-VINCENNES
22, rue MOUSSET-ROBERT (voie privée et calme entre rue Sibuet et av. A. Netter),
LE « 22 » MOUSSET ROBERT
Du STUDIO au 4 PIECES
Immeuble résid., 10 ét., balcons, terras. et fac. marbre.
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraison prévue : été 1975.
Bureau de vente sur place : lundi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, de 14 h à 18 h 30.
S. I. E. T. R. A. - 125, rue du Cherche-Midi - 75015 PARIS.
FON. 36-57 - SUF. 24-28.

pavillons

40 km Paris par Nle 7 pr. Seine. Splend. pav. REC., amén. style fermette. Sal., séj. 40m², être rust., poutr., appar. B. Terrasse, 3 ch., pout appar., bns, gde cuis., cave, gren. am., gar. 1.500 m jd., bassin. Px 381.000. 437-02-78.

propriétés

Vallée Chamonix pr. station pl. Sud, maison entièr. restaurée, 7 p., bns, C. de T., w.-c., cuis., cave, gar., sur 300m² jdin fleuri et fruit. 218.000 AVIS, 40, rue Vallot, Chamonix (15-50) 53-05-60.

Près Megève. T. B. Chalet d'alpage, restauré. 5 pces, possibil. 5 autres, sur 7.800m². Tél. jusqu'au 26/7 matin : (94) 78-57-36.

100 KM AUTOROUTE SUD
SPLENDIDE COTTAGE
sur 1 ha, beau parc, pelouse anglaise, situé flanc coteau dominant vallée du Loing, site imprenable, plein Sud, entièrem. amén. par maître d'œuvre, hall récept., bar, séj. rustique 40m², cheminée, gde baie sur parc, terrasse, salle à manger, office, cuis. équipée, 6 ch., bns, cave, piscine chauff., sauna + Maison gardiens, cuis., séj., 3 ch., eau, électr., tél., chauffage cfl, gar. Traite avec 170.000 F comptant, longues facilités de crédit
LES PEUPLIERS,
27, r. de Vimory, MONTARGIS.
Tél. : (15) 38-85-22-92. 24 h./24.

terrains

Urg., Crespières (78), 28.000 m², possib. une maison 350.000 F. Chambourcy (78), 7.500 m², vue splend., 550.000 F. Tél. 225-62-80.

appartem. achat

URGENT. Rech. 16e, 7e, Appt 5-6 p. grande surf. LAB. 13-09.

locations non meublées

Offre

CHAMPS-DE-MARS. — Studio, grand luxe. — Tél. : 566-71-75.

locations meublées

Offre

15e. PASTEUR. Studio standing, 700 F ch. compr. Entr., kitch., douche. — Tél. : 734-39-18.

17e PEREIRE, LIVING DBLE, 2 chamb., cuis., s. de bns, Tél. Meub. style. 1.500. 766-55-77.

bureaux

LEVALLOIS-METRO
BUREAUX 1.150 M²
DIVISIBLES EN 2 LOTS
Téléphone 5 lignes
A LOUER : 400 F/M²
PARKING : 40 voitures
Cabinet JEAN THOUARD
TEL. : 265-82-30.

appartements vente

Paris

MARAIS
Hôtel classé. 3 pièces impecc. tt cft, soleil, tr. calme, gde classe, px tr. intéressant. T. 628-55-69.

BUTTES-CHAUMONT, imm. réc., 2 pces, 50 m², tél., 4e ét., s/pl., mercr., jeudi, 14-18 h 30. 1, rue Carducci - Tél. 357-68-10.

MONTAIGNE, 200 m², gde classe à rénover. 742-74-70 - 266-48-55.

SOLFERINO. Spl. appt de récep. 235 m², vue imprenable, soleil. 266-48-55 ou 742-74-70.

Bd VOLTAIRE, imm. p. t., appt 2 p., 56 m2, poss. faire gd stud. caract. Urg. 118.000. 343-62-14.

Mo DAUMESNIL. Ds imm. p. t., stand., std., r.-ch., av. jrd. priv. ... nf. tt cft. 87.000 - 628-79-40.

CAMPAGNE à PARIS
PARC PRIVE 300 m², SOLEIL. Tr. gd sél., 4 ch., tél., gd luv. Pr. Contrescarpe - ODE. 95-10.

PALAIS-ROYAL. 2 p., cuis., s. bns, poutr., chemin. Tél. P. à P. ts les jours, 18 h 30 - 20 h. 156, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

AV. BEL-AIR. Ds tr. b. imm. p. d. t., 4 p., 80 m², t. cft, ét. imp., ch. cent. imm., tapis escal., ér. av. poss. tut, inst. asc. urg. cse départ. 215.000 F - 628-79-40.

16e Or-Blanche. Duplex belle récept., 2 ch. 110 m² + terr., chambre service - Tél. 404-46-87.

MALESHERBES Exceptionnel 4 pièces dont 2 chambres terrasse plain-pied, 2 s. de bns, chamb. serv., gar. AUDOLI 525-27-08

VICTOR-HUGO RECENT gr. standing, ét. élevé. CALME. 3 p. 110 m², très raffiné, parking. 525-27-08.

EXELMANS 4 pièces 75 m², tout confort, 2e ét. sur rue. - 330.000 F. 285-46-46.

PORTE DAUPHINE RECENT gr. stand., ét. élevé. CALME. Dble récept. + chamb., 2 sanit., cuis. équip. AUDOLI 525-27-08.

PARC MONCEAU Immeuble gr. stand., vue magnif., 7 pces princip., ch. service, garage. 525-27-08.

VILLAGE SUISSE
RUE ALASSEUR
Vendu directem. par propriét. immeuble ravalé, étage élevé.
LIV. + 2 CH. cuis., bains, wc, moquette.
LIV. + CH. cuisine, bains, wc, moquette.
Clair et calme. ENTIEREM. REMIS A NEUF ET DECORE. Prix intér. BAL. 07-36 h. bur.

BOLIVAR Gr. stdg 2 p. 50 m² tout confort, balcon, parking. 195.000 F. T. 285-46-46.

Mo DUROC
APPARTEMENT : 200m².
4e étage avec asc., chauff. imm. Vis. s/pl. vendr. 14 h 30 à 16 h 4, aven. CONSTANT-COQUELIN ou tél. : 874-75-51 et 59.

Région parisienne

BOULOGNE. Sél. + 3 ch. 85m². tél., tt cft. 250.000 F. 704-88-18.

CHATOU 3 minutes R.E.R.
Dans hôtel partic. calme appart. de caractère, dernier étage, 160 m², conf., garage. 425.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE. LE VESINET 976-05-90.

BOULOGNE MARCEL-SEMBAT
Vendu directem. par propriét.,
LIV. + 2 CH. cuisine, bains moquette
ENTIER. REF. ET DECORE. Et. élevé avec ascens. CLAIR ET CALME, PRIX INTERESS. Tél. BAL. 07-36 heures bureau.

LA DEFENSE
(Courbevoie), pr. gare et R.E.R.
DIRECT. PROPRIETAIRE
SPLEND. 3 et 4 p., cuis., entr. équip., bns, w.-c., moq., pl. sol.
SPLENDIDEMENT REFAIT
NF. PX TR. INTERESS. Gros créd. poss. T. BAL. 07-36 h. bur.

maisons de campagne

S.C.P. Guy Hanot, Not. associé à Airaines, 80.270
Tél. (22) 26-00-15
A VENDRE
135 km Nord-Ouest Paris - 35 km Plages Manche
— Maison camp. tt conft, pâture att. 2 boxes à chevaux. Sup. 8.500 m2 environ.
Prix demandé : 200.000 F.
— Fermette à restaurer avec pâture plantée att. Sup. 13.000 m2 environ.
Prix demandé : 140.000 F.

villégiatures

COTE D'AZUR
LES LECQUES-VAR
Résidence Punta Marina, après 2e embranchement plage.
A LOUER
STUDIOS ET 2 PCES NFS
Meublés à la sem. ou au mois 4 ou 6 personnes. Vaste loggia. Sur place ts les jrs dim. compr.
BOURRISSON
Sce MARINA : Les TERRASSES 25, av. Mireille, 13009 Marseille.
Tél. : (91) 41-24-34.

locaux commerciaux

900 m² entrepôts à louer, bail 3-6-9. Droit au bail, 200 mètres du périphérique, porte de Saint-Ouen.
PROGESCO : 522-24-93.

A vendre : place Charles-Michel, PARIS (15e), local commercial 100m² et bureaux 650m², livrables fin 1974. MALZAC, 66, r. Pierre-Charron, PARIS-8e. T. 359-58-11.

Propriétaire vend URGENT
Mo CHATEAU-D'EAU
rue du Faubourg-Saint-Denis
400 m2, 600 m2, 700 m2 ou ..90 m2 locaux commerciaux, bureaux et archives.
... téléph., entrée véhicules av. possibil. parkings. Px TRES INTER. - BAL. 07-36, hres bur.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

constructions neuves

19e PORTE D'ITALIE
Reste à la souscription
2 ET 3 PIECES
habitables immédiatement
Exonérés de l'impôt foncier.
Prix d'un 3 p. au 15e étage
2.900 F le m²
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, av. Friedland, BAL. 93-69

12e
LE CENTAURE
143 rue de Saussure
LUXUEUX Petit immeuble
HABITABLE FEVRIER 1975
PRIX FERMES
2 et 3 pièces, salle de bains, cuisines équipées, décorées, personnalisées. CAVES. Parkings en sous-sol.
CREDIT 80 % sur 20 ans.
Sur pl. tous les jours 15 à 19 h., sauf dim. et lundi, ou tél. Inf. Immobilière. 266-56-50.

locations meublées

Offre

NEUILLY. Gd studio, cuisine, s. bains, w.-c. indép., nombreux placards, calme, 850 F. Urgt. Tél. 722-90-27, de 8 à 9 heures. Agences s'abstenir.

R. des PLANTES, ds imm. réc., appart. 90 m² : double living, 2 chbres, sall. de bs, cuis. équ., ch. central, téléph., 1.500 mensuel. 924-96-17, Mme LEROY.

Demande

Ch. 2-3 p. disponibles immédiatement, cuis., douche, tél. si poss. Rive gche. T. apr.-midi à 033-16-63.

2 étudiants cherchent à louer 2 chambres meublées avec cuisine quartier Pont de Sèvres. Ecr. à 6.524, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

fonds de commerce

Je vends 92-BOULOGNE importante Société immobilière. Emplacement 1er choix. Prix à déb. Cdt tot. évent. TEL. : 954-63-60.

A VENDRE : préfecture Sud-Ouest, hôtel 3 ét. NN. avec restaurant 2 ét. Equipement neuf. Grand standing. Parc. Nécessaire 150 unités. Ecrire J'ANNONCE n° 1.271, BP 1.547, 31-TOULOUSE.

villégiatures

EN BORDURE DE L'ARDECHE
CAMPING RURAL DU PONT.
Sanitaire - Eau courante.
— Campeur 0,60 F.
— Voiture 0,30 F.
— Caravane 0,60 F.
HENRI DUMAS,
Quartier des Blaches,
07120 CHAUZON.

SAINT-TROPEZ Quartier La Ponche
à louer, accès direct sur la plage, parking, joli duplex de caractère, meublé de classe, pouvant recevoir 5 résidents, 2 S. de B., 2 petites cuisines, téléphone. Mois d'août, 5.000 F tout compris. — Consultation : MARC BOISSIERE : 525-38-38, 59, boulevard Suchet, 75016 PARIS.

viagers

Vendez rapidement en viager. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58. Rente indexée. Expertise et grande discrétion.

demandes d'emploi demandes d'emploi

SI VOUS CHERCHEZ...
Un homme, 30 ans, actif, formation supérieure.
Expérience pédagogie, mais aussi organisation et relations extérieures dans groupement professionnel.
Esprit d'analyse, apte à la synthèse et rédaction aisée.
Sens des situations, de leur évolution ; aptitude et goût à débrouiller celles qui sont difficiles.
Sens et expérience des relations humaines en tant qu'elles sont un facteur important de la gestion des ressources humaines.
Aimant responsabilités, conception et rapidité d'exécution.
... pour concevoir la mise en œuvre d'un service et/ou pour l'animer.
JE peux être votre collaborateur.
Ecrire n° 8.818, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE PUBLICITE - MARKETING 38 ANS
D.P.E. - C.P.A. ACTUELLEMENT
DIRECTEUR DEVELOPPEMENT
AGENCE DE PUBLICITE PARISIENNE
recherche
DIRECTION GÉNÉRALE AGENCE
PARIS ou PROVINCE
Propositions et rémunérations sous n° 521.851, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

MARKETING
E.S.C. BUSS. SCHOOL 30 ANS. ET. MARCH. QUAL. QUANT. TESTS MERCHANDISING
EXP. STE CONSEIL INT.
Ecr. n° 816, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JOURNALISTE
17 ans dans grd magazine. Lic. ès lettres. Esp., angl., ch. sit. Presse, Edition, Relations publi.
M. RIVIERE
16, rue de l'Etoile - Paris (17e).

GARDE-MALADES
Ch. poste jour, nuit ou 24 hres. Téléphone : 737-13-48.

Secr. st. exp. prof. niv. 3 an. lic. Sc. Eco., angl., lib. imm. Ecr. Leconte R.U.A., E 162 Antony.

Secrét. médic., aide opératoire, 30 ans, ch. poste près chirurg. Ec. n° 6.526, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 24 ans, solide instruc., lang. espagn., sténodact., rech. poste stable service accueil ou relations publiques. Libre suite. Ecr. n° 1.688 à BLEU, 17, rue Lebel, 94 Vincennes, qui tr.

J.F., 26 ans., mait. lettres. Sc. Po., Angl., Ita., All., Slov. Dact. Lib. sept. exp. prat. di 6 mois Marché Comm., étud. tte prop. sit. resp. KLE. 53-26, poste 52.

Hom. 53 ans, Cadre Comptable, niveau expertise, connaissant informat. Expérience Bilan - Gestion Personnel des P. M. E., recherche situation en rapport. 6.000 X 13.
Ecr. n° 783, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Libre le 15 juillet, Jne Femme, 30 ans, parlant angl., ch. place caissière ou vendeuse. 628-76-17.

J.F. Diplôm. Attachée Presse, expér. 2 ans, Documentaliste, ch. place Assistante ou Documentaliste dans Agence - Photo, Presse, Edit., Entreprise. Réf. C. Mazaud, 15, rue Dautancourt, Paris-17e.

H 31 a., 9 a. expér. enseign., rech. pédag. anim. Afr. noire, maîtrise littér. ch. sept., oct., poste respons. secteur format., animat., relat. hum., org. soc., cult., com. d'entrepr. ou assoc. privées, prél. rég. Rhône-Alpes. Ecr. n° 813, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 30 a., B.P. comptable, 14 a. expér. compt. génér., gestion pers., ch. empl. chef comptable. Ecr. n° 815, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J H. 30 a., Lic. en Droit. Exp. Administrat. et financ. contx et immobil., ch. sit. posit. cadre. Ecr. n° 8.810, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR SYSTEME (Fme) ANGLAIS - ALLEMAND cour. spéc. JCL 2903, 35 ans, lib. sept., cherche situation exig. Région Paris-P. Sud-Orléans. Ecr. n° 812, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. dans l'impasse universitaire tradit. (journal., socio., ciné...) cherche urgent porte de sortie emploi en rapport. Ecr. n° 71.902, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS.

J H. .. ans, célib. Lic. Droit + 2 DES Sc. Po. et Hist. des instit. Angl. + dactyl. Expér. enseign., ch. emploi éventuel. en province. Téléphone : 655-56-52 (14-17 h).

locations non meublées

Offre

A 12 minutes de l'Opéra
« LES DAUPHINS »
à
PARIS - LA DEFENSE
EN LOCATION SANS COMMISSION
224 appartements neufs

studio 570 + charges 2 pièces 670 + charges 3 pièces 850 + charges 4 pièces 1.080 + charges	Renseignements : Bureau d'accueil s/place, de 11 à 19 h., sauf mardi et mercredi. T. 776-24-61.

Accès R.E.R., sortie avenue de la Division-Leclerc.
Emménagement à partir du 1er août 1974
G.F.F. cédex 11. — 92081 PARIS - LA DEFENSE. Téléphone : 776-42-21, poste 45-42.
Documentation sur simple demande.

6e, R. Mazarine, studio rénové, cuis., bains, 750 F. 874-56-59.

17e. Beau 7 pces, 186 m², salon, petit salon, S. à manger, 4 ch., S. de bs, cab. toilette, téléph., 3.600 F - TRU. 45-21.

BUTTES-CHAUMONT. P. à P., jamais habités : 3 p., loggia, parkg, vue, 1.300 F + charges. 5 p., park., vue, 1.600 + ch. Téléphoner le matin 637-58-60, poste 334.

FILLES DU CALVAIRE
Stud., cuis., s. de bains, w.-c. Tél. : 260-85-34 - 268-83-84.

8e COURCELLES Dans imm. pierre de taille, 7 pièces, ref. neuf, 2 s. de bns au 4e ét. 5.500 F C.C. - UFFI, 322-82-98.

A louer longue durée, studio tout confort, vide ou meublé (restaurant-soins) dans résidence 3e âge « Le Bocage » à TOURS (I.E.T.L.), s'adresser E. JEAN, 143, rue George-Sand, 37000 TOURS (47) 05-28-21.

XVIe - TROCADERO
Immeuble neuf, grand standing, Studette, tél., kitch, 650 F. + ch. Studio, tél., park., 1.170 F. + ch. S.P.E.I., tél. : 256-55-11 pr R.-V.

CLAMART. Près Bois Meudon. B. app. 110m² + balc., tt cft, asc. 490 F + ch. Lib. 1er août. H.B. : 702-85-94 - H.R. : 631-62-64.

Demande

URGENT
JEUNE COUPLE cherche
A PARTIR DE FIN JUILLET
location grand studio ou 2 pièces confort.
PARIS SI POSSIBLE
PROXIMITE GARE DU NORD
Ecr. n° 6.525, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.
AGENCE S'ABSTENIR

appartem. achat

Ds secteur 8e, 17e, 18e, je rech. appart. 5 p., étage élevé. Offres Mme GILET, 387-75-08.

Achète à Paris 5-7 pièces, quartier résidentiel. - OPE. 40-06.

SOCIÉTÉ

DU « BROWN SUGAR » AU TRICHLORÉTHYLÈNE

Trafiquants et drogués face à la pénurie d'héroïne

La décision de la Turquie d'autoriser à nouveau la culture du pavot sur son territoire inquiète vivement les responsables français de la lutte contre le trafic des stupéfiants. La route la plus courte de la filière traditionnelle passant par les rives du bassin occidental de la Méditerranée, ils redoutent que, dès la prochaine récolte, à l'automne, la Provence redevienne un centre important de transit et de transformation de la drogue.

L'interdiction de la culture du pavot à opium par le gouvernement d'Ankara avait largement favorisé l'action des policiers français. De 6 à 8 tonnes par an, entre 1969 et 1972, la production d'héroïne dans la région marseillaise était tombée l'an dernier à environ 800 kilos. Dans les « grandes années », 80 % de l'héroïne consommée aux États-Unis transitait par cette voie. C'est dire si l'arrêt de la production turque fut durement ressenti dans le milieu des trafiquants. Elle reprend.

Les trafiquants s'étaient bien vite adaptés à la nouvelle situation. Le Moyen-Orient condamné, il fallait désormais exploiter au maximum les immenses ressources du « triangle d'or » (Laos, Cambodge, Thaïlande), véritable grenier à opium de la planète avec 700 tonnes produites chaque année, dont 200 disponibles pour l' « exportation ». De là devait naître une nouvelle filière : celle du « brown sugar ».

A partir de l'opium et de la morphine arrivant du continent, les laboratoires de Hongkong fabriquent chaque années 20 tonnes d'héroïne. Les deux tiers sont revendus sur place, mais 6 à 7 tonnes demeurent disponibles pour l'exportation. Le produit de Hongkong diffère profondément de la « blanche » fabriquée dans la région marseillaise. Elle se présente généralement sous forme de granulés tantôt oranges, tantôt grisâtres — ce qui explique que les Américains l'appellent « brown sugar » et les Français « héroïne grise », — tirant cette apparence d'une composition très particulière : 33% d'héroïne diluée dans 60 % de caféine, des traces de morphine et de codéine, et parfois même de strychnine. Certaines variations dans le dosage des produits secondaires donnent parfois à la drogue des aspects sensiblement différents, notamment celui de cailloux rosâtres très durs appelés « red rocks ». Enfin, une variété de « brown sugar » ne comporte pas d'héroïne mais près de 60 % de barbital, 40 % de caféine, des traces de morphine et de codéine.

Pendant la guerre du Vietnam, des réseaux de passeurs se sont contitués à Hongkong à destination de la côte ouest des États-Unis et du Canada. Toutefois, ce trafic n'assura qu'une part marginale du marché américain jusqu'à ce que la route de l'opium turc soit coupée. Il fallut alors non seulement intensifier les liaisons transpacifiques, mais aussi imaginer de nouveaux circuits de ravitaillement de l'Europe à partir du même foyer. Aujourd'hui, le système est au point. Trois à quatre fois par mois, cinq ou six passeurs quittent isolément Hongkong par avion à destination de Paris. Recrutés par les trafiquants chinois dans divers milieux (principalement des étudiants et des voyageurs), ils ont reçu un billet d'avion, un visa de transit de trois jours en France, 2 000 dollars (1 950 francs) et 4 à 5 kilos de « brown sugar » en sachets de plastique soudé d'une demi-once chacun (environ 14 grammes).

A Paris, ils prennent un taxi ou une voiture de location — à moins qu'un véhicule ne les attende — pour gagner Amsterdam, qui est aujourd'hui la plaque tournante incontestable du trafic européen. Là-bas, le kilo de « brown sugar », acheté 20 000 francs à Hongkong, est revendu 100 000 francs. Le trafic est florissant, ainsi que l'atteste le tableau de chasse des policiers français : 23 kilos d' « héroïne grise » saisis depuis le début de l'année sur les aéroports parisiens, treize ressortissants chinois arrêtés. La sévérité des services français a même fini par émouvoir les autorités de Hongkong, au point qu'elles ont envoyé, le 19 juin dernier, à Paris, deux policiers du bureau des narcotiques local, qui ont pu se rendre compte de l'étendue du mal.

Trois mille drogués endurcis

L'irruption de la nouvelle drogue, en Hollande et en Grande-Bretagne surtout, contraint les polices à la plus grande vigilance. Certains drogués emploient le « brown sugar » sans le diluer, ce qui provoque des accidents mortels, sa concentration en héroïne étant considérablement plus élevée que celle de la « blanche » (qui excède rarement 2 à 3 %). Les impuretés qu'il contient occasionnent aussi des défaillances cardiaques. Enfin, des erreurs dans le dosage de la strychnine sont toujours à craindre : la police d'Amsterdam a dû récemment sillonner le quartier des drogués pour avertir ces derniers que la composition de la dernière livraison d' « héroïne grise » était mortelle.

La France semble, au moins provisoirement, à l'abri de cette mode — on n'a saisi que de faibles quantités de « sucre » au détail, achetées à Amsterdam, ce qui laisse penser que le transit en France ne permet aucune fuite — de même qu'elle paraît jusqu'ici préservée de la vogue du haschisch liquide, un distillat de cannabis concentré à 60 % qu'on trouve également sur le marché hollandais et qui se prend par injection (après avoir été débarrassé de son huile) ou par ingestion buccale. La police française a arrêté il y a quelques mois une équipe de trafiquants qui tentait de passer à Amsterdam plusieurs litres de haschisch liquide dissimulé dans des bouillottes. Le moyen le plus couramment utilisé est le bidon à huile — la drogue a l'apparence et la viscosité de cette dernière — mais des procédés plus insolites sont parfois employés : les policiers de l'aéroport de Schipol ont arrêté dernièrement un groupe de femmes arrivant d'Afrique du Nord qui portaient, dissimulés dans le sexe, des préservatifs masculins remplis de haschisch liquide. Plus récemment, deux jeunes Britanniques ont été arrêtés au retour d'un voyage à Tanger. Chacun d'eux avait avalé vingt-quatre préservatifs pleins de drogue.

Non seulement la France paraît bouder ces nouvelles substances, mais la pénétration des drogues dures traditionnelles n'y a pas pris des proportions aussi dramatiques qu'on pouvait le craindre. On évalue aujourd'hui à moins de trois mille le nombre des toxicomanes en état de dépendance. Mais, privés d'héroïne, ils se sont rabattus sur des produits de remplacement souvent très dangereux : produits pharmaceutiques (on compte actuellement un cambriolage d'officine par jour en moyenne), L.S.D., cocaïne, trichloréthylène. A côté de ce noyau de drogués endurcis, la police s'inquiète aussi de la recrudescence rapide de l'usage du haschisch, qui aborde maintenant les côtes méditerranéennes de l'Europe par centaines de kilos — et non plus sous la forme du « trafic fourni » que nous connaissions il y a quelques années — et qui ne semble pas devoir épargner la France davantage que ses voisins.

JAMES SARAZIN.

JUSTICE

POUR DÉFAUT DE SOINS

Un médecin est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis

Le docteur Mejlachi Wajnapel, soixante-trois ans, défendu par Me Alriq, a été condamné, mardi 9 juillet, à six mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende par la seizième chambre correctionnelle de Paris, pour blessures involontaires. Sa cliente, Mme Louise Wattenberg, née Richter, cinquante-trois ans, qui vit depuis sept ans paralysée avec une détérioration psychique importante sans espoir d'amélioration, dont la cause était soutenue par Me Charles Libman, obtient une provision de 60 000 francs en attendant l'évaluation de son préjudice par expertise.

Mme Wattenberg, mère de famille, souffrant d'une angine, s'était rendue, le 3 février 1967, dans un dispensaire de la Croix-Rouge, 131, rue de Turenne, à Paris (3e), où une injection d'Uniciline lui fut administrée vers 10 h. 15. Elle fut aussitôt atteinte d'un collapsus cardio-vasculaire avec crises convulsives et installation d'un coma. Les beaux-frères et le mari de la victime, avisés, accoururent. Mais ils voulurent la faire examiner par son médecin habituel, le docteur Wajnapel. Celui-ci effectuait une tournée de visites. Il ne rentra chez lui qu'à 12 h. 45 et il vint immédiatement au dispensaire tout proche de son domicile. La directrice de l'établissement étant persuadée qu'il s'agissait d'une épilepsie, le docteur Wajnapel infirma ce diagnostic et prescrivit une hospitalisation aussi rapide que possible.

Devant lui, la directrice alors commanda une ambulance par téléphone mais... toujours en invoquant l'épilepsie. Or, pour les transports parisiens en ambulance, l'épilepsie ne figure pas dans la liste des cas d'urgence. L'ambulance n'arriva qu'après 15 heures. Et c'est à 15 h. 30 que la malade fut admise à Saint-Antoine.

Quant au docteur Wainapel qui n'avait pas pris le téléphone des mains de la directrice pour préciser que la malade était dans le coma et que la plus extrême urgence était requise, il était parti peu après sans donner aucun soin à Mme Wattenberg.

Ce retard, selon les experts, devait être fatal.

● *Poursuivi pour exercice illégal de la médecine* par le Conseil de l'ordre des Alpes-Maritimes, M. Jean-Pierre Maschi a été condamné, mercredi 10 juillet, à 200 F d'amende, peine de principe, par le tribunal de Nice. Il était reproché à M. Maschi, qui était autrefois médecin et dont le procès, le 17 juin, avait été l'occasion pour une foule de patients de lui apporter leur soutien, de ne pas s'être soumis à la radiation définitive prononcée contre lui pour l'application d'une méthode personnelle de traitement d'affections réputées difficilement curables, comme la sclérose en plaques notamment.

● *Principaux responsables du krach financier de l'Union générale de la mutualité* des Alpes-maritimes (*le Monde* du 2 juillet), MM. Max Roux, cinquante-quatre ans, directeur, et Claude Mariani, trente-huit ans, directeur adjoint financier, ont été respectivement condamnés, mercredi 10 juillet, par le tribunal correctionnel de Nice, à deux ans d'emprisonnement et dix mois avec sursis, d'une part ; dix-huit mois dont six avec sursis, d'autre part. M. Fernand Oltra, sous-chef de service a été condamné à un an avec sursis et 1 000 francs d'amende. — *(Corresp.)*

● *M. Garry Davis*, « premier citoyen du monde », a été condamné, mercredi 10 juillet, par le tribunal correctionnel de Mulhouse à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 1 000 F d'amende pour « *établissement et distribution de documents présentant avec les passeports officiels une ressemblance de nature à causer une méprise dans l'esprit du public* ». Au cours de son procès, qui s'est déroulé le 12 juin (*le Monde* du 14 juin), M. Garry Davis avait déclaré que son but était de « *défendre la liberté de l'être humain qui n'appartient qu'à lui-même et non à un Etat* ». M. Davis a décidé de faire appel.

L'affaire de la clinique Burloud à Rennes

LE DOCTEUR CARO EST DÉBOUTÉ

Rennes. — La chambre sociale de la cour d'appel de Rennes a confirmé, mercredi 10 juillet, un jugement du conseil des prud'hommes de cette ville du 11 mai 1973, déboutant le docteur Guy Caro, médecin psychiatre, conseiller général des Côtes-du-Nord, de dommages et intérêts réclamés à la fondation Santé des étudiants de France, pour licenciement abusif (*le Monde* du 15 mai 1973).

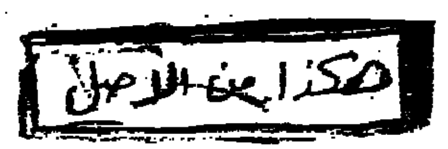
La chambre sociale a constaté qu' « *un état de désordre important et permanent s'était installé à l'intérieur de la clinique Burloud* ». En mettant fin à l'expérience tentée par le docteur Caro, la fondation « *n'a pas agi à la légère* », mais après enquête sur place. « *Le licenciement immédiat n'est pas constitutif en soi d'une légèreté blamâble.* » La demande de 500 000 F de dommages et intérêts est donc rejetée.

M. JÉROME MARTINEAU OBTIENT LA SUPPRESSION D'UNE SÉQUENCE DU FILM « FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ »

La première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par M. Jean Vassogne, a rendu, mercredi 10 juillet, son jugement dans le procès opposant l'éditeur Jérôme Martineau à MM. André Harris et Alain de Sedouy, auteurs du film *Français, si vous saviez !*

Elle a accordé 20 000 F de dommages et intérêts au demandeur et elle a ordonné la suppression immédiate d'une courte séquence du film montrant une exécution capitale, qu'illustre une phrase prononcée par M. Martineau au cours d'une interview intitulée « *J'étais du côté de la répression* ».

M. Martineau, ancien membre de la Gestapo de Bordeaux, avait accepté de s'expliquer sur les raisons qui avaient pu l'inciter, comme d'autres jeunes Français, à collaborer avec les Allemands. Mais il estima que ses propos avaient été tronqués et déformés, l'entretien d'une heure quarante-cinq ayant été réduit à dix minutes. Il demandait l'interdiction du film et 100 000 F de dommages et intérêts (*le Monde* du 21 juin 1974).



PRESSE

L'ASSOCIATION DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE S'INQUIÈTE DE L'AVENIR DE LA PROFESSION

L'Association professionelle de la presse républicaine, présidée par M. Edouard Bonnefous, sénateur (Gauche démocratique), membre de l'Institut, président de la commission des finances du Sénat, vient de tenir son assemblée générale annuelle à Sceaux.

Après avoir été accueillis par M. Erwin Guldner, maire de Sceaux, vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine, et avoir participé aux travaux de leur assemblée, les congressistes ont assisté à un débat qui avait pour thème : « Le statut de la presse dans le cadre de l'organisation européenne ». Plusieurs orateurs prirent la parole, notamment MM. Jean Boinet, directeur de l'Office technique et juridique de la presse, Olivi, porte-parole officiel du Marché commun à Bruxelles, Roland Faure, directeur de l'*Aurore*, et Gérard Bardy, de l'A.F.P., président de l'Association des journalistes professionnels des Yvelines.

Trois questions ont été spécialement abordées : *les problèmes juridiques de la presse européenne ; les rapports professionnels des journalistes de la Communauté, et les problèmes posés par la pénurie et l'augmentation du prix du papier journal.*

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel *du 11 juillet 1974 :*

DES DECRETS :

● Complétant les dispositions d'un précédent décret et portant nomination (magistrature et services extérieurs de l'administration pénitentiaire).

DES ARRETES :

● Complétant l'arrêté du 31 décembre 1953 pris pour l'application du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ;

● Portant classement en réserve naturelle de l'étang Noir (Landes) ;

● Relatif à l'étatisation de centres d'information et d'orientation.

DES LISTES :

● D'admission aux concours pour le recrutement d'officiers de paix de la police nationale (session avril-juin 1974).

TRANSPORTS

Après le désarmement de « France »

L'ÉTAT AIDERA LA TRANSAT A ACHETER DE NOUVEAUX NAVIRES

Le secrétaire d'Etat aux transports, M. Marcel Cavaillé, a donné, le mercredi 10 juillet, des assurances quant au sort réservé à l'équipage du paquebot *France*, qui sera désarmé à l'automne prochain.

« *Le gouvernement*, a-t-il dit, *donnera à la compagnie les moyens financiers pour respecter les règlements et les accords contractuels qui la lient à ce personnel et, compte tenu du caractère exceptionnel de l'opération, le gouvernement fera mieux que de tenir ses engagements strictement contractuels.* »

M. Cavaillé a admis qu'il y aurait « *nécessairement des licenciements, mais*, a-t-il souligné, *nous ferons tout ce qui est possible, en liaison avec le ministère du travail en particulier, pour amortir les conséquences de cette décision par les reclassements possibles, par des mises à la retraite anticipée et par une politique d'achat de navires de commerce permettant de donner l'emploi au plus grand nombre de marins possible.* »

Pour sa part, le groupe communiste à l'Assemblée nationale critique « *la décision unilatérale prise par le gouvernement, sans consultation des organisations syndicales et du Parlement* », alors qu'avait été formulée la demande de constituer une commission d'enquête parlementaire sur le paquebot. « *Le problème de* France, ajoutent les députés communistes, *est un nouvel épisode de la politique de démission pratiquée depuis des années par le gouvernement en matière maritime. La situation ne cesse de se dégrader dans le domaine de la marine de commerce comme dans celui des pêches maritimes entraînant de graves déséquilibres régionaux...* »

Enfin, M. Jacques Courrioux, secrétaire de la Fédération F.O. des employés et administrateur de la Compagnie générale transatlantique, au titre de représentant du personnel, conteste le droit du gouvernement de supprimer sa subvention. « *La subvention versée par l'Etat à la Transat pour* France *résulte d'une convention qui a été ratifiée par le Parlement. Cette subvention qui figure dans un cahier des charges, dont les clauses ont été observées par la Transat, doit normalement être versée jusqu'à l'expiration de la convention, en 1978.* »

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Bien que désapprouvant les attentats récents

Les insulaires rappellent les promesses non tenues du gouvernement

Un nouvel attentat, dont on vient seulement d'avoir connaissance, a été commis dans la nuit du 8 au 9 juillet en Corse : une charge de plastic a endommagé l'étude de deux notaires de Ghisonaccia. Il ne semble pas, toutefois, qu'il s'agisse d'un acte politique. La gendarmerie de Calvi a, d'autre part, indiqué que quinze bâtonnets d'explosif avaient été découverts à proximité d'un véhicule militaire dans le cantonnement du 2e Régiment étranger de parachutistes. Les autorités militaires avaient auparavant démenti qu'un attentat eût été commis dans le camp.

Le maire de Calvi, M. Xavier Colonna, a déclaré à propos des événements de ces derniers jours : « Je pars en guerre contre ceux qui sont lâches et n'osent pas se battre à visage découvert. »

Ajaccio. — « *Je me souviendrai de vous* », avait déclaré, lors de son passage à Ajaccio, M. Valéry Giscard d'Estaing, alors candidat à la présidence de la République. Il souhaitait « *une France qui contient la Corse, mais aussi une France qui comprend la Corse* ». Le nouveau chef de l'État n'a pas eu le loisir d'étudier de près les revendications des insulaires que, déjà, certains d'entre eux manient le plastic comme pour lui rappeler ses promesses.

Pour autant, ces manifestations anonymes de mauvaise humeur ne laissent d'inquiéter les responsables corses, désarmés pour leur faire front. Sur ces « terroristes en herbe » on ne sait trop rien. Ceux qui savent un peu se taisent par prudence. Probablement s'agit-il, suppose-t-on ici, de petites équipes d'intervention — leur quartier général serait situé quelque part du côté de la plaine orientale — qui « travaillent » avec méthode, sachant choisir leurs cibles et frapper au bon moment. Le mouvement clandestin *Giustizia Paolina*, qui avait, ces derniers mois, signé plusieurs attentats dans l'île, dont le plasticage d'une Caravelle d'Air Inter sur l'aéroport de Bastia, a revendiqué ceux de ces derniers jours. Rien ne permet donc de supposer derrière ces remous la « main de l'étranger ».

Silence prudent et embarras

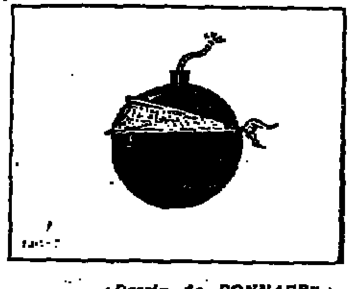
Pourquoi ces probables dissidents autonomistes, qui reprochent notamment à l'Action régionaliste corse (A.R.C.) de s'être laissé « récupérer », sont-ils donc repartis à la charge ? Veulent-ils « saluer » à leur manière la réunion des assemblées régionales qui « *servent à amuser la galerie* », de « *jeter* » l'arrivée des touristes qui « *menacent de s'approprier l'île* », ou encore de « préparer » la prochaine université d'été de Corte avec la complicité de certains étudiants, de retour au pays, le temps des vacances. Autant d'hypothèses qui restent des hypothèses.

Jusqu'à maintenant, ils ont travaillé « proprement », causant seulement des dégâts matériels. « *Mais à force de multiplier les attentats*, note un observateur, *il faut un jour craindre le pire.* »

« *Contre la guérilla, il n'y a, hélas ! pas grand-chose à faire* », constate-t-on dans l'île. Acheminer de métropole des renforts de C.R.S. ne servirait à rien. Mieux vaut tisser patiemment entre mer et montagne un réseau de renseignements. Déjà, l'Union C.G.T. du sud de l'île, la section CID UNATI de Porto-Vecchio et le parti socialiste, les maires de Bastia et de Calvi ont publiquement dénoncé cet « aventurisme ». Mais tous les mouvements autonomistes et la plupart des élus locaux gardent pour le moment un silence prudent et embarrassé. Le tout est en effet pour elles de formuler une protestation qui n'entame pas sur le fond la légitimité des revendications des insulaires.

De notre envoyé spécial

Certes, la visite en Corse de M. Pierre Messmer, au mois de mars dernier, a laissé des traces : renforcement des moyens de lutte contre les incendies de forêt, remise en état du chemin de fer. Mais plusieurs « *instructions impératives* » du premier ministre d'alors n'ont pas encore de suites. Notamment la révision des tarifs du transport de marchandises, le moratoire des agriculteurs corses. « *Les promesses sont toujours à moitié tenues* », précisent les Corses, qui refusent de croire Paris sur parole, tant ils ont été échaudés par tous ceux qui, en termes éloquents, ont admis leur particularisme, leur ont reconnu le « *droit à la différence* ».



(*Dessin de BONNAFFE.*)

« *Ce sont, en effet, des Français bien à part* », constatent les fonctionnaires qui ont affaire aux Corses. « *Ils nous assaillent de critiques et ne savent pas exprimer ce qu'ils veulent réellement.* » M. Nicolas Alfonsi, député radical de gauche d'Ajaccio, en convenait récemment : « *Ce radotage est lassant.* » De l'avis d'observateurs locaux, l'autonomisme pour l'heure a un contenu encore vague, mais il continue de séduire les jeunes générations, souvent écœurées par la politique des clans, dont les notables restent, à leur avis, prisonniers.

Pour chasser la tentation de l'autonomisme, le spectre du séparatisme, une partie de l'administration en place souhaiterait modifier l'organisation régionale. C'est-à-dire abandonner la fiction d'un département-région et diviser la Corse en deux départements. « *Il serait alors possible*, estiment-ils, *d'instituer un pouvoir régional fort, avec des assemblées responsables et des fonctionnaires de qualité.* »

La Corse reste, en effet, sous-administrée. Beaucoup de fonctionnaires hésitent à venir faire carrière dans cette « île à problèmes » où, de surcroît, le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs. Ainsi, les services de l'agriculture et de l'équipement manquent d'effectifs. Ceux qui, ici, sont en poste, parent au plus pressé et n'ont guère le pouvoir ni l'ambition de modifier les mœurs politiques, de changer quoi que ce soit à l'état de choses existant.

JACQUES DE BARRIN.

— A PROPOS DE... —

L'annulation d'un permis de construire boulevard Arago

Victoire douteuse à la Cité fleurie

Le Conseil d'Etat a rendu, mercredi 10 juillet, sa décision dans l'affaire de la Cité fleurie. Il a fait droit aux conclusions de l'Association des artistes de la Cité et annulé le permis de construire accordé à un promoteur parisien, la SEFIMA, pour l'édification d'un immeuble d'habitation sur ce terrain, situé 65, boulevard Arago, dans le 13e arrondissement. (Nos dernières éditions datées du jeudi 11 juillet.)

La décision du Conseil est motivée de la façon suivante :

« Il résulte du « plan des espaces verts intérieurs », qui fait partie du plan d'urbanisme directeur de la Ville de Paris approuvé par décret le 6 février 1967, que l'ensemble des terrains situés sur l'îlot délimité par le boulevard Arago, la rue de la Glacière, la rue de la Santé et la rue Léon-Maurice-Nordmann, à l'est de la parcelle sise au 140, rue Léon-Maurice-Nordmann sur laquelle se trouve une école communale, constitue un espace planté intérieur protégé.

» La parcelle de terrain située 61 à 67, boulevard Arago fait partie de cet ensemble ; par suite, elle est visée par les dispositions de l'article 30 du règlement d'urbanisme de la Ville de Paris annexé au plan directeur qui prévoit que les jardins et espaces verts figurés au plan dit des « espaces verts intérieurs » joint au présent règlement sont frappés de servitude *non aedificandi*. La construction ne peut y être autorisée qu'à titre exceptionnel. Le permis de construire ne peut être autorisé dans ce cas qu'après avis de la Conférence permanente du permis de construire.

» Ainsi, un permis de construire sur ladite parcelle ne pouvait être accordé qu'après consultation de la Conférence permanente du permis de construire.

» Il résulte des pièces versées au dossier que la conférence permanente du permis de construire n'a pas été consultée sur la demande de permis de construire qui a été accordé à la société SEFIMA par l'arrêté du 24 mai 1971 et portant sur le terrain sis 61 à 67, boulevard Arago, en tant qu'il concernait une parcelle de terrain faisant partie d'un espace vert intérieur à protéger ; par suite, l'association requérante est fondée à soutenir que l'arrêté du 24 mai 1971 est intervenu en violation des dispositions de l'article 30 du règlement d'urbanisme de la Ville de Paris et c'est à tort que le tribunal administratif de Paris a, par le jugement attaqué, rejeté sa demande d'annulation dudit arrêté. »

En revanche, le Conseil d'Etat a rejeté les prétentions de l'association relatives à l'autorisation de démolir délivrée le 6 mai 1971.

Victoire ou défaite ? C'est selon. Sur le plan moral, l'association a indiscutablement marqué un point en obtenant de la haute juridiction le désaveu de la préfecture de Paris et du tribunal administratif et la confirmation du bien-fondé de son intervention. Sur le plan pratique, en revanche, cette annulation ne met nullement à l'abri de la destruction ces trente ateliers d'artistes pour lesquels on se bat depuis quatre ans.

Déjà, à l'Hôtel de Ville, on remarque que la délibération votée par le Conseil de Paris le 27 juin ne saurait être remise en cause. Trois hypothèses ont été retenues. La première suppose la conservation de la Cité, et, pour ce faire, le concours financier de l'Etat est réclamé. Celui-ci a jusqu'au 31 décembre 1974 pour manifester sa bonne volonté. La seconde hypothèse prévoit que la Cité, toujours conservée, soit rachetée par ses occupants et d'autres artistes. Ceux-là ont jusqu'au 1er avril 1975 pour réunir les fonds.

En revanche, la troisième hypothèse implique la destruction de la Cité, la construction sur le terrain d'un immeuble de dix étages comprenant trente ateliers d'artistes et le maintien intégral du jardin. Dans ce cas, remarque-t-on, le Conseil de Paris a expressément prévu qu'un nouveau permis de construire serait délivré au promoteur. Aussi, conclut-on, l'annulation de l'ancien permis n'aura pas de répercussion sur le projet de construction.

Tel qu'il est, ce terrain appartient régulièrement à la SEFIMA. Dans la mesure où l'instruction du nouveau permis se fera conformément au règlement, c'est-à-dire après consultation de la conférence permanente du permis de construire, on estime que le propriétaire pourra édifier l'ensemble prévu et accepté par le Conseil de Paris.

PIERRE BRANCHE.

District parisien

LES ÉLUS PRÉPARENT UNE RÉFORME DES INSTITUTIONS RÉGIONALES

Placée sous l'autorité de M. Michel Boscher (U.D.R.), nouveau président du conseil d'administration du District, une commission d'étude, composée de dix élus de cette assemblée, chargée d'étudier les modalités d'une réforme des institutions régionales parisiennes et de proposer des solutions, a été créée. Elle se réunira dès la semaine prochaine et présentera son rapport au conseil au mois d'octobre.

D'autre part, le conseil s'est inquiété de la mauvaise desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle-Roissy. Il a mis l'accent sur l'importance des transports en commun, seuls capables d'assurer le déplacement des 50 millions de voyageurs et des 85 000 employés prévus pour 1985.

Dans l'immédiat, le Conseil a décidé, pour accélérer les investissements de l'Aéroport de Paris, de lui apporter une avance de 35 millions de francs, représentant la moitié de la somme (hors taxe) nécessaire à l'édification du tronçon de voie ferrée gare du Nord-Roissy, situé à l'intérieur de l'entreprise aéroportuaire.

Pour sa part, le Comité consultatif économique et social du District (C.C.E.S.), réuni sous la présidence de M. Jean Gardin, s'est inquiété de l'état d'avancement du plan régional de développement et d'équipement.

Il estime aussi que « *les villes nouvelles, quoique irréversiblement inscrites sur le sol de la Région, prennent du retard sur le programme prévu ; les mécanismes mis en place ont certes favorisé le démarrage de leur équipement, mais ils ont besoin d'être améliorés pour tenir compte des nouveaux habitants qui n'ont pas le moyen de s'exprimer aussi fortement que les anciens dans le cadre de la collectivité nouvelle.* »

SCIENCES

De préférence à des centrales nucléaires américaines

La Grande-Bretagne se prononce en faveur de réacteurs de conception nationale

Le gouvernement britannique s'est prononcé, le mercredi 10 juillet, en faveur de réacteurs nucléaires conçus en Grande-Bretagne, de préférence aux réacteurs de type américain à eau légère. La nouvelle a été annoncée par le secrétaire britannique à l'énergie, M. Eric Varley.

Il y a plusieurs années que la Grande-Bretagne s'interroge sur le choix de ses futures centrales. Elle vient d'opter pour un modèle de réacteur proche des réacteurs canadiens modérés à l'eau lourde et brûlant non pas de l'uranium naturel, mais de l'uranium faiblement enrichi : le réacteur S.G.H.W.R. (Steam Generator Heavy Water Reactor).

Pour les quatre années qui viennent, la Grande-Bretagne voudrait installer des centrales d'une puissance totale de 4 000 mégawatts électriques, probablement à Torness (Ecosse) et à Sizewell. Le coût de l'opération sera de 4 400 millions de francs.

Bien que ce premier programme soit modeste par rapport aux programmes français ou allemand qui prévoient, chacun, d'installer une puissance nucléaire d'au moins 20 000 mégawatts d'ici à 1980, le pari du gouvernement britannique est considérable puisque le seul réacteur S.G.H.W.R., qui existe aujourd'hui en Grande-Bretagne, est un petit réacteur de 100 mégawatts, à Winfrith. Les trois premières centrales qui doivent être construites, n'auront qu'une puissance de 600 à 660 mégawatts chacune, pour éviter d'avoir à passer trop soudainement à des réacteurs de très grande taille.

C'est dans un nouveau programme, de nature plus expérimentale qu'opérationnelle, que la Grande-Bretagne s'engage aujourd'hui, et les difficultés ne manqueront pas. Le choix est d'autant plus étonnant qu'il va à l'encontre du désir du Central Electricity Generating Board (C.E.G.B.), l'équivalent de l'E.D.F., et du seul groupe nucléaire industriel qui subsiste outre-Manche, la National Nuclear Corporation (N.N.C.), que domine à 50 % la General Electric britannique.

Le C.E.G.B. et la General Electric (sans lien avec la General Electric américaine) ne cachaient pas leur préférence pour les centrales à eau légère de type américain. Mais le « chief nuclear inspector », M. William, reproche aux centrales américaines à eau légère d'être peu sûres. En se prononçant en faveur du S.G.H.W.R., le gouvernement britannique a néanmoins demandé à M. William de poursuivre ses études de sûreté sur les réacteurs de type américain.

La décision du gouvernement britannique a été mal accueillie par la N.C.C. Le directeur général de General Electric, Sir Arnold Weinstock, a immédiatement demandé une diminution de sa participation dans la N.C.C., qui doit réaliser les S.G.H.W.R.

Les arguments avancés en faveur du réacteur S.G.H.W.R. sont la simplicité de sa conception modulaire et sa ressemblance avec les réacteurs Candu mis au point au Canada, où des centrales totalisant environ 2 500 mégawatts de puissance fonctionnent désormais. Mais, en revanche, le S.G.H.W.R. présente l'énorme désavantage de n'exister qu'à l'état de prototype et de ne pouvoir entièrement se reposer sur les études des Candu puisqu'il brûle de l'uranium faiblement enrichi, tandis que les Candu brûlent de l'uranium naturel.

En outre, ce modèle de réacteur a besoin de beaucoup d'eau lourde. La Grande-Bretagne s'apprête à acheter cette eau lourde au Canada, mais les usines canadiennes ont connu bien des déboires et leur production d'eau lourde n'est encore que d'environ 1 000 tonnes par an, ce qui est à peine suffisant pour le programme national. — D. V.

ENVIRONNEMENT

L'usine de Marckolsheim

M. ADRIEN ZELLER député du Bas-Rhin CRITIQUE LA DÉCISION DU PRÉFET

L'installation d'une usine de la firme allemande Chemische Werke sur la zone industrielle de Marckolsheim (« le Monde » du 7-8 juillet) provoque des prises de position contradictoires dans le Bas-Rhin. Soupçonnée d'être polluante, elle avait déjà été rejetée par la population de Saint-Avold, en Moselle. Une partie des citoyens de Marckolsheim n'y tient pas non plus ; le conseil municipal a donné un avis défavorable et sept conseillers sur vingt viennent de donner leur démission. En revanche, le préfet de la région Alsace a accordé l'autorisation d'implantation de l'usine.

M. Adrien Zeller, député réformateur du Bas-Rhin, donne à son tour son opinion. Il a rendu publique, mercredi, une déclaration dans laquelle il remet violemment en cause la façon d'agir de l'administration. Il y fait part de « son inquiétude quant aux modalités d'implantation » de cette usine et précise qu'il lui « semble inconcevable qu'elle puisse se faire contre les désirs de la population et sans calmer ses appréhensions ». M. Adrien Zeller remarque par ailleurs « qu'une fois de plus cette décision est tombée comme la foudre au lieu d'être prise dans le cadre d'une procédure basée sur l'information, l'explication, la concertation ».

Enfin, le député souhaite que « soit aménagé », en faveur de la population locale, et par des voies appropriées, un véritable droit de regard sur le fonctionnement de l'usine pour ce qui concerne la protection de la santé publique, les dirigeants de l'entreprise ne pouvant, en aucun cas, être à la fois juge et partie. »

SOIXANTE-DIX ASSOCIATIONS ÉCOLOGIQUES EUROPÉENNES SE SONT RÉUNIES A STRASBOURG

Les délégués de soixante-dix associations écologiques venus de France, de Suisse, d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et d'Italie se sont réunis les 6 et 7 juillet à l'Université de Strasbourg. Ils ont décidé de fonder le mouvement écologique européen, qui se donne pour but de faire circuler l'information entre les associations, d'intervenir auprès des autorités compétentes, de coordonner les actions des mouvements nationaux.

Le mouvement sera animé par un collectif composé de deux délégués par pays. Pour la France les délégués sont M. Gilles Klein (1), du Havre, et Mme Solange Fernet, de Strasbourg. Le mouvement a adopté une charte qui condamne le gaspillage, demande un nouveau type d'éducation et prône le développement d'une recherche scientifique « indépendante ». En outre les mouvements des huit pays représentés vont demander à leurs chefs d'Etat respectifs l'arrêt des constructions de centrales nucléaires.

(1) Collectif havrais d'écologie, 10, rue Pierre-Faure, 76600 Le Havre. Tél. : 42-46-52.

● SURSIS POUR LA ZAC DE VERT-BOIS. — Sur la côte ouest de l'île d'Oléron (Charente-Maritime) une unité touristique de quatre mille cinq cents lits devait être édifiée, sur le territoire de la commune de Dolus, dans le domaine de Vert-Bois, 70 hectares de forêts et de landes appartenant à l'Etat.

Le tribunal administratif de Poitiers vient d'ordonner le sursis à exécution de l'arrêté préfectoral de novembre 1972 autorisant la création d'une zone d'aménagement concerté. L'association, présidée par Mme Emmanuel Beau de Loménie, qui a attaqué cette décision souligne que cette opération est incompatible avec la création du Conservatoire national des sites côtiers, qui doit s'efforcer d'acheter les terrains pour protéger le littoral. Le domaine de Vert-Bois était en outre protégé par le plan d'urbanisme et inscrit à l'inventaire des sites.

● CONTESTATION AU PARC NATIONAL DES ECRINS. — M. Jacques Rambaud, membre du conseil d'administration du parc, secrétaire général de l'université de Lyon, a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Marseille contre une décision du comité permanent. Celui-ci, en effet, a autorisé « à titre expérimental », la dépose de skieurs par avion sur les glaciers du parc. Et cela à l'encontre à la fois du décret de création du parc et d'une décision du conseil d'administration, qui avait refusé cette autorisation en mars dernier (*le Monde* du 29 mars).

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BILLET

Un ministre de bonne volonté

Un visage rond d'homme honnête, consciencieux, une jovialité mesurée, une bonne volonté manifeste, un « brave homme » en quelque sorte, ainsi est apparu le nouveau secrétaire d'Etat au commerce extérieur M. Norbert Segard aux quelque quatre cents participants du déjeuner-débat organisé par le Cercle de l'opinion le mercredi 10 juillet.

Modeste, il définit son rôle : « Mon ministère sera un centre de convergence, de coordination et d'animation de tous les opérateurs du commerce international. » *Il regrette le cloisonnement, la complexité des circuits administratifs chargés de fixer les procédures du commerce extérieur et offre ses services en tant qu'*« instance de recours et de consultation ».

Concis, clair, il expose ses objectifs : « limiter » *à 20 milliards de francs le déficit commercial pour 1974, ce qui implique un accroissement notable du solde de nos échanges* « hors énergie » *qui, de 3 milliards pour les cinq premiers mois de l'année, devrait atteindre au cours des cinq derniers mois 7 milliards.* « Je ne crois pas être pessimiste », *précise le secrétaire d'Etat, prudent.*

Pragmatique, enfin, il énumère les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre : dispenser aux entreprises moyennes, encore effarouchées par l'exportation, une meilleure information, par le biais notamment de campagnes menées par les organisations professionnelles, de « sessions régionales pluriannuelles sur le commerce extérieur », *etc.*

Il annonce également pour les prochaines semaines le déblocage de crédits d'un montant total de 4 milliards de francs destinés à financer les investissements des entreprises exportatrices. Rien de nouveau cependant, cette mesure avait été annoncée le 20 mars par M. Giscard d'Estaing, son application, prévue le 1er juillet, avait été retardée par la mise en place du nouveau gouvernement. M. Segard ne fournit d'ailleurs aucun détail sur la procédure selon laquelle, d'une part, le Crédit national et le Crédit hôtelier à concurrence de 2 milliards et, d'autre part, les banques pour les 2 milliards restants répartiront les crédits entre les entreprises.

Pas de « grand plan de relance de l'exportation » *donc, mais un catalogue de bonnes intentions et de mesuoerspn c intentions et de mesures ponctuelles. Il est vrai que cette première apparition publique du secrétaire d'Etat n'était qu'une* « prise de contact », *une* « avant-première » *de la conférence de presse prévue le 16 juillet, au cours de laquelle il dévoilera l'ensemble de ses projets.* — V. M.

AGRICULTURE

Les dividendes de la facilité

(Suite de la première page.)

Ces chiffres ont été calculés au cours du mois de mars, avant la campagne présidentielle. La note s'allonge au fil des semaines. Les experts des organisations agricoles affirment aujourd'hui qu'il faudra trouver 10 milliards de francs.

Une remarque cependant : seuls les états-majors paysans qui « font les anti-chambres parisiennes » se battent sur ce terrain. La base n'a pas fait ses comptes. Ou plutôt, elle n'a pas fait ceux-là. Elle constate concrètement une dégradation de la situation : chute des cours dans la plupart des productions animales, bovins, porcs, volailles, moutons ; des difficultés pour les poires d'été et le raisin de table alors que celles des pêches ont été provisoirement réglées ; une récolte de vin probablement record, alors que les chais sont encore encombrés par le produit de la vente précédente ; une organisation interprofessionnelle du lait qui, à peine passée sur les fonts baptismaux parlementaires, avoue son incapacité à fixer un prix minimum garanti comme cela est son rôle essentiel, avec en prime une nouvelle crue du fleuve blanc.

Communiqués et télex allongent chaque jour la liste des malheurs... oubliant quelque peu que les agriculteurs récoltent une partie de ce qu'ils ont semé. Car les dirigeants paysans qui forcent le ton aujourd'hui ont joué un rôle dans le cours des événements. Deux exemples :

● *Le développement de l'élevage* fait à coup de subventions avec pour arrière-pensée l'exportation dans les pays de la C.E.E. qui manquent de viande, a été réclamé par les professionnels. Il fallait aller vite : on a industrialisé la production, c'est-à-dire produit du « baby-beef » ou du taurillon. En dépit de son coût de revient élevé, cette viande a trouvé des débouchés dans une période d'euphorie. Avec les difficultés monétaires, les gros clients, notamment italiens, se sont faits rares. Le cautionnement des importations dans la péninsule et l'augmentation du taux de T.V.A. sur la viande de bœuf n'ont pas arrangé les choses. Bref, ces animaux qui ne correspondent pas à un besoin de la consommation nationale prennent le chemin des congélateurs après celui de l'abattoir ; les achats de la SIBEV (Société interprofessionnelle du bétail et des viandes) portent pour 80 % sur ces bêtes. Dans leur chute, ils ont tiré à la baisse des autres catégories de viande. Et l'affaire de quelques-uns est devenue un problème national.

● *Les céréaliers*, eux, ont largement profité des écarts de change à l'intérieur de la C.E.E. Le blé, payé en francs et à un cours supérieur au prix d'orientation européen, arrive en Allemagne et en Belgique au niveau de l'intervention en dépit des montants compensatoires. Les silos de ces pays se sont gonflés de grains français. Cela a permis aux éleveurs de porcs et de volailles étrangers — qui, comme on le sait, sont des animaux « fabriqués » avec des céréales — de produire à meilleurs prix qu'en France... et de casser les prix nationaux du porc et du poulet. On pourrait multiplier de telles illustrations dont le trait n'est pas forcé.

Les pouvoirs publics ont aussi leur part de responsabilité dans cette situation. M. Chirac était d'ailleurs passé maître dans l'art d'« *obtenir* » à Bruxelles ou à Paris ce que souhaitaient les leaders syndicaux. L'office de la viande (ONIBEV), l'organisation interprofessionnelle laitière (CNEIL), les crédits à l'élevage ont été accordés dans la ronde des réunions de la rue de Varennes : projets porteurs d'un avenir doré, mais qui sont rapidement apparus inadaptés.

Bref, on touche aujourd'hui les dividendes des décisions où la démagogie, le plus souvent électorale, l'a emporté sur l'intérêt commun ; où les aspirations des consommateurs n'ont pas été prises en considération.

Acupuncture

Quant aux autorités de Bruxelles, elles réagissent comme à contre-temps, empêtrées dans les tourbillons économiques et financiers internationaux qui aggravent le dérèglement de mécanismes huilés par une volonté communautaire mais trop sophistiqués pour « digérer les grains de sable ».

Dès lors, qui paiera la note ? Les agriculteurs les plus pauvres, dont le revenu sera laminé et qui seront acculés à abandonner la terre ? Les exploitants les plus dynamiques, qui, trop endettés, ne pourront sauter la crise qu'avec difficulté ? Le contribuable, qui paiera deux fois, pour faire une politique et pour la défaire ?

Pour l'heure, les fruits de la concertation sont amers. Conséquences : dans plusieurs départements, les responsables paysans ont décidé de couper les ponts avec les pouvoirs publics. Une fraction du C.N.J.A. souhaite que les jeunes ne cautionnent plus les décisions du gouvernement. La Fédération nationale des exploitants et les Chambres d'agriculture accablent de reproches les fonctionnaires qui, de Bruxelles, ont pour mission de faire tenir en équilibre un château de cartes exposé à tous les courants d'air monétaires. Un ancien conseiller de M. Messmer, qui a traversé la rue de Varenne, prépare, dans le secret de son cabinet, une série de mesures « importantes » qui devrait redresser la situation.

Comment ? La dévaluation du « *franc vert* » a été repoussée par M. Fourcade. M. Lardinois, président de la Commission européenne, se refuse, de son côté, à présenter un projet « d'actualisation » des prix agricoles européens. Que reste-t-il ? Les subventions aux producteurs pour compenser la hausse des coûts : on y pense plus que jamais, mais cela serait contraire aux usages européens. Le stockage : il permet de tenir les cours, mais les frigos regorgent de viande et il faut déjà penser à faire de la place pour les fruits. Les exportations : le choix est plus intéressant, il permettrait de dégager les marchés excédentaires ; mais encore faudra-t-il trouver des acheteurs soit solvables, soit décidés à payer un prix convenable. L'arrêt des importations : il est souhaité par les professionnels, mais cette pratique serait peu réaliste alors qu'en même temps on cherche à augmenter les ventes à l'étranger. La manipulation de la T.V.A. : elle permettrait de trouver quelque 600 millions de francs, mais ils iraient essentiellement aux gros agriculteurs qui font le plus de transactions. Bout à bout, tout cela permettrait néanmoins d'éviter que la situation ne s'aggrave et, au mieux, l'améliorerait. Mais pour combien de temps ? La question se pose car l'acupuncture ne remplace pas la chirurgie.

Le gouvernement envisagera-t-il alors de prendre des mesures structurelles par le canal de nouveaux crédits budgétaires ou d'une loi d'orientation ? Rien n'est à exclure. Toutefois, le temps presse. Dans moins de trois mois les travaux des champs seront finis, les récoltes engrangées, les comptes faits. Les paysans auront plus de temps libre. Or, « quand ça va mal », les agriculteurs considèrent que seule la violence est payante. Et on en est déjà là dans certains départements. En 1972, un fils de paysan sorti de l'ENA, qui était au cabinet de M. Chirac, écrivait dans un petit ouvrage sur « l'Avenir de l'agriculture française » : « *Une évidence s'imposera bien vite : c'est que l'agriculture française est actuellement dans une impasse ; c'est que les pouvoirs publics et les responsables professionnels n'ont pas réussi à définir la place de l'agriculture française dans une économie moderne.* » C'est bien cela qui reste à faire.

ALAIN GIRAUDO.

● *ERRATUM.* — Le régime des importations de viande dans la C.E.E. : une erreur de transmission nous a fait présenter de façon erronée le système de « jumelage » tel qu'il fonctionnera à partir du 13 juillet dans la Communauté pour les importations de viande bovine. La Commission a décidé d'étendre cette obligation de telle sorte que désormais toute importation de viande bovine, de viande fraîche et réfrigérée, et bien sûr toujours de viande congelée, doive être accompagnée d'un achat d'une quantité équivalente aux organismes d'intervention.

MANIFESTATIONS ET INCIDENTS

Les manifestations de paysans se multiplient. Les organisations des Deux-Sèvres et de la Vienne ont annoncé un rassemblement à Parthenay pour le vendredi 12 juillet.

L'Ille-et-Vilaine a été le théâtre mercredi 10 à Rennes, Fougères, Saint-Malo, Redon, de lâchers de cochons et de manifestations devant des bâtiments préfectoraux. Toujours dans l'Ouest, à Guingamp (Côtes-du-Nord), ce sont des opérations de commandos contre la préfecture ; à La Roche-sur-Yon (Vendée), la destruction de 8 tonnes de viande ; à Saint-Lô (Manche), des distributions symboliques de bœuf aux collectivités. Dans le Midi, à Orange, les producteurs ont distribué des tracts à l'arrivée du Tour de France pour protester contre les importations de fruits espagnols. A Bar-le-Duc (Meuse), les exploitants ont brisé les vitres de la caisse régionale de crédit agricole pour dénoncer la déconfiture de coopératives.

Les aviculteurs se plaignent, à leur tour, d'une chute des cours de 20 à 25 %. La F.N.S.E.A. se déclare de son côté profondément choquée par les déclarations de M. Lardinois qui refuse d'envisager une augmentation des prix européens.

ÉNERGIE

Dans dix ans, l'abondance ?

(Suite de la première page.)

En vérité, ce fut un spectacle incroyable et humiliant de voir ces grandes nations au passé prestigieux soumettre en quelque sorte, non seulement leur politique extérieure, mais une part de leur conception du monde à la pression d'intérêts économiques. N'aurait-on pu raisonner autrement et se demander ce qui se serait passé si cet embargo avait été maintenu pendant de longs mois ? A l'OTAN, on parlait à l'époque de *casus belli*. Qui sait ? Au moins, pouvait-on imaginer que le maintien de l'embargo conduisait très rapidement à une situation impossible, absurde, qui autrement dit ne pouvait pas se produire.

Il y avait une façon de s'en sortir, en effet, qui était le conflit armé, mais l'autre façon était tout simplement la levée de l'embargo. Sans doute, il est facile après coup de dire que l'embargo, étant donnée l'absurdité encore une fois de la situation à laquelle il conduisait, ne pouvait pas ne pas être levé, comme l'histoire l'a montré par la suite, à condition bien sûr que l'on donne l'occasion aux Arabes de ne pas perdre la face. Mais fallait-il pour autant que nous perdions la nôtre ?

On ne cède jamais impunément au « chantage » (le dernier terme est d'ailleurs à manier avec prudence, étant données ses connotations morales). Quand les Etats-Unis menacent de ne pas signer l'accord commercial avec l'U.R.S.S., si les règles d'émigration des Juifs soviétiques ne sont pas modifiées, on ne parle pas de chantage dans la presse occidentale.

Insupportable et donc insupportée

Sans doute est-il inutile de réécrire l'histoire, mais de cette pénible expérience peut-on au moins tirer cette interrogation : la situation créée par le relèvement massif des prix pétroliers n'est-elle pas à terme absurde, insupportable ? Et, si elle est insupportable, c'est qu'elle ne sera pas supportée.

Le supplément de la facture pétrolière pour l'ensemble des pays consommateurs de brut peut être évalué à au moins 50 milliards de dollars par an. Souvenons-nous que, durant la crise monétaire, on chipotait aux Etats-Unis le rétablissement de leur balance commerciale en calculant à la seconde décimale la dévaluation du dollar pour savoir s'il fallait renverser cette balance de 10, 12 ou de 14 milliards de dollars. C'est-à-dire qu'on discutait en unités de milliards de dollars. Aujourd'hui, il s'agit de dizaines de milliards de dollars.

Le professeur Aschinger, conseiller à l'Union des banques suisses, a calculé de la manière suivante. En supposant que « *la crise internationale des paiements due à la hausse du prix du pétrole peut être surmontée en huit années et que les pays importateurs de pétrole s'endetteront en moyenne de 40 milliards de dollars par an, à un taux d'intérêt de 7 %, on obtient en chiffre rond une dette de 400 milliards de dollars et une charge annuelle de services de la dette de 30 milliards de dollars* ».

Est-ce que ces chiffres ont un sens ? Est-ce que cela peut se produire ? Est-ce que nous pouvons supporter un tel endettement ?

Il est vrai que la situation actuelle peut être considérée comme le fruit d'une hyper-réaction de la part des pays producteurs de pétrole, qui cherchent à rattraper le plus vite possible l'énorme manque à gagner dont ils ont souffert dans le passé. Mais l'hyper-réaction des pays producteurs ne va-t-elle pas engendrer une hyper-réaction des pays consommateurs, à la fois dans la recherche d'économie d'énergie et de nouvelles sources d'énergie, telles que dans dix ans nous pourrions retrouver l'abondance *dans ce domaine ?*

Sur un plan beaucoup plus général, ne pourrait-on pas observer que l'économie de suremploi, et par conséquent d'*inflation*, que nous connaissons aujourd'hui et dont la crise pétrolière est conséquence et non cause, est l'aboutissement ultime d'une hyper-réaction au chômage massif des années 30 ? Plus ou moins inconsciemment nous vivons encore les contre-coups de la Grande Crise. Celle-ci a forcé le système à adopter, dans le « contrat social » implicite qui le fonde, la clause de plein-emploi, laquelle a permis aux banques et aux entreprises les plus puissantes, en tout bien tout honneur si l'on peut dire, et avec la complicité « objective », et surtout naïve des syndicats, d'asservir la politique monétaire des banques centrales en leur faisant le chantage au chômage et à la faillite. D'où une dégénérescence progressive du plein-emploi en suremploi.

Ainsi l'erreur de gestion de quelques-uns à un moment relativement bref de l'histoire non seulement a provoqué le chômage, la misère, le fascisme et la guerre, mais encore, par la correction excessive qu'elle a engendrée, a entraîné une sorte d'écart dans le cheminement des sociétés, minime au départ, mais qui, à mesure que les années passent, grandit jusqu'à prendre des proportions démesurées.

Et quelle sera la prochaine hyper-réaction ?

PHILIPPE SIMONNOT.

Prochain article :

UNE LOI NON ÉCRITE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

FORTE AUGMENTATION DES LIVRAISONS DE FUEL DOMESTIQUE EN JUIN

Les achats de fuel domestique au mois de juin 1974 se sont considérablement accrus (+ 143,3 %) par rapport au mois de juin 1973. Cette augmentation est vraisemblablement due à la constitution de stocks par les utilisateurs qui craignent de manquer de fuel l'hiver prochain, estime-t-on dans les milieux professionnels. D'autre part, le transfert de consommation du super vers l'essence ordinaire se confirme, puisque les achats de super ont baissé de 3,8 % et que ceux d'essence ont augmenté de 56,1 %.

A la suite de la publication de ces statistiques, le ministère de l'industrie a tenu à faire remarquer, dans un communiqué, que l'augmentation des livraisons porte sur une période antérieure à l'arrêté ministériel du 4 juillet 1974 relatif aux contrôles de la distribution de fuel domestique. Ce texte, précise le ministère, a pour objet d'« encadrer le marché de la distribution et d'éviter le surstockage ».

En 1974

ELF PERDRAIT 1 MILLIARD DE FRANCS DANS LE SECTEUR RAFFINAGE

Un milliard de francs ! Telle serait l'ordre de grandeur du déficit du secteur raffinage-distribution d'Elf-Aquitaine en 1974, a indiqué le président du groupe, M. Pierre Guillaumat, qui a longuement évoqué, le 10 juillet devant la presse, les difficultés présentes des compagnies pétrolières sur le marché français. Le déséquilibre entre le coût moyen d'accès au brut et les prix des produits raffinés — fixés par les pouvoirs publics — se fait particulièrement sentir pour le groupe d'Etat. Celui-ci, en effet, a des besoins en raffinage supérieurs à sa production (26 millions de tonnes contre 16 millions de tonnes en 1973). Les 10 millions de tonnes supplémentaires ont dû être achetées... au prix fort.

De plus, la grille des prix pratiquée sur le marché français a écrasé au bénéfice du carburant le tarif des produits plus lourds, ce qui « *revient à subventionner le chauffage et la chimie* ». Pour M. Guillaumat, le « *marché français ne peut pas s'abstraire de la vérité des prix. Toute autre politique conduirait au rationnement* ». Si la situation actuelle se prolongeait, certaines compagnies internationales — notamment Texas et Chevron — pourraient songer à cesser leurs activités sur le marché français.

Elf-Aquitaine espère réduire une partie de ses pertes en limitant — conformément aux volontés gouvernementales de freiner la consommation — son programme d'approvisionnement initialement prévu. Il serait ramené de 31 à 28 millions de tonnes, Elf appliquant cette réduction aux débouchés qui lui coûtent le plus cher (les fuels).

Quant au fameux contrat franco-saoudien de 30 millions de tonnes « nécessaire » au moment où il a été signé, Elf pourrait éventuellement demander une révision des prix qui y étaient prévus.

SECTEUR PUBLIC

M. HUET EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU SERVICE DES TABACS

M. Philippe Huet, inspecteur général des finances, a été nommé, mercredi 10 juillet, en conseil des ministres, président du conseil d'administration du Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA).

[Né le 17 mars 1920 à Paris, M. Huet est docteur en droit, licencié ès lettres et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Après avoir appartenu aux cabinets de M. Ramadier et de M. Petsche, il a été nommé en 1962 directeur général des prix et des enquêtes, puis, en 1965, directeur général du commerce intérieur et des prix. Depuis mars 1972, M. Huet était expert du conseil de l'O.C.D.E. Il est chevalier de la Légion d'honneur.]

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

EMPLOI

L'AIDE AUX CHOMEURS

(Suite de la première page.)

D'abord, ils veulent défendre l'autonomie du régime de chômage complémentaire, dont la gestion paritaire depuis seize ans a été généralement satisfaisante et s'est traduite par une constante amélioration des prestations. Pour sa part, Force ouvrière a écrit à M. Durafour qu'il ne saurait signer un accord se substituant à la convention de 1958. Elle propose même de confier à l'UNEDIC la gestion administrative du Fonds dont on projette la construction.

Ensuite, l'offre de gestion paritaire, loin de tenter la C.G.T. et la C.F.D.T., entraîne un refus catégorique : *« Nous ne voulons pas être les « flics » des chômeurs. Nous disons « oui » au contrôle du système, oui à l'information. Nous disons « non » à une participation à la gestion qui serait un alibi, une excuse pour le gouvernement. »* Et puis des mesures coercitives ne se profilent-elles pas derrière certaines des propositions gouvernementales ? s'interrogent les centrales. L'amélioration des prestations, jugée positive, ne cache-t-elle pas l'intention de les suspendre au bout d'un certain nombre de refus d'offres de travail, ou si le chômeur ne veut pas suivre de stage de formation professionnelle ? Quelles restrictions apportera-t-on dans les conditions ouvrant droit, pendant un an, au maintien de ressources égales au salaires antérieur ? Que se passera-t-il après ce laps de temps ? Au C.N.P.F., en revanche, on estime que des aides importantes ne peuvent être versées sans y regarder d'un peu plus près.

Le financement du fonds pose aussi maints problèmes. Les travailleurs, considèrent les syndicats, n'ont pas à en faire les frais avec un relèvement des cotisations de l'assurance chômage complémentaire. Les aides publiques doivent être revalorisées (l'allocation d'État est actuellement de 10 F par jour, alors que l'UNEDIC, au minimum verse 16 F). Quant aux diverses aides complémentaires, dit-on à la C.G.T. et à la C.F.D.T., la contrepartie en incombe au patronat qui, pour sa part, estime que l'État doit faire l'effort essentiel. En outre, les partenaires sociaux repoussent une tutelle de l'État sur le fonds de garantie qui ligoterait son action.

Enfin, certains propos du ministre du travail sur l'utilisation des crédits dégagés au titre de la formation professionnelle appellent une mise au point. Ces fonds sont destinés au perfectionnement des salariés en activité et non à ceux qui cherchent un emploi.

Au vrai, l'aide aux travailleurs sans emploi, même renforcée, n'est, pour les syndicats, qu'un pis-aller. Pour eux, c'est le chômage lui-même qu'il faut effacer, c'est le droit de licenciement dont dispose le patron qu'il faut réviser.

JOANINE ROY.

● *L'indice de la production industrielle en France* s'est inscrit à 136 en mai contre 123 en avril sur la base 100 en 1970. Cette progression de 2,4 % en un mois est calculée après correction des variations saisonnières et en excluant le bâtiment et les travaux publics. En un an l'indice de la production industrielle est en progression de 9,4 %. Mais ce dernier pourcentage n'est pas très significatif. En fait l'indice de mai confirme les indications données par les enquêtes de conjoncture de l'INSEE : sauf dans les branches concernées par le relèvement du prix du pétrole, la croissance se poursuit.

Dix-huit organisations envisagent « une riposte de masse » en cas d'atteinte à la Sécurité sociale

Après le récent accord C.G.T.-C.F.D.T., une nouvelle plate-forme commune sur la Sécurité sociale, élargie, cette fois, à des organisations politiques et familiales, a été présentée, le 10 juillet, par les deux confédérations C.G.T. et C.F.D.T.

Il aura fallu plus d'un an aux centrales C.G.T. et C.F.D.T. pour élargir leur plate-forme commune sur l'avenir de la Sécurité sociale — signée en juillet 1973 — aux organisations politiques et sociales. Dix-huit mouvements ont signé — et présenté le 10 juillet — la plate-forme : outre la C.G.T. et la C.F.D.T. se retrouvent côte à côte la FEN, les partis communiste, socialiste, P.S.U., radicaux de gauche, des associations telles que la Fédération nationale de la mutualité, les mutuelles de travailleurs, de fonctionnaires ainsi que la Confédération syndicale des familles, la Confédération nationale des associations populaires familiales, etc. M. Robert Bono (C.F.D.T.) a souligné, au cours d'une conférence de presse, les quatre aspects principaux de cet accord :

● *L'importance d'une unité d'action* entre des organisations très diverses — orientées certes à gauche pour la plupart — qui entendent s'opposer aux menaces qui pèsent sur les ressources et l'organisation de la Sécurité sociale ; le gouvernement doit en effet déposer un projet de loi qui modifiera les modalités de financement des régimes sociaux ;

● *L'accord sur des revendications immédiates*, ayant pour objectif l'amélioration des prestations : minimum vieillesse à 22 francs par jour au lieu de 17,26 francs ; majoration des pensions de 8,3 %, des allocations familiales de 17,8 % au lieu de 12,2 % ; refonte de la convention avec les médecins, nationalisation des industries pharmaceutiques, etc.

● *L'esquisse d'une réforme de la Sécurité sociale* comprenant en premier lieu l'harmonisation des régimes de salariés, d'un côté, de ceux des travailleurs indépendants, de l'autre... et ensuite création d'un régime unique de Sécurité sociale.

● *L'adoption d'une attitude offensive* dans les mois à venir. Un appel commun est lancé à tous les niveaux, *« en vue d'organiser une riposte de masse »*.

Des ambiguïtés

Après l'organisation, en 1958, d'un cartel national de défense de la Sécurité sociale, la signature par dix-huit organisations, en 1974, d'une plate-forme commune souligne à la fois la volonté d'élargir l'opposition à la majorité actuelle et les craintes — souvent fondées — des milieux de gauche sur l'avenir de la Sécurité sociale. Des ambiguïtés sont cependant à relever : le texte commun n'aborde pas le délicat problème du financement, certaines associations n'étant sans doute pas prêtes à cautionner le programme commun ; en outre, les projets d'action restent vagues, même si des manifestations sont envisagées. Comme l'ont reconnu MM. Bono (C.F.D.T.) et Dubois (C.G.T.), les actions — au départ basées sur l'information — tiendront compte de la spécificité des organisations signataires et *« ce n'est qu'un point de départ »*. — J.-P. D.

M. JEAN MERIC EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le conseil des ministres a nommé M. Jean Meric directeur de la Sécurité sociale en remplacement de M. Henri Roson, qui est nommé directeur de l'Institut international d'administration publique, en remplacement de M. Jean Baillou, atteint par la limite d'âge.

[M. Jean Meric, cinquante ans, ancien élève de l'École nationale d'administration, est maître des requêtes au Conseil d'État. De 1964 à 1967, il a exercé les fonctions de président de la chambre administrative de la Cour suprême de Côte-d'Ivoire. Depuis 1969, il est rapporteur général de la commission des prestations sociales pour le VIe Plan.

M. Henri Roson, quarante-quatre ans, ancien élève de l'École nationale d'administration, est maître des requêtes au Conseil d'État. Il a été conseiller technique en 1963 au cabinet de M. Joxe, ministre d'État chargé de la réforme administrative. Après une mission en Amérique latine, un passage à l'Institut international d'administration publique, il devient, en 1969, chargé de mission auprès de M. Boulin, ministre de la sécurité sociale, puis directeur de la Sécurité sociale en 1970.]

MONNAIES

LES RÉSERVES DE CHANGE DE LA FRANCE ONT AUGMENTÉ DE 113 MILLIONS DE F EN JUIN

Sur la base des parités et taux centraux actuellement en vigueur, les avoirs officiels de change de la France s'élevaient au 30 juin à 37,6 milliards de francs, en augmentation de 113 millions de francs par rapport au 31 mai. Les réserves publiques de change proprement dites (or et devises) atteignaient au 30 juin 34,79 millions de francs, soit une augmentation de 14 millions de francs en un mois.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	12 7/8	13 7/8	6 1/2	7 1/2	9 1/2	10 1/2
1 mois	13 1/2	14	8 3/4	9 1/4	11 3/4	12 1/4
3 mois	13 1/2	14	8 3/4	9 1/4	11 7/8	12 3/8
6 mois	13 1/2	14	9 7/8	10 3/8	12	12 1/2

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SICAV DU GROUPE DU CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

SITUATION TRIMESTRIELLE AU 30 JUIN 1974	Société d'épargne mobilière SEM	CREDINTER	OBLISEM
Sicav à vocation :	générale	internationale	de rendement
Actif net (en millions de francs)	249,10	163,89	469,02
Actions françaises	35,34 %	18,03 %	11,77 %
Obligations françaises	33,41 %	28,38 %	61,69 %
Valeurs étrangères	28,26 %	42,25 %	8,12 %
Disponibilités	2,99 %	11,33 %	18,42 %
Nombre d'actions	1 782 623	1 351 744	4 022 543
Actif net par action	F 139,74 (1)	F 121,24 (2)	F 116,60

(1) La SEM a détaché un coupon de 6,50 F + 1,22 F (impôt déjà payé au Trésor) le 28 juin 1974.
(2) CREDINTER a détaché un coupon de 5,30 F + 0,77 F (impôt déjà payé au Trésor) le 28 juin 1974.

CROUZET

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1974, présidée par M. Jean Jullien-Davin, a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Progression de 61,40 % des résultats du groupe. Le bénéfice net consolidé, en augmentation de 61,40 % à 21 121 000 F contre 13 millions 083 000 F en 1973 a permis une amélioration de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires (hors taxes) consolidé s'élève à 427 147 000 F, en progression de 17,09 % par rapport à 1972.

Progression de 52,28 % des ventes à l'exportation. L'exercice 1973 s'est également caractérisé par une progression très sensible des exportations (+ 52,28 % par rapport à 1972). Ces exportations de 80 798 000 F, dues principalement au secteur « automatisme », ont été réalisées pour 90 % à destination des filiales.

Progression de 29,30 % du secteur « automatisme ». La croissance des exportations a permis au secteur « automatisme » (57,8 % du chiffre d'affaires de la société mère), d'enregistrer une augmentation de 29,30 % des ventes.

Nouvelles diversifications du secteur « aérospatial et systèmes ». Deux départements (marine-océanologie et produits et applications informatiques) venus récemment compléter les trois autres départements déjà existants (aéronautique, spatial-engins, systèmes d'automatisation) du secteur « aérospatial et systèmes » (chiffre d'affaires de 129 840 000 F en 1973 contre 128 millions 291 000 F en 1972) sont entrés dans leur phase de commercialisation.

Ces nouvelles activités, qui débouchent sur des marchés prometteurs, devraient représenter prochainement une part non négligeable de l'activité du groupe.

Perspectives 1974. Le montant du carnet de commandes (hors taxes) de 230 057 000 F au 31 mai 1974 contre 178 711 000 F à la même date en 1973, devrait permettre d'enregistrer une augmentation des ventes de 17 % de la société mère. Au niveau du groupe, le chiffre d'affaires devrait être de l'ordre de 500 millions de francs. En ce qui concerne la rentabilité, le pourcentage de marge dégagé en 1973 pourrait être maintenu en 1974, encore que, dans ce domaine, la conjoncture actuelle incite à la prudence.

PERRIER

Certains lecteurs s'étonnent de la différence existant actuellement entre la cotation « à terme » et celle « au comptant » du titre. Nous précisons que, du fait de l'attribution gratuite d'actions depuis le 28 juin, l'action « au comptant » est cotée « droit détaché » ; tandis que, « à terme », l'action continue d'être cotée « droit attaché » jusqu'à la prochaine liquidation.

HYDROCARBURES DE SAINT-DENIS

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin 1974, sous la présidence de M. Lucien Schneider, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et le revenu global par action a été fixé à 11,10 F, soit une dividende distribué de 7,40 F et un impôt payé d'avance (avoir fiscal) de 3,70 F.

Ce dividende est mis en paiement depuis le 8 juillet à tous les guichets du Crédit Commercial de France et de la Banque de Suez et de l'Union des Mines.

SITUATION DE SICAV

	31 mars 1974	30 juin 1974
Sélection Rendement		
Actif net (millions de F)	212	191
Actions en circulation	1 695 447	1 694 380
Valeur nette par action	125	112
Elysées-Valeurs		
Actif net (millions de F)	170	152
Actions en circulation	1 049 865	1 031 503
Valeur nette par action	162	147
Sélection mondiale		
Actif net (millions de F)	55	48
Actions en circulation	484 000	480 555
Valeur nette par action	114	100

LUCHAIRE S.A.

L'assemblée, réunie le 28 juin 1974 sous la présidence de M. Jean-Jacques Wilmot-Roussel, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 qui, après dotation de 20 842 816 F aux amortissements et provisions (contre 30 361 936 F en 1972) et une provision de 5 127 608 F pour l'impôt sur les sociétés, font apparaître un bénéfice net de 8 679 796 F dont 3 756 770 F de plus-value à long terme contre, en 1972, respectivement 8 003 443 F (dont 1 908 449 F provenant des Etablissements Jacquemard avant fusion) et 315 380 F.

Le cash flow ressort à 29 522 612 F (contre 28 384 379 F en 1972).

L'assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 9,40 F par action (9 F l'an dernier) qui, avec l'impôt de 4,70 F déjà payé au Trésor, assure un revenu global de 14,10 F par action (13,50 F précédemment). Représenté par le coupon n° 59, ce dividende sera mis en paiement le 16 septembre 1974 aux guichets du Crédit Lyonnais et de la Banque Worms.

Les mandats de MM. Daniel Bourquelot, André Henrion et Jean-Jacques Wilmot-Roussel, administrateurs, ont été renouvelés pour six années.

Rappelant que le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 411 888 822 F (contre 374 472 516 F), le conseil met l'accent, dans son rapport, sur les efforts de la société pour développer des techniques et des produits qui lui soient propres, en particulier l'extrusion ou forge à froid des métaux, les systèmes d'échappement, les conteneurs maritimes et le matériel de stockage. Il en souligne les perspectives favorables de développement parallèlement à celui des activités traditionnelles.

Les investissements ont atteint 33 752 040 F. L'exercice a été marqué par la construction et la mise en route d'une nouvelle usine à Firminy et l'implantation d'une seconde à Offranville, près de Dieppe.

L'assemblée extraordinaire, réunie à l'issue de l'ordinaire, a autorisé le conseil à augmenter le capital pour le porter au maximum à 50 000 000 F par incorporation de réserves ou émission d'actions à souscrire contre espèces et à émettre des obligations convertibles en actions dans la limite de 30 000 000 F.

En outre, l'assemblée a voté la suppression des tantièmes alloués au conseil et modifié les statuts en conséquence.

Au cours de sa séance tenue après les assemblées, le conseil d'administration a confirmé M. Jean-Jacques Wilmot-Roussel dans ses fonctions de président-directeur général pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur.

COMPAGNIE CENTRALE SICLI

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin, le conseil d'administration a fixé au 22 juillet 1974 la date de paiement du dividende contre remise du coupon n° 5.

Il est rappelé que ce dividende a été fixé à 7,50 F assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F, soit une répartition globale de 11,25 F par action.

UFINEX

L'assemblée générale réunie le 18 juin 1974 a décidé la mise en paiement le 30 juin 1974 d'un dividende de 7,87 F, ouvrant droit à un avoir fiscal de 3,94 F, soit une augmentation limitée, conformément aux recommandations du ministre de l'économie et des finances, à 5 % par rapport à 1973.

Ce dividende est mis en paiement depuis le 1er juillet aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais, de la Banque Française du Commerce Extérieur, de la Banque Nationale de Paris, de la Société Générale et de la Banque de l'Indochine sur présentation de titres nominatifs et pour les actions au porteur, contre remise du coupon n° 5.

ROUTIÈRE COLAS

Le chiffre d'affaires du groupe, tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société Routière Colas et de ses 95 filiales et sociétés associées (françaises et étrangères), s'est élevé en 1973 à 1 735 millions de francs T.T.C. contre 1 503 millions de francs en 1972 (+ 15 %). Un quart environ a été exécuté à l'étranger et outre-mer, soit 461 millions de francs se répartissant géographiquement de la façon suivante :

— Zone Europe : 22 % ;
— Zone Amérique : 51 % ;
— Zone Afrique : 27 %.

Le bénéfice net du groupe a atteint en 1973 : 29,49 millions de francs (+ 9 %), après une dotation de 77,16 millions de francs aux amortissements (+ 20 %).

Le bénéfice net de la société mère s'est élevé à 11 905 060 F contre 11 637 467 F en 1972, après une dotation de 29 083 845 F aux amortissements, contre 25 641 084 F en 1972 et après une provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de 1 000 000 de francs.

L'assemblée générale du 26 juin a voté la distribution d'un dividende de 9 F par action, sans changement par rapport à 1972, ce qui, compte tenu de l'avoir fiscal, assurera un revenu global de 13,50 F par titre. Ce dividende unitaire entraînera une distribution globale de 6 millions 387 426 F. Il sera représenté par le coupon n° 15, et sera mis en paiement à partir du 26 août 1974.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Les petites entreprises ont plus de difficultés de trésorerie que les grandes firmes

Les petites entreprises souffrent-elles plus que les grandes de l'encadrement du crédit et du renchérissement des taux ? Une enquête effectuée par l'Institut national de la statistique au mois de mai dernier montre tout d'abord que les entreprises employant moins de cent salariés sont plus proches que les grandes firmes de la situation critique observée au deuxième semestre 1969, période d'encadrement sévère du crédit, marquée par de graves difficultés de trésoreries. Mais la dégradation est générale surtout dans les industries produisant des biens d'équipement et de consommation.

En ce qui concerne les taux, les petites industries sont défavorisées. Le tableau ci-dessous montre — pour l'escompte commercial et le découvert — que le taux médian (1) est plus « fréquenté » par les grandes firmes que par les petites, celles-ci se retrouvant plus nombreuses dans les taux plus élevés : 72 % d'entre elles sont au-dessus du taux médian, contre 43 % pour les entreprises employant entre cent et cinq cents salariés, et 10 % seulement pour les firmes de plus de cinq cents salariés. Cela pour l'escompte commercial. Pour le découvert, les pourcentages sont respectivement 73 %, 52 % et 24 %.

ESCOMPTE COMMERCIAL (en mai 1974)

TAUX DEBITEURS	11,25 % à 12,25 %	12,25 % à 13,25 %	13,25 % à 14,25 %	14,25 % à 15,25 % etc.
	Taux médian		Taux médian	
Entreprises (en %)				
10 à 100 salariés ..	23	37	21	7
100 à 500 salariés ..	53	31	7	4
Plus de 500 salariés	86	9	1	0

DECOUVERT (en mai 1974)

TAUX DEBITEURS	12,25 % à 13,25 %	13,25 % à 14,25 %	14,25 % à 15,25 %	15,25 % à 16,25 % etc.
	Taux médian		Taux médian	
Entreprises (en %)				
10 à 100 salariés ..	17	29	21	13
100 à 500 salariés ..	39	30	14	5
Plus de 500 salariés	70	20	3	0

L'INSEE indique également les taux moyens pratiqués selon la taille des entreprises. Le tableau ci-dessous montre que, mis à part les taux à moyen terme pour les crédits d'équipement, les conditions de vente sont moins élevées pour les grandes entreprises que pour les petites. Mais, fait notable, l'écart ne s'est pas accru ces derniers mois.

(1) Le taux médian est celui dont bénéficie le plus grand nomre d'entreprises.

ENTREPRISES employant	ESCOMPTE commercial		DECOUVERT		CREDITS d'équipement à moyen terme mobilisables	
	Déc. 1973	Mai 1974	Déc. 1973	Mai 1974	Déc. 1973	Mai 1974
De 10 à 100 salariés	12	12,9	13,2	14	11	11,9
De 100 à 500 salariés	11,2	12,3	12,5	13,4	11,2	12
Plus de 500 salariés	10,9	11,8	12	13	11,2	11,8
ENSEMBLE	11,4	12,4	12,6	13,5	11,1	11,9

SANTÉ

LE CONFLIT MÉDECINS-SÉCURITÉ SOCIALE

Des négligences du malade... aux exigences des praticiens

Ce jeudi 11 juillet, le conseil d'administration de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne doit se prononcer sur les sanctions à l'égard des médecins qui dépassent les tarifs conventionnels, et ceci en dépit d'une « grève d'avertissement » dans les Yvelines.

Dans un premier temps, neuf praticiens seraient placés hors convention, leurs malades ne pouvant plus dès lors être remboursés normalement par la Sécurité sociale.

Les dossiers litigieux de cent cinquante-trois autres médecins pourraient donner lieu prochainement à de nouvelles sanctions.

Les cordonniers, dit-on, sont les moins bien chaussés. Le dicton est-il valable pour les bénéficiaires de la Sécurité sociale ? Seraient-ils les derniers informés des menaces qui pèsent sur eux ? Le conflit qui couve entre le corps médical et les caisses d'assurance-maladie est loin d'être toujours bien compris par les premiers intéressés : les assurés.

« *Trop souvent, les malades ou leurs parents payent les honoraires médicaux sans regarder ce que le médecin a inscrit sur la feuille de maladie.* » Ces négligences sont plus fréquentes qu'on ne l'imagine, déclare-t-on à la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région où l'on s'oriente vers des sanctions à l'égard des praticiens qui abusent. Et cela, en dépit de la grève d'avertissement qu'ont organisée, mardi 9 juillet, des médecins des Yvelines en fermant leur cabinet.

Négligence des malades ? Officiellement, le tarif d'une consultation est de 23 F, et il sera porté à 25 F le 1er septembre, comme l'a prévu l'avenant 1974 à la convention qui lie le corps médical et la Sécurité sociale. Or beaucoup de médecins présentent des notes plus élevées — supérieures parfois de deux à trois fois au tarif conventionnel — sans que le patient ait le courage d'en demander la raison. La réglementation et les sigles, en apparence mystérieux, qui sont inscrits par le « docteur » sur la feuille d'assurance-maladie, demandent, il est vrai, un certain effort.

En principe, tous les médecins qui adhèrent à la convention doivent respecter les tarifs fixés par voie contractuelle entre les syndicats médicaux et les dirigeants des caisses d'assurance-maladie. Cet engagement permet, d'une part aux adhérents de bénéficier de certains avantages fiscaux et sociaux, et aux malades d'être remboursés à 75 % de leurs frais.

« D.P. » et « D.E. »

Dans la région parisienne, 11 920 praticiens sur 13 513 se sont « engagés » dans la convention, soit 88,21 %. Mais une partie d'entre eux ont obtenu, comme la possibilité leur en est offerte par la convention, de « dépasser » les tarifs conventionnels. Il s'agit d'un « *droit à dépassement permanent* » — le sigle « D.P. » devant figurer sur la feuille d'assurance-maladie. Or, dans la région parisienne, ce droit a été largement accordé, à un point tel que la convention est devenue une « *passoire pleine de trous* » : sur les 11 920 conventionnés, 3 467 ont en effet acquis le « D.P. ».

Fait plus grave : le corps médical, parisien notamment, a utilisé une autre possibilité — toujours conventionnelle — de dépasser les tarifs : « *le droit à dépassement pour exigences du malade* », le sigle « D.E. » devant être inscrit sur la feuille d'assurance-maladie. Les motifs les plus divers sont utilisés, et surtout le fait de recevoir les malades sur rendez-vous, procédure que les médecins ont tendance à développer sans que le malade... l'ait exigé. Qu'importe : le sigle « D.E. » est porté sur la feuille d'assurance-maladie ; le malade paie plus cher et il est moins remboursé par la Sécurité sociale puisqu'il supporte 30 à 40 % des frais au lieu de 25 %.

Aggravations supplémentaires : des praticiens appliquent dès maintenant l'augmentation prévue en septembre (25 F pour la consultation au lieu de 23 F) ; d'autres, irrités par le refus des caisses de prévoir un tarif spécial pour les longues consultations (le « C » lourd), majorent d'eux-mêmes leur tarif.

Finalement, le bilan est le suivant : dans une proportion d'un peu plus d'un acte médical sur deux, cinq mille quatre cents médecins de la région parisienne dépassent les tarifs conventionnels.

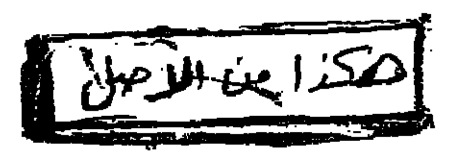
Devant l'ampleur des dépassements, le conseil d'administration de la caisse parisienne a décidé de sévir. Deux cent vingt-six lettres d'avertissement ont été envoyées aux médecins dont les abus étaient les plus criants.

Le corps médical s'est tout d'abord étonné : les dirigeants des caisses, réputés pour leur souplesse, ne manieraient-ils pas des « *sabres de bois* » ? M. Lechat (C.G.C.), président du conseil d'administration de la caisse, a confirmé qu'il n'en serait rien (*le Monde* du 26 juin). De l'étonnement, le corps médical a viré au mécontentement, et ce fut la « grève d'avertissement ».

Mais la Caisse centrale parisienne, affirme qu'elle n'entend pas faiblir. Elle devrait annoncer un certain nombre de déconventionnements : sur les deux cent vingt-six médecins « avertis », quarante-deux ont répondu en s'engageant à respecter les tarifs ; sept ont fourni des explications jugées satisfaisantes ; cent cinquante-deux ont donné des justifications qui sont à l'étude ; neuf devaient être déconventionnés jeudi, d'autres sanctions pouvant être prises dans les semaines à venir. Les médecins déconventionnés disposeront alors d'un préavis d'un mois et ce délai pourrait être utilisé pour éviter un conflit, beaucoup plus sérieux cette fois. D'ici là, les négligences des malades pourraient s'atténuer, une prise de conscience des patients étant souhaitable.

D'ici là, aussi, les médecins pourraient réduire ou corriger leurs exigences, voire obtenir des satisfactions sur certaines de leurs revendications. Car, au-delà des ficelles et des sigles relatifs aux « dépassements » de toute nature, il existe un réel malaise dans le corps médical. Les malades, en tant que consommateurs, peuvent exercer une petite influence, mais il incombe surtout aux caisses, aux syndicats médicaux et aux pouvoirs publics d'entamer des discussions sur les conséquences de l'inflation, le coût réel des consultations (et non pas seulement les tarifs conventionnels, limités parce qu'ils entrent dans le calcul de l'indice des prix), la capacité aussi des médecins d'appliquer une certaine autodiscipline. Le plus grand changement, finalement, devrait venir des praticiens eux-mêmes : ne peuvent-ils admettre, comme les cadres, une augmentation de revenus inférieure à celle du Français moyen ?

JEAN-PIERRE DUMONT.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
10 JUILLET

Reprise des valeurs françaises
Recul de l'or

La baisse des taux d'intérêt au jour le jour, mais aussi la meilleure tenue des places financières internationales ont favorablement influencé la Bourse de Paris, où la tendance s'est de nouveau renversée pour s'orienter à la hausse.

D'abord timide, le mouvement de reprise a gagné peu à peu du terrain en s'étoffant sensiblement, si bien qu'en clôture, le nombre de hausses excédait très largement celui des baisses. Près de quarante valeurs ont monté de 2 % et plus, dont plusieurs vedettes comme Cie Bancaire, Carrefour, Casino, St Louis, Citroën, Peugeot, Générale d'Entreprises, Hutchinson, Babcock-Fives, Poclain, Sagem, Penhoët, Nouvelles Galeries, Jeumont, Legrand, Bull, Moulinex, Radiotechnique, Thomson-Brandt, C.S.F., Creusot-Loire, P.U.K., Rhône-Poulenc, St-Gobain, Skis Rossignol.

Outre les raisons déjà indiquées, les rumeurs qui ont circulé autour de la corbeille faisant état d'un desserrement partiel du crédit à l'automne ont contribué de façon non négligeable au redressement des cours.

L'or, en revanche, a baissé après deux jours de forte hausse. Le lingot a perdu 1 090 F à 22 400 F, et le kilo en barre 675 F à 22 575 francs, ce qui fait ressortir le prix de l'once de métal à 144,50 dollars contre 151 dollars la veille. Repli plus brutal encore des pièces sur des ventes bénéficiaires. Le napoléon, pour sa part, est revenu de 243,30 F à 229,80 F après 231 F. La rente 4 1/2 % 1973, qui lui est indexée, a cependant bien résisté. Mais son marché a été très heurté. Le volume des transactions a diminué : 27,28 millions de francs contre 30,78 millions.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or n'ont reperdu qu'une partie de leurs gains précédents. Recul des américaines. Mais fermeté des allemandes et des néerlandaises. Assez vive reprise des pétroles internationaux, de Norsk Hydro, Petrofina et Royal Dutch en particulier.

LONDRES

Attente

Dans l'attente de la publication des chiffres du commerce extérieur britannique pour juin, le marché se cantonne dans une prudente réserve.

OR (ouverture) dollars : 138 50 contre 138 75

VALEURS	CLOTURE 10/7	CLOTURE 11/7
War Loan 3 1/2 %	23 3/4	23 3/4
Beechams	190 ..	190 1/4
British Petroleum	348 ...	358 ..
Shell	179 ...	192 1/2
Vickers	107 ...	107 3/4
Imperial Chemical	204 ...	205
Courtaulds	94 ...	94 1/4
De Beers	228 ...	225
* Western Holdings	27 1/2	27 3/8
Rio Tinto Zinc Corp.	133 ...	130 ...
* West Driefontein	34 ...	33 3/4

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	9 juil.	10 juil.
Valeurs françaises	77,1	78,3
Valeurs étrangères	86,3	87,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	65,5	66,1

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10/7	11/7
1 dollar (en yens)	280 75	294 10

NOUVELLES DES SOCIETES

MER DU NORD. — Le forage réalisé sur le bloc 3/25 a, dans le secteur britannique de la mer du Nord, par le consortium Total (33 1/2 %)-opérateur, et ELF-Aquitaine (66, 2/3 %), a mis en évidence la présence de gaz, à moins de 32 km au nord de Frigg. Il n'est pas encore possible, à l'heure actuelle, d'évaluer l'intérêt commercial de la découverte.

HITACHI. — La firme annonce, pour l'exercice clos le 31 mars dernier, un bénéfice net consolidé record de 72,14 milliards de yens (hors plus-values) contre 53,42 milliards en 1972-1973. Le chiffre d'affaires consolidé atteint le montant, également record, de 1 620 milliards de yens contre 1 288 milliards. Pour l'exercice en cours, le président prévoit une diminution de 10 % environ des bénéfices, principalement en raison de la hausse des matières premières et des coûts salariaux.

NEW YORK

Nouveau repli

Après vingt-quatre heures de pause, la baisse des cours a repris mercredi à Wall Street. La séance n'avait cependant pas trop mal débuté. Une demi-heure après l'ouverture, l'indice des industrielles enregistrait en effet un gain de 2,82 points. Mais devant la réticence de plus en plus marquée des acheteurs, son avance s'est amenuisée, pour se transformer en perte, et en clôture il s'établissait à 767,12 (— 10,17 points), soit à son niveau le plus bas depuis le 20 novembre 1970.

Le volume des transactions a diminué : 13,49 millions de titres ont changé de mains, contre 15,58 millions précédemment.

Ce mouvement de repli, qui a été dirigé par les « majors » de la cote, dont plusieurs sont tombés au plus bas de l'année, tels IBM, General Motors et Exxon, est une fois de plus imputable à la cherté du loyer de l'argent et à l'inflation. Le marché ne semble guère se bercer d'illusion sur les résultats qui sortiront des entretiens du président Nixon avec des hommes d'affaires et des économistes éminents. Pour l'heure, il attend surtout de connaître le montant des crédits bancaires accordés aux entreprises pour la semaine du 11 juillet, et dont la publication devrait avoir lieu jeudi en fin d'après-midi.

Sur 1 787 valeurs traitées, 1 036 ont baissé, 365 ont monté, et 386 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 149,99 (— 2,87) ; services publics, 65,98 (— 1,03).

VALEURS	COURS 9/7	COURS 10/7
Alcoa	43 1/4	43 1/2
A.T.T.	43 1/2	42 3/8
Boeing	15 1/4	14 3/4
Chase Manhattan Bank	33 1/2	32 1/4
Du Pont de Nemours	158 ...	155 3/4
Eastman Kodak	99 3/4	98 ...
Exxon	68 3/8	68 ...
Ford	47 6/8	48 3/8
General Electric	45 ...	44 5/8
General Foods	23 1/8	22 1/2
General Motors	45 1/2	45 1/8
Goodyear	15 1/4	15 1/4
I.B.M.	201 3/4	187 3/4
I.T.T.	18 5/8	18 7/8
Kennecott	31 5/8	30 3/4
Mobil Oil	38 1/4	37 1/8
Pfizer	34 5/8	32 3/4
Schlumberger	93 1/2	92 1/8
Texaco	23 3/4	25 3/8
U.A.L. Inc.	21 3/4	20 7/8
Union Carbide	38 1/2	37 1/2
U.S. Steel	43 1/2	43 1/4
Westinghouse	12 5/8	12 1/2
Woolworth	13 1/8	13 1/8

BOURSE DE PARIS — 10 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	.. ..	2 32	France (Vie)	428	401	Séquanaise Banq.	244	244	Acier Investiss.	94	93
5 %	82 ..	2 19	Préservatrice S.A.	325	329	SLIMINCO	128	127	Gestion Sélect.	195	...
5 % 1920-1960	138	2 19	Prévoyance	728	c735	Sté Cent. Banque	74 50	75	Invest. et Gest.	110 ..	110
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Universel	172	o165	Voitures à Paris	340	349 ..
			Financière Sofal	145 50	145			
E.D.F. parts 1953	... ..	331	Finextel	102	105	Cogifi	96 ..	c 95
— parts 1958	...	...	Foncia-Crédit	183	o181	Foncina	104	105
Ch. France 3 %	96 50	o 93 50	Fr. Cr. et B. (Cie)	70 10	70 10	Gr. Fin. Constr.	107 20	107 20
Abeille-I.G.A.R.D.	475	490	France-Bail	220	220	Immindo		95
Abeille (Vie)	389	394	Hydro-Energie	d 59	d 60 50	Immoinvest	85	85
A.G.P.	400	400	Immobanque	111	109	Cie Lyon Im.	91	91
Concorde	345	345	Immoffice	115	116	Sagimo	96 20	96 10
Epargne France	390	398	Interbail	115	112	UFIMEG	86 10	86 20
Fonc. T.I.A.R.D.	88	87	Locafinancière	110	108 50	U.C.I.M.O.	100 50	93 40
Foncière (Vie)	339	339	Lyon-Alemand	119	115	Union Habit.	127	122 10
France (I.A.R.D.)	352	337	Soc. Mars. Crédit	255 50	255 50	Un. Imm. France	112	..

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,30 % 1973	413 80	414 90	413	418 50	575	Cie Gle Eaux	517	520	522	[illegible]
1025	C.N.E. 3 %	955	959	965	959	94	Electro-Méc.	88	86 20	86 20	[illegible]
						260	Eng. Matra	265	265	265	[illegible]
220	Afrique Occ.	209	212 50	212	213	194	E. J. Lefebvre	180	176	176	[illegible]
280	Air Liquide	266	269	269	268	91	Esso S.A.F.	76	74	78	[illegible]
72	Als. Part. Ind.	61	62	62	62	155	Eurafrance	141	141	138	[illegible]
82	Alsthom	79 10	80	80 10	81	315	Europe n° 1	310	320	320	[illegible]
35	Autar P. Atl.	28 65	28	28	28 60						
...	Applicat. gaz	1480	1500	1515	1480						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
630	East Kodak	489	476	481	472	170	U. Min. 1/10	151 80	151	157 50	157
121	East Rand	118 50	113	111 60	112 90	300	West Driel.	307	291	291	291
260	Ericsson	242	243 20	243 20	242 20	140	West Deep.	145	144 50	140 10	143 50
350	Exxon Corp.	332 10	327	326	325 50	218	West Hold.	221	220	220 50	218 50
255	Ford Motor	231	228	228 20	227 ..	5	Zambia Cop.	4 35	4 35	4 35	4 35
149	Free State	158 80	152	151 50	152						

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 10/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 828	4 835	4 82
Canada ($ can. 1)	4 960	4 972	5 01
Allemagne (100 DM)	189 250	189 200	188 50
Belgique (100 fr.)	12 680	12 710	12 10
Danemark (100 krd.)	80 980	81 310	81 70
Espagne (100 pes.)	8 472	8 485	8 48
Grande-Bretagne (£ 1)	11 527	11 542	11 55
Italie (100 lires)	0 751	0 750	0 72
Norvège (100 krn.)	89 420	89 420	88 75
Pays-Bas (100 fl.)	181 600	182 400	181 ..
Portugal (100 esc.)	19 310	19 310	19 50
Suède (100 krs.)	110 020	110 100	109 50
Suisse (100 fr.)	161 100	161 450	151 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/7
Or fin (kilo en barre)	23250	22300
Or fin (kilo en lingot)	23490	22400
Pièce française (20 fr.)	243 30	229 80
Pièce française (10 fr.)	175 .	179 90
Pièce suisse (20 fr.)	247 80	235
Union latine (20 fr.)	229 80	220
Souverain	236 50	222
Pièce de 20 dollars	1208 ..	1154
Pièce de 10 dollars	599	587
Pièce de 5 dollars	412 50	385
Pièce de 50 pesos	985	966
Pièce de 10 florins	218 50	204 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 11 juillet 1974 a été tiré à 525 897 exemplaires.

A B C D E F G

A l'ouverture de la « grande commission » franco-soviétique

M. Fourcade met en garde contre une hausse trop forte des produits soviétiques

La neuvième session de la « *grande commission* » franco-soviétique s'est ouverte mercredi 10 juillet au ministère de l'économie et des finances. M. Vladimir Kirilline, qui préside du côté soviétique cette session — dont les travaux devraient se terminer le 12 juillet par la signature d'un nouveau protocole d'accord, — est reçu ce jeudi 11 juillet par M. Valéry Giscard d'Estaing.

« *L'évolution des échanges franco-soviétiques caractérisée par une forte progression des ventes soviétiques est globalement satisfaisante, mais elle appelle cependant une réserve* », a déclaré M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, à l'ouverture de la grande commission.

En effet, elle « *traduit pour une part non une augmentation réelle du volume des ventes, mais des glissements de prix particulièrement sensibles sur un certain nombre de produits bruts que la France achète à l'Union soviétique* ». Se réjouissant que les immenses réserves de l'Union soviétique aient été ainsi réévaluées, M. Fourcade espère « *que le développement des ventes françaises vers l'U.R.S.S. s'en trouvera accéléré* ».

« *Nous regretterions cependant*, a-t-il ajouté, *une augmentation trop forte des prix des produits que nous lui achetons. L'exemple des contrats d'approvisionnement à long terme, en matière de produits énergétiques, montre qu'une trop forte augmentation des prix bloque en fait l'évolution des échanges : nos enlèvements de pétrole brut sont pratiquement suspendus et les négociations pour l'achat de gaz naturel soviétique ne marquent aucun progrès.* »

Il a ajouté : « *Nous désirons engager une coopération plus étroite dans le domaine énergétique. Nous souhaitons en particulier nous procurer davantage de gaz naturel. Pour le pétrole lui-même les difficultés que nous avons connues ces derniers temps nous amènent à penser que la solution à adopter pour les prochaines années pourrait constituer en une association plus étroite de nos entreprises à la recherche et à l'exploitation pétrolière sur le plateau continental de l'Union soviétique.* »

SELON L'O.C.D.E.

L'aide publique aux pays pauvres a encore diminué en termes réels en 1973

L'aide publique des pays riches aux pays pauvres en 1973 a encore diminué en termes réels. C'est ce qui ressort du dernier rapport du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques).

Exprimée en dollars, l'aide publique a certes augmenté de 9 % de 1972 à 1973, passant de 8,7 à 9,4 milliards de dollars; mais en termes réels elle a diminué le 6 % environ. Par habitant de pays en voie de développement, l'aide publique s'élevait en 1973 à 4,8 dollars, soit en termes réels un fléchissement de l'ordre de 30 % par rapport à 1963.

En pourcentage du produit national brut (P.N.B.) des pays riches, l'aide publique n'est plus que de 0,30 %, contre 0,34 %. On s'éloigne ainsi un peu plus de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies pour l'aide publique au développement.

L'apport total net de ressources financières aux pays pauvres (aide publique, crédits à l'exportation, prêts du secteur privé, investissements privés, dons d'organismes bénévoles) a fortement augmenté (+ 23 %), passant de 19,9 milliards en 1972 à 24,2 milliards de dollars en 1973. En termes réels, la progression n'est que de 6 %. En pourcentage de P.N.B., on retrouve le chiffre de 1972 : 0,78 %. L'objectif des Nations unies, rappelons-le, est de 1 %.

Au Chili

L'INSTRUCTION DU PROCÈS DES DIRIGEANTS DE L'UNITÉ POPULAIRE A COMMENCÉ

Nous apprenons que le procès de M. Luis Corvalan, secrétaire général du parti communiste chilien, et d'un certain nombre de personnalités ayant appartenu au gouvernement de Salvador Allende et à l'Unité populaire est en cours d'instruction.

M. Claude Lussan, ancien bâtonnier du barreau de Paris, part ce jeudi 11 juillet pour Santiago-du-Chili en vue de préparer la défense de M. Corvalan.

UN TUPOLEV ÉGYPTIEN S'ÉCRASE PRÈS DU CAIRE

Six morts

Le Caire (*A.F.P.*). — Un avion du type Tupolev-154, de la compagnie Egypt Air, qui effectuait un vol d'entraînement, s'est écrasé mercredi soir 10 juillet, près de l'aéroport militaire d'Almaza, non loin du Caire.

Les six membres de l'équipage (trois experts, un traducteur soviétique et deux pilotes égyptiens) ont été tués. L'appareil a explosé en vol avant de s'abattre en flammes au sol.

Le commandant de bord avait demandé à la tour de contrôle, avant l'accident, l'autorisation d'atterrir et de reprendre ensuite le vol. L'appareil venait d'effectuer cette manœuvre lorsque l'explosion eut lieu.

A Paris

LA BOURSE ET LES BANQUES SERONT FERMÉES LE 15 JUILLET

A Paris, la Bourse et les banques seront fermées le lundi 15 juillet. Ces dernières seront en outre normalement fermées le 13 juillet.

D'autre part, les grands magasins parisiens seront ouverts normalement aux heures habituelles le lundi 15 juillet à l'exception du Bon Marché, des Trois Quartiers et de Madelios.

Prix Nobel de littérature

L'écrivain suédois Pär Lagerkvist est mort

Nous apprenons la mort de l'écrivain suédois Pär Lagerkvist, prix Nobel de littérature 1951, survenue le 11 juillet à Stockholm. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Toute sa vie, Pär Lagerkvist aura gardé l'empreinte de son enfance en Smaland, l'une des provinces les plus arides de Suède, où, fils d'un employé de chemins de fer, il grandit dans une atmosphère très religieuse. En révolte contre la modestie et la sévérité de son milieu, il perd la foi assez tôt et se mêle, après des études à l'université d'Upsala, aux cercles socialistes locaux. Il vient en France en 1913, et c'est dans le Paris d'Apollinaire qu'il découvre le cubisme. Il publie alors un manifeste : Art des mots, art des images, *dans lequel il tire les leçons de sa découverte, récuse le naturalisme et propose pour modèles littéraires à la fois des écrivains « objectifs » comme Flaubert Poe et Stevenson, les sagas islandaises et l'Ancien Testament. Cinq ans plus tard, dans un autre manifeste intitulé* Théâtre moderne, *il choisira Strindberg contre Ibsen.*

C'est en tant que poète que Lagerkvist sera révélé au public, avec deux recueils aux titres évocateurs et qui témoignent de sa confrontation bouleversée avec la guerre : Angoisse *(1916) et* Chaos *(1919). Nettement expressionniste au début, puis adoucie, sa poésie constituera l'essentiel de sa production jusque vers le milieu des années 30.*

La hantise du Mal, préoccupation centrale de l'œuvre jusqu'à la fin apparaît dès 1928 dans un drame intitulé Tu revivras ta vie. *Qu'elle s'exprime chez lui par la révolte ou l'angoisse, l'inquiétude métaphysique a toujours mené Lagerkvist à réaffirmer, même avec l'énergie du désespoir, sa foi en l'homme. Cet humanisme s'exacerbe à partir de 1933, lorsque l'écrivain prend position contre le nazisme et le fascisme. Désormais, que ce soit dans des pièces comme* le Bourreau — *symbole de la dictature triomphante,* — l'Homme sans âme *ou* Victoire sur les ténèbres, *dans les nouvelles de 1935* En ce temps-là, *ou dans son essai* le Poing fermé, *il s'agit pour Lagerkvist d'opposer la culture à la barbarie.*

C'est pendant la seconde guerre mondiale que Lagerkvist aborde la rédaction de ses grands romans. Les plus célèbres sont le Nain, *(1944), qui se situe dans l'Italie de la Renaissance et fait apparaître le Mal dans ce qu'il a de plus orgueilleux et d'indéracinable, et surtout* Barabbas, *publié en 1950 (1), où s'incarne un Mal plus innocent dans le personnage d'une brute, ne connaissant que la violence et à qui la grâce est refusée. Dans la lettre-préface qu'il écrit pour ce livre, Gide souligne « le tour de force de Lagerkvist de s'être maintenu sans défaillance sur cette corde raide tendue à travers les ténèbres entre le monde réel et le monde de la foi ».*

Ces deux romans, que suivront, entre autres, la Sibylle *(1956) — sur le thème du Mal divin, la non-réponse de Dieu à l'homme, —* Pèlerin sur la mer (1962), Terre sainte *(1964) — après lequel il s'est tu, mis à part un petit ouvrage écrit après la mort de son épouse en 1967, — valent à leur auteur une renommée mondiale et l'imposent comme le meilleur écrivain suédois après Strindberg. En 1951, l'Académie suédoise, dont Lagerkvist fait partie depuis 1940, lui décerne le prix Nobel de littérature.*

FRANÇOISE WAGENER.

(1) En version française, chez Stock, comme les autres livres de Lagerkvist.

UNE NOUVELLE VEDETTE DU DISQUE : M. BREJNEV

(De notre correspondant.)

Moscou. — *Depuis une semaine environ, les grands magasins de disques de Moscou offrent, au rayon « politique », un nouvel article : l'enregistrement du discours prononcé le 23 avril dernier par M. Leonid Brejnev au XVIIe congrès des komsomols. Il en coûte 50 kopecks (environ 3,50 F) pour se procurer ce double disque qui a été pressé par la firme Melodia. Un enregistrement de musique classique de même longueur revient environ à 2,50 roubles (17,50 F).*

Une visite dans deux magasins spécialisés de Moscou ne permet pas d'affirmer que la jeunesse soviétique se précipite sur cet enregistrement, en dépit de son prix modique. Il n'en demeure pas moins que la mise en vente de cet enregistrement constitue une sorte de « première ». Depuis Staline, en effet, aucun disque de dirigeant politique n'a été édité en U.R.S.S. Avant cet enregistrement de M. Brejnev, les seuls disques politiques que l'on pouvait se procurer étaient des discours de Lénine et des déclarations de certains cosmonautes, comme Gagarine.

En même temps que le disque de Melodia est apparu un autre enregistrement de M. Brejnev : il s'agit d'un disque bulgare reproduisant le discours prononcé par le secrétaire général à Sofia le 19 septembre 1973. Ce disque d'importation est vendu 1,90 rouble. — J. A.

LES BEAUX SOIRS DE LA TÉLÉVISION BRITANNIQUE

Londres. — L'affaire du Watergate a quitté mercredi soir 10 juillet, sur les petits écrans britanniques, le cadre étroit des journaux d'information et des émissions magazines pour entrer dans le domaine, jusqu'à présent réservé aux grandes énigmes historiques, des « dramatiques ».

Granada, l'une des chaînes du groupe privé de télévision, a en effet présenté, pendant quarante-cinq minutes, une reconstitution minutieuse, à partir des enregistrements magnétiques livrés par la Maison Blanche, des réunions mélodramatiques du président Nixon avec ses conseillers. Le décor du bureau ovale était soigneusement planté. Les acteurs avaient le trait (arrogance ou effacement) qui permettait au premier coup d'œil d'identifier les personnages. Les dialogues, extraits de cinq des réunions les plus décisives, n'avaient rien de fictif.

L'affaire du Watergate se confirme ainsi, en Angleterre, comme une mine d'or pour les scénaristes. Il y a quinze jours, la B.B.C. présentait une courte pièce satirique prenant nettement ses distances par rapport à la stricte réalité, mais intitulée sans ambiguïté « La dernière bande du président ».

(Intérim.)

LES SYNDICATS DE LA FONCTION PUBLIQUE CONSULTENT LEURS MANDANTS SUR UN PROJET D'ACCORD SALARIAL

Les négociations entre les fédérations de fonctionnaires (F.O., C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., C.F.T.C., C.G.C et autonomes) et M. Poudonson, secrétaire d'État à la fonction publique, se sont achevées, le 10 juillet, par un projet d'accord. Les syndicats le soumettent actuellement à leurs mandants et donneront leur réponse d'ici à la fin de la semaine.

Voici les principales propositions :

● Maintien du pouvoir d'achat : le traitement de base sera relevé de 1 % au 1er juillet, 2 % au 1er septembre et 2 % au 1er novembre. Un ajustement aura lieu en fin d'année et en décembre au cas où, d'ici là, les prix progresseraient de plus de 4 %. (Augmentation moyenne depuis le 1er janvier : 7,5 %.)

● Progression du pouvoir d'achat : cinq points uniformes seront attribués à raison de deux au 1er juillet et trois au 1er janvier 1975. Soit environ, au total, 1,66 % pour le traitement moyen (indice 300).

● Zones de salaires : la dernière sera supprimée au 1er novembre, soit une amélioration de 1,25 %.

● Retraites : elles sont relevées de 1 % en raison de « l'intégration » d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement.

● Salaires d'embauche : il est relevé à 1 194 francs par mois, mesure qui intéresse plusieurs milliers de fonctionnaires de l'État et des collectivités locales.

● Réforme de la catégorie A : un crédit annuel de 60 millions de francs est prévu.

LE MÊME JOUR

Soviétiques et Américains procèdent à des explosions nucléaires souterraines

Une semaine après la conclusion d'un accord entre Washington et Moscou sur une limitation, à compter du 31 mars 1976, de la puissance de leurs essais nucléaires souterrains, les États-Unis et l'Union soviétique ont procédé, mercredi 10 juillet, à une explosion nucléaire souterraine.

Les États-Unis, dont c'était le deux cent cinquante-neuvième essai souterrain depuis l'accord conclu avec Moscou en 1963 sur l'interdiction des explosions aériennes, ont précisé que le tir, dont le but était militaire, a eu lieu, à une profondeur de 640 mètres, dans un puits vertical, dans le désert du Nevada. Cet essai a dégagé, semble-t-il, une énergie de l'ordre de 150 kilotonnes et l'onde de choc a été ressentie jusqu'à Las Vegas, à 150 kilomètres du lieu de l'expérience. Si les Soviétiques ont annoncé l'essai américain, en revanche ils n'ont rien dit de leur explosion souterraine qui a été enregistrée par l'observatoire sismologique de Norsar, en Norvège, et dont la magnitude était de 5,2 sur l'échelle de Richter. Selon certains calculs, cette explosion soviétique, dont on ne sait si elle a été pratiquée à des fins militaires, aurait eu une puissance supérieure à 200 kilotonnes.

Cette coïncidence n'est peut-être pas seulement fortuite. En effet, aux termes de l'accord de principe qui limite à moins de 150 kilotonnes les essais souterrains américains et soviétiques à partir du 31 mars 1976, les deux pays ont décidé, en attendant, de conduire des tests dits de calibrage au bénéfice de l'autre partenaire. A l'occasion de ces expériences, plusieurs armes de puissances différentes seront essayées, et le pays qui procédera au tir informera l'autre de la magnitude de l'explosion de façon que son partenaire puisse régler et calibrer ses instruments de détection sismologique. Cette méthode a été conçue après le refus des Soviétiques d'autoriser des contrôles ou des inspections américaines sur leur propre territoire.

FERMETÉ DU DOLLAR RECHUTE DE L'OR

Le dollar s'est raffermi jeudi matin sur les marchés des changes : il valait à Francfort plus de 2,56 DM contre 2,55 1/2 DM, et à Paris près de 4,84 F contre 4,82 1/2 F. A Londres, le cours de l'once d'or a vivement fléchi à 133,50 dollars contre 141,50 dollars mercredi matin et 145,50 dollars mardi.

● *Cinq alpinistes tués dans des accidents de montagne.* — Trois jeunes stagiaires de l'Union des centres de plein air (UCPA) sont morts, le mercredi 10 juillet, dans le massif du Briançonnais. MM. Denis Gagneure, vingt et un ans, Jean-Yves Buisson, vingt ans, et Claude Guilloson, vingt-sept ans, composaient la troisième cordée d'un groupe de l'UCPA qui avait entrepris l'ascension du pic du Glacier blanc. Ils ont glissé sur une plaque de neige et ont fait une chute d'une centaine de mètres.

Deux autres jeunes gens — MM. Jean-Luc Blond et Claude Lamboley, tous deux âgés de vingt et un ans, et domiciliés à Saint-Quentin (Aisne) — se sont tués dans le massif des Courtes. Il semble qu'ils aient été, eux aussi, emportés par une coulée de neige.